This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

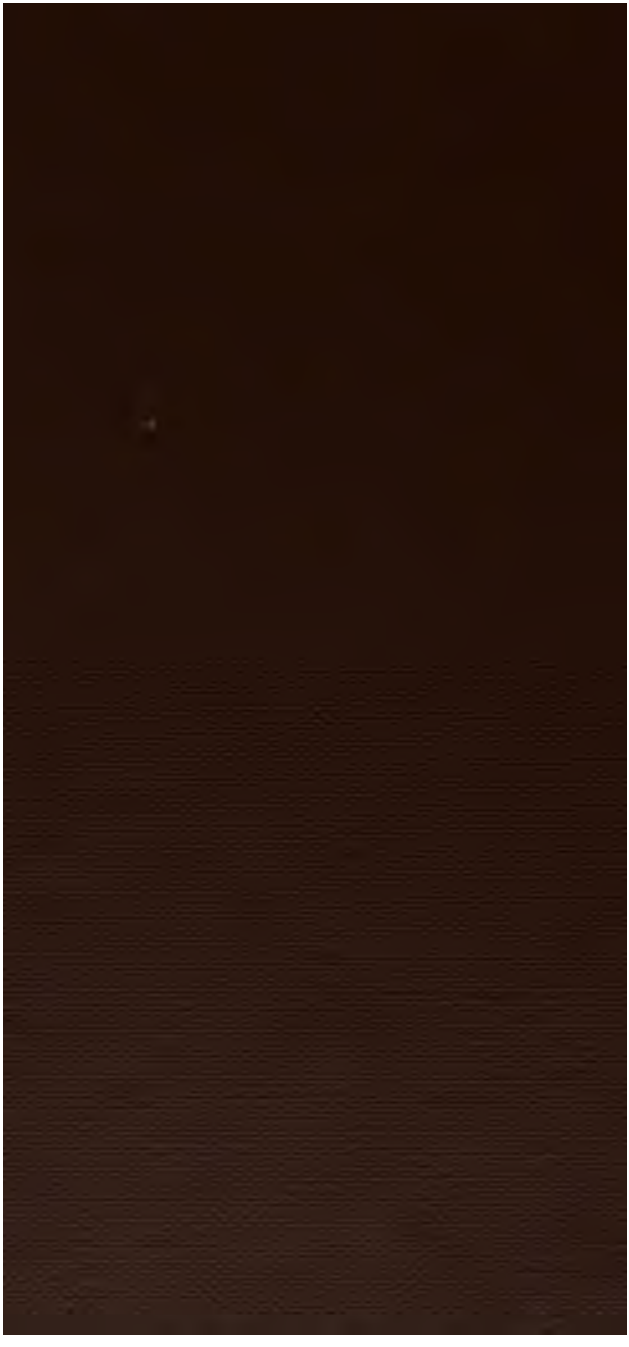

Vat. Fr. II B 451

TRADUCTION

DE LA VIE

D'AGRICOLA,

ET DES

MŒURS DES GERMAINS,

Par M. l'Abbé DE LA BLETERIE, *Professeur d'Eloquence au Collége Royal ; & de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

Nouvelle édition, revue par le P. DOTTEVILLE.

Posteris an aliqua cura nostrî, nescio. Nos certè meremur ut sit aliqua : non dico ingenio (id enim superbum) sed studio & labore, & reverentiâ posterorum. Plin. Ep. XVI. 9. ad Tacit.

A PARIS,
Chez FROULLÉ, Libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

M. DCC. LXXXVIII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
- 3 APR 1963
OF OXFORD
LIBRARY

A MONSEIGNEUR

LE MARQUIS

D'ARGENSON,

MINISTRE D'ÉTAT.

MONSEIGNEUR,

L'OUVRAGE que je vous présente, vous appartient à plus d'un titre. Entrepris par votre conseil, exécuté sous vos yeux, c'est un fruit de la solitude charmante, où dans une société d'amis, dont

vous faites les délices, vous retracez les vertus d'Agricola. Daignez l'accepter comme un hommage que je rends à l'amitié dont vous m'honorez, & comme la preuve de mon attachement à votre illuſtre Maiſon. Je ſuis avec un profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-
obéiſſant ſerviteur,
DE LA BLETERIE.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

DANS la première édition de la vie d'Agricola & des Mœurs des Germains (Paris 1755, 2 *vol. in*-12), par l'Abbé de la Bleterie, le texte Latin étoit rejeté après les notes. Cette manière, favorable à une traduction médiocre, ne convenoit nullement à l'excellence de la ſienne. Comme nous avions d'ailleurs formé le projet de faire jouir le Public d'une traduction complette de Tacite, il étoit à-propos que le tout fût du même format. C'eſt ce que nous avons exécuté en ſept volumes.

Celui-ci, qui forme le premier, eſt tout entier de l'Abbé de la Bleterie.

Les ſix autres ſont du Père Dotteville; ſavoir, quatre des Annales, & deux des Hiſtoires.

On peut néanmoins acheter ſéparément:

La vie de Tacite, celle d'Agricola & les Mœurs des Germains, 1 volume.

Les règnes de Tibère & de Caius Caligula, 2 volumes.

— Les regnes de Claude & de Néron, 2 volumes.

— Les règnes de Galba, Othon, Vitellius & Veſpaſien, 2 volumes.

Ces ſix derniers volumes, au moyen des introductions & des ſupplémens, forment une ſuite non interrompue, depuis la fin du règne d'Auguſte juſqu'à la paix univerſelle ſous Veſpaſien.

VIE DE TACITE,

POUR SERVIR DE PRÉFACE *A SES OUVRAGES.*

CAIUS CORNELIUS TACITUS, naquit dans les premières années de Néron (*a*),

(*a*) Pline le jeune nous apprend qu'il étoit à peu-près du même âge que Tacite. Or Pline avoit dix-ſept ans accomplis, il étoit dans ſa dix-huitième année (*agebam duodeviceſimum annum*) lorſque ſon oncle périt par l'éruption du Véſuve, arrivée au mois de Novembre, l'an de J. C. 79. Par conſéquent Pline étoit né en 61 ou 62, c'eſt à-dire, dans la ſeptième ou huitième année de Néron. Lorſqu'à l'âge de dix-neuf ans il plaida ſa première cauſe, Tacite avoit déjà de la réputation au Barreau; d'où l'on peut conclure que Tacite étoit plus âgé que Pline au moins de quatre à cinq ans, & qu'il doit être né vers l'an 54 ou 55.

c'eſt-à-dire, vers le milieu du premier ſiècle de Jeſus-Chriſt. On ignore le lieu de ſa naiſſance. Dans ſes écrits il ſe donne pour Romain : mais en conclure qu'il vit le jour à Rome, ce ſeroit raiſonner comme le Père Hardouin, qui veut enlever Pline le Naturaliſte à la Ville de Véronne, parce que celui-ci, parlant de la nation, des loix & des coutumes romaines, dit nos uſages, notre nation, nos loix. Tout Citoyen Romain parloit de la ſorte, & dans un ſens avoit Rome pour patrie, fût-il né ſur les bords du Danube ou de l'Euphrate, ne fût-il même Citoyen que d'adoption.

Le nom de *Cornélius* ne ſauroit non plus faire preuve que Tacite appartînt à la Maiſon *Cornélia*, diviſée en deux branches principales, l'une praticienne, l'autre plébeïenne, toutes deux fécondes en perſonnages diſtingués. Sous le gouvernement impérial, les noms de famille les plus illuſtres étoient donnés, ce ſemble, arbitrairement, & ne prouvoient rien en faveur de ceux qui les portoient. Du temps même de la République, les Eſclaves recevoient avec la liberté le nom de leurs Maîtres; & l'Etranger, quand il devenoit Citoyen, ſe décoroit, pour l'ordinaire, de celui de ſon protecteur: ſource

intariſſable de plus de confuſion encore, que n'en ſauroient cauſer parmi nous les noms des grandes terres quelquefois traînées par des hommes nouveaux. Le nom de *Cornélius* ne devoit pas être rare, puiſque dix mille eſclaves affranchis par Sylla le Dictateur, l'avoient pris tout-à-la-fois.

On ſuppoſe avec quelque vraiſemblance, que notre Hiſtorien étoit fils de *Cornélius Tacitus*, Procurateur, c'eſt-a-dire, Intendant de la Belgique, contemporain de Pline le Naturaliſte, & le même ſans doute qu'une inſcription trouvée au pays de Juliers, nomme *Cornélius Vérus Tacitus*. Ce Chevalier Romain étoit deſtiné, s'il fut père de Tacite, à donner au monde des prodiges de plus d'une eſpèce : car il eut un autre fils, qui, ſelon le rapport de Pline, témoin oculaire, dans l'eſpace de trois ans crût de trois coudées, ſans que ſon eſprit ſe développât, & qui mourut bientôt d'une contraction de nerfs (*a*). Natuſt. Hiſt. VII. 15.

Nous ne ſavons aucune particularité

(*a*) Quelques-uns ont cru que le père de cet enfant monſtrueux étoit Tacite l'Hiſtorien ; mais cette opinion n'eſt pas ſoutenable Bayle la réfute invinciblement dans ſon Dictionnaire (à l'article TACITE.)

touchant l'éducation de Tacite : mais à juger de la culture par les fruits, il fut mieux élevé que ne l'étoit en ce temps-là le plus grand nombre des Romains. Les pères livroient leurs enfans, avec une sécurité qui ne pouvoit être excusée que par la mode, à de prétendus hommes-de-lettres, presque tous Grecs de naissance ou d'origine. On sait combien la Nation Grecque étoit alors corrompue, superficielle, adroite à flatter les penchans de ceux qu'elle vouloit dominer; ennemie des Romains au fond du cœur, tandis qu'elle rampoit devant eux. Des maîtres de cette espèce inspiroient à leurs élèves le goût d'une littérature frivole, d'une fausse politesse, des spectacles & des plaisirs, du manége & de l'intrigue. Ils infectoient ainsi la source des mœurs nationales, & faisoient, à ce qui restoit encore de vertu, des brêches que la philosophie d'Epicure n'élargissoit que trop, & que celle des Stoïciens ne réparoit qu'imparfaitement. L'enfance de Tacite eut peut-être l'avantage de tomber en de meilleures mains. Peut-être que la force d'un heureux naturel, & le pouvoir des exemples domestiques résistèrent aux impressions de l'éducation courante, & suppléèrent à ce qu'elle avoit eu de défec-

tueux. On reconnoît dans les Ouvrages de Tacite, non-ſeulement un génie ſupérieur ſoigneuſement cultivé, mais encore une ame vraie, forte, déſintéreſſée, un Patriote, un Romain. Il n'arrive pas toujours que les Auteurs ſe peignent dans leurs écrits. Quelques-uns, ainſi que Salluſte, ſont éloquens contre leurs propres déſordres. Mais Tacite ne dément point ſes Livres par ſes actions ; & la preuve qu'il vécut & penſa comme il écrivoit, c'eſt que Pline le jeune, ce Citoyen d'une probité ſi délicate, le regarda comme un autre lui-même, & fit autant de cas de ſes vertus que de ſes talens.

Les études des Romains étoient plus bornées que ne ſont les nôtres. Jamais ils ne ſe livrèrent aux ſpéculations métaphyſiques, non plus qu'aux ſciences exactes. Tout cela leur paroiſſoit trop appliquant, trop capable d'abſorber l'homme entier, de l'enlever à la vie active, & de le diſtraire des devoirs de Citoyen. La Phyſique même n'eut aucun attrait pour eux. Ils ſe croyoient faits pour conquérir le Monde, & non pas pour l'étudier. De toutes les langues étrangères, le grec fut la ſeule dont ils crurent avoir beſoin.

Quant à ce genre de littérature qui s'occupe des débris de l'antiquité, dans

le deſſein de l'éclaircir & de la connoître ; ils le négligèrent totalement. S'ils recherchèrent quelques antiques, ce fut pour les faire ſervir au luxe, & pour repaître une ſtérile vanité. Je ne parle point des arts. Rome les accueillit par air ; mais elle les mépriſa toujours par principe. Les Artiſtes ne furent à ſes yeux que des manœuvres & des eſclaves ; & tandis qu'elle les payoit largement, elle ne put, ou ne voulut leur accorder la récompenſe la plus flatteuſe pour le génie, la ſeule qui puiſſe l'échauffer & le perfectionner, je veux dire une eſtime éclairée, une admiration fondée ſur le diſcernement.

On trouve, à la vérité, chez les Romains des hommes, pour ainſi dire, univerſels, dont l'eſprit & le goût s'étendirent à tout ce qu'on pouvoit ſavoir de leur temps. Mais un Cicéron, un Varron, un Nigidius Figulus, un Pline l'ancien, & quelques autres, ſont des phénomènes ſinguliers & des exceptions rares, qui ne tirent point à conſéquence.

L'ancien gouvernement avoit accoutumé les Romains à n'eſtimer, outre la ſcience de la guerre, que le talent de la parole & la connoiſſance des loix ; moyens ſuffiſans pour un Républicain de devenir homme d'Etat, & d'acquérir une grande

autorité parmi ſes concitoyens. Depuis qu'Auguſte, en mettant la République ſur le pied d'une Monarchie, eut donné aux Romains le loiſir d'être ſavans, la nation ne laiſſa pas de conſerver à-peu-près les mêmes idées, toujours entretenues par les reſtes du gouvernement ancien, qui ſubſiſtoient ſous le nouveau. L'éloquence & la juriſprudence attiroient encore la conſidération, le crédit, les richeſſes. Elles ouvroient l'entrée du Sénat; elles conduiſoient aux honneurs. Ainſi les autres études leur étoient ſubordonnées. On n'étudioit communément que ce qui pouvoit y avoir rapport, c'eſt-à-dire, ſa propre langue & celle des Grecs, la poéſie, la dialectique & l'hiſtoire.

L'eſprit de Tacite étoit de la même trempe que celui des grands hommes dont j'ai fait mention. S'il n'embraſſa pas comme eux toutes les ſciences de la Grèce, du moins il excella dans les genres que je viens d'indiquer. Dire qu'il ſavoit parfaitement le latin, ce ſeroit lui faire injure, ſi certains puriſtes excluſifs, &, ſur leur parole des Littérateurs ſubalternes ne lui refuſoient une place entre les Ecrivains de la bonne latinité. Il lut avec application les Auteurs Grecs, entr'autres

Thucydide, dont on lui reproche d'avoir imité juſqu'aux défauts.

Une de ſes lettres, qui s'eſt conſervée parmi celles de Pline le jeune, nous apprend qu'il compoſoit des poèmes dans un âge aſſez avancé. Mais indépendamment d'un témoignage ſi poſitif, la chaleur & quelquefois la cadence de ſa proſe décèle un Poète rompu dans le métier des bons vers, forcé de ſe tenir en garde contre ceux qui veulent naître ſous ſa plume. A la juſteſſe de ſes raiſonnemens, on reconnoît qu'il dut briller dans l'étude de la dialectique, où perſonne ne réuſſit mieux que celui qui n'a pas beſoin de l'apprendre. Il puiſa vraiſemblablement ſa morale à l'école des Stoïciens. Les éloges qu'il leur donne ne permettent pas d'en douter, non plus que l'élévation de ſes ſentimens & le goût décidé pour la vertu qui règne dans ſes écrits. Il paroît avoir poſſédé ce que connoiſſoient d'hiſtoire ancienne les Grecs & les Romains; nations concentrées dans l'eſtime d'elles-mêmes & trop d'accord à négliger les antiquités des autres peuples. Sur-tout il ſe rendit très-profond dans la connoiſſance des uſages, des loix, du droit public & de la politique de ſa nation. Mais il s'attacha plus

particulièrement à l'éloquence. On a lieu de croire qu'il fut diſciple du célèbre Quintilien, dont l'école ouverte pendant vingt années prépara l'heureuſe révolution qu'éprouvèrent les lettres au temps de Trajan; ſiècle inférieur à celui d'Auguſte, mais en ſoi très-eſtimable, & dont les ſiècles ſuivans n'approchèrent pas.

Tacite entra dans le monde au commencement du règne de Veſpaſien. La République, après avoir eſſuyé ſucceſſivement la méchanceté réfléchie de Tibère, les fureurs de Caligula, l'imbécillité de Claude & les horreurs de Néron, étoit enfin gouvernée par un Prince ſage, aſſez habile pour guérir les maux de l'Etat, aſſez inſtruit des principes du gouvernement romain, pour ne ſe regarder que comme le premier magiſtrat d'une ville libre; trop économe ſans doute, mais ne connoiſſant plus le prix de l'argent dès-qu'il s'agiſſoit d'encourager le mérite & la vertu. L'air de la liberté que Tacite reſpira dans les années de ſa jeuneſſe les plus déciſives, donna du reſſort à une ame comme la ſienne. Il devint un homme de génie. Peut-être n'eût-il jamais été qu'un homme d'eſprit, s'il les avoit paſſées ſous Néron.

Les Romains d'une certaine diſtinction,

ceux mêmes qui se destinoient à parvenir aux emplois par la route de l'éloquence, servoient quelques années en qualité de volontaires avant que de se montrer au barreau. Leur famille les confioit à des Généraux d'armée, à des Commandans de légion, qui leur donnoient la table & le logement, ne les perdoient point de vue, les instruisoient des principes, leur conféroient quelquefois un grade honoraire ; & pour mettre à l'épreuve leur courage & leur intelligence, les employoient comme Aides-de-camp. Cette formalité rendoit hommage aux mœurs primitives. Originairement tout Romain étoit soldat. Ainsi depuis même que les armes & l'éloquence firent comme deux professions séparées, elles ne furent jamais censées l'être. Un Candidat n'auroit osé demander au peuple, du temps de l'ancienne République, au Sénat sous les Empereurs, la moindre Magistrature, sans avoir porté les armes pour la patrie. Cicéron les avoit portées sous Sylla. Pline le jeune servit en Orient, & nous pouvons assurer que Tacite se conforma comme eux à l'usage. Je me souviens d'avoir entendu dire à un habile Militaire versé dans la lecture des anciens Auteurs, que Tacite parle toujours de guerre très-petti-

nemment, au-lieu que Tite-Live, admirable à tant d'autres égards, paroît ignorer cette partie juſqu'à défigurer Polybe lorſqu'il le traduit. C'eſt que Tite-Live, qui ſe borna toujours à l'état d'homme-de-lettres, n'avoit pas eu le beſoin de ſervir, & que Tacite, aſpirant aux dignités, fit néceſſairement quelques campagnes pour s'en ouvrir le chemin.

Revenu de l'armée, il ſe diſtingua bientôt au barreau. Pline le jeune, qui plaida la première fois à dix-neuf ans, fut ſi frappé des ſuccès de Tacite, un peu plus âgé que lui, qu'il ſe ſeroit eſtimé très-heureux de pouvoir le ſuivre de loin. Le Conſulat, regardé dans un ſens, même par les Empereurs, comme la première place de la République, étoit toujours le terme que ſe propoſoit l'ambition d'un Romain. Il falloit paſſer comme autrefois par les autres magiſtratures. L'Empereur nommoit aſſez ſouvent les Conſuls. La préture & les grades inférieurs étoient à la diſpoſition du Sénat, devenu depuis Tibère repréſentatif de la nation & dépoſitaire de ſes droits. Mais en vertu d'une conceſſion ſpéciale faite aux Empereurs, les Candidats expreſſément recommandés par le Prince, devoient être préférés; de ſorte qu'on diſoit d'un homme qui

demandoit une grace avec hauteur ; un bienfait à titre de dette, *il demande comme un Candidat de Céſar.*

Le premier pas dans la carrière des honneurs avoit été la queſture. Mais depuis Auguſte, il étoit néceſſaire pour l'exercer d'avoir rempli les fonctions du *Vigintivirat.* On comprenoit ſous ce nom les emplois de vingt Officiers chargés reſpectivement de la monnoie, du ſoin des priſons & de l'exécution des criminels, des rues & du jugement de quelques affaires. Perſonne ne pouvoit être exempt de ces emplois, ſans obtenir une diſpenſe du Sénat. Tibère la demanda pour Druſus, fils de Germanicus. C'eſt au moins de ce préalable à la queſture, & probablement de la queſture même, que parle Tacite, quand il dit qu'il fut redevable du commencement de ſa fortune à l'Empereur Veſpaſien (1). Ce Prince ſe connoiſſoit en hommes. Il méritoit de protéger Tacite, & Tacite de l'avoir pour protecteur. Nous ignorons en quel endroit il exerça la queſture ; mais cette place lui donna certainement entrée au

Dion. LIV.

Tacit. Annal. III., 29.

(1) *Dignitatem noſtram à Veſpaſiano inchoatam, à Tito auctam, à Domitiano longiùs provectam non abnuerim.* Tacit. Hiſt. I. 1.

sénat. On pouvoit alors être Questeur à vingt-cinq ans commencés, & Sénateur à vingt-cinq accomplis. Les loix annales avoient été mitigées par l'usage ou par de nouvelles loix.

L'estime universelle dont Tacite jouissoit déjà, lui valut un établissement avantageux. Agricola, que ses services militaires venoient d'élever au Consulat & au rang des Patriciens, & que la voix publique nommoit au gouvernement de la Grande-Bretagne, l'une des plus importantes provinces du département impérial, lui donna sa fille en mariage. V. Agr. n. 9. Si elle ressembloit à sa mère Domitia, Tacite dut couler des jours heureux. Je crois sentir en effet que les louanges dont il comble la mère, sont l'éloge indirect de la fille, & qu'il veut nous apprendre son propre bonheur, en peignant celui d'Agricola.

La mort de Vespasien, arrivée l'an de J. C. 79, ne traversa point le cours de la fortune de Tacite. Sous le meilleur des Princes, sous Titus, le vrai mérite n'avoit ni peur, ni besoin de l'intrigue & de la cabale. D'ailleurs l'éclat des victoires qu'Agricola remportoit dans la Bretagne, rejailliſſoit vivement sur un gendre capable d'être quelque jour au Sénat ce que

Ction LXVI le beau-père étoit à l'armée. Titus couronné de nouveaux lauriers par ce conquérant, prit, ſelon la coutume, le titre d'*Imperator*, ou Général victorieux. Pouvoit-il ne pas s'intéreſſer à l'avancement de Tacite? Auſſi l'appuya-t-il (1) dans la demande, ſoit de l'édilité, ſoit du tribunat du peuple. Un Plébéïen, comme Tacite, pouvoit remplir l'un ou l'autre de ces emplois. Il obtint l'un des deux, & je préſume que ce fut le tribunat. Les Patriciens ne pouvant exercer cette magiſtrature plébéïenne, étoient comme en poſſeſſion de l'édilité.

Titus ne régna que deux ans. Domitien, ſon indigne frère, & peut-être ſon meurtrier, choiſit Tibère pour modèle, & fut tyran par ſyſtême. Sombre, défiant, vindicatif, ſanguinaire, connoiſſant le bien, préférant le mal; il rendoit intérieurement juſtice aux qualités éminentes, & en étoit effrayé; il faiſoit cas des vertus, & les puniſſoit. Du temps de Veſpaſien & de Titus, pour maſquer ſon ambition, il avoit joué l'amour des Lettres juſqu'à devenir Auteur; & même après les avoir abandonnées, il portoit baſſe-

(1) *Dignitatem noſtram... à Tito auctam.*

ment envie à ceux qui les cultivoient. Les Poëtes ſeuls trouvèrent grace auprès de lui. Seroit-ce qu'ayant acquis en ce genre quelque ſupériorité, il croyoit les avoir effacés d'avance, & ne les eſtimoit pas aſſez pour les haïr? Du reſte, implacable ennemi de ſon père & de ſon frère, il déteſtoit tout ce qu'ils avoient aimé.

Sous ce règne, Tacite avoit contre lui ſes qualités perſonnelles, l'eſtime des deux derniers Empereurs, & l'alliance d'Agricola, que Domitien ne laiſſa pas long-temps à la tête des Légions Britanniques, & dont le retour, quoiqu'honorable, étoit une diſgrace fondée ſur la jalouſie & ſur la peur. Cependant on ne doit pas juger abſolument de tout ce règne par l'affreux tableau qu'en trace notre Hiſtorien dans la chaleur de la haine publique encore récente. Il eſt fait d'après les trois ou quatre dernières années de Domitien, dont la tyrannie n'augmenta que par degrés, comme l'Auteur le reconnoît. Pendant l'eſpace de dix ou douze années, la perſécution contre le mérite ne fut pas générale. Il perçoit même quelquefois, pourvu qu'il évitât de ſe montrer d'une façon trop brillante. V. Agric. 41 & 45.

J'imagine que Tacite, dans une eſpé-

rance assez incertaine de la préture, continua de partager son temps entre les fonctions de Sénateur, les exercices du barreau, la solitude de son cabinet & la conservation d'un petit nombre d'amis, au milieu desquels il retrouvoit la liberté bannie du Sénat, des places publiques, & de tous les lieux où l'on pouvoit être entendu par les délateurs.

Le talent de la poésie lui devoit être de quelque ressource. C'étoit celui que Domitien pardonnoit le plus. Si Tacite fut auteur de je ne sais quel Ouvrage sur la plaisanterie (1), cité par Fulgentius Planciadès, Ecrivain du cinquième siècle, il le composa sous le même règne, & sans doute vers la fin, à l'exemple de Pline le Naturaliste, qui dans les dernières années de Néron, publia deux Livres de grammaire, parce que la tyrannie avoit rendu dangereux tout genre d'écrire plus libre & plus élevé.

Tacite n'étoit pas de ces Républicains intraitables, qui, sans distinguer la nouvelle République de l'ancienne, imitateurs déplacés des Favonius & des Catons, blessoient les meilleurs Princes, & mettoient en fureur les Tyrans. S'il haïssoit le Despotisme, il respectoit le Gouverne-

(a) *Facetiarum Libri.*

ment établi par les loix. Sa juſte & profonde vénération pour les Thraſéas & les Helvides, ne lui faiſoit pas approuver leurs indiſcrétions. Une vertu plus ſouple & mieux aſſortie aux conjonctures, étoit, ſelon lui, capable d'adoucir les Tyrans mêmes, ſur-tout quand ils n'avoient point encore jeté le maſque. Il ne croyoit pas impoſſible qu'un homme d'honneur, tenant un ſage milieu entre la baſſeſſe qui ſe proſtitue, & la roideur inflexible qui ne connoît aucun égard, fît ſon chemin, ſervît la Patrie, vécût pour elle, au-lieu de ſe perdre inutilement. v. Agric. 42.

Soit habileté, ſoit bonheur, Tacite obtint la Préture ſous Domitien, qu'il compte parmi les Princes qui contribuèrent à ſa fortune. Quand le Tyran, pour toute faveur, ſe ſeroit contenté de ne point mettre d'obſtacle à des prétentions légitimes, Tacite auroit dû lui en ſavoir gré. Un Prince de ce caractère, lorſqu'il ne faiſoit point de mal, paſſoit pour faire du bien, & ſembloit donner ce qu'il n'ôtoit pas. Tacite fut Préteur la huitième année de Domitien, 841 de la fondation de Rome, 88 de l'ère chrétienne; année mémorable par les jeux ſéculaires que fit célébrer ce Prince, Conſul pour la quatorzième fois. Tacit. Annal. XI. 11.

Tacite eut part à la célébration de ces jeux, en qualité de Préteur & de Membre du Collége des *Quindécimvirs*. On appeloit ainſi les Officiers qui gardoient les Livres Sibyllins, Livres précieux à la ſuperſtition comme à la politique, puiſqu'ils renfermoient, diſoit-on, les deſtinées de l'Empire, & les moyens d'appaiſer la colère des Dieux, quand elle ſe manifeſtoit par des prodiges ou par des calamités. Les Quindécimvirs avoient ſeuls le privilége de conſulter au beſoin cet auguſte dépôt. Ils ne pouvoient y jeter les yeux ſans un ordre ſpécial; mais leur rapport étoit reçu ſans examen : on faiſoit aveuglément ce qu'ils preſcrivoient. Nous ne pouvons dire ſi ce fut par le choix de Titus, de Domitien, ou du Collége même, que Tacite parvint à ce ſacerdoce, qui donnoit une grande conſidération, & ne finiſſoit qu'avec la vie. Comme les jeux ſéculaires étoient une inſtitution religieuſe, faite pour obéir aux oracles Sibyllins, les préparatifs & l'exécution de ces longues & curieuſes cérémonies rouloient principalement ſur les Quindécimvirs. Tacite parlant des jeux ſéculaires de Claude, nous apprend qu'à ceux de Domitien il remplit les fonctions de ſon miniſtère avec tout le ſoin poſſible

ſible, & renvoie, pour le détail, à un endroit de ſon Hiſtoire que nous n'avons plus.

L'année ſuivante il ſortit de Rome avec ſa femme; & leur abſence dura pluſieurs années. Quelques-uns, pour groſſir le nombre des illuſtres perſécutés, ou ſur une raiſon de convenance, tirée des vertus de Tacite, & de l'injuſtice de Domitien, prétendent que ce Prince l'exila. D'autres aiment mieux qu'il ſe ſoit exilé lui-même, pour n'être pas témoin des malheurs de ſa Patrie. Je ſaiſirois avidement l'une ou l'autre de ces conjectures, ſi j'écrivois un Roman. Mais Tacite n'avoit perſonnellement qu'à ſe louer de Domitien; il a le courage & l'équité d'en convenir. Pour ce qui eſt de l'exil volontaire, un Sénateur ne pouvoit s'abſenter de Rome, ni même du Sénat, ſans raiſons légitimes & approuvées. La prudence permettoit-elle à Tacite de haſarder une démarche que le premier délateur auroit dénoncée comme une cenſure de la conduite du Prince & de ſon adminiſtration? Je crois, avec plus de vraiſemblance, que Tacite, au ſortir de la Préture, eut quelque Gouvernement. Ce ne fut pas un de ceux qui dépendoient du Sénat, places annuelles,

& qu'on n'obtenoit, depuis Auguſte; que pluſieurs années après le Conſulat ou la Préture; mais une des Provinces Impériales, qu'on pouvoit gouverner en ſortant de charge, & tant qu'il plaiſoit à l'Empereur. Les vertus & les talens n'étoient pas encore tout-à-fait un titre d'excluſion dans la neuvième année de Domitien, ni long-temps depuis. Nous voyons en effet que dans la douzième, Trajan fut choiſi pour commander les Légions de la Baſſe-Germanie.

V. Agric. 45. Tacite & ſa femme étoient hors de Rome depuis plus de quatre ans, lorſqu'ils apprirent la mort d'Agricola. Ce coup imprévu leur fut d'autant plus ſenſible, qu'ils n'eurent pas ſeulement la triſte conſolation de recueillir les derniers ſoupirs du meilleur des pères, & de lui rendre les devoirs de la piété filiale. Pour comble d'affliction, il leur revenoit de toutes parts que l'Empereur ne trouvant point de prétexte pour ſe défaire de ce grand homme, avoit eu recours au poiſon. La douleur eſt ſouvent trop crédule. Cependant elle ne fit pas oublier à Tacite que la renommée calomnie quelquefois les Tyrans mêmes. Auſſi, par un trait d'impartialité propre à confondre les critiques injuſtes qui le taxent de noirceur,

il déclare, dans l'éloge de son beau-père, qu'il n'oſe garantir le fait. Mais ſi la mort d'Agricola ne fut pas un des crimes de Domitien, du moins elle fut comme l'époque de ſes plus horribles cruautés. Alors parut à viſage découvert cette tyrannie impudente & conſommée, qui, pendant le cours de trois ans entiers, ne ceſſa de ravager la capitale & les Provinces, juſqu'à faire regretter Néron. Rien n'approche de l'idée qu'en donne Tacite dans la Vie d'Agricola, ſi ce n'eſt la peinture énergique, mais plus abrégée, qu'il en fait au commencement de ſon Hiſtoire. » On voyoit les Iſles déſertes » peuplées d'exilés, & bientôt après teintes du ſang de ces malheureux; Rome » livrée à des fureurs plus barbares; la » naiſſance, les richeſſes, la fuite & » la recherche des honneurs devenues » des crimes; les vertus, des arrêts de » mort. La fortune des délateurs indignoit autant que les forfaits dont elle » étoit le prix. Les uns, parés des dépouilles de leurs victimes, déshonoroient le Conſulat & les Sacerdoces: » d'autres, parvenus aux emplois de » confiance, ou régnant dans l'intérieur » du Palais, également déteſtés & terribles, diſpoſoient de tout à leur gré. Tacit. Hiſt. l. 2.

» On ſubornoit les Eſclaves contre leurs » Maîtres, les Affranchis contre leurs » Patrons, les amis pour perdre ceux qui » n'avoient point d'ennemis ».

Tel étoit ou commençoit d'être l'état de Rome, lorſque Tacite y retourna. Je préſume qu'il ne fut pas mal reçu de Domitien, à qui les dernières volontés d'Agricola pouvoient inſpirer quelque reconnoiſſance paſſagère. Agricola venoit de laiſſer à l'Empereur le tiers de ſes biens : ſage précaution de la tendreſſe paternelle & conjugale, qui compoſoit avec ce brigand, pour l'empêcher de ravir les deux autres tiers à une épouſe, à une fille tendrement chéries, & pour acheter, s'il étoit poſſible, la ſûreté d'un gendre que ſa réputation expoſoit à mille dangers. Domitien avoit paru s'attendrir ſur la mort d'Agricola ; & par orgueil, il avoit regardé ce legs comme une preuve d'eſtime & d'attachement. Mais ce n'étoit-là pour Tacite qu'une foible ſauve-garde, peu capable de le raſſurer contre un Tyran toujours agité de ſoupçons, toujours dévoré de jalouſie ; qui ne gardoit plus de meſures, & qui, ſur la moindre délation, ou ſimplement par caprice, paſſoit tout d'un coup des tranſports de l'amitié, à la fureur de la

V. Agric.

haine. Tacite tenoit un rang considérable dans le Sénat ; & c'étoit principalement sur les Sénateurs que Domitien exerçoit ses barbaries. Tantôt ce monstre employoit le poignard ou le poison ; tantôt las d'assassiner, & pour commettre aussi des crimes en règle, il dénonçoit au Sénat l'homme de bien qu'il vouloit faire périr. Il environnoit de Soldats le lieu de l'assemblée. Après avoir écouté, pour la forme, les défenses de l'accusé, il demandoit les avis. Le premier opinant parloit seul, & toujours contre sa propre pensée. Les autres, tremblans, éperdus, baissant la tête & les yeux, sembloient acquiescer ; & l'innocence étoit condamnée avec cette apparente unanimité que produit l'esclavage complet, & qui souvent est la marque de l'improbation générale. Hlin. Panégyr.

Tacite donne assez à entendre qu'il eut la foiblesse de céder au torrent (1), & de prendre quelque part aux fautes de son Corps. Mais dans un temps si affreux, c'étoit une sorte d'héroïsme de n'avoir que de la foiblesse ; c'étoit risquer beau- V. Agric. 45.

(1) *Mox nostra duxere Helvidium in carcerem manus ; nos Maurici Rusticique visus, non innocenti sanguine Senecio perfudit*

coup, & renoncer pour le moins à toute espérance d'avancement. Ce que Pline le jeune dit de ſa propre ſituation, doit s'appliquer à celle de ſon ami. » Si je » parus avancer dans les honneurs ſous un » Prince très-diſſimulé, qui n'avoit point » encore fait éclater ſa haine contre les » gens de bien, je m'arrêtai dès-qu'il ſe » montra ſans déguiſement. Après avoir » connu quelle étoit la voie la plus courte » pour arriver aux dignités, je préférai » la plus longue, & j'étois au nombre » de ceux qui gémiſſoient dans l'amer- » tume & dans la frayeur «. On peut juger que c'étoit principalement avec Tacite qu'il partageoit ſa douleur, ſes alarmes, & l'attente d'un avenir plus heureux.

Plin. Panégyr.

Domitien fut tué dans ſon Palais, le 18 de Septembre, l'an de J. C. 96. Sous Nerva, Prince citoyen, fait pour être aimé, quand il n'auroit pas eu l'avantage de ſuccéder à un Tyran, la vertu rentra dans ſes droits, & les places furent offertes aux ſujets dignes des les occuper. Tacite parvint au Conſulat dès l'année 97. Cependant on ne trouve point ſon nom dans les Faſtes, parce qu'il ne fut pas Conſul ordinaire. Le Conſulat ne ſe donnoit pas alors pour une année entière; & com-

mûnément l'Empereur même ne le prenoit que pour quelques mois. Ceux qui entroient en charge au commencement de Janvier, & dont les noms ſervoient de date dans tout l'Empire, étoient appelés Conſuls ordinaires; les autres, Conſuls ſubrogés. L'année où Tacite exerça cette Magiſtrature, eut pour Conſuls ordinaires, Nerva lui-même, & l'illuſtre Verginius Rufus. Ce fut une ſingularité très-intéreſſante, de voir élevés enſemble à la dignité ſuprême de l'ancienne République, l'un & l'autre pour la troiſième fois, deux vénérables vieillards, dont l'un venoit d'accepter l'Empire à regret; & l'autre, depuis trente ans, jouiſſoit de la gloire éclatante, mais dangereuſe, de l'avoir refuſé.

Les funérailles du même Verginius, qui mourut dans le cours de cette année, illuſtrèrent le Conſulat de Tacite, & donnèrent aux Romains le plus mémorable ſpectacle qu'ils euſſent vu depuis long-temps. Elles ſe firent aux dépens du tréſor public. Tacite, Conſul alors, parut dans la tribune; &, ſur ce théâtre de l'éloquence républicaine, où depuis Auguſte les Magiſtrats montoient rarement, il prononça l'Oraiſon funèbre. » La fortune, » toujours fidelle à Verginius, dit Pline Plin. Epiſt. II. 2.

» le jeune, gardoit, pour dernière grace,
» un tel Orateur à de telles vertus «.
Il s'agiſſoit d'un Citoyen ſupérieur aux places qu'il avoit remplies, & même à celle qu'il avoit conſtamment refuſée ; d'un héros dont la modeſtie & le courage réſiſtèrent aux Légions de Germanie, obſtinées à le proclamer Empereur avant & après la mort de Néron ; & qui, durant la guerre civile, ſollicité par d'autres Légions, avoit bravé plus de périls pour éviter la puiſſance ſouveraine, que l'ambition n'en affronte pour l'obtenir. Honoré des bons Empereurs, ſouffert des mauvais, enfoncé dans une retraite d'où il ne ſortoit que pour des devoirs indiſpenſables ; il s'occupa de Littérature, & tâcha de faire oublier des vertus que la Poéſie & l'Hiſtoire avoient célébrées de ſon vivant : enfin, rappelé ſur la ſcène par Nerva ſon ami, Verginius mourut dans ſa quatre-vingt-quatrième année, au comble de la réputation où peut arriver un mortel, & des honneurs que pouvoit eſpérer un particulier qui n'avoit pas voulu être Souverain. Quelle carière pour l'éloquence de Tacite ; & de Tacite donnant l'eſſor à ſon génie ſous l'empire de Nerva !

La même année, ce Prince ayant adopté Trajan, qui commandoit les Légions de

la Baſſe-Germanie, le fit nommer par le Sénat ſon Collègue & ſon ſucceſſeur, & mourut au commencement de l'année ſuivante, d'autant plus cher aux Romains, qu'un tel choix étoit la preuve qu'il avoit craint d'être regretté.. Ce fut dans l'intervalle des trois mois qui s'écoulèrent entre ces deux événemens, que Tacite (1) compoſa la vie de ſon beau-père. Tant que dura la tyrannie, il n'auroit pu traiter un pareil ſujet ſans le manquer, ou ſans ſe perdre. Libre enfin de toute contrainte, ſa plume traça ce portrait avec la force dont elle étoit ſeule capable. La mémoire de Domitien, flétrie par un jugement national, ne méritoit aucun égard; & les vertus d'Agricola reſſembloient à celles des Princes qui gouvernoient alors. Ce grand homme, ſon Hiſtorien, les deux Empereurs avoient tous couru les mêmes riſques ſous le règne du Tyran; & cette ſociété de périls avoit dû reſſerrer des liaiſons formées par une eſtime mutuelle entre des Citoyens vertueux, de même rang, & à portée de ſe connoître. Nous liſons dans Tacite, qu'Agricola deſiroit & prédiſoit V. Agric. 44.

(1) Voyez la remarque quatrième ſur la vie d'Agricola.

l'élévation de Trajan. Ainſi l'on peut aſſurer que l'Ouvrage fut également applaudi du Public & des Puiſſances. On y trouve la fleur de tous les genres de beautés que Tacite a répandues dans ſes autres écrits. C'eſt un chef-d'œuvre qui ſatisfait tout à la fois le jugement & l'eſprit, l'imagination & le cœur. On a raiſon de le propoſer comme un modèle d'éloge hiſtorique. Les louanges n'ont rien d'outré ni de vague. Elles naiſſent des faits mêmes. Tout attache, tout inſtruit. Le Lecteur aime Agricola, l'admire, ſe paſſionne pour lui, l'accompagne dans ſes expéditions, partage ſa diſgrace, & profite de ſes exemples. L'intérêt va toujours croiſſant; & quand il ſemble ne pouvoir plus croître, des morceaux pathétiques & ſublimes mettent l'ame hors d'elle-même, & ne lui laiſſent la faculté de ſentir, que pour déteſter le Tyran, & pour s'attendrir ſans foibleſſe ſur la deſtinée du héros.

Après avoir élevé ce monument à la gloire de ſon beau-père, Tacite écrivit ſon Ouvrage ſur les Germains, dans le cours de l'année 98. C'étoit déſormais la ſeule Nation de l'Occident capable d'inquiéter les Romains. Elle les avoit inſultés pendant tout le règne de Do-

mitien, qui ſe contentoit de triompher au-lieu de vaincre, & dont les Lieutenans, par politique, n'oſoient faire leur devoir qu'à demi. Lorſqu'il mourut, rien n'étoit plus eſſentiel que de pourvoir ſolidement à la ſûreté des frontières, & de raccoutumer les Barbares à reſpecter le nom Romain. Auſſi Trajan, qui avoit appris à Cologne la nouvelle de ſon aſſociation, ne ſe hâta pas, même après la mort de Nerva, de retourner en Italie. Il paſſa plus d'un an, ſoit à rétablir la diſcipline dans les armées qui gardoient le Danube & le Rhin, ſoit à réparer les Forts que Druſus & les anciens Généraux avoient conſtruits dans le pays ennemi. Les Légions, aſſurées de la victoire ſous la conduite de Trajan, demandoient qu'il les menât contre les Barbares. Ceux-ci tâchoient de le déſarmer par les plus humbles ſoumiſſions. Mais ce Prince, qui toute ſa vie n'eut que trop d'amour pour la guerre, pouvoit aiſément ſuccomber à la tentation d'une conquête.

On conçoit que l'abſence du nouvel Empereur impatiemment attendu dans la capitale, y faiſoit beaucoup parler des Germains. Ce fut peut-être ce qui détermina Tacite à donner une deſcription de

leur pays, de leurs mœurs & de leurs uſages. Il l'eût moins abrégée, s'il avoit prévu que la Nation à demi-ſauvage, qu'il décrivoit alors, démembreroit un jour l'Empire Romain; que le ſang & le Gouvernement Germaniques prévaudroient dans la meilleure partie de l'Europe, & que tous les Peuples formés du mélange des vainqueurs & des vaincus, regarderoient cette relation de la Germanie comme l'Hiſtoire de leur Patrie ancienne, &, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, comme les archives de leurs loix, de leur droit public, de leur première conſtitution.

L'Ouvrage dont il s'agit eſt court ſans être ſuperficiel. Dans un petit nombre de pages il renferme plus de morale, de politique & de vues, plus de ſubſtance & de ſuc, que ſouvent on n'en pourroit exprimer de pluſieurs énormes volumes. Ce n'eſt point une de ces deſcriptions ſimplement agréables, qui ne font que gliſſer ſur l'ame, & lui laiſſent ſa tranquillité. C'eſt une peinture mâle comme le ſujet, pleine de vie, de ſentiment & de traits de feu qui vont au cœur. On ſe croit en Germanie; on ſe familiariſe avec ces prétendus Barbares; on leur pardonne leurs défauts & preſque

leurs vices, en faveur de leurs vertus; & toute compenſation faite, dans certains accès d'enthouſiaſme, on voudroit être Germain.

Reſte à ſavoir ſi cette peinture eſt fidelle. Les Romains n'étoient pas curieux de connoître à fond les Peuples étrangers; & Tacite, en parlant des Juifs dans ſon Hiſtoire, a prouvé qu'il avoit à cet égard toute l'indifférence romaine. Un des objets qu'il ſe propoſe, en peignant les mœurs des Germains, eſt de cenſurer indirectement celles de la Nation. En apparence occupé de la Germanie, jamais il ne perd Rome de vue. Il ſeroit fâché que ſes Lecteurs ne fiſſent point le parallèle qu'il a dans l'eſprit, & qui certainement eſt la clé de ſon Ouvrage. On pourroit donc ſoupçonner Tacite d'avoir traité cette matière avec peu d'exactitude, & ſur-tout d'avoir embelli les Barbares, pour mieux faire ſentir aux Romains leur propre difformité. Mais ce que d'autres Auteurs nous apprennent des Germains, donne lieu de croire qu'en général, & ſauf quelques exceptions, le tableau de Tacite eſt d'après nature; & d'ailleurs, il eſt ſi bien peint qu'on l'admireroit encore, quand il ne ſeroit pas reſſemblant.

Tacit. Hiſt. V. 2. & ſeqq.

Ces deux Ouvrages annonçoient que Tacite, dont l'éloquence faiſoit l'admiration du Sénat & du Barreau, ſavoit également prendre le ton de l'hiſtoire. Loiſir, talens, liberté, rien ne lui manquoit pour réuſſir en ce genre. Sa fortune étoit ſolidement établie, & ſon ambition ſatisfaite. Il avoit achevé ſa carrière des honneurs. Le titre de Conſulaire lui donnoit une place diſtinguée dans le Conſeil public de ſa Nation. Homme d'Etat, Orateur, Philoſophe, toujours environné d'une foule de Savans (1) qui le conſultoient comme leur oracle, il avoit pour lors environ 45 ans; âge où l'eſprit a toute la maturité dont il eſt capable; où l'imagination encore vive ſe laiſſe dominer par le jugement; où la raiſon, perfectionnée par l'uſage du monde, réunit les avantages de la jeuneſſe & de la vieilleſſe, ſans en avoir les défauts: enfin, Tacite vivoit ſous Trajan & ſous les loix. Temps heureux, s'écrie-t-il, où nous pouvons penſer librement (2), & dire librement notre penſée!

(1) *Copia Studioſorum quæ ad te ex admiratione ingenii tui convenit.* Plin. Ep. *IV.* 11.

(2) *Rarâ temporum felicitate, ubi ſentire quæ velis, & quæ ſentias dicere licet.* Hiſt. L. 1.

Auſſi profita-t-il des premiers inſtans d'une liberté ſi précieuſe & ſi rare, pour entreprendre l'Hiſtoire Romaine depuis la mort de Néron, juſqu'à celle de Domitien. C'eſt cet Ouvrage que l'Auteur annonce dans le préambule de la Vie d'Agricola, comme une image de la ſervitude paſſée, & comme une preuve de la félicité préſente. Il comprenoit vingt-huit années très-fertiles en événemens. Révolutions de toute eſpèce, guerres civiles, guerres étrangères, trois fantômes d'Empereurs, qui ne montent ſur le Trône que pour en tomber avec fracas; deux grands Princes, dont l'un ſait allier, avec le pouvoir ſuprême, la modeſtie d'un ſimple Citoyen; mais contraint, par le déſordre des finances, de charger les Peuples, & trop gouverné par un ami auquel il devoit l'Empire, n'eſt pas aimé comme il méritoit de l'être; l'autre, vicieux & redouté du Public, avant que d'être Empereur, devient les délices du genre humain, à qui bientôt il eſt enlevé, peut-être par le crime d'un frère; une tyrannie longue & ſanglante, des forfaits atroces; au milieu d'une corruption preſqu'univerſelle, des traits héroïques de vertu; enfin le Tyran maſſacré par ſes domeſtiques; dans ce même

espace de temps, l'Italie frappée d'horribles fléaux, des Villes englouties ou renversées, Rome en proie aux incendies, le Capitole réduit en cendres par des Romains; c'étoit-là le sujet que Tacite avoit à traiter.

Non-seulement contemporain, mais encore spectateur attentif & intelligent, quelquefois acteur, il connoissoit par lui-même un grand nombre des personnages principaux : il avoit été dans le point-de-vue nécessaire pour bien voir, & pour juger sainement. Dès-qu'il eut formé le projet d'écrire, il prit soin de consulter ceux dont les lumières lui pouvoient être de quelque secours. La Lettre où Pline le jeune détaille la mort de son oncle Pline l'ancien, est une réponse à Tacite, qui vouloit s'instruire exactement de ce fait, à dessein de l'insérer dans son Histoire.

Plin. Epist. VI. 15.

Comme on étoit convaincu qu'elle passeroit à la postérité, on s'empressoit de lui fournir des Mémoires, & peut-être plus qu'il n'en desiroit. Pline, dans une autre Lettre, le conjure de ne pas oublier une action courageuse qu'il s'applaudit d'avoir faite sous le règne de Domitien.

Plin. Epist. VII. 33.

» J'ai, dit-il, un pressentiment, & mon » pressentiment ne me trompe pas, que

» votre Hiſtoire ſera immortelle. C'eſt, » je vous l'avoue ingénûment, ce qui » redouble ma paſſion d'y trouver une » place. Si nous avons coutume de pren- » dre tant de ſoin que notre portrait ſoit » de la main d'un excellent Artiſte, » pouvons-nous trop ſouhaiter qu'un pin- » ceau comme le vôtre daigne peindre » nos actions, & leur donner du re- » lief ? Je vous indique donc un fait » qui ne ſauroit échapper à votre atten- » tion, parce qu'il eſt dans les regiſtres » publics : mais je ne laiſſe pas de vous » l'indiquer, afin que vous ſoyez per- » ſuadé quel plaiſir j'aurai, ſi cette ac- » tion . . . qui . . . fut favorablement re- » gardée, reçoit de votre eſprit & de » votre approbation un nouveau luſtre.... » Je ne demande pourtant pas que vous » exagériez. Je ſais que l'Hiſtoire ne » doit jamais s'écarter de la vérité, & » que la vérité honore aſſez les bonnes » actions «. Cette lettre eſt d'un ton plus modeſte que celle où Cicéron ſupplie Luccéius de farder ſon Conſulat, & de violer, en faveur de l'amitié, les loix de l'Hiſtoire. L'orgueil de Pline étoit plus adroit ; & je doute que Tacite eût été d'humeur à ſervir la vanité de ſes amis aux dépens de la ſincérité.

Cic. Ep. ad amic. V. 12.

Nous n'avons aujourd'hui que les quatre premiers Livres de ſon Hiſtoire, avec le commencement du cinquième. Cependant elle devoit en contenir un grand nombre, puiſque ces Livres, échappés du naufrage, ne renferment pas deux ans entiers, & que pluſieurs des autres vingt-ſix années qu'embraſſoit le plan de l'Auteur, n'étoient ni moins riches, ni moins abondantes. Il voulut que cet Ouvrage portât le titre d'*Hiſtoires*, parce que le mot grec adopté par les Latins, ſignifie proprement, & ſelon la rigueur étymologique, le récit des faits que celui qui les raconte a ſus, ou pu ſavoir par lui-même. Or la narration de Tacite commençoit au temps où, déjà ſorti de l'enfance, il avoit été capable de réfléchir, & de prendre part aux événemens.

Tacite, en s'appliquant à écrire l'Hiſtoire, ne renonça point au Barreau. Les Conſulaires mêmes ne croyoient pas que la fonction d'Avocat fût au-deſſous d'eux; & quoique la forme de Gouvernement introduite par Auguſte, eût reſſerré le talent de la parole dans des bornes plus étroites, néanmoins il ſe préſentoit aſſez ſouvent des affaires dignes des Hortenſius & des Cicérons, parce que les procès criminels étoient plaidés, & que parmi

les Gouverneurs de Provinces, où ne trouvoit que trop de Verrès.

Comme dans les cauſes de ce genre il s'agiſſoit & de peuples déſolés, qui ſe plaignoient d'avoir ſouffert des injuſtices criantes, & de Sénateurs du premier ordre menacés de perdre leurs biens, leur dignité, leur état; l'éloquence pouvoit y déployer toutes ſes richeſſes, tonner, foudroyer, attendrir, tirer des larmes. Outre l'importance des objets, la majeſté du Tribunal animoit puiſſamment les Orateurs. Sous le gouvernement des Céſars, la connoiſſance de ces ſortes d'affaires appartenoit au Sénat.

L'an de J. C. 99, troiſième de Trajan, Marius Priſcus, ci-devant Proconſul d'Afrique, fut accuſé de concuſſion par les habitans de cette Province. Le Sénat leur nomma Pline & Tacite pour Avocats. Tacite, plus ancien, & déjà Conſulaire, auroit dû, ce me ſemble, être nommé avant lui; mais Pline avoit été demandé par les Africains, & ce fut apparemment l'unique raiſon qui lui fit donner le premier rôle. La cauſe de Priſcus étoit ſi déſeſpérée, qu'au-lieu de penſer à ſe défendre, il offroit de ſubir les peines portées par la Loi, c'eſt-à-dire, de perdre le rang de Sénateur, & de Plin. Epiſt. II. 11.

reſtituer ce qu'il avoit pris. En conſéquence, il demandoit qu'on lui donnât des Commiſſaires pour régler la ſomme qu'il devoit rendre. Pline & Tacite ſe crurent obligés de remontrer au Sénat, que les crimes en queſtion étoient d'une énormité qui ne permettoit pas de civiliſer l'affaire. On accuſoit Priſcus d'avoir vendu la condamnation, & même la vie des innocens. Le Sénat le renvoya devant des Commiſſaires pour ce qui regardoit la concuſſion; mais quant aux autres délits, il s'en réſerva la connoiſſance, & remit le jugement à la prochaine aſſemblée.

Plin. Ibid. Elle ſe tint au mois de Janvier de la quatrième année de Trajan, & fut également auguſte & nombreuſe. L'Empereur y préſida. Il étoit alors Conſul pour la troiſième fois. Je n'entrerai point dans le détail des trois ſéances conſécutives qu'occupa cette grande affaire, & qui furent prolongées juſqu'à la nuit. D'un côté, Pline & Tacite; de l'autre, Salvius Libéralis & Catius Fronto, très-célèbres Orateurs, mirent en œuvre tous les reſſorts de l'indignation & de la pitié. Pline, dans la première ſéance, parla cinq heures de ſuite avec tant de feu, que Trajan, inquiet pour ſa ſanté, le fit aver-

fir pluſieurs fois de ſonger à la délicateſſe de ſa complexion. Le lendemain, Tacite, en répliquant à Fronto, fit éclater ce grand, ce ſublime (1) qui caractériſoit tous ſes diſcours. La troiſième & dernière ſéance décida du ſort de Priſcus, qui fut condamné à porter au tréſor public les ſommes qu'il avoit reçues pour prix du ſang innocent, & banni de Rome & de l'Italie à perpétuité; tant les Loix étoient indulgentes pour les Citoyens Romains! Au reſte, le Sénatus-Conſulte couvrit de gloire Pline & Tacite. On y déclaroit que l'un & l'autre avoient rempli dignement leur miniſtère & l'attente du Sénat.

Ils étoient en poſſeſſion de l'eſtime du Public. Chacun d'eux réuniſſoit, dans un degré très-éminent, les vertus civiles & les qualités de l'eſprit qui peuvent la mériter: heureux l'un & l'autre, s'ils n'avoient fermé les yeux aux lumières de la divine Philoſophie qui commençoit à rayonner de toutes parts, & cherché, pour unique récompenſe, l'admiration de leur ſiècle, celle des races futures, leur

(1) *Reſpondit Cornelius Tacitus eloquentiſſimè & quod eximium orationi ejus ineſt : σεμνῶς.*

propre ſatisfaction ! Ces motifs, dont la ſource eſt après tout dans l'idée que nous avons de l'excellence de l'homme, & dans un ſentiment confus de notre immortalité, ne laiſſent pas, quoique défectueux & ſouillés d'orgueil, de tourner au profit du genre humain. Les ſociétés ſeroient floriſſantes, ſi tous ceux auxquels il n'eſt pas donné d'en avoir de plus ſublimes & de plus purs, étoient du moins animés, comme le furent ces deux Romains, par l'amour d'une gloire bien entendue, & par le plaiſir qu'on goûte à faire de bonnes actions.

L'amitié de Tacite & de Pline avoit pour baſe la conformité de principes & de mœurs. Comme dans l'eſſentiel ils ſe reſſembloient parfaitement, d'aſſez grandes différences ſur tout le reſte, ne ſervoient qu'à rendre leur amitié plus piquante & plus utile. On ſaiſit facilement le caractère perſonnel de Pline, qui nous a laiſſé un volume de Lettres. Nous ſommes moins au fait de Tacite, dont nous n'avons que des Ouvrages d'apparat. Mais, autant qu'on peut connoître l'un & deviner l'autre, la probité de Pline étoit plus douce, plus liante, aſſaiſonnée de tout ce qui fait les délices du commerce; celle de Tacite étoit plus franche, plus

naturelle, ſans apprêt, en un mot, vraiment Romaine. Le premier, par ſes qualités aimables, gagnoit tous les cœurs : le ſecond les ſubjuguoit par la force de ſon mérite, par l'aſcendant de ſa vertu. L'un, Courtiſan délié ſans baſſeſſe, & même avec dignité, ſembloit fait pour vivre ſous le Gouvernement fondé par Auguſte, & pour être l'ami d'un Prince tel que Trajan. L'autre, Républicain ſans aigreur & ſans imprudence, avoit droit à l'eſtime des bons Princes ; mais il auroit été mieux encore ſous l'ancien Gouvernement. Il eut beſoin, ſi je ne me trompe, de prendre ſur lui-même pour ſe façonner au nouveau ; & ce dut être l'ouvrage de toute ſa vie.

Pline aimoit paſſionnément la vertu, lui prodiguoit l'encens par-tout où il croyoit la trouver, & peut-être la voyoit quelquefois où elle n'étoit pas, louoit avec une profuſion qui pouvoit rendre problématique ſon diſcernement ou ſa ſincérité. Il mettoit dans ſes préventions les plus injuſtes une ſorte de modération & d'équité ; témoin la demi-juſtice qu'il rend aux Chrétiens, en reconnoiſſant la pureté de leurs mœurs, tandis qu'il les regarde comme des malheureux aveuglés par une folle ſuperſtition. Tacite haïſſoit

Plin. Epiſt. X. 23.

fortement le vice. Il diſtribuoit les louanges avec économie, & toujours en connoiſſance de cauſe. L'horreur qu'il avoit de la flatterie & du menſonge, le pouſſoit vers les excès oppoſés. A force d'avoir étudié l'homme profondément, & trop finement ſans doute, il n'avoit pas aſſez de peine à ſoupçonner le mal. Ajoutons (car enfin je n'écris pas un panégyrique, mais une vie) qu'il adoptoit quelquefois les préjugés de ſa Nation dans toute leur atrocité. Comment excuſer un homme tel que lui, d'avoir cru, ſur parole, que le Chriſtianiſme étoit une ſecte déteſtable, digne par ſes forfaits & par ſa haine contre le genre humain, des châtimens les plus rigoureux ?

Tacit. Annal. XV. 44.

On voit combien ces deux amis étoient néceſſaires l'un à l'autre. Peut-être que ſans la douceur de Pline, Tacite ne ſe ſeroit pas préſervé d'une philoſophie ſauvage, de cette haine des hommes qu'il reprochoit fauſſement aux Chrétiens. Sans le caractère mâle de Tacite, la bonté d'ame de Pline auroit pu dégénérer en complaiſance outrée, en adulation, en fadeur. Ils avoient tous deux l'eſprit vif, ſolide & juſte; l'imagination féconde, le ſentiment délicat. Rien de la ſurface

ſurface des objets n'échappoit à Pline ; rien de leur intérieur à l'œil perçant de Tacite. L'un avoit en partage le brillant, l'aménité, les graces légères. Il ſavoit même ſe donner au beſoin de l'élévation & de la force ; mais c'étoit un état violent pour lui : bientôt il retomboit dans les fleurs. L'autre, plein d'une vigueur ſoutenue, joignoit à la chaleur des idées, à l'énergie de l'expreſſion, à la vivacité des images, un ſens exquis, une ſurémineence de raiſon. Chez Pline, le ſentiment s'évaporoit quelquefois en penſées ingénieuſes. Chez Tacite, les réflexions ſe tournoient en ſentiment. On dit que celui-ci ne réſolut d'écrire l'Hiſtoire, qu'après avoir fait des efforts inutiles pour engager Pline à ce travail. S'il y eut entre eux un combat de modeſtie, ce n'eſt pas un malheur que celle de Pline l'ait emporté.

Sidon. Apollinar. IV. 11. Epiſt.

La Nation, d'une voix unanime, leur déféroit l'empire de l'éloquence & de la littérature. Tacite avoit ſes partiſans, & Pline les ſiens ; mais en donnant à l'un des deux la première place, on s'accordoit à placer l'autre immédiatement après lui. Pour eux, à la honte de tant de minces Ecrivains qui ſe diſputent des rangs que le Public ne leur donne pas, ils parta-

geoient ſans jalouſie cette eſpèce de Souveraineté, la plus flatteuſe de toutes, ou plutôt ils en jouiſſoient par indivis.

Ce ſeroit trop peu de dire qu'une liaiſon très-étroite, ſi rare entre concurrens, étouffoit dans leur cœur juſqu'au moindre ſentiment de rivalité. Leur intime union faiſoit diſparoître de leur commerce toute diſtinction d'intérêt, & ſembloit confondre leurs perſonnes mêmes. Ils regardoient leur gloire comme un bien commun, y travailloient de concert, ſe communiquoient leurs lumières, ſe ſoumettoient réciproquement tout ce qui ſortoit de leur plume; & ſe croyant ſolidaires l'un pour l'autre, chacun s'efforçoit de perfectionner, par une critique ſévère, mais pleine de cordialité, les productions de ſon ami. Pline reconnoiſſoit la ſupériorité de Tacite (1) ſans en être humilié. Tacite ne ſe prévaloit nullement de ſes avantages; & par un preſtige que l'amitié parfaite eſt capable d'opérer, il pouvoit bien ne les pas ſentir.

Le Public ne ſéparoit point ces deux illuſtres amis. On ne parloit jamais de

(1) *Tu magiſter; ego contra.... qui non modò magiſter tuus, ſed ne diſcipulus quidem dici debeam.* Plin. ad Tacit. VIII. 7.

l'un, qu'en même-temps l'autre ne se présentât à l'esprit. Le seul mot de Belles-Lettres rappelloit le souvenir de Tacite & de Pline. On eût dit que leurs noms étoient ceux des Lettres mêmes. Tacite se trouvant un jour aux Spectacles du Cirque, lia conversation avec un Chevalier Romain qui étoit assis auprès de lui. Après un entretien savant & diversifié, cet homme lui demanda s'il étoit d'Italie ou de Province. » Je ne vous suis pas inconnu, répondit Tacite, & c'est aux Belles-» Lettres que j'en ai l'obligation. Il » faut que vous soyez Tacite ou Pline, » reprit vivement le Chevalier. « Pline raconte ce fait avec une extrême complaisance, plus flatté de cet éloge fortuit, que des applaudissemens qu'il recevoit au Tribunal des *Centumvirs*, & de la gloire qu'il s'étoit acquise dans le Sénat. Pline. Epist. IX. 23.

Nous avons dix Lettres de Pline à Tacite, qui sont honorables pour l'un & pour l'autre. On me permettra d'en copier une, qui justifie tout ce que j'ai dit de leur confiance mutuelle & de leur inviolable attachement. Je me sers de la traduction de Sacy, que l'Auteur même n'auroit pas désavouée. Epist. Plin. I. 6. l. 20. IV. 13. VI. 9. VI. 16. VI. 20. VII. 20. VII. 33. VIII. 7. XI. 14.

PLINE A TACITE SON AMI. » J'ai lu Epist. Plin. VII. 20.

» votre Livre, & j'ai marqué avec le
» plus d'exactitude qu'il m'a été poſſible
» ce que je crois y devoir être changé,
» & en devoir être retranché; car je
» n'aime pas moins à dire la vérité, que
» vous à l'entendre; & d'ailleurs on ne
» trouve point de gens plus dociles à la
» cenſure, que ceux qui méritent le plus
» de louanges. Je m'attends qu'à votre
» tour vous me renverrez mon Livre avec
» vos critiques. O l'agréable, ô le charmant
» échange! Que j'ai de plaiſir à penſer
» que ſi jamais la poſtérité fait quelque
» cas de nous, elle ne ceſſera de publier
» avec quelle union, quelle franchiſe,
» quelle amitié nous vivions enſemble!
» Il ſera rare & remarquable que deux
» hommes à-peu-près de même âge, de
» même rang, de quelque nom dans
» l'empire des Lettres, (car il faut bien
» que je parle modeſtement de vous,
» puiſqu'en même-temps je parle de moi)
» ſe ſoient ſi fidèlement aidés dans leurs
» études. Pour moi, dès ma plus tendre
» jeuneſſe, la réputation, la gloire que
» vous aviez acquiſe, me faiſoient déjà
» deſirer & de marcher & de paroître
» marcher ſur vos traces, non pas de
» près, mais de plus près qu'un autre.
» Ce n'eſt pas qu'alors nous n'euſſions à

» Rome beaucoup d'eſprits du premier
» ordre : mais le rapport de nos incli-
» nations vous montroit à moi comme
» le plus propre à être imité, comme le
» plus digne de l'être. C'eſt ce qui re-
» double ma joie quand j'entends dire
» que, ſi la converſation tombe ſur les
» Belles-Lettres, on nous nomme en-
» ſemble ; que ſi l'on parle de vous,
» auſſi-tôt on penſe à moi. Je ſais bien
» qu'il y a des gens qu'on nous préfère à
» l'un & à l'autre ; mais pourvu qu'on
» nous place tous deux enſemble, il ne
» m'importe en quel rang. Car, dès que
» l'on me met au-deſſus de vous, je me
» crois au premier ; & dès que l'on me
» met au-deſſous de vous, je me crois
» au ſecond. Vous avez pu même remar-
» quer que dans les teſtamens, excepté
» ceux de quelques amis particuliers,
» on ne laiſſe point de legs à l'un de
» nous, qu'on n'en laiſſe un ſemblable
» à l'autre. La concluſion de tout ce diſ-
» cours, c'eſt que nous ne pouvons trop
» nous aimer, nous que les études, les
» mœurs, la réputation, les dernières
» volontés des hommes uniſſent par tant
» de nœuds. Adieu. «

A cette Lettre ſi pleine de ſentiment, j'en ajoute une moins eſtimable ; mais

qu'on lira d'autant plus volontiers, que j'y joindrai la réponſe, c'eſt-à-dire, l'unique Lettre de Tacite qui ſoit venue juſqu'à nous. On verra dans l'une & dans l'autre combien ces grands hommes étoient ménagers de leur temps. L'étude les ſuivoit dans leurs plaiſirs mêmes, ou pour mieux dire, ils ne connoiſſoient de plaiſir que le changement d'études & de lieux.

Epiſt. Plin. l. 6. PLINE A TACITE SON AMI. » Vous allez » rire; & je vous le permets. Ce Pline » que vous connoiſſez, a pris trois ſan» gliers, mais très-grands. Quoi! lui» même, dites-vous? Lui-même. N'allez » pourtant pas croire qu'il en ait coûté » beaucoup à ma pareſſe. J'étois aſſis » près des toiles. Je n'avois à côté de » moi ni épieu ni dard, mais des ta» blettes. Je rêvois, j'écrivois, & je me » préparois la conſolation de remporter » mes feuilles pleines, ſi je m'en retour» nois les mains vuides. Ne mépriſez pas » cette manière d'étudier. Vous ne ſau» riez croire combien le mouvement du » corps donne de vivacité à l'eſprit; ſans » compter que l'ombre des forêts, la ſoli» tude & le profond ſilence qu'exige la » chaſſe, ſont très-propres à faire naître » d'heureuſes penſées. Ainſi, croyez-

» moi, quand vous irez chasser, portez votre panetière & votre bouteille; mais n'oubliez pas vos tablettes. » Vous éprouverez que Minerve se plaît » autant sur les montages que Diane. » Adieu. «

TACITE A PLINE SON AMI. » J'aurois » grande envie de suivre vos (1) leçons; » mais les sangliers sont si rares ici, qu'il » n'est pas possible d'accorder Minerve » avec Diane, quoique, selon vous, on » les doive servir toutes deux ensemble.

(1) Quelques éditions attribuent cette Lettre à Pline. Dans l'édition d'Elzevir, faite en 1669, elle a pour titre: CORNELIO TACITO SUO C. PLINIUS, S. Cet arrangement prouve qu'il faut lire CORNELIUS TACITUS S. C. PLINIO SUO: car Pline met toujours son nom le premier, même en écrivant à l'Empereur Trajan. Il suffit de jeter l'œil sur la Lettre en question, pour voir que c'est une réponse à celle de Pline. D'ailleurs on y trouve le sérieux de Tacite, & nullement le badinage de son ami. J'ai cru que le Lecteur seroit bien-aise de la rencontrer ici dans la Langue originale. Je suis surpris qu'on ne l'ait pas insérée dans les éditions de Tacite.

Cupio præceptis tuis parere; sed aprorum tanta penuria est, ut Minerva & Diana, quas ais pariter colendas, convenire non possit. Itaque Minervæ tantùm serviendum est; delicate tamen, ut in secessu & æstate. In viâ planè non-

» Il faut donc ſe contenter de rendre ſes
» hommages à Minerve ; & cela même
» avec ménagement, comme il convient
Epiſt. Plin. IX. 10. » à la campagne, & pendant l'été. J'ai
» compoſé ſur la route quelques baga-
» telles qui ne ſont bonnes qu'à effacer.
» Auſſi n'y ai-je donné d'autre applica-
» tion que celle qu'on donne en chemin
» aux converſations ordinaires. J'y ai
» ajouté quelque choſe depuis que je
» ſuis à ma terre, n'ayant pas trouvé à
» propos de m'attacher à d'autre ouvrage.
» Je laiſſe donc repoſer les poéſies, que
» vous croyez ne pouvoir jamais être
» plus heureuſement achevées qu'au mi-
» lieu des forêts & des bois. J'ai retou-
» ché une ou deux petites harangues,
» quoique ce genre de travail ſoit déſa-
» gréable, rude, & tienne plus des fa-
» tigues que des plaiſirs de la vie cham-
» pêtre. Adieu. «

---

nulla leviora, ſtatimque delenda, eâ garrulitate, quâ ſermones in vehiculo ſeruntur, extendi. His quædam addidi in villâ, cùm aliud non liberet. Itaque poemata quieſcunt; quæ tu inter nemora & lucos commodiſſimè perfici putas. Orationculam unam & alteram retractavi: quanquam id genus operis inamabile, inamœnum, magiſque laboribus ruris, quàm voluptatibus ſimile. Valt.

Les excurſions que faiſoit Tacite dans la Poéſie & dans d'autres genres de littérature, n'étoient que des délaſſemens paſſagers, qui ne le détachoient point de ſon objet principal. Son goût le fixoit à l'Hiſtoire ; & le ſuccès ne pouvoit que l'encourager. Lorſqu'il commença d'écrire les événemens arrivés depuis Néron juſqu'à Domitien, il projettoit de donner enſuite les règnes de Nerva & de Trajan, & regardoit comme une peſpective délicieuſe l'exécution de ce projet, qui devoit être, dit-il, la conſolation de ſa vieilleſſe (1). Mais convenoit-il à Tacite d'être l'Hiſtorien d'un Prince vivant ? Il vouloit dire toute vérité. Tacit. Hiſt. Ire.

Les vertus de Trajan n'étoient pas ſans tache. Inſatiable de victoires comme Alexandre ; & comme lui, ſujet au vin ; réduit à la ſage, mais humiliante précaution de défendre qu'on obéît aux ordres qu'il pourroit donner au ſortir de ſes longs repas, il étoit d'ailleurs eſclave d'un vice honteux, que les payens mêmes condamnoient. Le nom de *Seigneur*, toujours déteſté par Auguſte, & néan-

(1) *Quod ſi vita ſuppeditet, principatum divi Nerva & imperium Trajani uberiorem ſecurioremque materiam ſenectuti ſepoſui.*

moins ſouffert par Trajan, ne devoit pas être du goût des Républicains. En un mot, il étoit aiſé de faire le panégyrique de ce Prince ſans rien dire de faux; impoſſible d'écrire fidèlement ſon hiſtoire, ſans inſinuer au moins quelque choſe de déſobligeant. Qui ſait même ſi Tacite, lorſqu'il publia ſon premier Ouvrage où ſe trouvoient intéreſſées tant de perſonnes vivantes, n'éprouva pas qu'il eſt plus prudent de ne parler que des morts? Toutes réflexions faites, il ſe diſpenſa de l'eſpèce d'engagement qu'il avoit contracté : mais il dédommagea ſes Lecteurs avec uſure en remontant à des règnes plus anciens, & reprenant l'Hiſtoire de ſa Nation, depuis la mort d'Auguſte juſqu'à Néron incluſivement.

Ce ſecond Ouvrage porte le titre d'*Annales*. Ce n'eſt pas que l'Hiſtorien y ſuive l'ordre des années avec une exactitude plus ſcrupuleuſe que dans ſon *Hiſtoire*, ni qu'il morcèle les faits lorſque les parties d'un même événement, d'une guerre par exemple, ne ſont pas aſſez conſidérables pour être préſentées ſéparément. A cet égard, nulle différence entre les deux Ouvrages de Tacite. La ſeule qui ſoit bien marquée, c'eſt qu'il détaille moins les faits dans les

Annales, & que le ſtyle en eſt plus ſerré. Auſſi renfermoient-elles près de cinquante-quatre années en ſeize Livres, tandis que *l'Hiſtoire*, dans une nombre de Livres plus grand peut-être & du moins à-peu-près égal, ne contenoit que l'eſpace de vingt-huit ans. Mais parce que les Romains, durant pluſieurs ſiècles, n'avoient eu d'autre Hiſtoire que les Annales rédigées par leurs Pontifes, ce mot, quand on l'oppoſoit, comme fit Tacite, à celui d'*Hiſtoires*, ſpécifioit une narration où l'Auteur racontant des faits anciens, n'entroit pas dans un extrême détail, & ſembloit imiter un peu la brièveté des vieilles chroniques pontificales (1).

Le temps a moins maltraité les *Annales* de Tacite que ſon *Hiſtoire*. Cependant

(1) Grotius, fidèle diſciple de Tacite, a diviſé pareillement, & pour la même raiſon, en *Annales* & en *Hiſtoires* ſon Ouvrage de la Révolution des Pays-Bas, *de Rebus Belgicis*. Ses *Annales*, écrites d'une manière plus ſerrée, contiennent ce qui s'étoit paſſé avant qu'il fût au monde, ou pendant ſa première enfance. L'*Hiſtoire*, plus diffuſe & plus circonſtanciée, commence au Généralat du Prince Maurice, & finit à la trève conclue en 1608, entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies.

il nous manque trois ans de Tibère, les quatre années de Caligula, les ſix premières de Claude & les deux dernières de Néron. Ainſi nous ſommes privés d'un infinité de morceaux curieux, où Tacite devoit s'être ſurpaſſé lui-même. Tels étoient la chûte de Séjan & les artifices de Tibère, pour miner ce coloſſe redoutable, qu'il avoit eu l'imprudence d'élever, & qu'il n'oſoit attaquer ouvertement; la conjuration qui délivra l'univers de la rage de Caïus; Rome, après ſa mort, libre pendant trois jours, & qui ne ſait pas maintenir ſa liberté; le ſtupide Claude pouſſé ſur le Trône, tandis qu'il n'attendoit que la mort, & tremblóit devant le Sénat qu'il faiſoit trembler; la révolte de Camillus; le trépas héroïque d'Arria & de Pétus; le ſoulèvement général des Romains contre Néron, qui n'évita la rigueur des Loix, qu'en devenant ſon propre bourreau: voilà quelques-unes de nos pertes. Mais ce que nous poſſédons encore, eſt, au jugement des connoiſſeurs, un des plus grands efforts de l'eſprit humain.

Tacit. Annal. III. 24. Tacite avoit à peine commencé le troiſième Livre de ſes *Annales*, qu'il ſe propoſoit déjà, quand il les auroit achevées, de remonter encore plus haut, & d'écrire

le règne d'Auguſte (1), s'il vivoit aſſez pour entreprendre ce travail. Quel génie étoit plus capable de meſurer le génie d'Auguſte, & d'en ſonder les abîmes? Le Sujet & l'Hiſtorien auroient été de même force. Mais Tacite ne put ſe hâter que lentement dans la compoſition de ſes *Annales*. Un Ouvrage ſi ſenſé, ſi réfléchi, où l'on ne trouve rien de foible ni de négligé, où chaque partie a toute la perfection dont elle étoit ſuſceptible, où la phraſe qu'on vient de lire la dernière paroît toujours la meilleure, l'occupa néceſſairement pluſieurs années, & peut-être juſqu'à la fin de ſes jours.

Quoi qu'il en ſoit, *la Vie d'Agricola*, *la Deſcription de la Germanie*, connue ſous le nom des *Mœurs des Germains*, les débris de l'*Hiſtoire* & des *Annales*, avec la *Lettre* que j'ai rapportée, ſont les ſeuls Ouvrages qui nous reſtent de lui, s'il n'eſt pas auteur de l'excellent *Dialogue* intitulé *des Orateurs*, ou *des cauſes de la corruption de l'éloquence* Cette pièce, l'une des meilleures de l'antiquité, porte le nom de

(1) *Sed aliorum exitus, ſimul cætera illius ætatis memorabo, ſi effectis in quæ tendi, plures ad curas vitam produxere.*

Tacite. On y retrouve ſon goût & ſa profondeur. Elle lui eſt attribuée par un Grammairien du moyen âge ; & quoi qu'en diſe Juſte-Lipſe, l'époque de la pièce, ou pour mieux dire, de la converſation qu'on y rapporte, ne peut faire aucune difficulté. Mais la plupart des Critiques, s'arrêtant au ſtyle qui leur paroît, avec raiſon, plus fleuri, plus périodique & plus nombreux que le ſtyle ordinaire de Tacite, prononcent que ce dialogue n'eſt point ſorti de ſa plume ; ſans conſidérer qu'on nous le donne pour une relation fidelle d'un entretien très-réel. Comme l'Ecrivain déclare qu'il ne travaillera que de mémoire (1), & qu'il tâchera de conſerver les paroles mêmes des interlocuteurs, il a dû prendre leur ſtyle, & non pas le ſien. Il a cru devoir mettre au ton du reſte la courte préface qui ſert d'introduction. Ainſi Tacite peut avoir écrit le Dialogue des Orateurs. Si je ne le place pas au nombre des ſes Ouvrages, c'eſt par complaiſance plutôt que par conviction.

Dialog. de Orat. I.

Nous ignorons en quel temps mourut

(1) *Non ingenio, ſed memoriâ ac recordatione opus eſt, ut quæ à præſtantiſſimis viris .... accepi .... iiſdem nunc numeris iiſdemque rationibus perſequar.*

ce grand hommme. On conjecture qu'il eut la douleur de ſurvivre à Pline. En effet, Pline, qui dans ſes Lettres ne manque jamais de faire l'éloge funèbre de ceux qu'il eſtime, n'y rend point ce triſte hommage à la mémoire de ſon ami. Tacite laiſſa poſtérité. L'Empereur *M. CLAUDIUS TACITUS*, élu par le Sénat en 275, deſcendoit de lui. Ce bon Prince, que la Providence ne fit que montrer à l'Empire, homme-de-Lettres, ennemi du pouvoir arbitraire, zélé pour la grandeur du Sénat (1), étoit agréablement flatté de cette origine. Il regardoit, en plus d'un ſens, Tacite comme ſon auteur. Les ſentimens romains qu'il conſerva même ſous la pourpre, il pouvoit les avoir puiſés à cette ſource domeſti-

(1) L'Empereur Tacite ayant demandé pour Florien ſon frère, une place de Conſul ſubrogé, ne put l'obtenir, parce que le Sénat avoit fait la clôture des Comices Conſulaires. Ce refus le combla de joie. Enchanté de voir les Pères Conſcrits uſer librement de leurs droits, il dit avec tranſport: Que le Sénat connoît bien le Prince qu'il a choiſi! *ſcit Senatus quem Principem fecerit. Vopiſc. v. Taciti Imp.* Quel dommage, qu'un Prince de ce caractère n'ait pas un Hiſtorien ſemblable à celui duquel il ſe glorifioit de deſcendre!

que ; & ce fut peut-être autant pour perpétuer la tradition des idées nationales, que pour éterniſer la gloire de ſa Maiſon, qu'il ordonna de placer dans toutes les Bibliothèques un Tacite complet (1), & de le copier dix fois chaque année authentiquement & au dépens du Public. Cet Empereur ne régna pas ſix mois, & j'ignore ſi ſes volontés furent exécutées. En tout cas, elles n'ont été que des précautions inutiles contre les ravages des Barbares & de l'ignorance plus barbare qu'eux.

Sidon. Apollinar. Epiſt. IV. 14.

Polémius, Gaulois de nation, homme d'une naiſſance très-illuſtre, Orateur, Poète & Philoſophe Platonicien, qui fut Préfet des Gaules après le milieu du cinquième ſiècle, ſous l'Empereur Julius Népos, prédéceſſeur d'Auguſtule, comptoit Tacite parmi ſes ayeux. Mais l'illuſtration des deſcendans de Tacite, n'ajoute rien à celle que lui donnent ſes écrits. Ils ſeront précieux à l'humanité tant qu'on fera

(1) *Cornelium Tacitum Scriptorem Hiſtoriæ Auguſtæ, quòd parentem ſuum eundem diceret, in omnibus bibliothecis collocari juſſit : & ne Lectorum incuriâ deperiret, Librum per ſingulos annos decies ſcribi publicitùs in * evicis (lego civicis) archiis juſſit, & in bibliothecis poni.* Vopis. vitâ Taciti Imp.

cas d'un Hiſtorien inſtructif, ſublime & touchant; d'un Citoyen pénétré de l'amour du bien public; d'un politique profond, ſans être abſtrait ni chimérique; de l'anatomiſte du cœur humain.

Quelques cenſeurs croient trouver dans les Ouvrages de Tacite de grands défauts, ſoit pour le fonds, ſoit pour le ſtyle. On l'accuſe de peindre les hommes trop vicieux & trop conſéquens dans le mal, de creuſer dans les intentions ſecrètes de ceux qu'il introduit ſur la ſcène, d'entendre finéſſe aux démarches les plus ſimples, d'envenimer les plus innocentes; en un mot, dit-on, ſous prétexte de donner des leçons de prudence à ſes Lecteurs, il tient école de ſoupçons, & détruit, autant qu'il peut, cette douce & noble confiance qui fait le lien & le bonheur de la ſociété.

Je ſais que la plume de Tacite n'eſt pas indulgente; mais auſſi de quel ſiècle nous a-t-il laiſſé l'hiſtoire! Les ſeuls noms des Princes dont il écrit les règnes, lui ſervent d'apologie ou d'excuſe. Ne prenons point la raiſon animée pour paſſion, ni le cri de la ſincérité pour emportement. Eſt-ce la faute de Tacite, s'il eſt réduit à peindre le vice plus ſouvent que la vertu? Il montre l'un dans toute ſa

laideur, & l'autre ſous la forme la plus aimable.

Tacite a dans le caractère quelque choſe de cauſtique ; j'en conviens ; mais il eſt en garde contre lui-même, & contre l'humeur que donne à la probité le ſpectacle d'une corruption générale. Je remarque mille traits d'équité dans ſes Ouvrages ; pour un ou deux jugemens faux ou haſardés qu'on lui reproche éternellement. Toutes les nuances du vice y ſont démêlées avec préciſion ; la foibleſſe & l'incapacité n'y ſont point des crimes. Il déteſte Néron, mais il a pitié de Claude, & ne le confond point avec ſes femmes & ſes affranchis. Il diſtingue ſcrupuleuſement les diverſes gradations de la tyrannie de Tibère. Loin de ſurcharger les ſcélérats, jamais Tacite ne diſſimule leurs bonnes qualités quand ils en ont eu, ni ne ſupprime leurs actions louables quand il leur en eſt échappé, ni n'oublie de les diſculper des crimes dont le Public les chargeoit injuſtement.

S'il repréſente les hommes plus conſéquens dans le mal qu'ils ne nous le paroiſſent, s'il ne fait point agir ſes perſonnages au haſard, s'il leur donne des vues combinées, une conduite ſoutenue, c'eſt que les hommes dont il parle ſont

des Romains. La conſtance & la ſolidité furent toujours le caractère diſtinctif de la Nation Romaine. En ſe corrompant, elle conſerva dans le mal cet eſprit de ſuite qu'elle avoit eu dans le bien.

Le reproche qu'on fait à Tacite, eſt fondé principalement ſur le tableau du long règne de Tibère. Or, que l'on conſulte les autres Auteurs ; on y verra du moins les germes de ce que Tacite développe ; & l'on ne ſera point tenté de prendre pour un vain rafinement la ſagacité de l'Hiſtorien, qui ſuit Tibère pas à pas dans ſes voies obliques & tortueuſes, & qui décompoſe l'ame double & ſyſtématique du plus impénétrable des Tyrans.

Imputer à Tacite le deſſein de rendre les hommes odieux, c'eſt avoir une forte doſe de la malignité dont on l'accuſe, ou parler ſans réflexion. Nos mœurs ſont plus douces que les mœurs Romaines. Mais à cette différence près, les hommes eſclaves de leurs paſſions & livrés à eux-mêmes, ſont-ils meilleurs que Tacite ne les repréſente ? Je m'en rapporte à qui les a pratiqués. Tant pis pour l'eſpèce humaine, ſi la montrer au naturel, c'eſt tenir école de miſanthropie.

Tacite n'a point conçu le projet coupable & ridicule de bannir du monde la

confiance générale que les hommes devroient avoir par raiſon, s'ils ne l'avoient par inſtinct, pour tous ceux de leurs ſemblables qui ne leur ſont pas devenus ſuſpects. Il veut encore moins proſcrire cette confiance particulière, que nous donnent l'eſtime & l'amitié pour des hommes vertueux & sûrs, cette confiance, dis-je, dont Tacite & Pline étoient un parfait modèle; mais il enſeigne à ne la pas prodiguer, à ne pas s'ouvrir indiſcrètement. Il inſpire une prudente réſerve, une ſage défiance plus ou moins eſſentielle ſelon les perſonnes, les temps & les lieux, & dont le contraire n'eſt qu'une vertu de dupe, ſi néanmoins c'en eſt une. Il précautionne les gens de bien contre l'impoſture & la perfidie, contre leur propre ſimplicité. Si Tacite ne préſentoit à ſes Lecteurs que des monſtres, on auroit un prétexte de l'accuſer de noirceur. Mais au commencement de ſon *Hiſtoire*, il avertit que le ſiècle qu'il va décrire, quoique ſtérile en vertus, n'a pas laiſſé de produire dans tous les genres, dans toutes les conditions, parmi les eſclaves même, des exemples éclatans qui font honneur à l'humanité. On ſe ſent pénétré de tendreſſe & de reſpect pour Germanicus, ſur l'idée qu'il donne de ce

héros. Qui ne voudroit avoir pour ami Burrhus, Thraſéa, Soranus, Helvide, Agricola, Tacite lui-même ? Car en peignant ces grands hommes, il ſe peint ſans y penſer. On ne loue point ſi dignement la vertu ſans être ſoi-même vertueux. Non, Tacite n'enſeigne point à haïr les hommes ; il apprend à les choiſir.

Je ne m'arrêterai point à critiquer la cenſure de Boccalini, qui prétend que le deſſein de Tacite eſt de former des Tyrans ; ni celle de Strada, qui lui reproche de donner quelquefois dans la flatterie. De tels paradoxes ne méritent pas d'être réfutés. Ils tombent d'eux-mêmes, & prouvent uniquement qu'il n'y a point d'opinion ſi bizarre, qu'elle ne trouve place dans la tête & dans les Ouvrages de quelqu'homme d'eſprit.

Mais tout Lecteur équitable doit condamner Tacite, & le plaindre d'avoir adopté les calomnies des Payens contre les Juifs & contre la Religion Chrétienne. Je laiſſe à quelques eſprits-forts la pitoyable ſingularité de l'en eſtimer davantage. Je me contente d'obſerver que Tacite, beaucoup moins coupable qu'eux, ne faiſoit que ſuivre les préjugés de ſon enfance ; préjugés difficiles à vaincre par un homme qui joignoit une certaine

roideur de caractère, au profond mépris que la hauteur des Romains leur inſpiroit pour les Nations qu'ils regardoient comme barbares, & ſpécialement pour tout ce qui venoit d'elles en fait de ſyſtême religieux.

On le reprend encore avec juſtice de paroître douter s'il eſt une Providence qui gouverne le Monde (1), & de croire tout au plus qu'elle ne veille ſur les hommes que pour les punir. Mais les erreurs, ou pour mieux dire, les incertitudes de Tacite ſur un point ſi capital, & quelques traits de mauvaiſe morale qui peuvent ſe trouver dans ſes écrits (2), ſont, à le bien prendre, des préſervatifs contre ce qu'il dit au préjudice des Juifs & des Chrétiens. Ces ſortes d'égaremens prouvent combien la Révélation eſt néceſſaire aux plus grands génies. Ils n'auroient ſans elle aucun point fixe, & ne feroient qu'errer, comme autrefois les ſages Payens, dans un cercle d'idées fauſſes, confuſes & chancelantes, même ſur les dogmes fon-

(1) Nous avons tâché de prouver qu'il n'eſt pas impoſſible de juſtifier Tacite ſur l'article de la Providence, 2e vol. des règnes de Claude & de Néron, pag. 441 & premier vol. de l'Hiſtoire, pag. 483 & ſuiv. ecconde édition. Note de l'Editeur.

(2) Voyez les *Mœurs des Germains*, XXIII, & la remarque 79.

damentaux de la religion naturelle. Après tout, les endroits dont nous parlons tiennent si peu de place dans Tacite, ils ont si peu d'autorité, ils sont tellement noyés dans une multitude de choses excellentes en tout genre, que ses Ouvrages n'en doivent être ni plus chers aux incrédules, ni moins recherchés de l'homme le plus scrupuleux.

Venons au style de Tacite. C'est principalement de ce côté-là qu'on attaque ses écrits. On prétend que son style est obscur; qu'il se ressent du mauvais goût de son siècle, & que sa latinité s'éloigne beaucoup de celle des bons Auteurs. Disons un mot sur chacun de ces trois chefs d'accusation, & commençons par le plus grave, je veux dire l'obscurité.

Tacite se propose moins d'amuser que d'instruire. Il veut former des hommes d'Etat, de véritables Citoyens, apprendre à juger de ceux qui sont en place, à gouverner sagement lorsqu'on s'y trouve soi-même, à se conduire avec prudence dans toutes les situations. Ses Ouvrages sont le manuel des Politiques, & devroient être celui de tous les hommes. Il n'entre dans le détail des faits qu'autant qu'il le juge nécessaire pour amener les principes & les vérités qui doivent en être le résultat. Avare de paroles, & même de pensées

ſuperflues, il ſous-entend tout ce que le génie de ſa langue & l'intelligence d'un Lecteur attentif permettent de ſupprimer. Son ſtyle précis & nerveux eſt tiſſu de ſentences ou plutôt d'oracles, qui n'ont rien de poſtiche ni de traînant, parce qu'ils les fond & les incorpore avec les faits & les images. Chez lui ſouvent un mot rapide renferme une profonde réflexion. Content de mettre ſur la voie, il laiſſe le plaiſir de la découverte. Il agace & pique par un air de myſtère. Son ſtyle reſſemble à la parure de Poppée, qui *ſe voiloit une partie du viſage, de peur de raſſaſier les regards, ou parce qu'elle étoit mieux ainſi* (1).

Tacit. Annal. XIII. 45.

Dans un diſcours fait pour être prononcé, la manière de Tacite ſeroit déplacée & ne donneroit pas aſſez de priſe à l'auditeur le plus appliqué. Mais dans un Ouvrage qui doit être lu, dans un Ouvrage hiſtorique où les Lecteurs, toujours guidés par le fil de la narration, peuvent marcher lentement, s'arrêter, prendre haleine, revenir ſur leurs pas,

(1) *Velatâ parte oris ne ſatiaret aſpectum, vel quia ſic deceb t.* J'emprunte de M. Gordon, le dernier Traducteur Anglois de Tacite, cette application qui me paroît auſſi juſte qu'ingénieuſe.

la

la brièveté soutenue par des images frappantes ; par des expressions vigoureuses, par une harmonie mâle, & qui tient un peu de la cadence poétique, est la manière la plus sûre pour imprimer dans les esprits des traces ineffaçables.

Aussi de tous les Auteurs en prose, Tacite est le seul qui se fasse retenir comme un Poète. S'il en coûte quelqu'effort pour le pénétrer, cet effort sert à le graver plus avant dans la mémoire. Pour peu qu'on ait lu Tacite, on en sait par cœur plusieurs traits : on le cite souvent ; on le relit volontiers. C'est une mine inépuisable, où vous découvrez sans cesse de nouveaux trésors. Il attache & fixe les esprits les plus volages. Montagne, qui depuis vingt ans ne faisoit que voltiger de Livre en Livre, & n'avoit pas donné une heure de suite à la lecture d'un même Auteur, relut Tacite sans interruption, &, comme il dit lui-même, *le courut d'un fil.* Essais III. 8.

Mais beaucoup de gens, faute des qualités nécessaires pour saisir la précision de Tacite, la nomment obscurité. Semblables à cette femme dont Sénèque parle, qui, devenue aveugle, s'imaginoit follement qu'on avoit bouché les fenêtres de la maison, ils rendent Tacite responsables de Epist. I.

leurs propres ténèbres. Que l'on sache le latin ; que par l'usage du monde on ait appris à connoître les hommes, ou qu'en s'étudiant soi-même, on les ait devinés ; qu'à ces connoissances on joigne une idée juste du Gouvernement Romain, que l'on n'exige pas que l'Auteur fasse tous les frais, que l'on aille quelquefois au-devant de lui : Tacite alors sera clair & lumineux. Ce que je dis de cet Ecrivain, je l'applique à son imitateur original, le célèbre Grotius, dont l'Ouvrage latin, *de la Révolution des Pays-Bas*, morceau exquis de politique & d'histoire, que Tacite lui-même auroit adopté, demeure inconnu dans la poussière de nos bibliothèques. Si Tacite n'étoit pas ancien, le maître auroit le sort du disciple : car enfin la Langue latine est aujourd'hui scandaleusement négligée ; & par malheur, ceux qui la savent le moins mal, ne sont pas toujours ceux qui pensent le plus.

J'avoue qu'il y a dans Tacite quelques passages difficiles : mais outre que la difficulté vient presque toujours de la faute des copistes, quel est l'Auteur latin où l'on ne soit arrêté de temps en temps ? Marche-t-on de plain-pied dans les Ouvrages de Cicéron ou de Tite-Live, quand

eut n'a pas eu soin de se les rendre familiers? Les Romains n'étoient pas, comme nous, esclaves de cette clarté, qui fait le principal mérite de notre langue, & le supplice de quiconque veut l'écrire correctement. Quoique le latin, par la variété de ses tours, de ses inflexions & de ses pronoms, leur fournît, pour être clairs, des ressources que nous n'avons point, ils aimoient mieux laisser aux Lecteurs quelque sorte d'embarras, que de se rétrécir le génie, que d'amortir le feu de leur composition pour éviter l'ombre même de l'équivoque & les ambiguïtés purement grammaticales. A cet égard, nous portons notre délicatesse jusque dans les langues étrangères lorsque nous les parlons; & c'est toujours aux dépens de leur vrai goût & de leur hardiesse originale. La clarté françoise caractérise ordinairement les Ouvrages latins qui sortent de la plume d'un François. Nous ne la trouvons pas, cette clarté, dans les écrits des Anciens. Nous voudrions que tout fût exprimé. Les Anciens sous-entendent beaucoup, & Tacite plus qu'un autre. Mais il écrivoit pour sa Nation; & jamais les Romains ne lui reprochèrent qu'il fût obscur.

Quant au second chef d'accusation,

qui concentre le mauvais goût, je fuis étonné que Montagne y souscrive, en disant : Tacite *plaide toujours par raisons solides & vigoureuses, d'une façon pointue & subtile, suivant le style affecté du siècle. Ils aimoient tant à s'enfler, qu'où ils ne trouvoient de la pointe & subtilité aux choses, ils l'empruntoient des paroles.* Pour moi, je remarque dans Tacite beaucoup de finesse, de profondeur & d'élévation ; mais je n'y découvre nulle enflure, rien ou presque rien de subtil & de pointu, rien qui sente la *plaidoierie*, c'est-à-dire la déclamation, à moins qu'on ne nomme ainsi une certaine chaleur toujours modérée par le jugement. Le siècle de Tacite étoit idolâtre, comme celui de nôtre, d'un style concis, ingénieux & pensé, qui ne dégénère que trop en épigrammes, en jeux de mots, en hyperboles, en subtilités. Ce style, analogue peut-être à la nouvelle forme de Gouvernement qui s'étoit introduite chez les Romains, avoit commencé de prévaloir vers la fin du règne d'Auguste. Sénèque avoit achevé de le mettre à la mode, & de le corrompre. Tacite se l'appropria en génie supérieur. Il en saisit toutes les beautés, & sut en éviter les défauts.

Hist. III 8.

Montagne dit que Tacite *ne retire pas mal à l'écrire de Sénèque*, mais que *Tacite ſemble plus charnu, & Sénèque plus aigu.* C'eſt diſtinguer imparfaitement ces deux Auteurs. Leur principale reſſemblance conſiſte en ce que l'un & l'autre ont toujours l'air de penſer. Mais l'air de Sénèque trompe quelquefois. Pour Tacite, il tient encore plus qu'il ne promet. Ses penſées ne ſont ni fauſſes, ni alambiquées, ni découſues & entaſſées pêle-mêle. Jamais il ne donne des mots pour des choſes, ni ne met l'eſprit à la place de la raiſon ou du ſentiment. Enfin, ce même genre d'écrire, qu'on trouve ſi vicieux dans Sénèque, Tacite l'épure, le rectifie, & le porte, ſur-tout dans ſes *Annales*, à un degré de perfection qui ne laiſſe rien à deſirer.

Le troiſième chef d'accuſation contre le ſtyle de Tacite, tombe ſur ſa latinité. Il emploie des mots, des expreſſions & des tours qui ne ſe rencontrent point dans les quatre ou cinq Auteurs que le commun des Grammairiens eſt convenu de regarder comme les ſeuls dépoſitaires de la pureté du latin. Mais ſur quoi cette déciſion excluſive eſt-elle fondée ? Térence, Cicéron, Céſar, Virgile & Horace, avoient-ils employé toutes les expreſſions

latines ; avons-nous sous leurs Ecrits ? En perdant ces hommes illustres, Rome devoit-elle être privée du droit d'enrichir sa Langue & d'y faire des changemens ? Cicéron & Horace pensoient le contraire, & croyoient laisser à leurs successeurs un privilége dont eux-mêmes avoient usé. Sans examiner si les Langues sont susceptibles de corruption proprement dite, & si l'on ne parle pas toujours bien lorsqu'on suit l'usage présent d'une Nation polie & savante, j'observerai que ce n'étoit point le langage, mais le goût, qui, depuis le siècle d'Auguste, avoit souffert de l'altération chez les Romains. Quintilien se plaint du déchet de l'éloquence, & ne dit nullement que la Langue Latine fût altérée. Il ne s'y étoit pas encore introduit assez de nouveautés pour la corrompre.

Les principes du goût sont invariables, étant fondés sur le vrai. Pour les Langues, l'usage a sur elles des droits fort étendus, parce qu'elles sont de pure convention.

Le règne de Louis XIV est le siècle d'or de la nôtre. Supposé qu'un jour elle cesse d'être vivante, & qu'alors des puristes prétendus décident qu'on doit l'étudier uniquement dans quelques Auteurs

de ce règne, sera-t-il défendu d'appeler d'un tel jugement ? Les bons Ecrivains postérieurs à cet époque, pour s'être servis d'un petit nombre de mots & de tours que le Public avoit adoptés, ou qu'ils auront eux-mêmes, soit inventés, soit rajeunis, seront-ils atteints & convaincus d'avoir mal parlé François ? Le cas de Tacite est plus favorable sans comparaison. La Langue des Romains leur permettoit des hardiesses que la nôtre nous interdit.

» Qui sommes-nous, dit judicieuse-» ment Muret (1), nous autres Latinistes » modernes, pour nous ériger en cen-» seurs d'un Ecrivain de ce mérite, du « plus grand Orateur d'un siècle où la

(1) *Qui nos sumus, si omnes in unum conferamur, quicumque hâc tempestate latinè loqui videmur, ut de scriptore sapientissimo, nato iis temporibus quibus adhuc Romana Lingua florebat (planè enim floruit usque ad Hadrianum) habito disertissimo ætatis suæ, sinistrè judicare audeamus ? — Quis hodiè pro certo affirmare audeat, cùm tanta veterum Scriptorum facta jactura sit, ea quæ quibusdam apud Tacitum nova videntur, non apud veteres quoque in usu fuisse ? Si quis hodiè in Germaniâ aut in Poloniâ natus, qui Italiam nunquam vidisset, nunquam hominem Italum loquentem audiisset, paucos tantùm quosdam libros Etrusco sermone scriptos*

» langue Romaine étoit encore floriſ-
» ſante : car elle le fut juſqu'au règne
» d'Hadrien ?..... Après la perte
» d'un ſi grand nombre d'anciens Au-
» teurs, qui peut répondre que les préſen-

---

legiſſet, eoſque utcumque intellexiſſet, & omnium vocularum quæ in eis legerentur indicem confeciſſet; deindè incideret in aliquem Florentiæ natum & educatum, qui inter cives ſuos diſertiſſimus haberetur; & eum notare vellet tanquam malè loquentem, quòd quædam diceret quæ ipſe in illis paucis libris & in illo præclaro ſuo indice non haberet, quis noſtrûm in tali ſpectaculo riſum tenere poſſet? Atque nihilo minor noſtra ſtultitia eſt, qui in tantâ veterum Scriptorum diſperſione, tam longo temporum intervallo, tantâ latini ſermonis oblivione & ignoratione, optima nota Scriptores damnare non veremur; quorum eoqui & mulionos multò meliùs quàm omnes nos latinè & intelligebant & loquebantur. — Ego vobis hoc omni adſeveratione confirmo, multa in Tacito nova iſtis videri, quæ ex ultimâ antiquitate repetita ſunt, quæque apud Catonem, Varronem, Salluſtium, quædam etiam apud Ciceronem ipſum leguntur; quædam fortaſſis novata, ſed ità ut elegantiùs non potuerint: quædam parcè ex græco fonte detorta, quibus oratio ipſius tanquam modicè aſperſo ſale ſuaviſſimè condiatur. Et hoc quoque habet ſimile Thucydidis, in quo Græci critici quaſdam voces antiquas, quaſdam ab ipſo cuſas & novatas notant. M. Ant. Muretus orat. quæ inſcribitur, DEFENSIO TACITI.

» dues innovations de Tacite n'en avoient
» aucun pour garant ? Nous ririons d'un
» Allemand, ou d'un Polonois, qui ne
» ſachant d'Italien que ce qu'il en auroit
» appris dans deux ou trois Livres, n'ayant
» d'autre Dictionnaire que le Catalo-
» gue des mots qu'il en auroit recueillis,
» traiteroit de barbare le langage d'un
» habile Florentin, parce qu'il y remar-
» queroit des mots qui ne ſe trouveroient
» point dans cet admirable Vocabulaire ?
» Sommes-nous moins ridicules lorſ-
» que nous critiquons ſur leur propre
» Langue des hommes dont les eſclaves
» ſavoient mieux le latin que nous ne
» le ſaurons jamais ?..... J'oſe aſſu-
» rer, pourſuit Muret, qu'une partie
» des mots & des conſtructions de Ta-
» cite, que l'on croit être de nouvelle
» date, eſt tirée de Caton, de Varron,
» de Salluſte & de Cicéron même. Ceux
» qui peuvent être nouveaux, ſont tous
» marqués au bon coin. Un petit nom-
» bre eſt emprunté du grec, & donne
» à ſa diction quelque choſe d'agréable
» & de piquant. Thucydide avoit em-
» ployé des mots antiques, en avoit créé
» de nouveaux. C'eſt un trait de reſſem-
» blance que Tacite a de plus avec cet
» Hiſtorien. «

Ainſi parle Muret, dont l'autorité doit être d'un très-grand poids. Il poſſédoit le latin auſſi parfaitement qu'on peut poſſéder une Langue morte. Il étoit excellent Juge, & Juge déſintéreſſé. On ne le ſoupçonnera pas d'avoir plaidé ſa propre cauſe, puiſqu'il avoit pris Cicéron pour modèle. Je m'occupe trop longtemps de cette frivole diſcuſſion. Qu'importe que Tacite s'exprime plus ou moins purement ? Je veux qu'il écrive auſſi mal que la plupart des Latiniſtes de notre temps, fort inférieurs aux contemporains de Muret : il faut être bien inſenſible aux choſes, pour s'amuſer en liſant Tacite à le chicaner ſur des mots. Eût-il écrit dans une Langue barbare, on la devroit aprendre pour recevoir de la première main les leçons d'un ſi grand maître. Ceci n'eſt point un enthouſiaſme de Traducteur : *L'homme eſt l'étude propre de l'homme.* Or perſonne ne l'a mieux connu que Tacite, & ne le fait connoître ſi bien.

VIE
DE JULIUS AGRICOLA.

CN. JULII AGRICOLÆ VITA,

SCRIPTORE TACITO.

CLARORUM virorum facta moresque posteris tradere antiquitùs usitatum, ne nostris quidem temporibus, quanquam incuriosa suorum, ætas omisit, quoties magna aliqua ac nobilis virtus vicit ac supergressa est vitium parvis magnisque civitatibus commune, ignorantiam recti & invidiam. Sed apud priores ut agere memoratu digna prompta magisque in aperto erat, ita celeberrimus quisque ingenio ad prodendam virtutis memoriam sine gratiâ aut ambitione, bonæ tantùm conscientiæ pretio ducebatur. Ac

VIE DE JULIUS AGRICOLA.

I. C'est un uſage ancien, de tranſmettre à la poſtérité les actions & le caractère des hommes célèbres. Notre ſiècle même, malgré ſon indifférence pour ce qu'il produit, rend cet hommage à la vertu, lorſqu'un éclat ſupérieur l'a fait triompher de l'envie & de l'ignorance, vices des grands Empires & des petits Etats. Dans ces temps heureux où la vertu trouvoit plus d'occaſions de ſe montrer à découvert, ce n'étoit ni la flatterie ni la vanité, mais le plaiſir d'immortaliſer le mérite, qui conduiſoit la plume de nos meilleurs Ecrivains. Souvent même, par la confiance qu'inſpiroit une probité reconnue, les grands hommes

plerique ſuam ipſi vitam narrare, fiduciam potiùs morum quàm arrogantiam arbitrati ſunt: nec id Rutilio & Scauro citrà fidem, aut obtrectationi fuit. Adeò virtutes iiſdem temporibus optimè æſtimantur, quibus facillimè gignuntur! At mihi nunc narraturo vitam defuncti hominis veniâ opus fuit, quam non petiſſem, nî incurſaturus tam ſæva & infeſta virtutibus tempora.

II. Legimus cùm Aruleno Ruſtico Pætus Thraſea, Senecioni Priſcus Helvidius laudati eſſent, capitale fuiſſe, neque in ipſos modò auctores, ſed in libros quoque eorum ſævitum, delegato Triumviris miniſterio, ut monumenta clariſſimorum ingeniorum in comitio ac foro urerentur. Scilicet illo igne vocem populi Romani, & libertatem Senatûs, & conſcientiam generis humani aboleri arbitrabantur; expulſis inſuper ſapientiæ profeſſoribus, atque omni bonâ arte in exſilium actâ, ne quid uſquam honeſtum occurreret. Dedimus profectò grande patientiæ documentum, & ſicut vetus

écrivirent leur propre hiſtoire ſans craindre d'être accuſés de préſomption. Auſſi Rutilius & Scaurus (1) ne furent ni contredits ni blâmés. Tant il eſt vrai que les ſiècles où les vertus ſont les plus communes, en ſont auſſi les meilleurs Juges! Pour moi je n'aurois pas à m'excuſer de n'écrire la Vie d'Agricola qu'après ſa mort, ſi je n'avois craint de bleſſer un Gouvernement ſanguinaire, qui ſe déclaroit le perſécuteur de la vertu.

II. Nous avons vu traiter comme des criminels d'Etat Ruſticus, pour avoir fait l'éloge de Thraſéa (2), Sénécion, pour avoir fait celui d'Helvidius. On ne s'en tint pas à condamner les Auteurs. Leurs immortels Ouvrages furent flétris & brûlés par autorité publique (3) dans le lieu même qui étoit autrefois le ſiége de la liberté. On s'imaginoit ſans doute étouffer pour toujours dans ces flammes le cri du peuple Romain, anéantir la puiſſance légitime du Sénat, & forcer le genre humain à douter de ce qu'il voyoit & de ce qu'il ſentoit. On chaſſa même les Philoſophes: on proſcrivit les Sciences & les talens, pour faire diſparoître tout ce qui portoit l'empreinte de la vertu. Non, jamais il n'y eut de pa-

ætas vidit quid ultimum in libertate esset, ita nos quid in servitute. Ademto per inquisitiones & loquendi audiendique commercio, memoriam quoque ipsam cum voce perdidissemus, si tam in nostrâ potestate esset oblivisci, quàm tacere.

III. Nunc demùm redit animus; & quanquam primo statim beatissimi sæculi ortu, Nerva Cæsar res olim dissociabiles miscuerit, principatum ac libertatem, augeatque quotidiè facilitatem imperii Nerva Trajanus; nec spem modò ac votum securitas publica, sed ipsius voti fiduciam, ac robur assumpserit: naturâ tamen infirmitatis humanæ, tardiora sunt remedia quàm mala: & ut corpora lentè augescunt, citò extinguuntur, sic ingenia studiaque oppressoris faciliùs quàm revocaveris. Subit quippe etiam ipsius inertiæ dulcedo; & invisa primò desidia postremò amatur. Quid si per quindecim annos, grande mortalis ævi spatium, multi fortuitis casibus, promtissimus quisque sævitiâ principis intercidêrunt? Pauci, & ut ita di-

tience égale à la nôtre ; & ſi nos ancêtres furent la Nation la plus libre de l'Univers, nous pouvons dire que nous avons été la plus eſclave. Environnés d'eſpions & de délateurs, nous n'oſions ni parler ni entendre. Nous euſſions perdu juſqu'au ſouvenir de nos maux, ſi l'on pouvoit oublier comme on peut ſe taire.

III. Nous ſentons enfin renaître notre courage avec notre liberté. Nerva, dès le commencement de cet heureux ſiècle (4), a concilié ce qui paroiſſoit incompatible depuis long-temps ; les prérogatives du Prince, & les droits d'un Peuple libre. Trajan, le digne héritier de ſon nom, rend de jour en jour l'autorité plus aimable. La ſûreté publique eſt rétablie ; nos eſpérances ſe réaliſent ; & le bonheur dont nous jouiſſons eſt le gage certain de l'avenir le plus heureux. Mais, par un malheur inſéparable de l'humanité, le ſuccès du remède eſt toujours plus lent que n'a été le progrès du mal. Il faut des années pour donner à nos corps leur accroiſſement ; il ne faut qu'un inſtant pour les détruire. De même il eſt facile d'étouffer le génie, d'éteindre l'amour des Lettres, & difficile de les ranimer. La pareſſe a des charmes qui ſéduiſent inſenſiblement ;

xerim, non modò aliorum, sed etiam noſtri ſuperſtites ſumus, exemtis è mediâ vitâ tot annis, quibus juvenes ad ſenectutem, ſenes propè ad ipſos exactæ ætatis terminos per ſilentium venimus. Non tamen pigebit, vel inconditâ ac rudi voce, memoriam prioris ſervitutis ac teſtimonium præſentium bonorum compoſuiſſe. Hic interim liber honori Agricolæ ſoceri mei deſtinatus, profeſſione pietatis, aut laudatus erit, aut excuſatus.

IV. CNÆUS JULIUS AGRICOLA vetere ac illuſtri Forojulienſium coloniâ ortus,

& l'on finit par aimer cet état d'inaction où d'abord on ne pouvoit ſe ſouffrir. Ajoutons que la tyrannie a duré quinze ans. Dans cet eſpace qui fait une partie ſi conſidérable de la vie de l'homme, nous avons perdu pluſieurs ſujets par les accidens ordinaires, & l'élite des Citoyens par la cruauté du Tyran. Nous avons vu diſparoître preſque tous nos contemporains, & nous nous ſurvivons, pour ainſi dire, à nous-mêmes, puiſque l'on doit effacer de notre vie ces années inutiles, pendant leſquelles, enſevelis dans une profonde léthargie, les uns ſont arrivés à la vieilleſſe, les autres à la caducité. Cependant, quoique je ne ſois point exercé dans l'art d'écrire, je ne laiſſerai pas de compoſer une Hiſtoire (5) qui ſera tout-à-la-fois le tableau de notre ſervitude paſſée, & la preuve de notre félicité préſente. En attendant, je conſacre cet éloge à la mémoire d'un homme qui m'étoit uni par les liens les plus étroits. C'eſt un hommage public qu'exigent la tendreſſe & le devoir; & qui par-là doit obtenir l'approbation des Lecteurs, ou du moins leur indulgence.

IV. CNEUS JULIUS AGRICOLA naquit à Fréjus, ancienne & célèbre Colonie AN. DE J. C. 39.

utrumque avum procuratorem Cæsarum habuit: quæ equestris nobilitas est. Pater Julius Græcinus senatorii ordinis, studio eloquentiæ sapientiæque notus, iisque virtutibus iram Caii Cæsaris meritus: namque Marcum Silanum accusare jussus, & quia abnuerat interfectus est. Mater Julia Procilla fuit, raræ castitatis. In hujus sinu indulgentiâque educatus, per omnem honestarum artium cultum pueritiam adolescentiamque transegit. Arcebat eum ab illecebris peccantium præter ipsius bonam integramque naturam, quod statim parvulus sedem ac magistram studiorum Massiliam habuerit, locum Græcâ comitate & provinciali parcimoniâ mistum, ac benè compositum. Memoriâ teneo solitum ipsum narrare, se in primâ juventâ studium philosophiæ acrius, ultrà quàm concessum Romano ac Senatori, hausisse, ni prudentia matris incensum ac flagrantem animum coërcuisset. Scilicet sublime & erectum ingenium pulchritudinem ac speciem excelsæ magnæque

Son ayeul paternel, étoit Intendant de l'Empereur (6) auſſi bien que ſon ayeul maternel. Ceux à qui l'on donne ces Intendances, tiennent un rang diſtingué dans l'Ordre des Chevaliers. Julius Grécinus ſon père fut un Sénateur illuſtre (7), & mérita comme Orateur & comme Philoſophe, la colère de Caligula, qui le fit mourir pour avoir refuſé de ſe rendre l'accuſateur de Silanus (8). Sa mère Julia Procilla (9), femme d'une conduite reſpectable, eut ſoin de ſon éducation. Sous les yeux de cette mère tendre, il acquit toutes les connoiſſances qui forment l'eſprit & le cœur. Né vertueux, il fut préſervé de la ſéduction du mauvais exemple par ſon propre caractère, & par l'avantage qu'il eut dès ſon enfance d'étudier dans la ville de Marſeille, école des ſciences & des mœurs, où règne la politeſſe des Grecs, avec cet eſprit d'économie qui ne ſe trouve plus que dans nos Provinces. Je lui ai ſouvent entendu dire que dans ſa première jeuneſſe il ſe paſſionna pour l'étude de la Philoſophie (10), dont un Romain, dont un Sénateur ne doit pas faire ſon unique objet, & qu'il ſe ſeroit abandonné ſans réſerve à la vivacité de ſon goût, ſi ſa mère ne l'avoit retenu. Elle

gloriæ vehementius quàm cautè appetebat: mox mitigavit ratio & ætas, retinuitque, quod est difficillimum, ex sapientiâ modum.

V. Prima castrorum rudimenta in Britanniâ Suetonio Paulino diligenti ac moderato duci approbavit, electus quem contubernio æstimaret. Nec Agricola licenter more juvenum, qui militiam in lasciviam vertunt, neque segniter ad voluptates & commeatus Titulum tribunatûs & inscitiam recusat: sed noscere provinciam, noscî exercitui, discere à peritis, sequi optimos, nihil appetere ob jactationem, nihil ob formidinem recusare, simulque anxius & intentus agere. Non sanè aliàs exercitatior magisque in ambiguo Britannia fuit. Trucidati veteranî, incensæ coloniæ, intercepti exercitus; tum de salute, mox de victoriâ

eut beſoin de régler l'eſſor de ce génie élevé, qui fortement épris de la véritable grandeur, ſe jetoit avec plus d'impétuoſité que de prudence dans la première route où la gloire ſe montroit à lui. Bientôt l'âge & la réflexion modérèrent ſon ardeur, & lui donnèrent cette ſobriété de ſageſſe ſi difficile & ſi rare, qui ſait éviter l'excès, même dans le bien.

V. Ce fut dans la Grande-Bretagne, ſous la conduite de Suétonius Paulinus (11), homme vigilant & de ſang-froid, qu'il commença de ſervir. Il fit honneur au choix de ce Général, qui l'avoit pris pour Aide-de-camp (12), afin d'être à portée de juger de lui. Nos jeunes gens regardent le ſervice comme un état de diſſipation & de licence. Agricola, bien loin de leur reſſembler, n'abuſa point du titre de Tribun pour obtenir des congés, pour ſe livrer aux plaiſirs. Son peu d'expérience ne lui ſervit jamais de prétexte pour demeurer en repos. Il s'appliquoit à connoître la Province, à ſe faire connoître de l'armée, à profiter des lumières des uns & de l'exemple des autres. Brave ſans oſtentation, il ne briguoit point les commiſſions hazardeuſes, les acceptoit avec défiance, & s'en

An. de J. C. 58.

certavêre. Quæ cuncta etsi consiliis ductuque alterius agebantur, ac summa rerum & reciperatæ provinciæ gloria in ducem cessit, artem & usum & stimulos addidêre juveni; intravitque animum militaris gloriæ cupido, ingrata temporibus, quibus siniſtra erga eminentes interpretatio, nec minus periculum ex magnâ famâ, quàm ex malâ.

VI. Hinc ad capessendos magistratus in urbem digressus, Domitiam Decidianam splendidis natalibus ortam sibi junxit; idque matrimonium ad majora nitenti decus ac robur fuit: vixeruntque mirâ concordiâ, per mutuam caritatem, & invicem se anteponendo; nisi quòd in bonâ uxore tanto major laus, quanto acquirit

acquittoit avec honneur. Jamais la Bretagne ne donna plus d'exercice aux Romains, ni ne fut si près de leur échapper. Nos Colonies furent réduites en cendre, nos vétérans égorgés, nos légions enveloppées. On combattit long-temps pour sa propre sûreté avant que de combattre pour la victoire. Un jeune Volontaire ne devoit pas s'attendre à partager l'honneur du succès avec son Général. Mais si Paulinus eut la gloire d'avoir reconquis la Province, Agricola, sous un tel maître, acquit de l'habileté, de l'expérience, de l'émulation. Il conçut un desir ardent de se signaler dans la profession des armes; carrière glissante sous un règne où l'on prêtoit au mérite des vues criminelles, où l'estime du Public exposoit aux mêmes dangers que la mauvaise réputation. An de J. C. 61.

VI. Il revint à Rome pour entrer dans les charges, & fit une alliance illustre en épousant Domitia Décidiana. La considération & le crédit que lui procura ce mariage, facilitèrent son avancement. Ils s'aimèrent avec tendresse, & vécurent dans une union admirable, dont ils s'attribuoient l'honneur l'un à l'autre; quoiqu'en pareil cas (13) les femmes ayent d'autant plus de mérite, qu'elles sont An de J. C. 62.

in malâ plus culpæ eſt. Sors Quæſturæ provinciam Aſiam, Proconſulem Salvium Titianum dedit, quorum neutro corruptus eſt, quanquam & provincia dives ac parata peccantibus, & Proconſul in omnem aviditatem pronus, quantâlibet facilitate redemturus eſſet mutuam diſſimulationem mali. Auctus eſt ibi filiâ in ſubſidium & ſolatium ſimul. Nam filium ante ſublatum brevi amiſit. Mox inter Quæſturam, ac Tribunatum plebis, atque etiam ipſum Tribunatûs annum quiete & otio tranſit, gnarus ſub Nerone temporum, quibus inertia pro ſapientiâ fuit. Idem Præturæ tenor, & ſilentium; nec enim juriſdictio obvenerat. Ludos & inania honoris, modo rationis atque abundantiæ duxit, uti longè à luxuriâ, ita famæ propior. Tum electus à Galbâ ad dona templorum recognoſcenda, diligentiſſimâ conquiſitione fecit, ne cujus alterius ſacrilegium Reſpublica quàm Neronis ſenſiſſet.

pour l'ordinaire cauſe de la déſunion. Agricola fut nommé Queſteur. Le ſort lui donna l'Aſie pour département, & Salvius Titianus (14) pour Proconſul. La Province étoit opulente, & ſembloit s'offrir à l'avidité de nos Magiſtrats. Le Proconſul, homme à prendre de toutes mains, ſe ſeroit prêté volontiers aux malverſations des autres, pourvu qu'ils n'éclairaſſent pas les ſiennes. C'étoit double tentation; mais rien ne put entamer la vertu d'Agricola. Durant ſon ſéjour en Aſie, il eut une fille deſtinée à lui faire oublier la perte d'un fils qu'il avoit alors, & qui mourut bientôt après. Au ſortir de la Queſture, en attendant qu'on le nommât Tribun du Peuple, il demeura dans l'inaction, & coula pareillement l'année de ſon Tribunat, convaincu que l'oiſiveté tient lieu de ſageſſe ſous un Prince tel que Néron. Il ſuivit pendant ſa Préture ce ſyſtême de politique, & le ſort parut le ſeconder en ne lui donnant aucune Juriſdiction (15). Dans les jeux & dans les vaines cérémonies inſéparables de cette place, il fut honorable ſans être prodigue, & prit un ſage milieu qui tenoit moins de l'économie que de la magnificence. Galba le commit au recouvrement des effets précieux dont nos An de J. C 68.

VII. Sequens annus gravi vulnere animum domumque ejus afflixit: nam claſſis Othoniana licenter vaga dum in * Templo (Liguriæ pars eſt) hoſtiliter populatur, matrem Agricolæ in prædiis ſuis interfecit; prædiaque ipſa & magnam matrimonii partem diripuit, quæ cauſſa cædis fuerat. Igitur ad ſolemnia pietatis profectus Agricola, nuntio affectati à Veſpaſiano imperii deprehenſus ac ſtatim in partes tranſgreſſus eſt. Initia principatûs ac ſtatum urbis Mucianus regebat, admodùm juvene Domitiano, & ex paternâ fortunâ tantùm licentiam uſurpante. Is miſſum ad delectus agendos Agricolam integrèque ac ſtrenuè verſatum viceſimæ Legioni tardè ad ſacramentum tranſgreſſæ præpoſuit, ubi deceſſor ſeditiosè agere narrabatur: quippe Legatis quoque Conſularibus nimia ac formidoloſa erat. Nec Legatus

Temples avoient été dépouillés ſous Néron. Agricola fit ſi bien par ſes exactes recherches, que tous les ſacriléges furent réparés, excepté ceux du Tyran.

VII. L'année ſuivante fut une époque cruelle pour lui, & fatale à ſes affaires domeſtiques. La flotte d'Othon courant les côtes de Ligurie, ſaccagea les environs d'Intémélium (16), où la mère d'Agricola vivoit dans ſes terres. Attirés par les richeſſes qu'elle poſſédoit, ces brigands la maſſacrèrent, & pillèrent une partie de ſon bien. Agricola ſe mit auſſi-tôt en route pour aller rendre les derniers devoirs à ſa mère. Il apprit dans ce voyage que Veſpaſien prétendoit à l'Empire; & ſans balancer il ſe déclara pour lui. Au commencement du nouveau règne, Mucien (17), diſpoſoit de tout & commandoit dans Rome, où Domitien, très-jeune encore, ne ſe prévaloit de la fortune de ſon père que pour être vicieux impunément. Mucien fit partir Agricola pour lever des troupes, & fut ſi ſatisfait de ſon déſintéreſſement & du ſuccès de ſon zèle, qu'il l'envoya dans la Bretagne commander la vingtième légion. Ce corps avoit été des derniers à reconnoître Veſpaſien : on diſoit tout haut que le Commandant l'entretenoit dans l'eſprit de

AN DE J. C. 69.

AN DE J. C. 70.

Prætorius ad cohibendum potens; incertum ſuo an militum ingenio. Ita ſucceſſor ſimul & ultor electus, rariſſimâ moderatione maluit videri inveniſſe bonos, quàm feciſſe.

VIII. Præerat tunc Britanniæ Vectius Bolanus placidiùs quàm feroci provinciâ dignum eſt. Temperavit Agricola vim ſuam, ardoremque compeſcuit; ne intereſceret; peritus obſequi, erudituſque utilia honeſtis miſcere. Brevi deindè Britannia Conſularem Petilium Cerialem accepit. Habuerunt virtutes ſpatium exemplorum. Sed primò Cerialis modò labores & diſcrimina, mox & gloriam communicabat; ſæpè parti exercitûs in experimentum, aliquandò majoribus copiis, ex eventu præfecit: nec Agricola umquam in ſuam famam geſtis exſultavit. Ad auctorem & ducem ut miniſter

ſédition & de révolte. Ce que l'on peut aſſurer, c'eſt que la Légion, devenue preſqu'indépendante, faiſoit peur même aux Généraux, & que cet Officier, par la faute des Soldats ou par la ſienne, ne la pouvoit contenir. Agricola, choiſi pour prendre ſa place & pour réduire les mutins, ſe conduiſit avec une modération ſingulière. Au-lieu de ſe faire un mérite de leur ſoumiſſion, il laiſſa croire qu'il les avoit trouvés ſoumis.

VIII. La Bretagne étoit alors gouvernée par Vectius Bolanus (18), homme trop doux & trop pacifique pour des Peuples ſi féroces. Agricola, de peur d'effacer ſon Général, ne ſe montra pas tout entier; & comme il avoit pour principe d'allier toujours l'honnête à l'utile, il ne ſignala ſon zèle qu'en prouvant qu'il ſavoit obéir. Ses talens ſe déployèrent dans toute leur étendue ſous Pétilius Céréalis (19), ſucceſſeur de Bolanus. Souvent ce nouveau Général lui donnoit, pour l'eſſayer, la conduite d'une partie de l'armée : quelquefois, décidé par le ſuccès, il le chargeoit de commandemens encore plus conſidérables. En un mot, Céréalis l'aſſocia d'abord aux fatigues, aux dangers, & bientôt après aux opérations déciſives. Cependant on n'en-

fortunam referebat: ita virtute in obsequendo, verecundiâ in prædicando, extrà invidiam, nec extrà gloriam erat.

IX. Revertentem ab legatione legionis divus Vespasianus inter Patricios ascivit, ac deindè provinciæ Aquitaniæ præposuit, splendidæ in primis dignitatis, administratione ac spe Consulatûs cui destinarat. Credunt plerique militaribus ingeniis subtilitatem deesse, quia castrensis jurisdictio secura & obtusior, ac plura manu agens calliditatem fori non exerceat. Agricola, naturali prudentiâ, quamvis inter togatos, facilè justèque agebat. Jam verò tempora curarum remissionumque divisa. Ubi conventus ac judicia poscerent, gravis, intentus, severus, & sæpiùs misericors: ubi officio satisfactum, nulla ultrà potestatis persona. Tristitiam & arrogantiam & ava-

tendit jamais Agricola faire trophée de ſes exploits, ni ſe les approprier. Il diſoit au contraire qu'ils étoient l'ouvrage du Général, comme s'il n'eût fait lui-même que prêter ſon bras. Ainſi, joignant la ſubordination à la capacité, la modeſtie aux ſervices, il échappoit à l'envie, & ne laiſſoit pas d'avoir part à la gloire.

IX. A ſon retour, Veſpaſien le mit au nombre des Patriciens, & lui donna le Gouvernement de l'Aquitaine, poſte très-brillant par lui-même, & par l'eſpèce de droit qu'il donne au Conſulat (20). On refuſe ordinairement aux Guerriers une certaine fineſſe d'eſprit dans les affaires, parce que leur juſtice accoutumée aux voies de fait, tranche hardiment ſans y regarder de trop près, & ne donne point d'exercice aux ſubtilités du Barreau. Avec une pénétration naturelle & de la droiture, Agricola, même parmi des gens attachés aux formes judiciaires (21), ne parut aucunement déplacé. Il avoit des heures réglées pour le travail & pour le délaſſement. Dans les aſſemblées de la Province, & ſur ſon Tribunal, il montroit de la dignité, de l'application, quelquefois de la ſévérité, plus ſouvent de l'indulgence. Avoit-il rempli ſes fonctions;

ritiam exuerat: nec illi, quod eſt rariſſimum, aut facilitas auctoritatem, aut ſeveritas amorem deminuit. Integritatem atque abſtinentiam in tanto viro referre injuria virtutum fuerit. Ne famam quidem, cui etiam ſæpè boni indulgent, oſtentandâ virtute aut per artem quæſivit: procul ab æmulatione adversùs Collegas, procul à contentione adversùs Procuratores, & vincere inglorium, & arteri ſordidum arbitrabatur. Minùs triennium in eâ legatione detentus, ac ſtatim ad ſpem Conſulatûs revocatus eſt, comitante opinione Britanniam ei provinciam dari; nullis in hoc ſuis ſermonibus, ſed quia par videbatur. Haud ſemper errat fama, aliquando & eligit. Conſul egregiæ tum ſpei filiam juveni mihi deſpondit, ac poſt Conſulatum collocavit; & ſtatim Britanniæ præpoſitus eſt, adjecto Pontificatûs ſacerdotio.

il déposoit de bonne-foi le personnage d'homme public. Jamais on n'apperçut en lui ni d'humeur, ni de fierté, ni d'avarice ; &, ce qui est infiniment rare, la bonté ne lui faisoit rien perdre du respect des Peuples, & la sévérité rien de leur affection. Dire qu'il étoit intègre, qu'il eut toujours les mains pures, ce seroit un éloge injurieux au mérite d'un si grand homme. Il n'eut pas même le foible des honnêtes gens, cet amour excessif de la réputation, qui fait que l'on affiche les vertus, & que l'on se sert du manége & de l'intrigue pour leur donner du relief. Il n'avoit ni jalousie contre ses Collègues (22), ni démêlés avec les Intendans. Selon lui, dans ces sortes de combats, le triomphe étoit sans gloire, & la défaite trop humiliante. Après avoir gouverné l'Aquitaine un peu moins de trois ans, il fut tout-à-coup rappelé (23) pour le Consulat. Le bruit couroit aussi qu'il alloit être Gouverneur de la Bretagne ; non qu'il parût souhaiter cet emploi, mais parce qu'on l'en jugeoit capable. La voix publique ne se trompe pas toujours ; elle décide même quelquefois. Il étoit Consul lorsqu'il me choisit pour gendre, quoique je fusse encore jeune, & que sa fille pût alors prétendre aux

An de J. C. 77. de Vespas. 8.

X. Britanniæ ſitum, populoſque multis ſcriptoribus memoratos, non in comparationem curæ ingeniive referam; ſed quia tùm primùm perdomita eſt. Itaque quæ priores nondum comperta eloquentiâ percoluêre, rerum fide tradentur. Britannia inſularum quas Romana notitia complectitur maxima, ſpatio ac cœlo in orientem Germaniæ, in occidentem Hiſpaniæ obtenditur; Gallis in meridiem etiam inſpicitur. Septemtrionalia ejus, nullis contrà terris, vaſto atque aperto mari pulſantur. Formam totius Britanniæ Livius veterum, Fabius Ruſticus recentium, eloquentiſſimi auctores, oblongæ ſcutulæ vel bipenni aſſimilavêre: & eſt ea facies citrà Caledoniam; undè & in univerſum fama eſt tranſgreſſa: ſed immenſum & enorme

meilleurs partis. Le mariage ne ſe fit qu'après ſon Conſulat. Dans le même temps, il fut nommé Gouverneur de la Bretagne, & décoré d'une place dans le Collége des Pontifes.

X. Si je m'arrête à décrire la Bretagne, à donner une idée des Peuples qui l'habitent, ce n'eſt pas que je me propoſe de faire aſſaut d'eſprit ni de recherches avec tant d'Auteurs qui l'ont décrite avant moi. C'eſt uniquement parce que nous n'avons achevé de l'aſſujétir & de la connoître que ſous le gouvernement d'Agricola. Ces Ecrivains ont le mérite du talent ; j'aurai celui de l'exactitude. La Bretagne eſt la plus grande des Iſles que connoiſſent les Romains. A l'Orient elle avance du côté de la Germanie ; ſes côtes occidentales tirent vers l'Eſpagne. Au midi, elle eſt vue de la Gaule ; & baignée au nord par une mer ſi vaſte, que l'on ne trouve point de continent au-delà. Nos deux Hiſtoriens les plus éloquens, Tite-Live (24) parmi les Anciens, Fabius Ruſticus parmi les Modernes, donnent à la Bretagne entière la forme d'un bouclier long, ou d'une hache à deux tranchans. Il eſt vrai qu'elle y reſſemble, priſe en deçà de la Calédonie ; & ſur ce fondement on a publié

ſpatium procurrentium extremo jam litore terrarum velut in cuneum tenuatur. Hanc oram noviſſimi maris tunc primùm Romana claſſis circumvecta, inſulam eſſe Britanniam affirmavit, ac ſimul incognitas ad id tempus inſulas, quas Orcadas vocant, invenit domuitque. Diſpecta eſt & Thyle, quam hactenùs nix, & hiems abdebat. Sed mare pigrum & grave remigantibus perhibent, ne ventis quidem proindè * attolli: credo, quòd rariores terræ monteſque, cauſſa ac materia tempeſtatum, & profunda moles continui maris tardiùs impellitur. Naturam oceani atque æſtûs neque quærere hujus operis eſt; ac multi retulêre. Unum addiderim: nuſquam latiùs dominari mare; multùm fluminum huc atque illuc ferre, nec litore tenùs accreſcere aut reſorberi, ſed influere penitùs atque ambire, etiam jugis atque montibus inſeri velut in ſuo.

mal-à-propos que toute l'Iſle y reſſembloit. Mais les côtes de la Calédonie ſont d'une étendue immenſe & d'une figure très-irrégulière, dont l'extrémité ſe rétrécit & forme un angle aigu. Ce fut par les ordres d'Agricola que notre flotte doubla cette pointe pour la première fois, s'aſſura que la Bretagne étoit une Iſle, fit la découverte & la conquête des Orcades (25). Nous apperçumes auſſi Thylé (26) que la rigueur du climat avoit juſqu'alors tenue cachée ſous des neiges éternelles. On dit que cette mer eſt dormante (27); qu'elle cède difficilement à l'effort de la rame, & que les vents mêmes ne l'agitent pas en comparaiſon des autres mers. Si je ne me trompe, c'eſt que les terres, les montagnes, origine & cauſe des tempêtes, y ſont plus rares qu'ailleurs, & qu'une maſſe d'eau ſi profonde & ſi continue eſt peu ſuſceptible de l'action du vent. Ce que je pourrois dire ici de l'Océan & de ſon mouvement périodique, ſeroit étranger à mon objet; & pluſieurs m'ont déjà prévenu. Je me contente d'ajouter, touchant la Bretagne, qu'il n'eſt point de contrée où cet élément exerce plus loin ſon empire. Ce n'eſt pas ſeulement ſur les côtes

XI. Ceterùm Britanniam, qui mortales initio coluerint, indigenæ an advecti, ut inter barbaros, parùm compertum. Habitus corporum varii; atque ex eo argumenta. Namque rutilæ Caledoniam habitantium comæ, magni artus, Germanicam originem asseverant. Silurum colorati vultus, & torti plerumque crines, & positu contra Hispaniam, Iberos veteres trajecisse, easque sedes occupasse fidem faciunt. Proximi Gallis, & similes sunt; seu durante originis vi, seu procurrentibus in diversa terris, positio cœli corporibus habitum dedit. In universum tamen æstimanti, Gallos vicinum solum occupasse credibile est. Eorum sacra deprehendas superstitionum persuasione. Sermo haud multùm diver-

que le flux & reflux ſe fait ſentir : la mer repouſſe un grand nombre de rivières, qu'elle force de ſe répandre çà & là. Elle pénètre dans l'intérieur des terres. Elle y circule & forme des baies & des Iſles au ſein des collines & des montagnes comme dans ſon propre lit.

XI. On a peu de lumières ſur les premiers habitans de la Bretagne. Etoient-ils nés dans le pays même (28) ? Venoient-ils d'ailleurs ? Une Nation barbare ne peut nous éclairer là-deſſus. Dans la figure & dans l'air des Peuples qui partagent cette Iſle, on remarque certaines différences d'où l'on tire des inductions. Les cheveux roux des Calédoniens (29) & leur grande taille annoncent une origine Germanique. Aux cheveux crêpus, au teint olivâtre des Silures (30), vous reconnoiſſez les deſcendans d'une peuplade d'Ibères (31). On prendroit pour des Gaulois ceux qui ſont voiſins de la Gaule ; & cette reſſemblance eſt l'effet ou du même ſang, ou du même climat. En général, on doit préſumer que des Gaulois (32) ſe ſont établis dans une contrée dont leur pays n'eſt ſéparé que par un bras de mer. Tout favoriſe cette idée. Extrême rapport entre les deux Langues.

ſus: in depoſcendis periculis eadem audacia; & ubi advenêre, in detrectandis eadem formido. Plus tamen ferociæ Britanni præferunt, ut quos nondùm longa pax emollierit. Nam Gallos quoque in bellis floruiſſe accepimus: mox ſegnitia cum otio intravit, amiſsâ virtute pariter ac libertate. Quod Britannorum olim victis evenit: ceteri manent quales Galli fuerunt.

XII. In pedite robur: quædam nationes & curru prœliantur. Honeſtior auriga, clientes propugnant. Olim Regibus parebant, nunc per principes factionibus & ſtudiis trahuntur: nec aliud adversùs validiſſimas gentes pro nobis utilius, quàm quòd in commune non conſulunt. Rarus duabus tribuſve civitatibus ad propulſandum commune periculum conventus: ita dum ſinguli pugnant, univerſi vincuntur. Cœlum crebris

même culte religieux, égal attachement aux mêmes ſuperſtitions, pareille audace quand il eſt queſtion de défier l'ennemi, pareille timidité dès-qu'il s'agit de combattre. Cependant les Bretons montrent plus de férocité. Tous n'ont pas langui juſqu'à ce jour dans une paix aſſez longue pour les amollir. Auſſi l'Hiſtoire nous repréſente les Gaulois comme une Nation très-belliqueuſe; mais le repos les a fait tomber dans l'abâtardiſſement. Ils ont perdu leur courage en perdant leur liberté. Parmi les Bretons, il eſt arrivé la même choſe à ceux qui nous obéiſſent depuis long-temps. Les autres ſont encore aujourd'hui ce que furent les Gaulois.

XII. Leurs forces conſiſtent en Infanterie. Quelques-uns de ces Peuples montent auſſi ſur des chars (33), où le plus diſtingué tient les rênes, & ceux qui ſont attachés à ſa perſonne ſe battent pour lui. Les Bretons obéiſſoient anciennement à des Rois. Maintenant ils ſont diviſés entre pluſieurs Chefs, dont ils épouſent les intérêts & les paſſions. Rien ne nous donne tant d'avantage contre des Peuples ſi puiſſans, que leur méſintelligence. Il eſt rare que deux ou trois Cités (34) ſe réuniſſent contre l'ennemi com-

imbribus ac nebulis fœdum : aſperitas frigorum abeſt. Dierum ſpatia ultrà noſtri orbis menſuram, & nox clara, & extremâ Britanniæ parte brevis, ut finem atque initium lucis exiguo diſcrimine internoſcas. Quòd ſi nubes non officiant, aſpici per noctem ſolis fulgorem, nec occidere & exſurgere, ſed tranſire affirmant. Scilicet extrema & plana terrarum humili umbrâ non erigunt tenebras, infraque cœlum & ſidera nox cadit. Solum, præter oleam vitemque & cetera calidioribus terris oriri ſueta, patiens frugum, fecundum. Tardè miteſcunt, citò proveniunt; eademque utriuſque rei cauſſa, multus humor terrarum cœlique. Fert Britannia aurum & argentum & alia metalla, pretium victoriæ : gignit & oceanus margarita, ſed ſubfuſca ab liventia. Quidam artem abeſſe legentibus arbitrantur; nam in rubro mari viva ac ſpirantia ſaxis avelli, in Britanniâ prout expulſa ſint colligi. Ego faciliùs crediderim Naturam margaritis deeſſe, quàm nobis avaritiam.

y reſſem-
donie ſont
ne figure
ité ſe ré-
. Ce fut
e notre
la pre-
Bretagne
ce & la
s apper-
rigueur
nue ca-
es. On
(27) ;
rt de la
e l'agi-
s mers.
terres ,
ſe des
leurs ,
& ſi
ction
ici
io-
t ;
me
re-
e où

XIII. Ipsi Britanni delectum ac tributa & injuncta imperii munera impigrè obeunt, si injuriæ absint: has ægrè tolerant, jam domiti ut pareant, nondùm ut serviant. Igitur primus omnium Romanorum divus Julius cum exercitu Britanniam ingressus, quanquam prosperâ pugnâ terruerit incolas ac litore potitus sit, potest videri ostendisse posteris, non tradidisse. Mox bella civilia, & in Rempublicam versa principum arma, ac longa oblivio Britanniæ etiam in pace. Consilium id divus Augustus vocabat, Tiberius præceptum. Agitasse C. Cæsarem de intrandâ Britanniâ satis constat, ni velox ingenio, mobilis pœnitentiâ, & ingentes * adversùs Germaniam conatus frustrà fuissent. Divus Claudius auctor

ceux qui ſont employés à cette pêche. Au-lieu de détacher les huîtres toutes vivantes des rochers comme dans les pêcheries (39) de la mer Rouge, ils attendent que le flot les ait jetées ſur les bords. Pour moi, je penſe qu'il eſt plus aiſé de prendre la Nature en défaut que l'avarice des hommes.

XIII. Les Bretons nous fourniſſent des ſoldats, payent les tributs, & portent les autres charges de l'Empire ſans murmurer, pourvu qu'on ne les maltraite point. Déjà façonnés à l'obéiſſance, pas encore à la ſervitude, ils reſpectent le pouvoir, mais n'en peuvent ſouffrir l'abus. Céſar, qui le premier des Romains entra dans leur pays avec une armée, y répandit la terreur par une victoire, & demeura le maître du rivage. On peut dire cependant qu'il nous laiſſa l'Iſle à conquérir, & ne fit que nous la montrer. Auſſi-tôt après, les guerres civiles tournèrent contre la Patrie les armes de nos Généraux. La Bretagne fut oubliée, & continua de l'être même pendant la paix. Le conſeil de ne plus ſonger à de nouvelles conquêtes, donné par Auguſte, eut ſous Tibère force de loi. On ne peut douter que Caligula n'ait eu deſſein d'aller en perſonne attaquer les Bretons.

operis transvectis legionibus auxiliisque, & assumpto in partem rerum Vespasiano: quod initium venturæ mox fortunæ fuit. Domitæ gentes, capti Reges, & monstratus fatis Vespasianus.

XIV. Consularium primus Aulus Plautius præpositus, ac subindè Ostorius Scapula, uterque bello egregius: redactaque paulatim in formam provinciæ proxima pars Britanniæ; addita insuper veteranorum colonia. Quædam civitates Cogiduno Regi donatæ. Is ad nostram usque memoriam fidissimus mansit, vetere ac jampridem receptâ Populi Romani consuetudine, ut haberet instrumenta servitutis & Reges. Mox Didius Gallus parta à prioribus continuit, paucis admodùm castellis in ulteriora promotis,

Ma's

Mais cet eſprit ſans conſiſtance s'entêtoit & ſe dégoûtoit des projets avec la même légèreté. Ses vues ſur la Bretagne (40) n'eurent pas plus de ſuite que ſon armement prodigieux contre les Germains. L'entrepriſe étoit réſervée (41) à Claude. Il fit paſſer dans cette Iſle des Légions & des troupes auxiliaires. Entr'autres Officiers, il ſe ſervit de Veſpaſien, qui pour lors jeta les fondemens de ſa prochaine grandeur. Des Peuples domptés, des Rois chargés de chaînes (42), firent entrevoir ce qu'étoit Veſpaſien dans l'ordre de la Deſtinée.

XIV. Le premier Conſulaire envoyé dans la Bretagne, fut Aulus Plautius; & le ſecond, Oſtorius Scapula, grand homme de guerre comme ſon prédéceſſeur. Ils vinrent à bout de ſoumettre la partie la moins éloignée de nous. On en fit une Province, où l'on eut la précaution d'établir une Colonie (43) de Vétérans. On donna quelques Cités à Cogidunus, l'un des Rois du pays: car, entre les inſtrumens dont ſe ſervent les Romains pour tenir les Nations dans les fers, leur politique a, de temps immémorial, employé juſqu'à des Rois. Ce Prince vivoit encore de nos jours, & il conſerva pour l'Empire une inviolable

per quæ fama aucti officii quæreretur. Didium Veranius excepit, isque intrà annum extinctus est. Suetonius hinc Paulinus biennio prosperas res habuit, subactis nationibus firmatisque præsidiis, quorum fiduciâ Monam insulam ut vires rebellibus ministrantem aggressus, terga occasioni patefecit.

XV. Namque absentiâ Legati, remoto metu, Britanni agitare inter se mala servitutis, conferre injurias, & interpretando accendere: nihil profici patientiâ, nisi ut graviora tanquam ex facili tolerantibus imperentur: singulos sibi olim Reges fuisse; nunc binos imponi, è quibus Legatus in sanguinem, Procurator in bona sæviret: æquè discordiam præpositorum, æquè concordiam subjectis exitiosam: alterius manus, Centuriones

fidélité. Didius Gallus, ſucceſſeur de Scapula, ſe bornant à ne rien perdre des anciennes conquêtes, éleva ſeulement quelques Forts, pour faire accroire qu'il avoit reculé les frontières de ſa Province. Véranius prit ſa place, & ne la garda pas un an. Il mourut, & Suétonius Paulinus gouverna pendant deux années avec autant de bonheur que de courage, ſoumit de nouvelles contrées, établit de fortes garniſons; ce qui lui donna la confiance d'attaquer l'Iſle de Mone (44), ſous prétexte qu'elle ſecouroit les rebelles. Mais cette expédition occaſionna la révolte des Peuples qu'il laiſſoit derrière lui.

XV. Délivrés de la préſence du Général, les Bretons s'enhardiſſent, commencent à s'entretenir de la peſanteur de leur joug, à ſe communiquer leurs griefs, à les groſſir par des réflexions envenimées. » Quel eſt le donc le fruit de » notre patience (45), diſoient-ils? De » perſuader qu'elle n'a point de bornes, » & de nous attirer des fardeaux plus » accablans. Au-lieu d'un Roi que nous » nous donnions, on nous livre main- » tenant à deux: au Gouverneur qui ſe » baigne dans notre ſang; à l'Intendant » qui dévore notre ſubſtance. Leur

alterius vim & contumelias miscere: nihil jam cupiditati, nihil libidini exceptum: in prœlio fortiorem esse qui spoliet, nunc ab ignavis plerumque & imbellibus eripi domos, abstrahi liberos, injungi delectus, tamquam mori tantùm pro patriâ nescientibus: quantulùm enim transisse militum, si sese Britanni numerent? sic Germanias excussisse jugum, & flumine, non Oceano defendi; sibi patriam, conjuges, parentes; illis avaritiam & luxuriam causas belli esse: recessuros ut divus Julius recessisset, modò virtutes majorum suorum æmularentur, neve prœlii unius aut alterius eventu pavescerent: plus impetûs, majorem constantiam penes miseros esse: jam Britannorum etiam Deos misereri, qui Romanum Ducem absentem, qui relegatum in aliâ insulâ exercitum detinerent: jam ipsos, quod difficillimum fuerit, deliberare: porrò in ejusmodi consiliis periculosius esse deprehendi, quàm audere.

» uuion, leur déſunion nous ſont égale-
» ment funeſtes. Les Satellites de l'un,
» les Centurions de l'autre (46), joignent
» les outrages à la violence. Rien n'é-
» chappe à leurs mains avides, rien à
» leur infâme brutalité. Dans un jour
» de combat, c'eſt l'homme de cœur
» qui s'enrichit des dépouilles du lâche.
» Ici, des miſérables qui pour la plupart
» ne manièrent jamais les armes, enva-
» hiſſent nos héritages, nous arrachent
» nos enfans, enrôlent l'élite de la Na-
» tion au ſervice de ſes oppreſſeurs. N'y
» a-t-il donc que notre Patrie pour qui
» nous ne ſachions pas mourir? Ouvrons
» enfin les yeux. A quoi montent les
» ſoldats étrangers qui ſont venus dans
» notre Iſle, ſi nous les voulons compa-
» rer à tant de milliers de Bretons? C'eſt
» en raiſonnant ainſi que la Germanie
» (47) a briſé ſes fers. Cependant elle
» n'a pour rempart qu'une rivière; &
» nous avons l'Océan. Prenons les armes
» pour la liberté, pour nos enfans, pour
» ceux qui nous ont donné le jour. Les
» Romains ne les portent que pour leur
» avarice & pour leurs plaiſirs. Ils ſe
» retireront comme a fait leur divin
» Jule, ſi nous ſommes auſſi braves que
» nos ayeux, ſi quelques échecs ne nous

XVI. His atque talibus invicem instincti, Voadicâ generis regii feminâ Duce (neque enim sexum in imperiis discernunt) sumsêre universi bellum; ac sparsos per castella milites consectati, expugnatis præsidiis, ipsam coloniam invasêre, ut sedem servitutis: nec ullum in barbaris sævitiæ genus omisit ira & victoria. Quòd nisi Paullinus, eo cognito provinciæ motu, properè subvenisset, amissa Britannia foret: quam unius prœlii fortuna veteri patientiæ restituit, tenentibus arma plerisque: quos conscien-

» découragent pas. L'excès de notre mi-
» sère doit rendre nos premiers efforts
» plus terribles, & notre constance plus
» opiniâtre. Les Dieux mêmes jettent
» enfin sur la Bretagne un regard de
» compassion, puisqu'ils retiennent le
» Général Romain loin d'ici, relégué
» dans une autre Isle avec son armée.
» De notre côté, nous avons franchi le
» pas le plus difficile : nous délibérons.
» Or, dans les délibérations de cette na-
» ture, il est plus dangereux d'être dé-
» couvert que d'éclater. «

XVI. Par ces discours & d'autres semblables, ils s'échauffèrent jusqu'à prendre tous les armes sous la conduite de Voadice (48), Princesse du Sang royal : car le sexe, parmi ces Peuples, n'exclut ni du Trône, ni du commandement des armées. Ils attaquent nos soldats dispersés dans les garnisons, emportent nos Forts, & viennent tomber sur la Colonie Romaine, qu'ils regardoient comme le siége de la tyrannie. Toutes les inhumanités que la rage & la victoire peuvent inspirer à des barbares, ils les exercèrent sur les Romains. Si Paulinus, aux premières nouvelles du soulèvement, n'eût volé au secours, la Bretagne étoit perdue pour l'Empire : mais le gain d'une bataille fit

tia defectionis & proprius ex Legato timor agitabat. Hic cùm egregius cetera, arroganter in deditos, & ut ſuæ quoque injuriæ ultor, duriùs conſuleret, miſſus Petronius Turpilianus tamquam exorabilior, & delictis hoſtium novus, eoque pœnitentiæ mitior, compoſitis prioribus nihil ultrà auſus, Trebellio Maximo provinciam tradidit. Trebellius ſegnior & nullis caſtrorum experimentis, comitate quâdam curandi provinciam tenuit. Didicêre jam barbari quoque ignoſcere vitiis blandientibus, & interventus civilium armorum præbuit juſtam ſegnitiæ excuſationem: ſed diſcordiâ laboratum, cùm aſſuetus expeditionibus miles otio laſciviret. Trebellius fugâ ac latebris vitatâ exercitûs irâ, indecorus atque humilis, precariò mox præfuit: ac velut pacti, exercitus licentiam, Dux ſalutem. Hæc ſeditio ſine ſanguine ſtetit. Nec Vectius Bolanus, manentibus adhuc civilibus bellis, agitavit Britanniam diſciplinâ. Eadem inertia erga hoſtes, ſimilis petulantia caſtrorum: niſi quòd innocens Bolanus,

rentrer la Province dans le devoir. Cependant un grand nombre de révoltés, ſe ſentant plus coupables que les autres, & plus en butte au reſſentiment du Général, ne déſarma pas. A dire vrai, Paulinus infiniment eſtimable à tout autre égard, traitoit les rebelles ſoumis avec une exceſſive rigueur, où l'on voyoit bien qu'il entroit auſſi de l'animoſité. On envoya donc à ſa place un homme moins inexorable : ce fut Pétronius Turpilianus. Le nouveau gouverneur n'avoit rien de perſonnel contre les Bretons, & devoit par conſéquent être touché de leur repentir. Il ſe contenta de pacifier la Province qu'il remit à Trébellius Maximus, ſans avoir rien entrepris. Trébellius qui n'avoit aucune teinture de la guerre, fut encore moins actif, mais eut le ſecret de contenir les Peuples par une certaine douceur de Gouvernement. Nos vices mêmes ſe montrant ſous une forme aimable, commencèrent à trouver grace aux yeux de cette Nation barbare ; & les guerres civiles qui s'allumèrent alors, fourniſſoient une excuſe légitime à la nonchalance du Général. Mais la diviſion ſe mit dans l'armée. Accoutumés à marcher contre l'ennemi, les ſoldats devinrent inſolens &

& nullis delictis invisus caritatem paraverat loco auctoritatis.

XVII. Sed ubi cum cetero orbe Vespasianus & Britanniam reciperavit, magni Duces, egregii exercitus, minuta hostium spes: & terrorem statim intulit Petilius Cerialis, Brigantum civitatem, quæ numerosissima provinciæ perhibetur, aggressus. Multa prœlia, & aliquandò non incruenta: magnamque Brigantum partem aut victoriâ amplexus, aut bello,

séditieux dès qu'ils furent découverts. Ils réduisirent Trébellius à prendre la fuite, à se cacher pour se dérober à leur furie; après quoi, déshonoré, n'osant presque lever les yeux, il n'eut plus qu'une ombre d'autorité. On eût dit que, par une convention, le Général avoit stipulé sa vie, & l'armée toute liberté. Dans cette affaire il n'y eut point de sang répandu. Comme les guerres civiles duroient encore, Vectius Bolanus, son successeur, n'osa rétablir l'ordre, de peur d'émouvoir les esprits. Ce fut toujours même inaction, même licence dans le camp; à cela près, que Bolanus, homme irréprochable, & de qui personne ne pouvoit se plaindre, se faisoit aimer du moins, s'il ne se faisoit pas respecter.

XVII. Mais lorsque Vespasien fut paisible possesseur de la Bretagne, ainsi que du reste de l'Univers, nous eûmes dans cette Isle de grands Généraux & d'excellentes armées : les espérances des Barbares commencèrent à s'évanouir. D'abord Pétilius Céréalis jeta par-tout la terreur en attaquant la Cité des Brigantes (49), qui passe pour la plus nombreuse de la Province. Il donna plusieurs combats, dont quelques-uns furent assez sanglans, & soumit ou ravagea

Et cùm Cerialis quidem alterius ſucceſſoris curam famamque obruiſſet, ſuſtinuit quoque molem Julius Frontinus, vir magnus quantùm licebat, validamque & pugnacem Silurum gentem armis ſubegit, ſuper virtutem hoſtium, locorum quoque difficultates eluctatus.

XVIII. Hunc Britanniæ ſtatum, has bellorum vices mediâ jam æſtate tranſgreſſus Agricola invenit, cùm & milites velut omiſsâ expeditione ad ſecuritatem, & hoſtes ad occaſionem verterentur. Ordovicum civitas haud multò ante adventum ejus, alam in finibus ſuis agentem, propè univerſam obtriverat: eoque initio erecta provincia (ut quibus bellum volentibus erat) probare exemplum, aut recentis Legati animum opperiri. Tum Agricola, quamquam tranſacta æſtas, ſparſi per provinciam numeri, præſumpta apud militem illius anni quies, tarda &

une grande partie de cette vaſte contrée. La réputation de Céréalis étoit un peſant fardeau pour ſon ſucceſſeur. Elle eût accablé tout autre que Julius Frontinus, mais il en ſoutint (50) dignement le poids. Ce Général, auſſi grand homme que les conjonctures permettoient de l'être, dompta les Silures, Peuple puiſſant, aguerri, cantonné dans un pays impraticable, où la difficulté des lieux ne donna pas moins de peine que le courage des habitans.

XVIII. Tel avoit été dans la Bretagne le ſort des armes Romaines, & les affaires ſe trouvoient dans cette ſituation, lorſqu'Agricola s'y rendit au milieu de l'été. Nos troupes ne comptant plus entrer en campagne, ſongeoient à ſe tranquilliſer, & les ennemis à profiter de l'occaſion. Les Ordovices (51) venoient de maſſacrer un corps preſqu'entier de Cavalerie qui avoit ſes quartiers chez eux. Ce coup pouvoit avoir de grandes ſuites; il avoit réveillé la Province, qui ne demandoit pas mieux que de ſecouer le joug des Romains. Les uns diſoient que c'étoit un exemple à ſuivre: les autres, avant que de ſe déclarer, vouloient ſavoir quel étoit le caractère du nouveau Général. Agricola ſentoit

AN DE J. C. 78. DE VESPAS. 10.

contraria bellum inchoaturo, & plerisque custodiri suspecta potius videbatur, ire obviam discrimini statuit: contractisque legionum vexillis & modicâ auxiliorum manu, quia in æquum digredi Ordovices non audebant, ipse ante agmen, quò ceteris par animus simili periculo esset, erexit aciem: cæsâque propè universâ gente, non ignarus instandum famæ, ac prout prima cessissent fore universa, Monam insulam, cujus possessione revocatum Paullinum rebellione totius Britanniæ suprà memoravi, redigere in potestatem animo intendit. Sed, ut in dubiis consiliis, naves deerant, ratio & constantia Ducis transvexit. Depositis omnibus sarcinis, lectissimos auxiliarium, quibus nota vada, & patrius nandi usus, quo simul seque & arma & equos regunt, ita repentè immisit, ut obstupefacti hostes qui classem, qui naves, qui mare expectabant, nihil arduum aut invictum crediderint sic ad bellum venientibus. Ita petitâ pace ac deditâ insulâ, clarus ac magnus habe-

l'importance de prévenir le danger en châtiant cet attentat. Mais diverſes circonſtances reculoient & traverſoient l'ouverture de la campagne ; l'été près de finir, les troupes encore diſperſées dans la Province, leurs arrangemens déjà pris pour demeurer en repos cette année ; enfin, l'avis de la plupart des Officiers, qui vouloient que l'on ſe contentât de s'aſſurer des Places ſuſpectes, & de garder les paſſages. Ces obſtacles n'arrêtèrent point le Général. Il forma, des détachemens de chaque Légion joints à quelques auxiliaires, un petit corps d'armée avec lequel il marcha. Comme les Ordovices n'oſoient deſcendre dans la plaine, il gagna les hauteurs, toujours en ordre de bataille, lui-même à la tête, partageant le péril avec tous, pour inſpirer à tous ſon courage. Il battit les Ordovices, & ce Peuple fut preſque détruit. Agricola, perſuadé qu'après une action d'éclat il faut aller en avant, & que ce premier ſuccès décidoit de tout le reſte, entreprit de ſoumettre l'Iſle de Mone, que Paulinus avoit abandonnée lors du ſoulèvement général dont j'ai parlé ; mais c'étoit un deſſein formé bruſquement (52). Agricola manquoit de vaiſſeaux. Par ſon génie & par

Agricola : quippe cui ingredienti provinciam, quod tempus alii per oſtentationem aut officiorum ambitum tranſigunt, labor & periculum placuiſſet. Nec Agricola proſperitate rerum in vanitatem uſus, expeditionem aut victoriam vocabat victos continuiſſe. Ne laureatis quidem geſta proſecutus eſt : ſed ipsâ diſſimulatione famæ, famam auxit, æſtimantibus quantâ futuri ſpe tam magna tacuiſſet.

ſa réſolution il y ſuppléa. Entre les auxiliaires (53), il tria ceux qui connoiſſoient les endroits guéables, & qui, ſuivant l'uſage de leur pays, s'étoient exercés à traverſer les rivières, nageant d'une main, & de l'autre conduiſant leur cheval chargé de leurs armes. Il commande à cette troupe choiſie de quitter ſon bagage & de paſſer. Les Barbares avoient cru ne pouvoir être attaqués dans leur Iſle qu'à la faveur d'une haute marée, qu'avec une flotte, qu'avec des barques du moins. Saiſis d'étonnement, ils regardent comme invincibles des Guerriers qui, pour aller à l'ennemi, paſſoient les mers à la nage. Ils demandent la paix & reçoivent garniſon. Agricola fut couvert de gloire. On conçut la plus haute eſtime pour un Gouverneur qui faiſoit ainſi ſon entrée; & qui dans un temps où les autres s'amuſent à ſe donner en ſpectacle, & ſe repaiſſent de vains hommages, avoit préféré les fatigues & les dangers. Cependant, loin de tirer vanité de ſes ſuccès, il prétendoit que ſes foibles efforts pour contenir des Peuples déjà ſubjugués, ne méritoient point le titre d'expédition ni de victoire. Il n'envoya pas même à Rome de dépêches ornées de lauriers ſelon la coutume:

XIX. Ceterùm, animorum provinciæ prudens, simulque doctus per aliena experimenta, parùm profici armis si injuriæ sequerentur, causas bellorum statuit exscindere. A se suisque orsus, primùm domum suam coërcuit: quod plerisque haud minùs arduum est, quàm provinciam regere. Nihil per libertos servosque publicæ rei; non studiis privatis, nec ex commendatione aut precibus Centurionum milites asciri, sed optimum quemque fidelissimum putare; omnia scire, non omnia exsequi; parvis peccatis veniam, magnis severitatem commodare; nec pœnâ semper, sed sæpiùs pœnitentiâ contentus esse; officiis & administrationibus potiùs non peccaturos *, quàm damnare cùm peccassent. Frumenti & tributorum auctionem æqualitate munerum mollire,

mais en paroiſſant ignorer ſa réputation, il ne fit que l'augmenter. Quels prodiges ne ſe promet-il pas, diſoit-on, puiſqu'il garde le ſilence ſur de tels exploits !

XIX. Au reſte, comme il avoit étudié le caractère de la Nation, & qu'il s'étoit en même-temps convaincu par l'expérience de ſes prédéceſſeurs, que les victoires ne ſervoient preſque de rien, ſi l'on maltraitoit les Peuples après les avoir ſoumis, Agricola réſolut d'aller à la racine du mal, & de détruire les cauſes des ſoulèvemens. Ainſi, commençant par lui-même & par ce qui l'environnoit, il régla ſa propre maiſon ; ouvrage auſſi difficile à la plupart des Gouverneurs, que le détail d'une Province. Ses eſclaves, ſes affranchis furent abſolument exclus de l'Adminiſtration. Dans l'armée, les moindres grades ne ſe donnèrent plus à la faveur, aux prières, aux recommandations des Officiers, mais aux mœurs. Selon lui, c'étoit toujours l'homme de bien ſur qui l'on devoit le plus compter. Tout ſavoir, & ne pas tout réléver ; pardonner les petites fautes, punir ſévèrement les grandes ; n'être pas toujours inflexible, & ſe laiſſer quelquefois déſarmer par le repentir ; aimer mieux prévenir

circumciſis quæ in quæſtum reperta ipſo tributo graviùs tolerabantur: namque per ludibrium aſſidere clauſis horreis, & emere ultrò frumenta, ac vendere pretio cogebantur. Devortia itinerum & longinquitas regionum indicebatur, ut civitates à proximis hibernis in remota & avia deferrent, donec quod omnibus in promptu erat, paucis lucroſum fieret.

XX. Hæc primo ſtatim anno comprimendo, egregiam famam paci circumdedit; quæ vel incuriâ vel tolerantiâ

que châtier les malverſations, & pour cela donner les places & les emplois (54) à des gens incapables d'en commettre : c'étoient les principes d'Agricola. Quoique l'on eût rehauſſé les tributs (55), qui ſe payoient ſoit en blé, ſoit autrement, il les rendit ſupportables par une juſte répartition, & par ſa vigilance à ſupprimer les inventions de l'avarice, qui ſont plus à charge que les tributs mêmes. Auparavant on pouſſoit la moquerie & l'inſulte (56) juſqu'à forcer les Laboureurs d'attendre à la porte des greniers que l'on voulût bien leur vendre leurs propres grains, qu'il leur falloit enſuite revendre à perte. Chaque Cité, qui naturellement auroit dû fournir à la ſubſiſtance des troupes établies dans ſon voiſinage, avoit ordre d'approviſionner celles dont les quartiers ſe trouvoient le moins à ſa portée, ſoit par la longueur, ſoit par la difficulté des chemins. Le réſultat de cette vexation étoit de rendre lucratif, pour quelques particuliers, ce que les Peuples auroient pu faire commodément & preſque ſans frais.

XX. En réformant de tels abus dès ſa première année, Agricola remit la paix en honneur. L'inattention des Gou- An de J. C. 79. De Titus 1.

quieti & otio per voluptates assuescerent; hortari privatim, adjuvare publicè, ut templa, fora, domus exstruerent, laudando promptos & castigando segnes. Ita honoris æmulatio, pro necessitate erat. Jam verò principum filios liberalibus artibus erudire, & ingenia Britannorum studiis Gallorum anteferre; ut qui modò linguam Romanam abnuebant, eloquentiam concupiscerent. Indè etiam habitûs nostri honor, & frequens toga: paullatimque discessum ad delinimenta vitiorum, porticus & balnea, & conviviorum elegantiam; idque apud imperitos humanitas vocabatur, cùm pars servitutis esset.

XXII. Tertius expeditionum annus novas gentes aperuit, vastatis usque ad

ſociable, d'apprivoiſer par l'amorce des plaiſirs cette Nation diſperſée, encore à demi-ſauvage, & par conſéquent toujours prête à courir aux armes. Agricola ne ceſſoit de les exhorter à bâtir des Temples, des Places, des maiſons, & les faiſoit aider par l'Etat. Des éloges, des reproches diſtribués à propos, redoubloient l'activité des uns, & mettoient les autres en mouvement. Le point-d'honneur tenoit lieu d'ordres abſolus. Un de ſes ſoins fut d'engager les principaux de la Nation à faire étudier leurs enfans. Il diſoit que le génie des Bretons (60) l'emportoit déjà ſur les talens acquis des Gaulois. On fut ſi flatté de la préférence, qu'on ſe piqua d'être éloquent dans notre Langue, qu'auparavant on dédaignoit de parler. Bientôt ils ſe firent un honneur de porter l'habit Romain. La toge devint à la mode. Inſenſiblement ils adoptèrent notre luxe, nos bains, nos portiques, la délicateſſe de nos feſtins, & tout ce qui n'adoucit les mœurs qu'en les corrompant. Voilà ce que les eſprits ſuperficiels appeloient civiliſer les Bretons. C'étoit dans le vrai, les aſſervir de plus en plus.

XXII. La troiſième campagne ouvrit aux Romains une carrière nouvelle; An de J. C. 80. de Titus 2.

Taum (æstuario nomen est) nationibus. Quâ formidine, territi hostes, quamquam conflictarum sævis tempestatibus, exercitum lacessere non ausi, ponendisque insuper castellis spatium fuit. Adnotabant periti, non alium Ducem opportunitates locorum sapientius legisse; nullum ab Agricolâ positum castellum aut vi hostium expugnatum, aut pactione ac fugâ desertum. Crebræ eruptiones; nam adversus moras obsidionis annuis copiis firmabantur. Ita intrepida sibi hiems, & sibi quisque præsidio, irritis hostilibus, eoque desperantibus, quia solíti plerumque damna æstatis hibernis eventibus pensare, tum æstate atque hiemibus juncta pellebantur. Nec Agricolæ unquam per alios gesta avidus intercepit. Seu Centurio, seu Præfectus incorruptum facti testem habebat. Apud quosdam acerbior in conviciis narrabatur, ut bonis comis, ita adversus malos injucundus. Cæterùm ex iracundiâ nihil supererat. Secretum & silentium ejus non timeres. Honestius putabat offendere, quàm odisse.

ils ravagèrent tout le pays jusqu'à l'embouchure du Taüs (61). Les Barbares consternés n'osèrent harceler l'armée, quoiqu'elle eût beaucoup souffert du mauvais temps, & lui donnèrent même le loisir d'élever des Forts. C'est une remarque faite par les gens du métier, que personne n'a mieux entendu qu'Agricola le choix des situations, & que pas un des Forts construits par son ordre n'a jamais été dans la suite ni pris, ni cédé; ni désert. Chaque Place suffisoit pour se défendre elle-même. Les garnisons faisoient des sorties fréquentes, & passoient l'hiver en sûreté sans craindre la longueur des siéges, parce qu'elles avoient des munitions pour un an. L'ennemi, dont la ressource ordinaire étoit de regagner l'hiver une partie de ce qu'il avoit perdu l'été, se vit désormais sans espérance. Ses tentatives échouoient par-tout & dans toutes les saisons. Agricola ne déroboit point aux Officiers la gloire de leurs exploits. Quiconque s'étoit distingué, trouvoit un témoin incorruptible dans la personne du Général. Quelques-uns lui reprochoient de mettre de l'aigreur dans ses réprimandes, de ne pas ménager les termes. En effet, toujours gracieux pour les gens de bien, il faisoit

XXIII. Quarta æstas obtinendis quæ percurrerat insumta: ac si virtus exercituum & Romani nominis gloria pateretur, inventus in ipsâ Britanniâ terminus. Nam Glota & Bodotria, diversi maris æstu per immensum revecti, angusto terrarum spatio dirimuntur, quod tum præsidiis firmabatur: atque omnis propior sinus tenebatur, summotis velut in aliam insulam hostibus.

XXIV. Quinto expeditionum anno nave primâ transgressus, ignotas ad id tempus gentes crebris simul ac prosperis proeliis domuit; eamque partem Britanniæ quæ Hiberniam aspicit, copiis insi-

ſentir déſagréablement aux autres, qu'il n'eſtimoit que la vertu. Mais ſa colère étoit ſans fiel, & s'exhaloit toute-entière. On n'avoit pas à craindre qu'il pensât plus qu'il ne diſoit. Il croyoit plus honnête d'offenſer que de haïr.

XXIII. Pendant la quatrième campagne, les contrées où l'on n'avoit fait que des courſes l'été précédent, furent entièrement aſſujetties; & ſi la valeur de notre armée & la gloire du nom Romain euſſent permis de s'arrêter, on avoit rencontré dans le ſein de la Bretagne un lieu propre à fixer les limites de l'Empire. C'eſt l'endroit qui ſépare deux golfes immenſes (62) que forme la mer en remontant, d'un côté, la rivière de Glote, & de l'autre celle de Bodotrie. Pour s'aſſurer de cette langue de terre, on avoit conſtruit des Forts. Les Romains étoient en poſſeſſion de toutes les côtes d'en-deçà, & les Barbares ſembloient être confinés dans une autre Iſle. An DE J. C. 81. DE DOMIT. 2.

XXIV. La cinquième année (63), le Général, animé du même courage, paſſa les Forts les plus avancés, pénétra dans le pays, combattit en diverſes rencontres, & toujours avec ſuccès, des Peuples que l'on ne connoiſſoit point An DE J. C. 81. DE DOMIT. 2.

truxit ; in spem magis quam ob formidinem : si quidem Hiberniæ medio inter Britanniam atque Hispaniam sitæ, & Gallico quoque mari opportuno, valentissimam imperii partem magnis invicem usibus miscuerit. Spatium ejus, si Britanniæ comparetur, angustius, nostri maris insulas superat. Solum, cœlumque & ingenia cultusque hominum haud multùm à Britanniâ differunt. Melius aditus portusque per commercia & negotiatores cogniti. Agricola expulsum seditione domesticâ unum ex Regulis gentis exceperat, ac specie amicitiæ in occasionem retinebat. Sæpè ex eo audivi, legione unâ & modicis auxiliis debellari obtinerique Hiberniam posse ; idque etiam adversùs Britanniam profuturum, si Romana ubique arma, & velut è conspectu libertas tolleretur.

encore, & qu'il subjugua. Il établit des troupes du côté qui regarde l'Hibernie ; arrangement où l'espérance avoit plus de part que la crainte. A dire vrai, cette Isle placée entre la Bretagne & l'Espagne, & très-à-portée de la Gaule (64), serviroit utilement d'entrepôt & de centre de commerce à ces trois riches Provinces de l'Empire. L'Hibernie est plus grande qu'aucune Isle de notre mer, mais plus petite que la Bretagne. Elle lui ressemble à beaucoup d'égards. Le terroir, le ciel, le caractère & les usages des habitans y sont à-peu-près les mêmes. On ne connoît guère l'intérieur de l'Isle. Nous sommes plus au fait des Ports & des Côtes par le moyen des Commerçans. Un petit Roi de cette Nation, chassé par des troubles domestiques, s'étoit venu réfugier auprès du Général Romain, qui sous prétexte d'amitié, le gardoit à dessein d'en tirer parti dans l'occasion. Agricola m'a dit plusieurs fois qu'une légion soutenue de quelques auxiliaires, suffiroit pour soumettre l'Hibernie & pour la conserver. Il ajoutoit que cette conquête assureroit encore celle de la Bretagne, qui pour lors, environnée par-tout des armes Romaines, n'auroit plus la perspective de la liberté devant les yeux.

XXV. Ceterùm æstate quâ sextum officii annum inchoabat, amplas civitates trans Bodotriam sitas, quia motus universarum ultrà gentium, & infesta hostili exercitu itinera timebantur, priùs classe exploravit: quæ ab Agricola primùm assumta in partem virium sequebatur egregiâ specie, cùm simul terrâ simul mari bellum impelleretur: ac sæpè iisdem castris pedes equesque & nauticus miles mixti copiis & lætitiâ sua quisque facta, suos casus attollerent; ac modò silvarum & montium profunda, modò tempestatum ac fluctuum adversa, hinc terra & hostis, hinc victus * oceanus militari jactantiâ compararentur. Britannos quoque, ut ex captivis audiebatur, visa classis obstupefaciebat, tamquam aperto maris sui secreto ultimum victis perfugium clauderetur. Ad manus & arma conversi Caledoniam incolentes populi, paratu magno, majore famâ, uti mos est de ignotis, oppugnasse ultrò castella adorti, metum, ut provocantes, addiderant; regrediendumque citra Bo-

XXV. L'été ſuivant, où commençoit la ſixième année du Gouvernement d'Agricola, ſur la nouvelle d'un mouvement général des Peuples ſitués au-delà du golfe de Bodotrie, & pour n'être pas ſurpris dans ſa marche, il fit reconnoître ces vaſtes régions par un détachement de ſa flotte qu'il n'avoit point employée juſqu'alors. Pour cette fois elle marchoit en grand appareil. On voyoit s'avancer, comme de concert, l'une & l'autre armée, & pouſſer la guerre conjointement par terre & par mer. Souvent le fantaſſin, le cavalier, le ſoldat de marine, réunis dans un même camp, & livrés aux mêmes tranſports de joie, exaltoient à l'envi leurs travaux, leurs aventures, leurs ſuccès avec des rodomontades de ſoldat. On les entendoit faire des peintures terribles; celui-ci, des forêts & des montagnes qu'il avoit franchies; celui-là, des flots en fureur & des tempêtes qu'il avoit bravées. L'un venoit d'exterminer les Barbares, de conquérir des Provinces; l'autre, de reculer par ſes découvertes les bornes de l'Océan (65). Il eſt vrai que, ſuivant le rapport des priſonniers, la vue d'une flotte conſternoit les ennemis. Cette mer qui les avoit cachés juſqu'à ce jour, une fois ouverte,

An de J. C. 81. De Domit. 3.

dotriam, & excedendum potiùs quàm pellerentur, ſpecie prudentium ignavi admonebant: cùm interim cognoſcit hoſtes pluribus agminibus irruptiros. Ac ne ſuperante numero & peritiâ locorum circumiretur, diviſo & ipſe in tres partes exercitu inceſſit.

XXVI. Quod ubi cognitum hoſti, mutato repentè conſilio, univerſi nonam legionem, ut maximè invalidam, nocte aggreſſi inter ſomnum ac trepidationem, cæſis vigilibus, irrupêre. Jamque in ipſis caſtris pugnabant, cùm Agricola interim

il ne leur restoit point d'asyle en cas qu'ils fussent vaincus. Ainsi ne comptant plus que sur leurs bras & sur leurs épées, les Peuples de la Calédonie faisoient un armement considérable, encore doublé par la renommée, toujours en possession de grossir les objets inconnus. La résolution qu'ils avoient prise de venir assiéger nos Forts, leur donnoit un air d'aggresseurs qui les rendoit plus terribles, & faisoit dire à quelques-uns des nôtres, qu'il falloit revenir en-deçà du golfe, & se retirer plutôt que de se faire chasser. Mais tandis que la timidité emprunte le langage de la prudence, le Général apprend que l'on se dispose à l'attaquer de plusieurs côtés à la fois. Pour n'être pas enveloppé par un ennemi qui joignoit à la supériorité du nombre, l'avantage de connoître le pays, il partage lui-même son armée & marche sur trois colonnes.

XXVI. Les Bretons, dès qu'ils le savent, changent de plan; se réunissent tous & fondent sur la neuvième Légion: c'étoit la plus foible de toutes. A la faveur de la nuit, du sommeil, du désordre que cause une surprise, ils égorgent les sentinelles & pénètrent dans le camp. Déjà l'intérieur des retranchemens devenoit un

iter hostium ab exploratoribus edoctus & vestigiis insecutus, velocissimos equitum peditumque assultare tergis pugnantium jubet, mox ab universis adjici clamorem: & propinquâ luce fulsêre signa. Ita ancipiti malo territi Britanni: & Romanis redit animus, ac securi pro salute, de gloriâ certabant. Ultrò quin etiam irrupêre: & fuit atrox in ipsis portarum angustiis prœlium; donec pulsi hostes, utroque exercitu certante, his ut tulisse opem, illis ne eguisse auxilio viderentur. Quòd nisi paludes & silvæ fugientes texissent, debellatum illâ victoriâ foret.

XXVII. Cujus constantiâ ac famâ ferox exercitus, nihil virtuti suæ invium, penetrandam Caledoniam, inveniendumque tandem Britanniæ terminum continuo prœliorum cursu fremebant: atque illi modò cauti ac sapientes, promti post eventum ac magniloqui erant. Iniquissima

champ de bataille, lorſqu'Agricola, qui, ſur l'avis de ſes Coureurs, s'étoit mis aux trouſſes des Barbares, commande aux plus alertes de la Cavalerie & de l'Infanterie de les charger en queue, & bientôt après à toute l'armée, de pouſſer un cri. Le jour commençoit à poindre, & fit briller les drapeaux du Général. Les Bretons qui ſe trouvent entre deux ennemis, ſont épouvantés. La Légion attaquée reprend courage, ne combat plus que pour la gloire, ne s'en tient pas à la défenſive, & charge vigoureuſement. Il y eut au paſſage des portes une action très-ſanglante. Nos deux corps, piqués d'honneur, s'efforçoient de montrer, l'un, que ſon ſecours étoit néceſſaire; l'autre, qu'on n'en avoit pas eu beſoin. L'ennemi fut mis en fuite; & la guerre étoit achevée, ſi les bois & les marais n'euſſent ſauvé les fuyards.

XXVII. Une victoire ſi complette & ſi éclatante inſpira tant de confiance aux Romains, qu'ils crioient que rien n'étoit impoſſible à leur valeur, qu'il falloit entrer au fond de la Calédonie, trouver enfin l'extrémité de la Bretagne, ne ceſſer de vaincre que quand on y ſeroit arrivé. Ces trembleurs qui la veille débitoient leurs prudentes réflexions, ceux-là

hæc bellorum conditio est; prospera omnes sibi vindicant, adversa uni imputantur. At Britanni non virtute, sed occasione & arte Ducis rati * nihi ex arrogantiâ remittere, quò-minùs juventutem armarent, conjuges ac liberos in loca tuta transferrent, cœtibus ac sacrificiis conspirationem civitatum sancirent: atque ita irritatis utrimque animis discessum.

XXVIII. Eâdem ætate cohors Usipiorum per Germânias conscripta, in Britanniam transmissa, magnum ac memorabile facinus ausa est. Occiso Centurione ac militibus, qui ad tradendam disciplinam immixti manipulis exemplum & rectores habebantur, tres liburnicas adactis per vim gubernatoribus ascendêre; & uno remigrante, suspectis

mêmes, ne doutoient de rien après l'événement. A les entendre, c'étoient autant de héros. Tel eſt l'extrême injuſtice qui règne dans les armées. Un ſeul eſt reſponſable des malheurs. Pour les ſuccès, chacun ſe les approprie. De leur côté les Bretons, n'attribuant leur défaite (66) qu'au haſard, qu'à l'adreſſe du Général Romain, & nullement au courage de ſes troupes, ne rabattoient rien de leur fierté, armoient leur Jeuneſſe, mettoient en lieu de ſûreté leurs femmes & leurs enfans, tenoient des aſſemblées générales pour former une ligue qu'ils cimentoient par des ſacrifices ſolemnels. Aux approches de l'hiver, les Romains & les Barbares ſe retirèrent en leurs quartiers, la colère & la vengeance dans le cœur.

XXVIII. Ce même été, une cohorte d'Uſipiens (67), levée en Germanie, & furieuſe de ſe voir tranſplantée en Bretagne, fit un coup ſi hardi, qu'il mérite de trouver place dans l'Hiſtoire. Après avoir tué le Centurion qui la commandoit, & les Soldats Romains diſtribués dans chaque compagnie pour y donner des leçons & des exemples de diſcipline, cette troupe de déterminés s'empara de trois frégates, dont elle força les Pilotes

duobus eoque interfectis, nondùm vulgato rumore ut miraculum provehebantur. Mox hâc atque illâ rapti, & cum pleriſque Britannorum ſua defenſantium prœlio congreſſi, ac ſæpè victores, aliquando pulſi, eò ad extremum inopiæ venêre, ut infirmiſſimos ſuorum, mox ſorte ductos veſcerentur: atque ita circumvecti Britanniam, amiſſis per inſcitiam regendi navibus, pro prædonibus habiti, primùm à Suevis, mox à Friſiis intercepti ſunt: ac fuêre quos per commercia venundatos, & in noſtram uſque ripam mutatione ementium adductos, indicium tanti caſûs illuſtravit. Initio æſtatis Agricola domeſtico vulnere ictus, anno antè natum filium amiſit. Quem caſum, neque ut plerique fortium virorum ambitioſè, neque per lamenta rurſûs ac mœrorem muliebriter tulit: & in luctu bellum inter remedia erat.

de s'embarquer. La fuite d'un de ceux-ci rendit ſuſpects les deux autres, & leur coûta la vie. Rien n'avoit encore tranſpiré, quand on apperçut les trois vaiſſeaux qu'on ſavoit à l'ancre, s'éloigner du rivage & gagner la haute mer; événement qui ſembloit tenir du prodige. Nos déſerteurs, devenus le jouet des vents & des flots, abordèrent en divers endroits de l'Iſle, & ſe battirent ſouvent avec les Bretons, qu'ils ne trouvèrent pas d'humeur à ſe laiſſer piller. Ordinairement les plus forts, mais quelquefois repouſſés, ils manquèrent enfin de vivres, & furent réduits à manger d'abord les moins robuſtes de la troupe, enſuite celui ſur lequel tomboit le ſort. Ayant ainſi tourné la Bretagne (68), ces aventuriers arrivèrent ſur les côtes de Germanie, où, faute de ſavoir manœuvrer, ils échouèrent. On les prit pour des Pirates. Ils tombèrent ſucceſſivement entre les mains des Suèves & des Friſons. Quelques-uns, vendus & revendus comme eſclaves, à force de changer de maîtres, furent amenés en-deçà du Rhin, où le récit de leurs aventures les fit paſſer pour des hommes très-ſinguliers. L'année ſuivante Agricola, prêt d'entrer en campagne, perdit un fils âgé d'un an. Ce

XXIX. Igitur præmissâ classe, quæ pluribus locis prædata magnum & incertum terrorem faceret, expedito exercitu, cui ex Britannis fortissimos & longâ pace exploratos addiderat, ad montem Grampium pervenit, quem jam hostes insederant. Nam Britanni nihil fracti pugnæ prioris eventu, & ultionem aut servitium exspectantes, tandemque docti communi periculum concordiâ propulsandum, legationibus & fœderibus omnium civitatum vires exciverant. Jamque super triginta millia armatorum aspiciebantur; & adhuc affluebat omnis juventus, & quibus cruda ac viridis senectus, clari bello ac sua quisque decora gestantes, cùm inter plures Duces virtute & genere præstans, nomine Galgacus, apud con-

malheur domestique le toucha vivement. Il n'affecta point la fastueuse insensibilité de la plûpart des Héros ; mais il ne se livra pas non plus à cet excès de foiblesse que l'on reproche aux femmes. Les soins de la guerre faisoient diversion à sa douleur.

XXIX. L'armée navale partit la première, avec ordre de multiplier les descentes, afin que l'orage fondant tantôt ici, tantôt là, entretînt par-tout la même incertitude & le même effroi. Le Général suivit bientôt avec l'armée de terre dont aucun bagage ne retardoit la marche, & qu'il avoit fortifiée des plus vaillans d'entre ces Bretons, qui, par une longue & paisible obéissance, avoient fait preuve de fidélité. Il s'avança jusqu'au mont Grampius (69), où les ennemis s'étoient postés pour l'attendre. J'ai dit que leur dernière déroute ne les avoit point abattus. Pour eux, plus de milieu entre se venger des Romains, & tomber dans l'esclavage ; plus de salut, (ils le comprenoient enfin) que dans leur union. Par des ambassades, par des traités d'alliance, ils avoient mis en mouvement les troupes de toutes leurs Cités. Déjà dans leur armée, on comptoit plus de trente mille combattans, & chaque jour on y

tractam multitudinem prœlium poscentem in hunc modum locutus fertur:

» XXX. Quoties causas belli & » necessitatem nostram intueor, magnus » mihi animus est, hodiernum diem, » consensumque vestrum initium libertatis totius Britanniæ fore. Nam & » universi servitutis expertes: & nullæ » ultrà terræ; ac ne mare quidem secu- » rum imminente nobis classe Romanâ. » Ita prœlium atque arma quæ fortibus » honesta, eadem etiam ignavis tutissima sunt. Priores pugnæ, quibus adversùs Romanos variâ fortunâ certatum » est, spem ac subsidium in nostris manibus habebant, quia nobilissimi totius » Britanniæ, eoque in ipsis penetralibus » siti, nec servientium litora aspicien-

voyoit encore arriver une nombreuſe Jeuneſſe, une foule de vieillards dont l'âge n'avoit point affoibli le bras, d'illuſtres Guerriers qui portoient les marques honorables de leurs ſervices & de leurs exploits. La multitude aſſemblée brûloit d'en venir aux mains; & Galgacus (70) que ſa valeur & ſa naiſſance élevoient au-deſſus des autres chefs, parla, dit-on, en ces termes :

» XXX. Plus je conſidère la cauſe » pour laquelle nous combattons, & » l'état où nous ſommes réduits, plus je » compte ſur votre zèle unanime; & ce » jour eſt à mes yeux l'époque d'une » révolution qui doit affranchir toute la » Bretagne du joug de ſes tyrans; car » nous ne l'avons jamais ſubi, ce joug » odieux; & vous ſavez qu'il n'y a » point de terre au-delà de celle que » nous occupons. La mer elle-même » ne peut nous ſervir de retraite. La » flotte des Romains nous tient aſſiégés. » Ainſi tout notre eſpoir eſt dans nos » armes; & le parti que les gens de » cœur jugent toujours le plus honorable, » ſeroit aujourd'hui pour des lâches le » ſeul parti qui fût sûr. Tant que les » autres Bretons, dans une alternative » d'heureux & de malheureux ſuccès, ont

» tes, oculos quoque à contactu dominationis inviolatos habebamus. Nos terrarum ac libertatis extremos, recessus ipse ac sinus famæ in hunc diem defendit. Nunc terminus Britanniæ patet: atque omne ignotum pro magnifico est. Sed nulla jam ultrà gens, nihil nisi fluctus & saxa: & interiores Romani; quorum superbiam frustrà per obsequium & modestiam effugeris. Rapaces avidosque, postquàm cuncta vastantibus defuere terræ, & mare scrutantur: si locuples hostis est, avari; si pauper, ambitiosi: quos non oriens non occidens satiaverit. Soli omnium opes atque inopiam pari affectu concupiscunt: auferre, trucidare, rapere, falsis nominibus imperium, atque ubi solitudinem faciunt, pacem appellant. «

» lutté contre la puiſſance Romaine, ils
» avoient une reſſource en nous. Ils
» nous regardoient comme leur corps-
» de-réſerve. Et pouvoient-ils nous re-
» garder autrement, nous, la plus noble
» partie de la Nation, nous, ici placés à
» ce titre comme dans le ſanctuaire de
» notre commune patrie, où loin des
» rivages étrangers, dont les Peuples
» gémiſſent dans les fers, nos yeux
» mêmes étoient préſervés des horreurs
» de la ſervitude. Poſtés au bout de l'Uni-
» vers & dans les derniers retranche-
» mens de la liberté, nous avions juſqu'à
» ce jour pour ſauve-garde, & notre
» éloignement, & les bruits confus de la
» Renommée (71), qui peint en grand
» tout ce qu'elle ne connoît pas. Mais
» aujourd'hui les bornes de la Bretagne
» ſont découvertes. Ici finit le monde
» habité. La Nature n'offre au-delà que
» des flots & des rochers. Les Romains
» ſont dans le cœur de notre pays. En
» vain par des ſoumiſſions, par une con-
» duite meſurée, ſe flatteroit-on de ſe
» dérober à la tyrannie de ces fiers uſur-
» pateurs. Nés pour ravager l'Univers,
» ils en ont fait le théâtre de leurs bri-
» gandages. Maintenant que la terre leur
» manque, ils écument auſſi les mers.

» XXXI. Liberos cuique ac pro-
» pinquos ſuos Natura cariſſimos eſſe
» voluit. Hi per delectus alibi ſervi-
» turi auferuntur. Conjuges ſororeſque,
» etſi hoſtilem libidinem effugiant, no-
» mine amicorum atque hoſpitum pol-
» luuntur. Bona fortunaſque in tributum
» egerunt, in annonam frumentum:
» corpora ipſa ac manus ſilvis ac palu-
» dibus emuniendis verbera inter ac
» contumelias conterunt. Nata ſervituti
» mancipia ſemel veneunt, atque ultrò à
» dominis aluntur: Britannia ſervitutem
» ſuam quotidie emit, quotidie paſcit.
» At ſicut in familiâ recentiſſimus quiſ-

» Tout

» Tout Peuple eſt leur ennemi. Exes-
» vous riche ? ils ſont avares. Pauvre ?
» ils ſont ambitieux. Ni l'Orient ni
» l'Occident ne peuvent les aſſouvir.
» Uniques dans l'eſpèce humaine, ils
» voient d'un œil également avide les
» tréſors & l'indigence. Dépouiller,
» égorger, ravir, c'eſt dans leur faux
» langage ce qui s'appelle gouverner.
» Ils diſent qu'une contrée eſt en paix,
» quand ils en ont fait un déſert.

» XXXI. Rien n'égale les ſenti-
» mens de tendreſſe que la Nature inſ-
» pire aux hommes pour leurs enfans &
» pour leurs proches. Par-tout où Rome
» domine (72) on enrôle ce que vous
» avez de plus cher, pour l'emmener
» en captivité dans une terre étrangère.
» Que vos femmes, que vos ſœurs ayent
» échappé pendant la guerre à la bruta-
» lité de l'ennemi ; des corrupteurs ſous
» le nom d'hôtes & d'amis, viendront à
» bout de les déshonorer. On abſorbe
» vos biens par le tribut, vos blés par la
» ſubſiſtance des troupes. Vos bras &
» vos corps, on les uſe à rendre des
» forêts praticables, à combler des ma-
» rais ; & de ces indignes travaux les
» outrages & les coups ſont le ſalaire.
» Un malheureux que ſa naiſſance con-

» que fervorum & conservis ludibrio
» est; sic in hoc orbis terrarum vetere
» famulatu, novi nos & viles in exci-
» dium petimur. Neque enim arva no-
» bis aut metalla aut portus sunt, qui-
» bus exercendis reservemur. Virtus
» portò ac ferocia subjectorum ingrata
» imperantibus: & longinquitas ac
» secretum ipsum, quò tutius, eò sus-
» pectius. Ita sublatâ spe veniæ, tan-
» dem sumite animum, tam quibus
» salus, quàm quibus gloria carissima
» est. Brigantes, feminâ duce, exurere
» coloniam, expugnare castra, ac nisi
» felicitas in secordiam vertisset, exuere
» jugum potuêre. Nos integri & indo-
» miti, & libertatem non in præsentiâ
» laturi, primo statim congressu non
» ostendamus, quos sibi Caledonia viros
» sepositerit?

» damné à la ſervitude, n'eſt vendu
» qu'une fois, & ſon maître ſe croit
» obligé de le nourrir. Pour la Bre-
» tagne, chaque jour elle ſoudoie, chaque
» jour elle engraiſſe ſes tyrans. Comme
» l'eſclave acheté le dernier eſt le rebut
» de la maiſon, & ſert de jouet même
» aux autres eſclaves, ainſi dans cette
» ſervitude ancienne de l'Univers, on
» nous deſtine le ſort des nouveaux ve-
» nus, les opprobres & le rang le plus
» abject. Que dis-je? on ne veut nous
» aſſervir que pour nous détruire. En
» quel intérêt engageroit à nous faire
» grace? Nous n'avons ni terres labou-
» rables, ni mines, ni ports où l'on
» puiſſe nous employer. Le Gouverne-
» ment voit toujours de mauvais œil des
» ſujets magnanimes incapables de ram-
» per. Ces retraites lointaines, moins
» elles ſont acceſſibles, plus elles nous
» rendroient ſuſpects. Puiſque nous ne
» devons point attendre de quartier,
» armez-vous enfin de votre courage,
» & vous qui n'êtes ſenſibles qu'à l'hon-
» neur, & vous qui tenez à la vie. Les
» Brigantes (73), n'ayant pour chef
» qu'une femme, ont réduit en cendres
» la Colonie Romaine, emporté des
» retranchemens; & ſi la proſpérité ne

» XXXII. An eamdem Romanis
» in bello virtutem, quam in pace lasci-
» viam adesse creditis? Nostris illi dis-
» sensionibus ac discordiis clari, vitia
» hostium in gloriam exercitûs sui ver-
» tunt; quem contractum ex diversissi-
» mis gentibus ut secundæ res tenent,
» ita adversæ dissolvent: nisi si Gallos
» & Germanos, & (pudet dictu) Bri-
» tannorum plerosque dominationi alie-
» næ sanguinem commodantes, diutiùs
» tamen hostes quàm servos: fide &
» affectu teneri putatis. Metus & terror
» est, infirma vincula caritatis. Quæ ubi
» removeris, qui timere desierint, odisse
» incipient. Omnia victoriæ incitamenta

» les eût endormis, peut-être auroient-
» ils ſecoué le joug pour jamais. Et nous
» qui ne ſommes point entamés, qui
» ne ſerons point embarraſſés, comme
» ils le furent (74), de l'uſage d'une indé-
» pendance nouvellement recouvrée, ne
» ferons-nous pas voir dès le premier
» choc, quels hommes la Calédonie
» avoit en réſerve pour maintenir ſa
» liberté ?

» XXXII. Croyez-vous que les
» Romains ſoient auſſi braves à la guerre
» qu'ils ſont diſſolus pendant la paix ?
» Ils doivent leur réputation à nos diffé-
» rends, à notre diſcorde, aux fautes
» de leurs ennemis. Leur armée n'eſt
» qu'un aſſemblage mal aſſorti de Na-
» tions qui n'ont rien de commun entre
» elles. Les ſuccès la tiennent unie ; un
» revers la diſſipera. Peut-on s'imaginer
» que les Gaulois, les Germains, &, j'ai
» honte de le dire, la plupart des Bre-
» tons qui verſent leur ſang pour établir
» une domination étrangère, ſoient atta-
» chés ſincèrement à cette Puiſſance, dont
» après tout ils ont été plus long-temps
» ennemis qu'eſclaves ? Non, non. Ce
» n'eſt que la terreur qui les enchaîne.
» Que peut-elle ſur les cœurs ? Briſez
» une fois ce lien fragile : où la crainte

» pro nobis ſunt : nullæ Romanos com-
» juges accendunt : nulli parentes fugam
» exprobraturi ſunt : aut nulla pleriſque
» patria, aut alia eſt. Paucos numeros
» circùm trepidos ignorantiâ, cœlum
» ipſum ac mare & ſilvas ignota omnia
» circumſpectantes, clauſos quodam-
» modo ac vinctos dii nobis tradide-
» runt. Ne terreat vanus aſpectus, & auri
» fulgor atque argenti, quod neque tegit
» neque vulnerat. In ipsâ hoſtium acie
» inveniemus noſtras manus. Agnoſcent
» Britanni ſuam cauſam : recordabuntur
» Galli priorem libertatem : deſerent
» illos ceteri Germani, tamquam nu-
» per Uſipii reliquerunt. Nec quid-
» quam ultrà formidinis : vacua caſtella,
» ſenum coloniæ, inter malè parentes &
» injuſtè imperantes ægra municipia &
» diſcordantia. Hîc dux, hîc exercitus :
» ibi tributa & metalla & ceteræ ſer-
» vientium pœnæ ; quas in æternum
» proferre, aut ſtatim ulciſci, in hoc
» campo eſt. Proindè, ituri in aciem,

» aura fini, vous verrez la haine éclater.
» Les intérêts les plus vifs, les plus capa-
» bles d'enflammer le desir de vaincre,
» c'est de notre côté qu'ils se trouvent
» tous réunis. Les Romains n'ont point
» de femmes qui les animent; point de
» pères ou de mères dont ils craignent les
» reproches s'ils ne font pas leur devoir:
» point de patrie la plupart; ou, s'ils en
» ont une, elle est loin d'ici. Leur nom-
» bre se réduit à quelques cohortes, que
» tout alarme dans un pays inconnu.
» Cette mer, ces forêts, ce ciel même,
» sont pour eux autant d'objets dont la
» nouveauté les effraye, & sur lesquels
» ils promènent en tremblant des yeux
» égarés. Ne diroit-on pas que les Dieux
» les livrent entre nos mains, enfermés
» & liés comme des victimes qui n'at-
» tendent que la mort? Ne vous laissez
» point étonner par une vaine apparence.
» Ces métaux précieux dont l'éclat em-
bellit leurs armes, ne peuvent ni dé-
fendre ni blesser. Au milieu de leurs
» propres bataillons, vous trouverez des
» Guerriers qui sont à vous. Le Breton re-
» connoîtra que notre cause est la sienne.
» Le Gaulois se rappellera son ancienne
» liberté. Le reste des Germains déser-
» tera comme ont fait dernièrement les

» & majores veſtros & poſteros cogi-
» tate. «

XXXIII. Excepêre orationem alacres & barbari moris cantu, & fremitu clamoribuſque diſſonis. Jamque agmina, & armorum fulgores audentiſſimi cujuſque procurſu: ſimul inſtruebantur acies, cùm Agricola, quamquam lætum & vix monitis coërcitum militem * adhuc ratus, ita diſſeruit: » Octavus * » annus eſt, commilitones, ex quo vir-
» tute & auſpiciis Imperii Romani fide

» Uſipiens. Après cela, qu'aurons-nous à
» craindre ? Seroit-ce des forteresſes ſans
» garniſons, des colonies de vieillards,
» des municipes chancelans, où le dé-
» faut de ſubordination dans le Peuple,
» l'eſprit de deſpotiſme dans les gens en
» place, entretiennent le feu de la divi-
» ſion ? Ici, vous voyez le Général des
» Romains & toute ſon armée; ailleurs,
» ce ne ſont que des Peuples écraſés
» d'impôts, condamnés aux mines, li-
» vrés à tous les ſupplices des eſclaves.
» Ces maux ſeront-ils éternels ? En arrê-
» terons-nous le cours par une prompte
» vengeance ? Ce champ de bataille va
» le décider. Ainſi, lorſque vous irez au
» combat, ſouvenez-vous de vos ancê-
» tres, ſongez à votre poſtérité. «

XXXIII. On répondit à cette ha-rangue par des chants à la mode des Barbares, & par les démonſtrations d'alégreſſe les plus bruyantes. Déjà les troupes ſe formoient. On voyoit briller les armes des plus audacieux qui s'avançoient hors des rangs. Les Romains de leur côté ne montroient pas moins d'impatience. Agricola, quoiqu'il eût peine à les retenir (75), ne laiſſa pas de leur adreſſer ce diſcours : » Compagnons,
» voici la huitième année (76) que, ſous

» atque operâ vestrâ Britanniam vicistis.
» Tot expeditionibus, tot prœliis seu
» fortitudine adversùs hostes, seu pa-
» tientiâ ac labore pœnè adversùs ipsam
» rerum naturam opus fuit. Neque me
» militum, neque vos ducis pœnituit.
» Ergo egressi, ego veterum legatorum,
» vos priorum exercituum terminos,
» finem Britanniæ non famâ nec rumore,
» sed castris & armis tenemus. Inventa
» Britannia & subacta. Equidem sæpè in
» agmine, cùm vos paludes montesve &
» flumina fatigarent, fortissimi cujus-
» que vocem audiebam, quando dabi-
» tur hostis, quando acies? Veniunt à
» latebris suis extrusi: & vota virtusque
» in aperto, omniaque prona victoribus,
» atque eadem victis adversa. Nam ut
» superasse tantùm itineris, silvas eva-
» sisse, transisse æstuaria pulchrum ac de-
» corum in frontem; ita fugientibus
» periculosissima quæ hodie prosperri-
» ma sunt. Neque enim nobis aut lo-
» corum eadem notitia aut commea-
» tuum eadem abundantia, sed ma-

» les auſpices de Rome & par l'impreſ-
» ſion de ſon invincible génie, vous
» travaillez avec autant de fidélité que
» de vigueur à lui ſoumettre les Bretons.
» Tant de campagnes, tant de batailles
» demandoient plus que de la valeur.
» C'étoit peu de vaincre les hommes:
» il falloit en quelque ſorte triompher
» de la Nature par des prodiges de pa-
» tience & de travaux. En toute rencontre
» vous m'avez trouvé digne de vous; je
» vous ai trouvés dignes de moi. Auſſi ni
» vos devanciers ni les miens n'ont-ils
» jamais pénétré ſi loin. Ce ne ſont plus
» de faux bruits ni des nouvelles préma-
» turées, qui nous mettent en poſſeſſion
» des extrémités de la Bretagne. Nous y
» ſommes les armes à la main; nous
» y avons aſſis notre camp. Un nouveau
» Monde eſt enfin découvert & conquis.
» Dans ces marches terribles où vous paſ-
» ſiez avec des peines infinies les mon-
» tagnes, les rivières, les marais, ſou-
» vent j'entendois dire aux plus braves:
» quand donnera-t-on bataille? quand
» paroîtront les ennemis? Les voilà.
» Vous les avez forcés de ſortir de leurs
» tanières. Le champ eſt ouvert à votre
» valeur. Encore une victoire; & tout
» s'applanira devan vous. Mais ſongez

» rus, & arma, & in his omnia. Quod
» ad me attinet, jam pridem mihi de-
» cretum est neque exercitûs neque ducis
» terga tuta esse. Proindè & honesta
» mors turpi vitâ potior, & incolumitas
» ac decus eodem loco sita sunt; nec
» inglorium fuerit in ipso terrarum ac
» Naturæ fine cecidisse.

» XXXIV. Si novæ gentes atque
» ignota acies constitisset, aliorum exer-
» cituum exemplis vos hortarer. Nunc
» vestra decora recensete, vestros ocu-
» los interrogate. Ii sunt quos proximo
» anno, unam Legionem furto noctis
» aggressos, clamore debellastis: ii cete-

» que tout devient obſtacle à des vaincus.
» Tandis que nous allons en avant, la lon-
» gueur & la difficulté de notre marche
» en augmentent ſans doute la gloire. Il
» eſt beau de s'être tiré de ces forêts dan-
» gereuſes & de ces terres inondées par
» l'Océan. Toutefois, dans une déroute,
» ce qui fait notre avantage aujourd'hui,
» feroit infailliblement notre perte. Ils
» connoiſſent mieux le pays, ils ont plus
» de proviſions que nous. Mais nous
» avons nos bras & nos armes qui nous
» tiennent lieu de tout. Quant à moi,
» j'ai toujours eu pour maxime qu'une
» armée, qu'un Général qui tournent
» le dos, s'expoſent aux plus grands
» dangers. Je ne vous dirai donc point
» que l'honneur eſt préférable à la vie.
» Ici la vie eſt inſéparable de l'honneur;
» & s'il falloit la perdre en combattant,
» toujours ſeroit-il honorable de périr
» où finit l'Univers.

» XXXIV. Si vous aviez affaire à
» des Nations qui vous fuſſent inconnues,
» à des ennemis que vous n'euſſiez pas
» éprouvés, je vous propoſerois l'exem-
» ple des autres armées. Mais je n'ai be-
» ſoin que de vous préſenter le vôtre.
» Ce que vous voyez ici, ce ſont les
» débris de cette armée qui, la cam-

» rorum Britannorum fugaciſſimi, ideò-
» que, tamdiù ſuperſtites. Quomodo ſil-
» vas ſaltuſque penetrantibus fortiſſimum
» quodque animal robore, pavida & iner-
» tia ipſo agminis ſono pelluntur; ſic acer-
» rimi Britannorum jam pridem ceci-
» derunt. Reliquus eſt numerus ignavo-
» rum & metuentium; quos quòd tan-
» dem inveniſtis, non reſtiterunt, ſed
» deprehenſi ſunt noviſſimi, & extremo
» metu corpora defixêre in his veſtigiis,
» in quibus pulchram & ſpectabilem vic-
» toriam ederetis. Tranſigite cum expe-
» ditionibus, imponite quinquaginta an-
» nis magnum diem: approbate Reip.
» nunquam exercitui imputari potuiſſe
» aut moras belli, aut cauſſas rebel-
» landi. «

» pagne dernière, ayant tenté de sur-
» prendre pendant la nuit une de nos
» Légions, fut défaite par vos seuls cris.
» C'est ce que la Bretagne avoit de plus
» lâche. Ils survivent à leurs compatrio-
» tes, parce qu'une fuite plus prompte
» les a dérobés à la mort. Quand on pé-
» nètre dans un bois, les animaux cou-
» rageux se font tuer en se défendant:
» les autres, foibles ou craintifs, pren-
» nent l'épouvante au seul bruit des
» Chasseurs. Ainsi l'élite des Bretons est
» depuis long-temps tombée sous vos
» coups. Il n'est échappé que cette popu-
» lace vile & tremblante. Si vous êtes
» parvenus à les joindre, ne pensez pas
» qu'ils se soient arrêtés pour vous atten-
» dre: c'est que vous les avez déterrés;
» c'est que, dans l'étonnement de se voir
» le reste de leur Nation, & sans aucune
» espérance, ils sont glacés d'effroi, &
» demeurent où ils se trouvent, comme
» pour vous livrer une victoire qui fixera
» sur vous les regards du Monde entier.
» Finissez une fois cette guerre. Cou-
» ronnez par une journée mémorable
» les travaux de cinquante ans. Montrez
» à la République, que si la conquête
» de la Bretagne fut si lente, si les
» vaincus se révoltèrent tant de fois,

XXXV. Et alloquente adhuc Agricolâ, militum ardor eminebat, & finem orationis ingens alacritas conſecuta eſt: ſtatim ad arma diſcurſum. Inſtinctos nuntesque ita diſpoſuit, ut peditum auxilia, quæ octo millia erant, media aciem firmarent; equitum tria millia cornibus affunderentur. Legiones pro vallo ſtetêre, ingens victoriæ decus citra Romanum ſanguinem bellanti; & auxilium, ſi pellerentur. Britannorum acies in ſpeciem ſimul ac terrorem editioribus locis conſtiterant; ita ut primum agmen æquo, ceteri per acclive jugum connexi velut inſurgerent: media campi covinarius & eques ſtrepitu ac diſcurſu complebat. Tum Agricola, ſuperante hoſtium multitudine, veritus ne ſimul in frontem, ſimul & latera ſuorum pugnaretur, diductis ordinibus, quamquam porrectior acies futura erat, & arceſſendas plerique Legiones admonebant, promtior in ſpem, & firmus adver-

» ce n'étoit pas l'armée que l'on en de-
» voit accuſer. «

XXXV. Pendant que le Général par-loit ainſi, l'ardeur de combattre étin-celoit dans les yeux des ſoldats. Après ſon diſcours, elle éclata par des applau-diſſemens & par des tranſports. Ils cou-rurent aux armes comme hors d'eux-mêmes & prêts à s'élancer ſur les Bar-bares. Agricola mit au centre de ba-taille l'Infanterie auxiliaire, qui montoit à huit mille hommes, & plaça ſur les ailes trois mille chevaux. Les Légions demeurèrent à la tête des retranchemens. C'étoit rehauſſer le prix de la victoire que d'épargner le ſang Romain, & ſe ménager une reſſource aſſurée, ſi les auxi-liaires lâchoient pied. L'Infanterie des Bretons rangée ſur la hauteur, offroit un coup-d'œil magnifique & terrible. La pre-mière ligne étoit au pied du côteau; les autres rangées ſur le penchant, s'élevoient en amphithéâtre. Leurs chars & leur Ca-valerie (77) occupoient l'eſpace qui ſépa-roit les deux armées, & voltigeoient de tous côtés avec grand fracas. Agricola qui s'apperçut que les ennemis le débor-doient, & qu'il pouvoit être pris en flanc, élargit ſon front. La plupart des Officiers lui repréſentoient qu'en s'étendant, il

sis, dimisso equo pedes ante vexilla constitit.

XXXVI. Ac primo congressu eminùs certabatur: simul constantiâ, simul arte Britanni ingentibus gladiis & brevibus cetris missilia nostrorum vitare vel excutere, atque ipsi magnam vim telorum superfundere, donec Agricola tres Batavorum cohortes ac Tungrorum duas cohortatus est, ut rem ad mucrones ac manus adducerent; quod & ipsis vetustate militiæ exercitatum, & hostibus inhabile, parva scuta & enormes gladios gerentibus: nam Britannorum gladii sine mucrone complexum armorum & in aperto * pugnam non tolerabant. Igitur, ut Batavi miscere ictus, ferire umbonibus, cæa fœdare, & tractis qui in æquo obstiterant, erigere in colles aciem cœpêre ceteræ cohortes æmulatione & impetu commistæ proximos quosque cædere: ac plerique semineces aut integri festinæ

s'affoiblissoit, & lui conseilloient de faire avancer les Légions. Mais porté naturellement à l'espérance, & ferme contre les difficultés, il renvoya son cheval & se mit à la tête des drapeaux.

XXXVI. D'abord on se battit de loin. Les Bretons qui ne manquoient ni de résolution ni d'adresse, malgré l'embarras de leurs longues épées, la petitesse de leurs boucliers, ne laissoient pas de parer les traits, de les secouer & d'en lancer une grêle. Agricola pique d'honneur trois cohortes de Bataves & deux de Tongrois, auxquelles il commande de donner l'épée à la main. C'étoient de vieux Soldats rompus à cette manière de combattre, très-désavantageuse pour les Bretons. Ceux-ci n'ayant que de petits boucliers, avec des sabres d'une longueur démesurée & sans pointe, ne pouvoient soutenir l'attaque d'un ennemi régulièrement armé (78) qui les serroit de près. Aussi, dès-que les troupes Bataves se mirent à leur porter des coups redoublés, à les frapper du bouclier, à leur meurtrir le visage, elles eurent bientôt enfoncé ce qui leur résistoit dans la plaine, & commencèrent à monter le côteau en ordre de bataille. Les autres cohortes, à l'envi, chargent brusque-

tione victoriæ relinquebantur. Interim equitum turmæ fugêre *, covinarii peditum se prœlio miscuêre : & quamquam recentem terrorem intulerant, densis tamen hostium * agminibus & inæqualibus locis hærebant : minimèque equestris ea pugnæ facies erat, cùm in gradu stantes simul equorum corporibus impellerentur; ac sæpè vagi currus, exterriti sine rectoribus equi, ut quemque formido tulerat, transversos aut obvios incursabant.

XXXVII. Et Britanni qui adhuc pugnæ expertes summa collium insederant, & paucitatem nostrorum vacui spernebant, digredi paullatim & circumire terga vincentium cœperant; ni id ipsum veritus Agricola, quatuor equitum alas ad subita belli retentas, ve-

ment, passent sur le ventre à tous ceux qu'elles rencontrent ; &, dans l'impatience de vaincre, en laissent la plupart sans les achever, ou même sans les avoir blessés. Sur ces entrefaites, la Cavalerie des Bretons & leurs chars viennent à toute bride (79) au secours de l'Infanterie, & s'engagent dans la mêlée ; mais on en fut quitte pour quelques momens de frayeur. Nos bataillons serrés (80) & l'inégalité du terrein les empêchèrent d'avancer. Rien n'avoit moins l'air d'une attaque de cavalerie. Devenus comme immobiles, ils étoient poussés par notre Infanterie, eux & leurs chevaux. En divers endroits, des chars sans conducteurs ; des chevaux abandonnés à eux-mêmes, & courant effarouchés où les emportoit la peur, donnoient tantôt en tête, tantôt en flanc dans leurs propres escadrons, qu'ils achevoient de renverser.

XXXVII. En même-temps les Bretons postés sur le haut des collines, qui jusque-là simples spectateurs, avoient regardé notre petit nombre avec un œil de mépris, descendus insensiblement, étoient prêts d'envelopper nos troupes victorieuses. Mais Agricola précautionné contre ce dessein, leur opposa quatre escadrons qu'il tenoit en réserve pour les

nientibus oppositisset; quantoque ferocius accurrerant, tanto acrius pulsos in fugam disjecisset. Ita consilium Britannorum in ipsos versum; transvectæque præceps ducis à fronte pugnantium alæ averso hostium aciem invasêre. Tum verò penitibus locis grande & atrox spectaculum: sequi, vulnerare, capere, atque eosdem oblatis aliis trucidare. Jam hostium, prout cuique ingenium erat, catervæ armatorum paucioribus terga præstare, quidam inermes ultrò fuere, ac se morti offerre. Passim arma & corpora, & lacerti artus & cruenta humus, & aliquandò etiam victis ira virtusque. Postquam silvis appropinquarunt, collecti primos sequentium incautos & locorum ignaros circumveniebant. Quod ni frequens ubique Agricola validas & expeditas cohortes indaginis modo, & ficubi artiora erant, partem equitum dimissis equis, simul rasiores silvas equitem perfultare jussisset, acceptum aliquod vulnus per nimiam fiduciam fore. Ceterùm ubi compositos firmis ordinibus sequi rursus

besoins imprévus. Plus les Bretons viennent furieusement à la charge, plus ils furent vivement repoussés & mis en déroute. Par ordre du Général, la Cavalerie des ailes tourna l'armée ennemie, & la prenant par derrière, exécuta contre les Barbares la même manœuvre qu'ils avoient tentée contre nous. Alors par-tout où la vue pouvoit porter, ce fut le spectacle le plus grand & le plus affreux. Le vainqueur poursuivoit, blessoit, faisoit des prisonniers, les égorgeoit pour en faire de nouveaux. Les Bretons, chacun selon l'instinct de sa peur ou de son désespoir, fuyoient par bandes, les armes à la main, devant une poignée des nôtres, ou désarmés couroient tête baissée s'offrir à la mort. La terre sanglante étoit couverte d'armes, de cadavres, de membres épars. Quelquefois aussi les vaincus ranimoient leur courage & leur vengeance. Ralliés à l'entrée de la forêt voisine, ils enveloppoient les plus ardens à la poursuite qui s'engageoient sans précaution dans des routes inconnues. Une confiance téméraire nous seroit devenue funeste, si le Général Romain, présent par-tout, n'avoit fait faire une enceinte par les plus braves & les plus lestes de ses cohortes, & mettre pied à

vidêre, in fugam versi, non agminibus ut priùs, nec alius alium respectantes, rari & vitabundi invicem, longinqua atque avia petiêre. Finis sequendi nox & satietas fuit. Cæsa hostium ad decem millia: nostrorum trecenti quadraginta cecidêre, in quîs Aulus Atticus, Præfectus cohortis, juvenili ardore & ferociâ equi hostibus illatus,

XXXVIII. Et nox quidem gaudio prædâque læta victoribus. Britanni palantes mixtoque virorum mulierumque ploratu, trahere vulneratos, vocare integros, deserere domos ac per iram ultrò incendere; eligere latebras, & statim relinquere: miscere invicem consilia aliqua, dein sperare: aliquandò frangi aspectu pignorum suorum, sæpiùs conciari; satisque constabat sæviisse quosdam

terre

terre à quelques Cavaliers pour reconnoître les ſentiers de la forêt, tandis que le reſte de la Cavalerie battoit les endroits les plus clairs. Quand les Bretons virent qu'on recommençoit à les ſuivre en bon ordre, & marchant ſerré, ils reprirent la fuite, non plus en troupes, mais diſperſés. Au-lieu de s'attendre, ils s'évitoient, & ils gagnèrent ainſi des lieux écartés du chemin. La nuit arrêta les vainqueurs déjà raſſaſiés de carnage. Il reſta ſur la place, du côté des Barbares, près de dix mille hommes. Nous n'en perdîmes que trois cent quarante, entr'autres Aulus Atticus, Commandant d'une Légion. Le feu de la jeuneſſe & la fougue de ſon cheval l'emportèrent au milieu des ennemis.

XXXVIII. L'armée Romaine, victorieuſe & comblée de butin, paſſa la nuit dans la joie. Pour les malheureux Bretons, ils erroient à l'aventure; & faiſant, hommes & femmes, retentir l'air de leurs cris lamentables, ils entraînoient leurs bleſſés, s'appeloient les uns les autres, abandonnoient leurs maiſons, où de rage ils mettoient le feu, choiſiſſoient des retraites & les quittoient à l'inſtant, s'attroupoient pour prendre quelque réſolution, concevoient des eſpérances aux-

in conjuges ac liberos, tamquam miserentur. Proximus dies faciem victoriæ latiùs aperuit. Vastum ubique silentium; secreti colles; fumantia procul tecta, nemo explorantibus obvius: quibus in omnem partem dimissis, ubi incerta fugæ vestigia, neque usquam conglobari hostes compertum, & exactâ jam æstate spargi bellum nequibat, in fines Horestorum exercitum deducit. Ibi acceptis obsidibus, Præfecto classis circumvehi Britanniam præcepit: datæ ad id vires; & præcesserat terror. Ipse peditem atque equites lento itinere, quo novarum gentium animi ipsâ transitûs morâ terrerentur, in hibernis locavit. Et simul classis secundâ tempestate ac famâ Trutulensem * portum tenuit; undè proximo latere Britanniæ lecto, omnis redierat.

TAYLOR INST. OXFORD

quelles ſuccédoit incontinent le déſeſpoir. La vue de ce qu'ils avoient de plus cher au monde les jetoit quelquefois dans l'abattement ; plus ſouvent elle les rendoit furieux. Il y en eut, du moins on l'aſſura comme un fait conſtant, qui, par une compaſſion cruelle, tuèrent leurs enfans & leurs femmes. Le jour découvrit mieux la grandeur de la victoire. Par-tout un ſilence profond, les collines déſertes, dans le lointain la fumée des maiſons brûlantes, perſonne qui ſe préſentât aux coureurs. Le Général envoya de tous côtés à la découverte ; mais on lui rapporta qu'on avoit perdu la trace des fuyards, & que les ennemis ne ſe raſſembloient en aucun endroit. Sur ces avis, comme la ſaiſon trop avancée ne permettoit pas de porter çà & là des détachemens, il mena ſon armée dans le pays des Horeſtes (81). Après y avoir reçu des ôtages, il ordonna au Commandant de la flotte de faire le tour de la Bretagne. Elle partit avec les troupes néceſſaires, & la terreur l'avoit déjà précédée. Lui-même, pour en imprimer davantage aux Peuples nouvellement ſoumis, il affecta de revenir lentement avec ſon Infanterie & ſa Cavalerie, qu'il mit enfin en quartier d'hiver. Dans le

XXXIX. Hunc rerum curſum, quamquam nullâ verborum jactantiâ epiſtolis Agricolæ auctum, ut Domitiano moris erat, fronte lætus, pectore anxius excepit. Inerat conſcientia deriſui fuiſſe nuper falſum è Germaniâ triumphum, emptis per commercia, quorum habitus & crines in captivorum ſpeciem formarentur: at nunc veram magnamque victoriam, tot millibus hoſtium cæſis, ingenti famâ celebrari. Id ſibi maximè formidoloſum, privati hominis nomen ſupra Principis attolli: fruſtra ſtudia fori & civilium artium decus in ſilentium acta, ſi militarem gloriam alius occuparet: & cetera utcunque faciliùs diſſimulari: ducis boni imperatoriam virtutem eſſe. Talibus curis exercitus, quodque ſævæ cogitationis indicium erat, ſecreto ſuo ſatiatus, optimum in præſentiâ ſtatuit reponere

même-temps l'armée navale, pouſſée par des vents favorables, arriva dans le port de Trutule (82), couverte de gloire, après avoir côtoyé la pointe de l'Iſle ſans perdre un ſeul vaiſſeau.

XXXIX. Agricola rendit compte à Domitien de cette ſuite d'événemens, par des lettres ſimples & modeſtes, que l'Empereur reçut comme il faiſoit les heureuſes nouvelles, la joie ſur le viſage & l'inquiétude dans l'ame. Il ne pouvoit ſe cacher à lui-même le ridicule de ſon prétendu triomphe de Germanie, dans lequel venoient de paroître des eſclaves achetés exprès, dont on avoit déguiſé juſqu'à la chevelure pour les traveſtir en priſonniers de guerre. Quel contraſte, entre une victoire chimérique & la défaite réelle de tant de milliers d'ennemis, devenue le ſujet des entretiens & des applaudiſſemens du Public! Rien de plus alarmant pour cet eſprit ſoupçonneux qu'un Citoyen dont le nom éclipſoit celui du Prince. C'étoit donc inutilement qu'il avoit étouffé l'éloquence du Barreau & les talens qui lui faiſoient ombrage à Rome & dans le Sénat, s'il ſouffroit qu'on lui ravît la gloire des armes. Il ſe diſoit qu'en tout autre genre, la ſupériorité ne ſeroit peut-être pas impardon-

odium, donec impetus famæ & favor exercitûs langueſceret: nam etiam tum Agricola Britanniam obtinebat.

XL. Igitur triumphalia ornamenta & illuſtris ſtatuæ honorem & quidquid pro triumpho datur, multo verborum honore cumulata, decerni in Senatu jubet: additque inſuper opinionem, Syriam provinciam Agricolæ deſtinari, vacuam tum morte Attilii Rufi Conſularis, & majoribus reſervatam. Credidêre plerique libertum ex ſecretioribus miniſteriis miſſum ad Agricolam, codicillos quibus ei Syria dabatur tuliſſe, cum præcepto, ut ſi in Britanniâ foret, traderentur; eumque libertum in ipſo freto oceani obvium Agricolæ, ne appellato quidem eo ad Domitianum remeaſſe: ſive verum iſtud, ſive ex ingenio Principis fictum ac compoſitum eſt. Tradiderat interim Agricola

nable ; mais que le mérite de Général (83) étoit le mérite propre de l'Empereur. Seul & plongé dans ſa rêverie, preuves qu'il s'occupoit de quelqu'idée ſanguinaire, il ſe fatigua long-temps de ces noires réflexions, & conclut enfin que le plus ſûr étoit de ſuſpendre les effets de ſa haine, & de laiſſer à la renommée, ainſi qu'à l'affection des ſoldats, le temps de ſe ralentir. C'eſt qu'Agricola commandoit encore dans la Bretagne.

XL. Domitien lui fit donc décerner par le Sénat, dans les termes les plus honorables, les ornemens triomphaux (84), la ſtatue couronnée de laurier, avec les autres diſtinctions qui tiennent lieu du triomphe. Il fit auſſi courir le bruit, qu'il ne le rappeloit que pour lui donner le Gouvernement de Syrie. Cette place affectée aux plus illuſtres Conſulaires, vaquoit alors par la mort d'Attilius Rufus. On crut aſſez généralement qu'un Affranchi de confiance avoit été dépêché pour lui en remettre les proviſions, au cas qu'il n'eût point encore quitté la Bretagne ; mais que cet Affranchi l'ayant rencontré dans le Détroit, revint ſans s'être préſenté devant lui. Quoi qu'il en ſoit de ce détail, imaginé peut-être d'après le caractère de Domi-

ſucceſſori ſuo provinciam quietam tutamque. Ac ne notabilis celebritate & frequentiâ occurentium introitus eſſet, vitato amicorum officio, noctu in urbem, noctu in palatium, ita ut præceptum erat, venit: exceptuſque brevi oſculo & nullo ſermone, turbæ ſervientium immixtus eſt. Ceterùm ut militare nomen, grave inter otioſos, aliis virtutibus temperaret, tranquillitatem atque otium penitùs auxit, cultu modicus, ſermone facilis, uno aut altero amicorum comitatus: adeò ut plerique, quibus magnos viros per ambitionem æſtimare mos eſt, viſo aſpectoque Agricolâ, quærerent famam, pauci interpretarentur.

XLI. Crebrò per eos dies apud Do-

tien, Agricola venoit de prendre le chemin de Rome ; & de laiſſer entre les mains de ſon ſucceſſeur (85) la Province paiſible au-dedans & au-dehors. De peur que ſon arrivée ne ſe fît trop remarquer & n'eût un air de ſolemnité, s'il ne prévenoit le concours, s'il ne rompoit les meſures de ſes amis qui vouloient ſortir de Rome pour le recevoir, il entra de nuit dans la Ville. Il alla de nuit au Palais ; c'étoit le temps qu'on lui avoit fixé. Pour tout accueil, Domitien l'embraſſa froidement, ſans lui dire un ſeul mot ; après quoi le vainqueur de la Bretagne ſe perdit dans la foule des autres eſclaves. La réputation d'un homme de guerre humilie & bleſſe les gens oiſifs. Agricola, pour tempérer l'éclat de la ſienne par des vertus obſcures, prit le parti de ſe concentrer entièrement dans une vie tranquille & retirée. Vêtu ſimplement (86), uni dans ſes diſcours ; s'il paroiſſoit en public, il n'avoit pour cortége qu'un ou deux amis. En voyant, en contemplant Agricola, le grand nombre, qui ne juge du mérite que par les dehors impoſans, cherchoit en lui l'homme célèbre. Peu de gens le devinoient.

AN DE J. C. 85. DE DOMIT. 5.

XLI. Dans les premiers temps qui

mitianum abſens accuſatus, abſens abſolutus eſt. Cauſſa periculi non crimen ullum, aut querela læſi cujuſquam, ſed infenſus virtutibus Princeps, & gloria viri, ac peſſimum inimicorum genus, laudantes. Et ea infecuta ſunt Reipublicæ tempora, quæ ſileri Agricolam non ſinerent: tot exercitus in Mœſiâ Daciâque & Germaniâ Pannoniâque, temeritate aut per ignaviam Ducum amiſſi: tot militares viri * cum tot cohortibus expugnati & capti: nec jam de limite imperii & ripâ, ſed de hibernis legionum & poſſeſſione dubitatum. Ita cùm damna damnis continuarentur, atque omnis annus funeribus & cladibus inſigniretur, poſcebatur ore vulgi dux Agricola; comparantibus cunctis vigorem, conſtantiam, & expertum bellis animum, cum inertiâ & formidine eorum *. Quibus ſermonibus ſatis conſtat Domitiani quoque aures verberatas, dum optimus quiſque libertorum amore & fide, peſſimi malignitate & livore, pronum deterioribus Principem exſtimulabant. Sic Agri-

suivirent son rappel, il fut plus d'une fois accusé devant l'Empereur sans le savoir, & sans le savoir, jugé innocent. Aussi n'étoient-ce ni les accusations ni les plaintes qui pouvoient le mettre en péril; mais il avoit contre lui l'antipathie du Prince pour la vertu, sa propre gloire & les Panégyristes, espèce d'ennemis alors la plus dangereuse. Il survint même des conjonctures qui forcèrent de parler d'Agricola. Comment l'oublier, lorsque par l'imprudence de nos Généraux, ou par leur lâcheté, la République perdoit tant d'armées en Mésie, en Dacie, en Germanie, en Pannonie; lorsqu'on nous enlevoit tant de Forts, (87) tant de garnisons? Il ne s'agissoit plus de conserver les limites de l'Empire, ni de garder les fleuves qui nous avoient servi de barrière. C'étoient les quartiers de nos Légions, c'étoient nos Provinces qu'on nous disputoit. Toujours perte sur perte; pas une année que ne caractérisât quelque défaite sanglante, quelque désastre singulier. Au milieu de tant de malheurs, la voix du Peuple demandoit que l'on employât Agricola. Tout le monde mettoit en parallèle sa vigueur, sa fermeté, son expérience avec la foiblesse & la timidité des Sujets (88),

cola ſimul ſuis virtutibus, ſimul vitiis aliorum, in ipſam gloriam præceps agebatur.

XLII. Aderat jam annus quo Proconſulatum Aſiæ & Africæ ſortirerur; & occiſo Civicâ nuper, nec Agricolæ conſilium deerat, nec Domitiano exemplum. Acceſsêre quidam cogitationum Principis periti, qui ituruſne eſſet in provinciam, ultrò Agricolam interrogarent. Ac primò occultiùs quietem & otium laudare: mox operam ſuam in approbandâ excuſatione offerre: poſtremò non jam obſcuri, ſuadentes ſimul terrentesque perſaxêre ad Domitianum; qui paratus ſimulatione, in arrogantiam compoſitus, & audiit preces excuſantis, & cùm annuiſſet, agi ſibi gratias paſſus eſt: nec erubuit bene-

qu'on lui préféroit. L'Empereur eut le chagrin d'entendre ſouvent de pareils diſcours que lui répétoient, & les plus fidèles de ſes Affranchis par affection, par zèle pour ſon ſervice, & les plus pervers, par malignité, par noirceur, à deſſein de piquer un Prince qui n'avoit déjà que trop de penchant à faire le mal. C'eſt ainſi que les vertus de ce grand-homme & les vices des autres, concouroient à le pouſſer au comble de la gloire & ſur le bord du précipice.

XLII. Il touchoit au temps où le Proconſulat, ſoit d'Aſie (89), ſoit d'Afrique, lui devoit échoir par le ſort. Mais Civica venoit d'être tué (90) dans ſon propre Gouvernement, & ce coup d'eſſai de Domitien étoit un avis pour Agricola. D'ailleurs certaines gens, au fait des intentions de la Cour, vinrent lui demander comme d'eux-mêmes s'il accepteroit un Gouvernement. Ils commencèrent, ſans ſe découvrir, par appuyer ſur la douceur du repos, ſur le bonheur de la vie privée. Inſenſiblement ils lui offrirent leurs bons offices pour obtenir qu'on le laiſsât ſans emploi. Enfin, levant le maſque, ces émiſſaires joignirent les menaces aux conſeils, & firent ſi bien qu'ils le traînèrent au Palais.

ficii invidiâ. Salarium tamen Proconſulari * ſolitum offerri, & quibuſdam à ſeipſo conceſſum, Agricolæ non dedit, ſive offenſus non petitum, ſive ex conſcientiâ, ne quod vetuerat, videretur emiſſe. Proprium humani ingenii eſt, odiſſe quem læſeris: Domitiani verò natura præceps in iram, & quò obſcurior eò irrevocabilior, moderatione tamen prudentiâque Agricolæ leniebatur: quia non contumaciâ neque inani jactatione libertatis famam fatumque provocabat. Sciant quibus moris illicita mirari, poſſe etiam ſub malis Principibus magnos viros eſſe; obſequiumque ac modeſtiam, ſi induſtria ac vigor adſint, eò laudis excedere quò plerique per abrupta, ſed in nullum Reipublicæ uſum, ambitioſâ morte inclaruerunt.

Domitien qui avoit étudié ſon rôle & compoſé ſon viſage, écouta d'un air fier les prières d'Agricola, daigna les exaucer, ſouffrit ſes remercîmens, & ne rougit point de faire valoir une faveur ſi odieuſe. En pareil cas (91), Domitien lui-même avoit quelquefois donné les appointemens de Proconſul; mais Agricola fut privé de cette gratification. Peut-être l'Empereur trouva-t-il mauvais qu'on ne l'eût point demandée; peut-être qu'il ſe rendoit juſtice, & ne vouloit pas faire accroire qu'il eût acheté ce qu'il avoit enlevé par force. Rien n'eſt ſi naturel que de haïr ceux qu'on a bleſſés. Domitien, très-ſuſceptible de haine, revenoit d'autant moins qu'il ſavoit diſſimuler. Cependant ce cœur implacable n'étoit pas tout-à-fait à l'épreuve de la conduite prudente & modérée d'Agricola, qu'on ne voyoit point chercher par des airs de révolte & par un vain étalage de liberté, la renommée & la mort. Que les admirateurs de cet héroïſme qui brave les Puiſſances, apprennent ici qu'il eſt poſſible d'être grand-homme ſous un mauvais Prince; & qu'avec des ménagemens & de la ſoumiſſion, ſi l'on a de l'ame & des talens, on parvient au même degré de gloire où ſont arri-

XLIII. Finis vitæ ejus nobis luctuosus, amicis triſtis, extraneis etiam ignotiſque non ſine curâ fuit. Vulgus quoque, & hic aliud agens populus, & ventitavêre ad domum, & per fora & circulos locuti ſunt: nec quiſquam auditâ morte Agricolæ, aut lætatus eſt, aut ſtatim oblitus. Augebat miſerationem conſtans rumor, veneno interceptum. Nobis nihil comperti affirmare auſim. Ceterùm per omnem valetudinem ejus, crebriùs quàm ex more principatûs per nuncios viſentis, & libertorum primi, & medicorum intimi venêre; ſive cura illud, ſive inquiſitio erat. Supremo quidem die momenta deficientis per diſpoſitos curſores nunciata conſtabat, nullo credente ſic accelerari, quæ triſtis audiret. Speciem tamen doloris animo vultuque præ ſe tulit, ſecurus jam odii, & qui faciliùs diſſimularet gaudium quàm metum. Satis

vées, par des coups d'éclat & par une mort brillante, mais inutile à la Patrie, tant de victimes illuſtres de la vanité.

XLIII. La fin de ſes jours, déſolante pour ſa famille, douloureuſe pour ſes amis, intéreſſa même les étrangers (92) & les inconnus. Il n'y eut pas juſqu'à la populace, juſqu'à cette partie du Public indifférente & diſtraite, qui ne vînt fréquemment demander des nouvelles d'Agricola; qui dans les places, dans les maiſons, ne s'occupât de la perte qu'on alloit faire. Perſonne ne ſe réjouit de ſa mort, ni ne l'oublia ſur le champ. Ce qui redoubloit la compaſſion, c'étoit le bruit univerſellement répandu qu'il mouroit empoiſonné. Pour moi, je n'oſerois dire que nous ayons (93) aucune certitude là-deſſus. Ce que je puis aſſurer, c'eſt que pendant toute la maladie, Domitien, trop ſouvent pour un Prince, l'envoya viſiter par des Affranchis en faveur, par des Médecins de confiance. Etoit-ce intérêt? étoit-ce curioſité? Le jour qu'il mourut, on vit partir Couriers ſur Couriers, pour aller rendre compte à l'Empereur du progrès de l'agonie; & perſonne ne croyoit que Domitien eût cet empreſſement pour des nouvelles capables

An de J. C. 93. De Domit. 13.

conſtabat lecto teſtamento Agricolæ, quo heredem optimæ uxori & piiſſimæ filiæ Domitianum ſcripſit, lætatum eum velut honore judicioque. Tam cæca & corrupta mens aſſiduis adulationibus erat, ut neſciret à bono patre non ſcribi heredem niſi malum Principem.

XLIV. Natus erat Agricola Caïo Cæſare tertium * coſ. idibus Juniis : exceſſit ſexto & quinquageſimo anno *, decimo kalend. Septembres Collegâ Priſcoque coss. Quòd ſi habitum quoque ejus poſteri noſcere velint, decentior quàm ſublimior fuit : nihil metûs in vultu : gratia oris ſupererat. Bonum virum facilè crederes, magnum libenter. Et ipſe quidem, quamquam medio in ſpatio integræ ætatis ereptus, quantùm ad gloriam longiſſimum ævum peregit. Quippe & vera bona, quæ in virtutibus

de l'affliger. Cependant il joua la douleur (94) à s'y méprendre peut-être lui-même. L'objet de ſa haine ne l'inquiétoit plus, & Domitien cachoit mieux ſa joie que ſa crainte. A la lecture du teſtament d'Agricola, qui malgré ſon affection pour la plus digne des femmes & pour la plus tendre des filles, nommoit l'Empereur ſon héritier conjointement avec elles, il ſe crut honoré de cette prétendue marque d'eſtime & s'en applaudit. La flatterie lui avoit tellement aveuglé l'eſprit & gâté le cœur, qu'il ignoroit qu'un bon père-de-famille n'appelle à ſa ſucceſſion qu'un mauvais Prince.

XLIV. Agricola étoit né (95) le 13 de Juin, ſous le troiſième Conſulat de l'Empereur Caïus. Il mourut dans ſa cinquante-ſixième année, le 23 Août, ſous le Conſulatde Colléga & de Priſcus. En cas que la poſtérité veuille ſavoir auſſi quelque choſe de ſon extérieur, il avoit la taille plutôt régulière qu'avantageuſe, une phyſionomie qui n'intimidoit perſonne; l'air affable y dominoit. Vous le jugiez aiſément un homme de bien, & volontiers un grand-homme. Pour revenir à lui-même, quoiqu'Agricola ſoit mort au milieu de ſa carrière,

ſita ſunt, impleverat, & conſularibus ac triumphalibus ornamentis prædito, quid aliud adſtruere fortuna poterat? opibus nimiis non gaudebat; ſpecioſæ contigerant. Filiâ atque uxore ſuperſtitibus, poteſt videri etiam beatus, incolumi dignitate, florente famâ, ſalvis affinitatibus & amicitiis futura effugiſſe. Nam ſicuti durare * in hâc beatiſſimi ſæculi luce, ac Principem Trajanum videre, augurio votiſque apud noſtras aures ominabatur; ita feſtinatæ mortis grande ſolatium tulit, evaſiſſe poſtremum illud tempus, quo Domitianus non jam per intervalla ac ſpiramenta temporum, ſed continuo & velut uno ictu Rempublicam exhauſit.

XLV. Non vidit Agricola obſeſſam curiam, & clauſum armis Senatum, & eâdem ſtrage tot conſularium cædes, tot

à conſidérer la gloire qu'il s'eſt acquiſe, il a vécu très-long-temps. Il a poſſédé la plénitude des vrais biens que donne la vertu. Décoré du Conſulat & des ornemens triomphaux, que pouvoit-il déſormais attendre de la fortune? Sans être exceſſivement riche, il l'étoit aſſez pour ſoutenir ſon rang. Sa fille & ſa femme lui ſurvivoient. On peut encore l'eſtimer heureux d'avoir conſervé juſqu'au tombeau ſon état, ſa réputation, ſes amis, ſes proches, enfin d'avoir gagné le Port à la veille de la tempête. Ce ſeroit pour lui l'excès du bonheur de partager avec nous les beaux jours de ce ſiècle fortuné que nous devons à Trajan (96). Il ſe flattoit de le voir Empereur, & nous faiſoit confidence de ſes preſſentimens & de ſes vœux. Mais puiſqu'il falloit qu'une mort prématurée le privât de cet avantage, étoit-ce une légère conſolation d'échapper à ces derniers temps où Domitien, dont la barbarie ne s'étoit juſqu'alors déchaînée que par accès, s'acharna ſans relâche contre la République, & l'acheva, pour ainſi dire, d'un ſeul coup?

XLV. Agricola n'a point vu le Palais du Sénat fermé (97), cette compagnie auguſte aſſiégée par des Soldats; l'horrible

nobiliſſimarum feminarum exſilia & fugas. Unâ adhuc victoriâ Carus Metius cenſebatur ; & intra Albanam villam ſententia Meſſalini ſtrepebat ; & Maſſa Bebius jam tum * reus erat. Mox noſtræ duxêre Helvidium in carcerem manus. Nos Maurici Ruſticique viſus * , nos innocenti ſanguine Senecio perfudit. Nero tamen ſubtraxit oculos , juſſitque ſcelera , non ſpectavit. Præcipua ſub Domitiano miſeriarum pars erat , videre & aſpici ; cùm ſuſpiria noſtra ſubſcriberentur ; cùm denotandis tot hominum palloribus ſufficeret ſævus ille vultus & rubor , à quo ſe contra pudorem muniebat. Tu verò felix , Agricola , non vitæ tantùm claritate , ſed etiam opportunitate mortis. Ut perhibent qui interfuerunt noviſſimis ſermonibus tuis , conſtans & libens fatum excepiſti , tamquam pro virili portione innocentiam Principi donares. Sed mihi , filiæque , præter acerbitatem parentis erepti , auget mœſtitiam , quòd aſſidere valetudini , fovere

boucherie de tant de Conſulaires (98), maſſacrés tout à la fois ; l'exil & la fuite de tant de femmes du premier rang. Métius Carus (99), cet inſigne délateur, ne s'étoit encore ſignalé que par une victoire. Le ſeul château d'Albe (100) retentiſſoit des avis ſanguinaires de Meſſalinus ; & même Bébius, cet accuſateur ſi fameux (101), étoit pour lors accuſé. Bientôt après nous avons traîné de nos propres mains (102) Helvidius en priſon. La cruelle ſéparation de Ruſticus & de Mauricus (103) a été notre Ouvrage. Sénécion, l'innocence même, nous a couverts de ſon ſang. Du moins Néron détournoit les yeux. S'il commanda des crimes, il n'en fut pas ſpectateur. Sous Domitien, le comble de l'horreur étoit de voir le Tyran & d'en être vu lorſqu'il tenoit regiſtre de nos ſoupirs, lorſqu'avec ce viſage cruel, que ſa rougeur préſervoit de l'impreſſion de la honte, il affrontoit la pâleur de tant de miſérables, & ſembloit en obſerver les nuances. Vous êtes heureux, Agricola, non-ſeulement d'avoir paru dans le monde avec tant de gloire, mais encore d'en être ſorti ſi à propos. Selon le témoignage de ceux qui furent préſens à vos

deficientem, ſatiari vultu, complexu, non contigit. Excepiſſemus certè mandata voceſque, quas penitùs animo figeremus. Noſter hic dolor, noſtrum vulnus: nobis tam longæ abſentiæ conditione ante quadriennium amiſſus es. Omnia ſine dubio, optime parentum, aſſidente amantiſſimâ uxore, ſuperfuêre honori tuo. Paucioribus tamen lacrymis compoſitus es, & noviſſimâ in luce deſiderâvêre aliquid oculi tui.

XLVI. Si quis piorum manibus locus, ſi ut ſapientibus, placet, non cum

derniers

derniers entretiens, vous reçûtes l'arrêt de la deſtinée avec conſtance, avec une ſorte de plaiſir. Il ne tenoit pas à vous que le Prince ne paſsât pour innocent. Mais dans l'affliction où nous ſommes, votre fille & moi, d'avoir perdu le meilleur des pères, c'eſt pour nous un ſurcroît de douleur de n'avoir pu vous aſſiſter dans votre maladie, ranimer par nos ſoins les reſtes de vos forces défaillantes, raſſaſier notre tendreſſe en vous voyant, en vous embraſſant. Nous euſſions du moins recueilli vos ordres & vos paroles, pour les graver au fond de notre ame. C'eſt-là notre malheur perſonnel, & ce qui achève de nous percer le cœur. Déjà ſéparés de vous par une longue abſence; nous vous avions perdu quatre ans plus tôt. Sans doute une épouſe à qui vous étiez ſi cher, & qui ne vous quittoit point, a rempli dignement & ſes devoirs & les nôtres. Vos cendres ont reçu les honneurs dont elles étoient dignes: Elles ont été cependant arroſées de moins de larmes; & vos yeux, près de ſe fermer pour toujours, cherchèrent des objets qu'ils n'eurent pas la conſolation de trouver.

XLVI. S'il eſt un lieu deſtiné pour les mânes des gens de bien (104); ſi,

corpore exſtinguuntur magnæ animæ; placidè quieſcas, noſque domum tuam ab infirmo deſiderio, & muliebribus lamentis, ad contemplationem virtutum tuarum voces, quas neque lugeri, neque plangi fas eſt. Admiratione te potiùs temporalibus * laudibus, & ſi natura ſuppeditet, militum, * decoramus. Is verus honos, ea conjunctiſſimi cujuſque pietas. Id filiæ quoque uxorique præceperim, ſic patris, ſic mariti memoriam venerari, ut omnia facta dictaque ejus ſecum revolvant, famamque ac figuram animi magis quàm corporis complectantur: non quia intercedendum putem imaginibus quæ marmore aut ære finguntur: ſed ut vultus hominum, ita ſimulacra vultûs imbecilla ac mortalia ſunt. Forma mentis æterna, quam tenere & exprimere non per alienam materiam & artem, ſed tuis ipſe moribus poſſis. Quidquid ex Agricolâ amavimus, quidquid mirati ſumus, manet, manſurumque eſt in animis hominum, in æternitate temporum, famâ rerum. Nam multos veterum velut in-

comme le croit la ſaine Philoſophie, les grandes ames ne périſſent pas avec le corps, jouiſſez de votre félicité. Daignez jeter un regard ſur votre famille ; & pour modérer nos regrets, pour tarir ces pleurs dont notre foibleſſe eſt la ſource, rappelez-nous à la contemplation de vos vertus. Il n'eſt permis ni de les pleurer, ni de les plaindre. Les admirer, les immortaliſer par nos éloges (105), &, ſi nous en avons la force, nous les approprier en les imitant ; voilà le tribut que nous leur devons. Ce ſont-là les vrais & les ſeuls hommages par leſquels la piété des vivans s'acquitte envers les morts les plus chers. Que pour honorer la mémoire d'un père, d'un époux, votre fille, votre femme s'occupent ſans ceſſe de votre renommée, de vos actions, de vos paroles, & s'attachent à l'image de votre ame plutôt qu'à celle de votre corps. Je ne déſapprouve pas que l'on employe le bronze & le marbre à conſerver la figure des grands hommes. Mais ces ſortes de monumens ſont des copies fragiles & périſſables, ainſi que l'original. L'ame eſt éternelle, & ne peut être repréſentée par une main & par une ſubſtance étrangère. Pour en ſaiſir les traits, il faut ſoi-même, par ſes mœurs, en devenir le ta-

glorios & ignobiles oblivio obruet: Agrī-cola posteritati narratus & traditus, superstes erit.

bleau. Tout ce que nous avons admiré d'Agricola, tout ce que nous avons aimé de lui, ſubſiſte & ſubſiſtera dans la mémoire des hommes, dans les annales du monde, dans les temps les plus reculés. Beaucoup d'anciens dignes d'être connus, demeureront, faute d'Hiſtorien, oubliés dans la foule des morts. Agricola, que je conſigne à la poſtérité, vivra éternellement.

REMARQUES
SUR LA VIE
D'AGRICOLA.

(1) *Les grands hommes écrivirent leur hiſtoire, ſans craindre d'être accuſés de préſomption. Rutilius & Scaurus ne furent ni contredits ni blâmés.*] PUBLIUS RUTILIUS RUFUS vivoit au ſeptième ſiècle de Rome. Il ſe fit admirer par ſon déſintéreſſement, par ſon amour pour la patrie, & par une pratique ſévère de toutes les vertus Romaines; dans un temps où ces vertus commençoient à paſſer de mode, & cependant n'étoient pas encore aſſez rares pour avoir le mérite de la ſingularité.

Après avoir exercé les Magiſtratures inférieures & ſervi dans la guerre de Numidie avec beaucoup d'éclat, Rutilius fut Conſul l'an de Rome 649. Quintus Mucius Scévola, nommé Gouverneur de l'Aſie mineure vers l'an 657, le choiſit pour ſon Lieutenant. Ces deux illuſtres amis, dont l'union fut inaltérable, parce qu'elle étoit fondée ſur l'amour de la juſtice & du bien public, travaillèrent efficacement au bonheur des peuples, & s'en firent adorer par les ſoins qu'ils prirent de rétablir l'ordre, & ſur-tout de réprimer les exactions & la rapacité des Fermiers de la République.

Les Fermes étoient régies par des Chevaliers

Romains ; & c'étoit auſſi dans ce même ordre que la Nation Romaine choiſiſſoit alors des Commiſſaires pour juger les Citoyens prévenus de crimes capitaux. Quelques années après le retour de Rutilius, une cabale de gens d'affaires, n'oſant attaquer Scévola dont le Sénat avoit ordonné que l'adminiſtration ſeroit déſormais propoſée à tous les Gouverneurs comme un modèle parfait, déchargea ſon reſſentiment ſur Rutilius, qu'ils regardoient avec raiſon comme le complice & l'inſtrument de tout le bien qu'avoit fait ſon ami dans la province d'Aſie.

On acheta des dénonciateurs & des témoins. Rutilius fut accuſé de concuſſion & de crimes encore plus déshonorans. Il eut beau démontrer ſon innocence devant des Commiſſaires que l'intérêt uniſſoit à ſes parties. Au nombre de ces Commiſſaires étoit un certain Apicius décrié dans ce temps-là par les mêmes excès de gourmandiſe, qui rendirent fameux, du temps de l'Empereur Tibère, un ſecond Apicius, que l'on préſume avoir été de la même famille que le premier. Rutilius eſſaya d'éviter ſa condamnation par un exil volontaire. Mais on ne laiſſa pas de le bannir & de le condamner à une amende qui excédoit de beaucoup la valeur de tout ſon bien.

Cette victoire de la finance ſur la vertu conſterna les honnêtes gens, & porta un coup terrible à ce qui reſtoit de mœurs. Soit avant, ſoit après le jugement, Rutilius ne plaignit jamais que le ſort de ſa patrie, ſans aucun retour ſur le ſien. Il ne croyoit pas que ce fût un malheur de ſortir d'une ſociété qui de jour en jour devenoit plus corrompue. N'emportant de Rome

que ſes vertus & quelques ſecours que la généroſité de ſes amis le força d'accepter, à la honte éternelle de ſes Juges, il alla chercher un aſyle dans cette même province qu'on l'accuſoit d'avoir pillée. Toutes les villes briguèrent l'honneur de le poſſéder. Il ſe fixa dans l'Iſle de Mitylène, où il vécut comblé de diſtinctions & d'honneurs. Les Peuples & les Rois alliés de l'Empire pourvurent malgré lui ſi noblement à ſa ſubſiſtance, que ſon exil reſſembloit à un triomphe perpétuel, & ſa pauvreté à l'opulence de ſes perſécuteurs.

Rutilius conſerva toujours un amour tendre pour ſa patrie. Quelqu'un le félicitant un jour ſur ce que la guerre civile alloit procurer le rétabliſſement des exilés, en reçut cette réponſe : » Que vous ai-je fait, pour que vous me » ſouhaitiez un retour plus funeſte que tous » les exils ? J'aime mieux que ma patrie rou» giſſe de mon abſence, que de la voir s'affli» ger de mon retour. « Auſſi Rutilius oſa-t-il ne pas obéir à Sylla qui le rappeloit. Echappé du maſſacre des Romains qui ſe fit en Aſie par ordre de Mithridate, il ſe retira dans la ville de Smyrne, où vraiſemblablement il finit ſes jours. Il publia pendant ſon exil les harangues qu'il avoit prononcées à Rome, & compoſa divers ouvrages, entr'autres l'hiſtoire de la guerre de Numance, & les mémoires de ſa vie.

MARCUS EMILIUS SCAURUS fut Conſul l'an de Rome 639. Né d'une maiſon patricienne, mais ſans biens, il ne dut ſon élévation qu'à ſes talens. Il porta plus de vingt-cinq ans le titre de Prince du Sénat ; titre qui, ſans conférer aucun pouvoir effectif, attiroit une conſidéra-

tion supérieure à celle que donnoient les Magistratures, parce qu'il supposoit la prééminence du mérite & de la vertu. Cicéron parle toujours de Scaurus comme d'un Citoyen très-vertueux. Il fut bon orateur, grand homme de guerre, plus grand homme d'état, ferme, intrépide, & si sensible à l'honneur, qu'il bannit à jamais de sa présence un de ses fils, pour avoir manqué de courage, & le réduisit à se donner la mort.

Scaurus conserva dans une grande vieillesse toute sa réputation. Un Tribun suscité par ses ennemis l'accusa d'un crime d'état. Scaurus comparut, écouta gravement l'accusation, & quand ce fut à lui de parler : » Quintus Varius, Espagnol, » dit-il, accuse Marcus Scaurus, Prince du Sénat. » M. Scaurus, Prince du Sénat, nie le fait. Romains, » qui des deux vous paroît le plus croyable ? » Le peuple, indigné contre le Tribun, poussa des cris menaçans ; & celui-ci ne put les appaiser qu'en se désistant de son accusation.

Cependant Salluste ne donne à Scaurus que les dehors de la probité. Il en fait un homme sage dans le mal, qui se servoit de tout son esprit pour déguiser & pour satisfaire la corruption de son cœur, qui se vendoit, pourvu qu'on l'achetât assez cher, & qu'il fût bien sûr du secret. Selon ce même Historien, Scaurus sacrifia tous ses devoirs à l'argent qu'il reçut de Jugurtha. Je doute que l'équité permette de s'en rapporter à Salluste, homme assez vicieux lui-même pour être suspect de croire volontiers au vice & difficilement à la vertu, tandis que Cicéron, Tacite & les autres Auteurs, excepté le seul Aurélius-Victor, qui sans doute n'avoit que Salluste pour garant, parlent tous de Scaurus avec une sorte de vénération.

Au reſte, il faut avouer que beaucoup de ces probités Romaines qui nous paroiſſent ſans tache, parce que nous les voyons de loin, étoient dans la pratique auſſi fautives qu'elles étoient toutes défectueuſes dans leur principe.

Le ſiècle où vivoit Scaurus, fut à Rome celui de la décadence des mœurs, & non pas de leur chûte totale. Or, lorſqu'une Nation n'eſt pas tout-à-fait dépravée, pluſieurs de ceux qui ſont expoſés aux yeux du Public, quelque corrompus qu'ils ſoient, veulent encore porter les livrées de la vertu. Loin de montrer les vices qu'ils ont, ou même de feindre les vices qu'ils n'ont pas, ce qu'on ne verra jamais arriver que dans une Nation totalement incurable, ils s'enveloppent dans la décence; & s'ils ne ſe reſpectent plus, du moins ils reſpectent les autres hommes. Le Public, devenu moins délicat, s'y méprend, & des impoſteurs habiles acquièrent à peu de frais une réputation qui paſſe à la poſtérité. Je n'oſerois dire que Scaurus ait uſurpé la ſienne; mais il eſt certain que de ſon temps, beaucoup de Romains contrefaiſoient plutôt leurs ancêtres qu'ils ne les imitoient.

L'éloquence de Scaurus étoit grave, ſérieuſe, & perſuaſive par un air de vérité qui portoit la conviction au fond de l'ame. On croyoit entendre un témoin reſpectable parler ſous la religion du ſerment. *Non ut cauſam ſed ut teſtimonium dicere putares, cum pro reo cauſam diceret.* Il laiſſa des harangues écrites dans ce goût, & par là même, très-aſſorties au caractère que devoit avoir un Citoyen qui opinoit le premier au Sénat.

Il avoit auſſi compoſé des mémoires de ſa vie, en trois livres, adreſſés à L. Fufidius, le

jugement qu'en porte Cicéron en fait regretter la perte, & prouve que les bons livres ne trouvent pas toujours des lecteurs. » C'eſt, dit-il, » un livre utile, mais que perſonne ne lit. » On aime mieux lire la Cyropédie, qui, toute » excellente qu'elle eſt, doit être moins inſ- » tructive pour des Romains, & ne mérite pas » qu'on la préfere aux mémoires de Scau- » rus. « *Tres ad L. Fufidium libri ſcripti de vitâ ipſius; ſanè utiles, quos nemo legit. At Cyri vitam & diſciplinam legunt, præclaram illam quidem, ſed neque tam rebus noſtris aptam, nec tamen Scauri laudibus anteponendam.* De claris Orat. 29.

(2) *Nous avons vu traiter comme des criminels d'Etat Ruſticus, pour avoir fait l'éloge de Traſéa; Sénécion, pour avoir fait celui d'Helvidius.*] Le texte porte LEGIMUS, *nous liſons.* Je crois qu'il faut VIDIMUS. Quand Tacite écrivoit la vie d'Agricola, il ne s'étoit paſſé que quatre ans depuis la mort de Ruſticus & celle de Sénécion; & même à la fin de cet ouvrage, Tacite fait aſſez entendre qu'il étoit à Rome lorſqu'ils furent condamnés par le Sénat.

Je vais réunir dans une ſeule remarque, dont je crois qu'on me pardonnera la longueur, ce qui concerne ces deux illuſtres victimes de la tyrannie, & les deux autres Romains, dont ils furent, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, les adorateurs & martyrs.

A Rome, malgré la révolution arrivée dans le Gouvernement & dans les mœurs, il ſe conſerva long-temps de précieux débris de la probité nationale, auſſi-bien que de l'ancienne conſtitution de l'Etat. On croyoit encore avoir

on avoit même une patrie. Si les talens & le mérite de Citoyen étoient dangereux, ils conduiſoient ſouvent aux places, & toujours à la réputation: Les plus diſſolus auroient rougi de tourner en ridicule la noble ſimplicité des premiers âges. Perſonne ne traitoit de barbarie, de ruſticité les vertus des anciens Romains. Le luxe, dont l'éloge étoit réſervé à quelques écrivains de notre ſiècle, eſprits ſans jugement & ſans principes, paſſoit encore pour ce qu'il ſera toujours, pour la peſte des ſociétés, puiſqu'il détruit les mœurs, qui ſont la vie & la ſanté du corps politique. On reſpectoit les hommes célèbres que la République avoit enfantés. On pouvoit les louer impunément, à l'exception de Brutus & & de Caſſius. Or, tant que la vertu eſt honorée, elle trouve du moins quelques ſectateurs. Les grandes maiſons ruinées par le luxe, éteintes par la cruauté des tyrans, étoient inſenſiblement remplacées par des hommes nouveaux, qui apportoient dans la Capitale & dans le Sénat les principes mâles de l'ancienne éducation Romaine, qu'ils avoient reçus dans leurs municipes & dans leurs colonies. Ces germes de morale étoient échauffés par la Philoſophie des Stoïciens, alors à la mode & très-appropriée au caractère Romain par la fierté de ſes dogmes, par l'auſtérité de ſa diſcipline, par le goût qu'elle inſpiroit pour une vie active & utile à la ſociété.

Les Stoïciens enivrés de l'excellence de l'homme au point de méconnoître ſa misère, jaloux de ſa liberté juſqu'à nier ſa dépendance, lui promettoient qu'il trouveroit dans ſon propre fonds ſa perfection & ſon bonheur. En préſentant toujours à l'homme une idée giganteſque de lui-même, leur orgueilleuſe philoſophie lui faiſoit faire des

efforts de frénétique pour se rendre égal à Dieu. Elle jetoit ceux qui l'embrassoient de bonne-foi, dans un fanatisme de vertu très-déraisonnable, il est vrai, mais allant au bien public, & par-là plus excusable que cet autre fanatisme d'irréligion & de volupté, qui, portant de prétendus sages modernes à se mettre au niveau de la bête, rendra peut-être à jamais infâme le nom de *Philosophe* qu'ils saliffent en l'usurpant.

Des quatre Romains dont le texte de Tacite me donne occasion de parler, trois avoient été formés à l'école stoïcienne.

LUCIUS JUNIUS ARULENUS RUSTICUS fut Tribun du peuple la 13e année de Néron, 66e de J. C. Jeune alors & passionné pour la gloire, il offrit de s'opposer, en qualité de Tribun, à l'arrêt que le Sénat alloit prononcer contre Thrasea. Celui-ci le retint, en lui disant: » vous vous perdrez, & ne me sauverez » pas. Vous avez une longue carrière à rem» plir; & moi, j'ai vécu. Ménagez pour la » République des vertus qui lui pourront être » utiles dans un meilleur temps. « Rusticus, Préteur sous Vitellius, fut envoyé par ce Prince & par le Sénat pour traiter d'accommodement avec un des Généraux de Vespasien, qui étoit aux portes de Rome. L'insolence du soldat ne respecta ni le double caractère de ce Député, ni son mérite personnel, plus respectable encore, selon Tacite. Un de ses Licteurs fut tué. Lui-même il reçut une blessure qui fit dire dans la suite à ses ennemis, qu'il portoit les stigmates de Vitellius. Il falloit dire les stigmates de la Patrie.

Pline le jeune, dans une lettre écrite depuis la mort de Ruſticus, le loue en ces termes : » C'eſt » aux exhortations de ce grand homme, c'eſt » aux louanges qu'il me donnoit, que je » ſuis redevable du peu de bien qu'on croit » voir en moi. « Malheureuſement Ruſticus fut eſtimé de Domitien. Chez les Tyrans, il n'y a qu'un pas de l'eſtime à la jalouſie, & de la jalouſie à la haine. D'ailleurs, Ruſticus n'étoit rien moins que courtiſan. Un jour qu'il aſſiſtoit à la leçon de Plutarque, un Exprès lui vint apporter une lettre de l'Empereur. Le Philoſophe s'arrêta pour lui donner le temps de la lire : mais Ruſticus ne voulut pas l'ouvrir que la leçon ne fût achevée. Ce trait de ſtoïciſme, qui parut eſtimable aux aſſiſtans, & ſur-tout à Plutarque payé pour en faire cas, bleſſa peut-être Domitien.

Quoi qu'il en ſoit, le crime irrémiſſible de Ruſticus fut d'avoir compoſé l'éloge de Thraſéa, dans lequel entra naturellement celui d'Helvidius Priſcus. Domitien fit condamner l'Auteur au dernier ſupplice par un arrêt du Sénat. Nous ignorons le détail, & ſavons ſeulement que Junius Mauricus ſon frère eut part à ſon malheur, mais en fut quitte pour l'exil. Domitien paroît avoir eu des remords d'une injuſtice ſi criante. Quelque temps avant ſa mort, il vit en ſonge Ruſticus qui venoit à lui l'épée à la main

PUBLIUS PETUS THRASEA, natif de Padoue, gendre de Cécina Pétus & de la célebre Arria, parvint au Conſulat : mais il ne fut que Conſul ſubrogé, puiſque ſon nom ne ſe trouve point dans les Faſtes Conſulaires. Tacite le loue d'une manière énergique, en diſant que Néron,

après avoir fait mourir beaucoup d'hommes vertueux, voulut anéantir la vertu même dans la perſonne de Thraſéa. Il eut le courage d'être Romain ſous ce Tyran, qui ne laiſſoit pas de l'eſtimer, juſqu'à dire au ſujet d'un jugement rendu par Thraſéa, & dont quelqu'un ſe plaignoit : » Je voudrois bien qu'il m'aimât autant qu'il » eſt bon juge. « Le jour qu'on lut dans le Sénat la lettre de Néron touchant la mort d'Agrippine ſa mère, Thraſéa ſortit de l'aſſemblée. Il avoit coutume de dire : » ſi Néron ne devoit faire » mourir que moi, je pardonnerois à ceux » qui le flattent ; mais leurs baſſeſſes ne les » ſauveront point. Puiſque la mort eſt une » dette, il vaut mieux payer en homme libre, » que de chicaner inutilement en eſclave. Même » après ma mort, on parlera de moi. Pour » eux, ils ſeront oubliés. Néron peut m'ô- » ter la vie ; mais il ne peut me faire de » mal. «

A ce langage on reconnoît le ſtoïcien. Sa vertu, malgré le déſintéreſſement dont elle ſe pique, avoue qu'elle jette un regard de complaiſance ſur la renommée. Contre le cri de la Nature, il ſoutient que la mort & la douleur ne ſont pas des maux, ſans faire réflexion que, ſi elles ſont des choſes indifférentes, il n'y a ni courage ni mérite à les mépriſer. Depuis le jour que Thraſéa ſortit du Sénat, on ne l'y vit que très-rarement, non plus qu'aux cérémonies publiques. Il n'aſſiſta point aux funérailles de Poppée, & ne parut pas croire à cette nouvelle Divinité, que Néron avoit envoyée d'un coup de pied dans l'Olympe. Quoique Pontife, il ne ſacrifia jamais à la voix divine de l'Empereur, &c.

Tout cela fut envenimé dans l'esprit de Néron ; à qui les flatteurs peignirent Thraséa comme un mécontent très-dangereux, qui méditoit une révolution. Cependant Néron l'auroit peut-être épargné, si dans un mémoire que Thraséa lui fit présenter, il s'étoit trouvé quelque flatterie pour le Tyran, qui, ce semble, en vouloit plus à la réputation qu'à la vie de Thraséa. Il fut dénoncé au Sénat comme traître à l'Empereur & à la République, & condamné sur des accusations vagues, sans être entendu & sans se soucier de l'être. L'arrêt lui permettoit de choisir le genre de mort.

Lorsqu'on vint dire à Thraséa qu'il eût à disposer de lui, il s'entretenoit avec le Philosophe Démétrius sur la nature de l'ame, & sur la séparation de l'esprit d'avec le corps. Cet ordre ne le surprit ni ne l'ébranla. Au contraire, une sorte de gaieté parut sur son visage, parce qu'il apprenoit en même-temps que son gendre Helvidius Priscus n'étoit que banni. Sa femme, digne fille de l'autre Arria dont elle portoit le nom, vouloit mourir avec lui. Mais Thraséa, plus courageux que Pétus son beau-père, n'avoit besoin ni de compagnie ni d'exemple, & la vie de sa femme étoit nécessaire pour la consolation d'une fille qu'il laissoit. Il fut assez éloquent pour lui persuader de vivre, & se fit ouvrir les veines. Aussi-tôt il arrosa la terre de son sang. *Faisons*, dit-il, *cette libation à Jupiter libérateur.* Thraséa mourut avec un héroïsme tranquille, préférable à l'enthousiasme forcené de Caton d'Utique dont il avoit écrit l'histoire.

Voici le portrait que Tacite nous a laissé

d'HELVIDIUS PRISCUS, » Ce grand homme, » dont le père nommé Cluvius, avoit eu le » grade de premier Centurion, naquit à Terra- » cine, ville municipale d'Italie. Très-jeune » encore & déjà connu par ſes talens, il ſe » jeta dans les études profondes, non, comme » tant d'autres, pour maſquer d'un titre pom- » peux une vie inutile & déſœuvrée, mais à » deſſein de porter dans les emplois une fer- » meté ſupérieure aux événemens. Il préféra » cette école où l'on apprend à regarder ce » qui eſt honnête comme l'unique bien; ce » qui eſt honteux comme l'unique mal; la naiſ- » ſance, le pouvoir & tout ce qui eſt étranger » à l'ame, comme indifférent. Il n'avoit encore » exercé que la Queſture, lorſque Thraſéa le » choiſit pour gendre. Helvidius prit ſon beau- » père pour modèle; & ce qu'il puiſa le plus » avidement à cette ſource, fut l'eſprit de liber- » té. Citoyen, Sénateur, époux, gendre, » ami, toujours il marcha d'un pas égal dans » la pratique de ſes devoirs, mépriſant les » richeſſes; d'une rigueur inflexible dans le » bien; inébranlable à la crainte. Quelques- » uns lui reprochoient trop d'amour pour la » gloire. En effet, c'eſt là le foible du Sage » même, & la dernière paſſion qui s'éteigne dans » ſon cœur. »

Helvidius Priſcus... Tarracinæ municipio, Cluvio patre, qui ordinem primi pili duxiſſet, ingenium illuſtre altioribus ſtudiis juvenis admodùm dedit; non (ut plerique) ut magnifico nomine ſegne otium velaret, ſed quò firmior adversùs fortuita Rempublicam capeſſeret. Doctores ſapientiæ ſecutus eſt, qui ſola bona quæ honeſta, mala tantùm quæ turpia, potentiam, nobilitatem

ceteraque extrà animum neque bonis neque malis annumerant. Quæſtorius adhuc à Pato Thraſeâ gener delectus, è moribus ſoceri nihil æquè ac libertatem hauſit; civis, ſenator, maritus, gener, amicus, cunctis vitæ officiis æquabilis, opum contemtor, recti pervicax, conſtans adversùs metus. Erant quibus appetentior fama videretur, quandò etiam Sapientibus cupido gloriæ noviſſima exuitur. Hiſt IV. 6.

Enveloppé dans la ruine de ſon beau-père, mais condamné ſeulement à ſortir de l'Italie, Helvidius revint après la mort de Néron. Il étoit Préteur l'an de J. C. 70; & ce fut en cette qualité que, dans l'abſence de Veſpaſien & de Titus alors Conſuls, il plaça ſolemnellement la première pierre du nouvel édifice du Capitole. Il ſe ſignala par une conduite pleine de vigueur & de liberté, dont on peut voir quelques traits dans ce qui nous reſte de l'hiſtoire de Tacite. Dion Caſſius, très-ſouvent partial au préjudice des grands hommes, repréſente Helvidius comme un chef de parti, qui ne ceſſoit d'attaquer la conſtitution de l'Etat, louoit éternellement la démocratie, déchiroit la perſonne de l'Empereur, & mettoit le trouble dans Rome en tenant des aſſemblées dangereuſes; en un mot, comme un aventurier, qui par vanité, cherchoit la mort & méritoit bien de la trouver. Mais eſt-il croyable que Tacite & Pline le jeune euſſent accablé de louanges un homme de cette eſpèce; que Sénécion en eût oſé faire le panégyrique ſous Domitien, & qu'on eût compté parmi les forfaits de ce Tyran la punition du Panégyriſte? Je ſais qu'Helvidius fut accuſé, ſous Veſpaſien, d'avoir voulu rétablir la République: mais je ſais en même-temps qu'il

fut absous. Pour avoir une juste idée de cet homme célèbre, il faut se placer dans le véritable point-de-vue.

La forme de gouvernement introduite par Auguste, n'avoit point détruit les principes anciens. Quiconque avoit l'esprit national (& cet esprit subsista plusieurs siècles parmi les honnêtes gens), croyoit que des Romains étoient faits pour être libres, & pour n'obéir qu'aux Lois. Auguste n'avoit établi la constitution nouvelle que sur le pied d'un Gouvernement provisionnel. Loin de renoncer à l'ancien pour jamais, la Nation s'étoit toujours flattée d'y retourner tôt ou tard. On savoit aussi que ce Gouvernement provisionnel ne devoit point être une Monarchie proprement dite; que l'Empereur, c'est-à-dire, le Général des des armées, n'étoit, aux termes des concessions faites à Auguste & à chacun de ses successeurs en particulier, qu'un premier Magistrat, tenu d'observer toutes les Loix, excepté celles dont on l'avoit dispensé.

Si les Princes qui régnèrent après Auguste, s'étoient renfermés comme lui dans les bornes de leur prérogative, il est à présumer que les ames les plus fières se seroient insensiblement réconciliées avec la nouvelle domination, qui, sans avoir les inconvéniens de la servitude, auroit eu les principaux avantages de la liberté. Mais quels hommes, pour opérer un tel changement, que des Tibère, des Caligula, des Claude, des Néron! Leur despotisme odieux entretint la tradition des idées purement Républicaines. Ce ne fut que sous les règnes heureux & consécutifs de Nerva, de Trajan, d'Hadrien & des deux premiers

Antonins, qu'elles commencèrent à s'effacer.

Après la mort de Néron, les vrais Romains virent avec une douleur extrême, que les armées, s'arrogeant le droit de créer des Empereurs, ne laissoient au Sénat que le triste privilége de légitimer, par des formalités subséquentes, ces entreprises attentatoires au droit de la Nation. Il fallut donc se résigner, encore par provision, au Gouvernement Impérial, qui ne pouvoit être aboli désormais, que par un Empereur assez patriote pour abdiquer.

On voit dans la vie d'Apollonius de Tyane, que certaines gens estimoient assez Vespasien, pour le croire capable de cet effort. Deux Philosophes célèbres, Euphrate & Dion, le lui conseillèrent, mais avec d'autant moins de succès, qu'Apollonius les traversa. Ce mécompte dut aigrir la mauvaise humeur des Républicains. Personne n'étoit moins propre qu'Helvidius à dissimuler la sienne. Il croyoit que la moindre consolation que l'on pût laisser à un Romain privé de la liberté, son élément naturel, c'étoit le droit de la regretter, & de se plaindre des malheureuses conjonctures qui ne permettoient plus d'y prétendre. A Rome, ces sortes de plaintes ne furent jamais des crimes que sous les Tyrans; & les Empereurs mêmes tenoient souvent de pareils discours. Observons qu'apparemment Vespasien pensoit au fond de l'âme comme Helvidius. Il avoit été l'intime ami de Thrasea; & cette particularité redoubloit sans doute le chagrin & la hardiesse d'Helvidius.

Celui-ci ne pouvoit manquer de se faire beaucoup d'ennemis, par l'éclat de ses vertus qu'il n'avoit pas assez soin de rendre aimables, par

ſon opiniâtreté dans le bien, & ſur-tout par ſa haine implacable contre les ſcélérats qui, par leurs délations, avoient été les inſtigateurs & les miniſtres de la cruauté de Néron. A juger équitablement d'Helvidius, il n'étoit que mécontent: on voulut le faire paſſer pour mal intentionné. Ces deux diſpoſitions ont un air de reſſemblance, qui fait que la calomnie les confond preſque toujours avec ſuccès. Cependant Helvidius prouva ſi bien ſon innocence, que ſes Juges le déclarèrent abſous.

Ce qui le perdit, ce furent ſes manières exceſſivement républicaines, & la roideur de ſon caractère incapable de plier, même devant les Empereurs. Le jour que le Sénat délibéra ſur le rétabliſſement du Capitole, Helvidius opina à ce qu'on le rebâtît au nom de la Nation, & à ce que Veſpaſien y contribuât. Dans les édits qu'il fit durant ſa Préture, jamais il ne parla de l'Empereur. A l'arrivée de ce Prince, il ſe ſingulariſa en ne le ſaluant que par ſon nom. Veſpaſien, qui ne fut jamais entêté de la prérogative Impériale, fermoit les yeux ſur ces affectations. Mais Helvidius ſe donnoit la liberté de contredire l'Empereur en plein Sénat. Il s'étoit eſſayé du temps de Vitellius, qui, dans un premier mouvement, avoit demandé vengeance aux Tribuns du Peuple, de l'inſulte faite à la dignité Impériale. Cependant Vitellius ſe radouciſſant auſſi-tôt, avoit dit: » on ne » doit pas s'étonner que deux Sénateurs ſoient » d'avis différens. Moi-même je me ſuis élevé » plus d'une fois contre le ſentiment de Thraſéa. «

Helvidius traitoit avec auſſi peu de ménagement le ſucceſſeur de Vitellius. Il combattoit l'opinion de Veſpaſien, comme il auroit fait

celle d'un égal. C'étoit Caton vis-à-vis de Jules César, de Craſſus ou de Pompée. Enfin l'Empereur perdit patience, & laiſſa, pour comble de malheur, échapper des paroles peu dignes de lui : circonſtance aggravante, que l'offenſé pardonne plus difficilement que l'injure même. Un jour l'Empereur lui défendit de venir au Sénat : » Prétendez-vous, dit Helvidius, m'en » exclure totalement ? Vous en êtes le maître. » Non, répondit l'Empereur : venez-y quand » vous voudrez, mais n'y haranguez point. » Ne me demandez pas mon avis, dit Helvi- » dius, & je garderai le ſilence. Mais, pour- » ſuivit l'Empereur, il faut bien que je vous » interroge. Il faut donc que je vous réponde » conformément à ce qui me paroîtra juſte, » répliqua le Sénateur. « Alors Veſpaſien, ſortant tout-à-fait de ſon caractère, le menaça de la mort, & s'attira cette fiere repartie : » Vous ai-je dit que je fuſſe immortel ? Vous « ferez votre métier en me donnant la mort, » & moi le mien en la recevant ſans trembler. « *Arrian. Epict.* I. 2.

Ce fut ſans doute en cette rencontre, & pour terminer cette étrange altercation, que les Tribuns du Peuple arrêtèrent Helvidius, & le firent mettre en priſon. Veſpaſien ſortit du Sénat tellement hors de lui-même, qu'il dit les larmes aux yeux : » Non, je n'aurai point » d'autre ſucceſſeur que mon fils ; « comme s'il eût cru qu'Helvidius prétendoit à l'Empire. On lui fit ſon procès, & néanmoins il ne fut que relégué. Fannia, ſa femme, le ſuivit dans ce ſecond exil, comme elle avoit fait dans le premier, ſous Néron. Les ennemis d'Helvidius ne furent point ſatisfaits. Il y eut ordre de la

faire mourir. Cet ordre, donné ſans la participation de l'Empereur, ne pouvoit venir que de Mucien, à qui, par une reconnoiſſance outrée, Veſpaſien laiſſoit exercer un pouvoir abſolu. Dès que l'Empereur en eut avis, il voulut, à quelque prix que ce fût, ſauver un homme de ce mérite, & fit partir en diligence des exprès chargés d'un contre-ordre : mais on les trompa ſur la route, en leur faiſant accroire qu'Helvidius étoit déjà mort. Ainſi le premier ordre fut exécuté.

Je n'entreprends point de juſtifier la conduite d'Helvidius à l'égard de Veſpaſien. Cependant ne le jugeons pas comme s'il eût traité de la ſorte un Monarque proprement dit. Tacite & Pline le jeune connoiſſoient mieux que perſonne la nature du Gouvernement Romain, la meſure de reſpect & de ſubordination que devoit à l'Empereur un Citoyen, un Sénateur, un Magiſtrat. Or, l'eſtime que Pline le jeune témoigne pour Helvidius dans ſes lettres, & le magnifique éloge que Tacite fait de lui dans une hiſtoire écrite & publiée ſous Trajan, prouvent invinciblement, que les vrais Romains, Empereurs & autres, ne mettoient les torts d'Helvidius qu'au nombre des ſingularités déplacées, & tout au plus, de ces indiſcrétions & de ces imprudences qui peuvent être couvertes par la multitude des vertus.

Il faut regarder le Gouvernement impérial comme une ariſtocratie, dont le Chef, revêtu des Magiſtratures de l'ancienne république & du généralat des armées, n'étoit après tout que le premier des Magiſtrats ; aſſez puiſſant par la réunion de ces emplois, pour opprimer les particuliers & la nation même, quand il

vouloit être Tyran ; mais dans ce cas, justiciable de la Nation, lorsqu'elle pouvoit faire valoir ses droits. En lisant l'histoire des Empereurs, si l'on perd de vue ce principe, si l'on s'imagine que l'Empereur Romain étoit un véritable Monarque, on prendra souvent les Citoyens les plus vertueux de ces temps-là pour des brouillons & des factieux; ou bien, par une mépriſe infiniment plus dangereuſe, on ſe perſuadera follement qu'il ſeroit permis de les imiter en tout. Le devoir de Citoyen varie ſelon la nature du Gouvernement. Telle action, qui pouvoit être à Rome digne de louange ou d'excuſe, ſeroit dans une Monarchie un attentat très-criminel.

Helvidius ne laiſſa que des filles de ſon mariage avec Fannia. Mais il avoit eu d'une première femme un fils qui fut héritier de ſon nom & de ſes vertus. J'en parlerai dans une autre remarque.

HERENNIUS SENECIO, né dans la Bétique en Eſpagne, y fut Queſteur ſous Domitien. A ſon retour, il fit preuve de ſon zèle pour la juſtice & pour ſes compatriotes, en pourſuivant à outrance, conjointement avec Pline le jeune, Bébius Maſſa, ci-devant Gouverneur de la Bétique, preſqu'auſſi fameux dans cette province par ſes brigandages, qu'il le devint à Rome par ſes délations. Ils firent condamner Bébius par le Sénat, & preſsèrent ſi vivement la ſaiſie de ſes biens, qu'il n'en put rien détourner. Voilà le premier crime de Sénécion. Le ſecond fut, qu'après avoir exercé la Queſture, il ne ſe mit point ſur les rangs pour demander d'autre emploi : ce qui ſignifioit, ſuivant l'interprétation des délateurs, que Sénécion déſapprouvoit

prouvoit le Gouvernement. Le troiſième & le plus grave de tous, fut d'avoir écrit la vie d'Helvidius. Il compoſa cet ouvrage à la prière de Fannia ſa veuve. Métius Catus ſe porta pour dénonciateur. Le Sénat condamna l'Auteur à la mort, le livra au feu, & la généreuſe Fannia (qui convint ſans détour qu'elle avoit fourni des mémoires) à la confiſcation & au banniſſement. Cette Romaine, qui joignoit à toutes les vertus de ſon ſexe le courage de ſon père & de ſon époux, oſa partir avec un exemplaire du livre qui l'avoit fait exiler. Arria ſa belle-mère, femme de Thraſéa, fut auſſi bannie: mais l'une & l'autre furent rappelées ſous Nerva.

(3) *Leurs immortels ouvrages furent flétris & brûlés par autorité publique, dans ce lieu même qui étoit autrefois le ſiége de la liberté.*] Le texte porte à la lettre: *On donna commiſſion aux Triumvirs de faire brûler dans la place publique & dans le lieu où ſe tenoient les comices*, IN FORO AC COMITIO, *les monumens de ces illuſtres génies.*

Les Triumvirs dont il s'agit, étoient trois Officiers chargés de veiller à la garde des priſonniers, & de préſider aux exécutions. Ils avoient auſſi une juriſdiction particulière, qui ne s'étendoit que ſur les eſclaves fugitifs & ſur les gens ſans aveu. On les appeloit *Triumviri capitales.* Comme le mot de Triumvirs auroit ici dépayſé beaucoup de lecteurs, je me ſuis ſervi d'une expreſſion générale.

Le *comitium* étoit la partie du *forum* dans laquelle on avoit autrefois tenu les aſſemblées de la nation, avant que la multitude des Ci-

toyens eût mis dans la néceſſité de les tranſférer au champ de Mars. Les auteurs latins, par un de ces pléonaſmes dont on trouve des exemples dans toutes les langues, joignent ſouvent les deux mots *comitium* & *forum*, lorſqu'un des deux ſuffiroit. Par exemple, Pline l'ancien, *hiſt.* xv. 18, fait mention d'un figuier qui étoit *in foro ac comitio.* Ainſi ne nous imaginons pas que les livres dont parle Tacite ayent été brûlés en deux endroits différens. Mais il n'avoit garde d'omettre ici le mot *comitium*, qui rappelant à des Romains le ſouvenir de la liberté, faiſoit contraſte avec l'exécution tyrannique dont il ſe plaint. En France, le mot *comice* ne réveilleroit point cette idée. Ainſi j'ai eu recours à la paraphraſe.

Au reſte, il n'étoit pas nouveau de brûler dans le *comitium* les livres que proſcrivoit l'autorité publique. L'an de Rome 573, on y brûla, comme le rapporte Tite-Live, ceux du Roi Numa, qui furent trouvés, dit-on, dans ſon tombeau, & qu'on jugea propres à donner atteinte au culte reçu. Ils furent jetés dans un feu qu'allumèrent les bas-Officiers qui ſervoient aux ſacrifices: circonſtance religieuſe, qui prouve qu'en les anéantiſſant, on ne laiſſoit pas de les reſpecter.

Lorſque les Romains brûlèrent des Livres, non-ſeulement pour les enlever au Public, mais encore pour les flétrir, ils employèrent des mains infâmes, comme nous faiſons aujourd'hui. Dans ces temps où, pour multiplier un Ouvrage, on n'avoit d'autre ſecours que la plume des Copiſtes, il arrivoit quelquefois que les recherches des Magiſtrats venoient

à bout de faire périr juſqu'au dernier exemplaire. Nous y avons perdu & gagné. Sénèque le père déclame, avec plus de véhémence que de juſteſſe, contre ce genre d'exécutions. » C'eſt, dit-il, porter des coups mortels aux » études, c'eſt déclarer la guerre au génie. » Quel bonheur, s'écrie-t-il, que ces proſ» criptions ſoient poſtérieures à celles où Ci» céron perdit la vie! Il ſeroit mort tout en» tier. «

Sénèque confond la choſe avec les inconvéniens, & l'uſage avec l'abus. A l'aide d'un ſophiſme pareil, il ſeroit facile d'invectiver contre l'Art de l'Imprimerie, & de le ranger au nombre des fléaux du genre humain. C'eſt cet Art, pourroit-on dire, qui met le prétendu génie à portée de multiplier à l'infini, malgré la vigilance des Magiſtrats, ſes déteſtables productions, & d'infecter les races futures. Quels avantages pour la Religion, pour les mœurs, pour le bon-ſens, ſi la Providence en avoit différé l'invention juſqu'après la mort de tant d'Ecrivains du dix-huitième ſiècle! C'eſt ainſi qu'en ne conſidérant les objets que de profil, nous en portons de faux jugemens. On doit laiſſer aux eſprits une juſte & honnête liberté. La contrainte les rétrécit, les abâtardit, ou bien elle les jette dans la licence. Mais ſeroit ce un crime de lèſe-liberté littéraire, que d'étouffer, quand on le peut, des monſtres dans leur naiſſance, de ſupprimer des Ouvrages pernicieux, & de punir ainſi, par l'endroit le plus ſenſible, les Ecrivains qui abuſent de leurs talens?

Ce fut contre un Auteur de cette eſpèce, nommé Labiénus, que les Romains inventèrent

ce nouveau ſupplice. Il vivoit du temps d'Auguſte, & pouvoit appartenir à Titus Labiénus, qui ſervit avec tant de diſtinction ſous Céſar, & tant de malheur ſous Pompée.

» Celui dont je parle étoit, dit Sénèque » le père, un grand Orateur, qui, par la » force de ſon génie, avoit percé à travers » mille obſtacles, & qui jouiſſoit, du côté de » l'eſprit, d'une eſtime d'autant mieux fon- » dée, qu'on auroit voulu la lui refuſer. Il » faut avoir un mérite bien ſupérieur, pour ſe » faire admirer du Public malgré qu'il en ait. » Labiénus étoit ſans biens, ſans honneur, » généralement décrié, généralement déteſté. » Cependant, après avoir dit de lui toutes les » horreurs imaginables, on étoit forcé de » convenir qu'il avoit beaucoup de talens. Il » écrivoit noblement comme les anciens, & » penſoit vivement comme les modernes. Paré » ſans afféterie, il gardoit le milieu entre ſon » ſiècle & le nôtre, qui tous les deux peu- » vent le revendiquer. Mais la licence effré- » née de ſa langue & de ſa plume ne reſpec- » toit rien. Il déchiroit & les particuliers & » tous les ordres de l'Etat avec une telle rage, » qu'on ne le nommoit que Rabiénus. La vio- » lence de ſes paſſions lui donnoit une ſorte de » magnanimité fougueuſe comme ſon génie, » & l'audace de montrer, dans le ſein d'une » paix profonde, la fierté d'un partiſan de Pom- » pée. « *Magnus orator, qui per multa impedimenta elatus ad famam ingenii, conſuentibus magis hominibus, pervenerat, quàm volentibus. Summa egeſtas erat, ſumma infamia, ſummum odium. Magna autem debet eſſe eloquentia quæ invitis placeat. . . . Nemo erat*

quin cùm homini omnia objecerat, ingenio multum tribueret. Color orationis antiqua, vigor nova. Cultus inter noſtrum ac prius ſæculum medius, ut illum poſſet utraque pars ſibi vindicare. Libertas tanta, ut libertatis nomen excederet, ut, qui à paſſim ordines hominesque laniabat, Rabienus vocaretur. ANIMUS PER VITIA INGENS, ET AD SIMILITUDINEM INGENII SUI VIOLENTUS, & qui Pompeianos ſpiritus nondùm in tantâ pace poſuiſſet.

Quoiqu'il réuſsît parfaitement dans les exercices qu'on appeloit déclamations, il ne déclamoit jamais qu'en préſence d'auditeurs choiſis. Car Labiénus ſe piquoit de mépriſer les applaudiſſemens du vulgaire. Il faiſoit le Philoſophe, & n'en avoit que l'orgueil. *Faciebat cenſorium ſupercilium, cùm alius animo eſſet.*

Non content d'être Orateur, il étoit Hiſtorien, mais Hiſtorien ſi hardi, qu'il s'effrayoit quelquefois lui-même de ſa hardieſſe. Un jour qu'il liſoit quelque morceau d'hiſtoire dans une nombreuſe aſſemblée, il en ſauta tout d'un coup une grande partie, en diſant: ce que je paſſe ſera lu de la poſtérité. Il ſe trompoit. On l'accuſa devant le Sénat, qui fit ſaiſir & brûler tous ſes papiers. Labiénus ne pouvant ſoutenir cette flétriſſure, ni ſurvivre aux productions de ſon eſprit, ordonna qu'on le portât dans le tombeau de ſa famille, & s'y tua ou s'y laiſſa mourir. *Non tulit Labienus hanc contumeliam, nec ſuperſtes eſſe ingenio ſuo voluit, ſed in monumenta ſe majorum ſuorum inferri juſſit atque ita includi . . . . Non finivit tantùm ipſe ſe, ſed etiam ſepelivit.* A l'occaſion du décret du Sénat contre les ouvrages de Labiénus, un de

ſes amis intimes, Caſſius Sévérus, fameux comme lui par l'abus de l'eſprit & de la littérature, dit plaiſamment : » on n'a qu'à me brûler vif ; car » je les ſais par cœur. *M. Seneca rhet. controverſ. l. v. in præfat.*

(4) *Nerva, dès le commencement de cet heureux ſiècle, a concilié ce qui paroiſſoit incompatible depuis long-temps, les prérogatives du Prince & les droits d'un peuple libre. Trajan, le digne héritier de ſon nom, &c.*] Ce texte pourroit fournir matière à bien des remarques. Je me borne à trois.

1°. En prenant pour époque les jeux ſéculaires que célébra Domitien l'an 841 de Rome, 88 de J. C. on pouvoit dire avec aſſez de vérité, que le règne de Nerva concouroit avec le commencement d'un nouveau ſiècle. En effet, Domitien ne ſurvécut que huit ans à la célébration de ces jeux, & Nerva fut élu l'an de J. C. 96.

2°. L'événement a juſtifié l'épithète de *très-heureux*, que Tacite donne au ſiècle où les Romains entroient alors. Nerva, Trajan, Hadrien, T. Antonin & M. Aurèle forment une chaîne d'environ quatre-vingt-dix années, qu'on peut appeler à juſte titre le ſiècle d'or des Romains. A peine y remarque-t-on quelques traits de deſpotiſme échappés au ſeul Hadrien, & contre ſes propres principes. Au comble de la grandeur & maîtreſſe des Nations, Rome, ſous une ſage ariſtocratie dont l'Empereur étoit le Chef, jouiſſoit, non pas à la vérité de cette indépendance démocratique toujours ſujette à des mouvemens convulſifs, toujours voiſine de l'anarchie ou de l'eſclavage ;

mais d'une liberté qui consistoit à n'obéir qu'à la raison & aux loix.

3°. Cet endroit fixe le temps où fut écrite *la vie d'Agricola*. L'Empereur Nerva vivoit encore, puisque l'Historien ne donne pas à ce Prince le titre de *Divus*; & Trajan régnoit déjà. Or Trajan fut adopté le 28 d'Octobre 97, & Nerva mourut le 21 ou le 27 Janvier 98: donc c'est dans les trois mois qui s'écoulèrent entre ces deux événemens, que Tacite composa l'éloge de son beau père, ou qu'il y mit la dernière main.

(5) *Je ne laisserai pas de composer une histoire qui sera tout-à-la-fois le tableau de notre servitude passée, & la preuve de notre félicité présente.*] Il y a dans l'original une sorte d'ambiguïté, qui pourroit induire en erreur, & faire croire que Tacite en cet endroit parle seulement de la *vie d'Agricola*. Mais le sens est déterminé par le mot *interim* (en attendant) qu'on lit dans la phrase suivante. Tacite annonce donc ici son histoire, dont la composition précéda celle des annales.

On croit communément, que les *annales* & l'*histoire* réunies ensemble faisoient trente livres en tout. On se fonde sur saint Jérôme, qui dit, *comment. in Zachariam, v.* 14, que Tacite a écrit la vie des Empereurs, depuis Auguste jusqu'à la mort de Domitien, en trente livres, XXX *voluminibus*. Mais ceci souffre de la difficulté. Les annales contenoient certainement seize livres, & peut-être dix-sept: donc, au compte de saint Jérôme, il n'y avoit que treize ou quatorze livres d'*histoire*. Cependant l'*histoire* contenoit vingt-huit années; les quatre

livres qui nous en reſtent avec le commencement du cinquième, ne comprennent pas deux ans entiers ; & les autres vingt-ſix années étoient auſſi très fécondes en événemens. Je ne conçois pas comment Tacite, qui dans ſon hiſtoire détaille beaucoup les faits, auroit pu entaſſer en neuf ou dix livres ce qui lui reſtoit de matière, c'eſt-à-dire, les règnes de Veſpaſien, de Titus & de Domitien. Je crois donc de deux choſes l'une ; ou que le texte de ſaint Jérôme eſt fautif, ou plutôt que, par une de ces légères inexactitudes dont les meilleurs Auteurs ne ſont pas exempts, ſaint Jérôme applique à la totalité des deux ouvrages de Tacite le nombre de trente, qui vraiſemblablement étoit celui des ſeuls livres de l'*hiſtoire*.

(6) *Son ayeul paternel étoit Intendant de l'Empereur, auſſi-bien que ſon ayeul maternel.*] Comme il ſera parlé plus d'une fois dans la vie d'Agricola des Intendans de l'Empereur, je penſe qu'il eſt à propos d'en donner une juſte idée. Ces Officiers nommés en latin *Procuratores Cæſaris*, étoient chargés de percevoir & d'adminiſtrer les revenus du Prince. Mais pour entendre ce que je vais dire, on doit ſe ſouvenir qu'Auguſte ne voulut pas ſe charger du gouvernement de toutes les provinces ſoumiſes aux Romains, & qu'il en fit un partage avec la nation, à peu-près moitié par moitié ; gardant celles où l'intérêt de l'Etat & le ſien demandoient qu'on entretînt des Légions, & laiſſant le reſte à la diſpoſition du Sénat.

Ce partage ſubſiſta pluſieurs ſiècles toujours le même ; à cela près, qu'il ſe faiſoit de tempo-

en temps des échanges de Provinces entre l'Empereur & le Sénat selon la convenance & le besoin, & que les conquêtes & autres acquisitions postérieures au partage fait par Auguste, étoient toujours ajoutées au département impérial. L'Empereur envoyoit des Procurateurs dans ses Provinces & dans celles du Sénat : mais tous n'avoient pas la même autorité ni les mêmes fonctions.

1°. Ceux que l'Empereur envoyoit dans les Provinces du Sénat étoient, sur-tout dans l'origine, les moins puissans de tous. Le Questeur, sous l'autorité du Proconsul, y régissoit les finances ; & le produit des tributs, des impôts, & des terres appartenantes à la République, passoit des mains du Questeur dans *l'erarium* ou trésor public, qui n'avoit rien de commun avec le *fiscus* ou trésor de l'Empereur. Ainsi les Intendans que l'Empereur envoyoit dans les Provinces du Sénat, étoient seulement employés à régir les terres que le Prince y possédoit comme particulier, ou celles qui, par des confiscations, avoient été réunies au Domaine impérial. Les riches Citoyens de Rome avoient des terres en différentes Provinces ; & les dépouilles de ceux que l'on condamnoit pour crimes d'Etat, étoient souvent adjugées au trésor du Prince.

Tôt ou tard, & peut-être dès le temps d'Auguste, l'Empereur eut par-tout des Intendans, même dans les Provinces du Sénat. Selon les anciennes mœurs Romaines, ces Intendances ne devoient être que pour des affranchis. Mais tout ce qui donne des relations avec le Prince, paroît honorable, & devient un objet d'ambition. Les Chevaliers Romains briguèrent ces

places ; & lorſque l'Empereur y nommoit quelqu'un de ſes affranchis, il le mettoit, ce me ſemble, au nombre des Chevaliers. L'Intendant de l'Empereur dans une Province Proconſulaire, n'avoit au commencement nulle Juriſdiction. Lucillius Capito, Intendant de Tibère dans l'Aſie mineure, fut accuſé par cette Province d'avoir uſurpé les droits du Proconſul, & de s'être ſervi du miniſtère des troupes. Tibère le déſavoua dans les termes les plus énergiques ; proteſtant qu'il ne l'avoit envoyé que pour commander à ſes eſclaves & toucher ſes revenus, *pecunias familiares*. Capiton fut banni par un arrêt du Sénat. *Tacit. Annal.* IV. 15.

Au reſte, on voit par cet exemple, que les Intendans tâchèrent, dès leur origine, d'empiéter ſur la Juriſdiction Proconſulaire. Toutes leurs tentatives ne furent pas auſſi malheureuſes que celle de Capiton. L'Intendant demeuroit en place autant que l'Empereur jugeoit à propos ; & cela ſeul lui donnoit un grand avantage ſur les Proconſuls, qui n'étant que pour un an dans chaque Province, n'avoient pas le temps de s'y faire comme lui des créatures, & qui devoient être moins jaloux d'une autorité prête à s'échapper de leurs mains. La politique les obligeoit de conniver aux uſurpations d'un homme, qui, dans le fonds, étoit chargé d'épier leur conduite autant que de faire valoir les terres de l'Empereur. Enfin le pouvoir de l'Intendant devint ſi conſidérable, que pendant la vacance du Proconſulat, il faiſoit les fonctions Proconſulaires. Dans les actes de l'illuſtre Martyre ſainte Perpétue, écrits ſous le règne de Sévère, au commencement du troiſième

ſiècle de J. C. le Procurateur Hilarianus exerçoit dans la Province d'Afrique le *droit du glaive*, parce que le Proconſul Minutius Timinianus étoit mort.

2°. Dans les provinces dont la République avoit donné le gouvernement à l'Empereur, & dans leſquelles il envoyoit, pour rendre la juſtice & pour commander les troupes, un Lieutenant avec le titre de Propréteur, quoique choiſi communément parmi les Conſulaires; dans ces provinces, dis-je, l'Intendant étoit prépoſé non-ſeulement à la régie des biens que l'Empereur y pouvoit avoir, mais encore à la levée & à l'emploi des deniers publics. L'Intendant avoit, ce ſemble, quelques ſoldats à ſa diſpoſition: mais comme ils ne ſuffiſoient pas toujours pour le recouvrement des impôts, le Lieutenant ou Gouverneur étoit obligé de lui prêter main-forte; & l'Intendant de ſon côté devoit fournir au Gouverneur l'argent néceſſaire pour les beſoins des troupes & de la province. Cette dépendance mutuelle occaſionnoit entr'eux de fréquens démêlés, d'autant plus que les limites de leur pouvoir n'étoient pas marquées fort exactement. Le Prince avoit-il intérêt de les fixer avec tant de préciſion? Dans ces diſputes les torts n'étoient pas ordinairement du côté du Gouverneur, que mille raiſons obligeoient de ménager les Procurateurs de Céſar. La Cour favoriſoit ces derniers. Ils enrichiſſoient le fiſc. C'étoient des éponges que l'on pouvoit preſſer au beſoin. On n'avoit rien à craindre de la part d'un affranchi ou d'un Chevalier. Mais un Sénateur, un Conſulaire, quelquefois ſupérieur par la naiſſance,

& ſouvent par le mérite, au Prince dont il étoit Lieutenant, devoit cauſer quelque ſorte d'inquiétude; ſur-tout depuis que les armées commencèrent à diſpoſer de l'empire.

La plupart des Procurateurs abuſant de la confiance du Prince & des ménagemens du Gouverneur, exerçoient dans les provinces impériales d'horribles vexations. L'hiſtoire Romaine, & ſpécialement la vie d'Agricola, donnent une étrange idée de leur conduite. L'Empereur Alexandre, qui les tenoit fort bas, les appeloit un mal néceſſaire. Les mauvais Princes leur donnoient preſque toujours raiſon.

Il faut regarder l'avidité de ces officiers comme un des principes de deſtruction que l'Empire portoit dans ſon ſein; & leur dureté pour les provinces nouvellement conquiſes, comme une des cauſes qui rendoient plus rares, plus lentes & moins ſolides les conquêtes que les Romains faiſoient ſous les Empereurs.

3°. Il y avoit une troiſième claſſe de Procurateurs ou Intendans. C'étoient ceux que l'Empereur envoyoit en quelques provinces du département impérial, qu'il ne jugeoit pas aſſez conſidérables pour y envoyer un Lieutenant. Telles étoient la Judée, les deux Mauritanies, la Rhétie, le Norique, la Thrace & d'autres encore. Le Prince les faiſoit gouverner par un Procurateur chargé tout-à-la-fois de la juſtice, des finances & des troupes, mais quelquefois ſubordonné (du moins à certains égards) au Lieutenant Conſulaire de la province impériale voiſine. Ces Intendances,

quoique plus lucratives & plus indépendantes que les autres, ne ſe donnoient non plus qu'à des Chevaliers, ou à des affranchis, qui ſouvent s'y conduiſoient avec une hauteur & une inſolence proportionnée à la baſſeſſe de leur origine. Ce n'eſt, ſelon Juſte-Lipſe, qu'à cette troiſième claſſe d'Intendans qu'il faut rapporter le Sénatus-conſulte, par lequel l'Empereur Claude, eſclave de ſes affranchis, fit ordonner que les jugemens des Procurateurs ſeroient exécutés comme les jugemens de l'Empereur. Mais ce point aſſez obſcur demanderoit une diſcuſſion qui ſeroit déplacée dans une note déjà trop longue.

En finiſſant celle ci, j'ajouterai que le Chevalier Romain qui gouvernoit l'Egypte, ne doit pas être mis au nombre des Procurateurs. Il avoit dès le temps d'Auguſte toute l'autorité d'un Lieutenant de l'Empereur, quoiqu'il ne portât que le titre de Préfet. On ne voit pas que l'Egypte ſoit jamais tombée entre les mains d'un affranchi. Dans cette grande province impériale, d'où Rome tiroit une partie de ſa ſubſiſtance, il falloit un Gouverneur aſſez impoſant pour contenir des peuples très-ſéditieux, & qui ne fût pas d'un rang aſſez élevé pour oſer entreprendre une révolution. Aucun Sénateur n'y pouvoit mettre le pied ſans avoir obtenu l'agrément de l'Empereur.

[(7) *Julius Grécinus ſon père.*] Séneque en deux endroits, *de benef.* II, 21, & *epiſt.* XXIX, parle très-honorablement de Grécinus qu'il appelle toujours un homme d'un mérite rare : *vir egregius.* L'unique cauſe de ſa mort fut, dit Séneque, d'avoir plus de pro-

bité qu'il n'eſt avantageux aux Tyrans d'en trouver dans un Citoyen : *quòd melior vir erat quàm eſſe quemquam tyranno expediret.* Le même Sénèque rapporte un fait qui prouve que Grécinus exerça l'édilité ou la préture, qu'il n'étoit pas fort riche, & ménageoit peu ceux dont il mépriſoit les mœurs. Obligé de donner un ſpectacle au peuple, il eut beſoin que la libéralité de ſes amis l'aidât à ſupporter cette dépenſe. Fabius Perſicus, homme Conſulaire, qui déshonoroit un illuſtre nom par des mœurs infâmes, s'aviſa de lui envoyer une groſſe ſomme d'argent. Grécinus ne voulut pas l'accepter, & répondit à ceux qui blâmoient ſa délicateſſe : » puis-je accepter le préſent d'un » homme avec qui je ne voudrois pas me trouver à tab'e ? *Ego, inquit, ab eo beneficium accipiam, à quo propinationem accepturus non ſim ?* Rébilus, autre Conſulaire auſſi décrié, fit apporter une ſomme encore plus conſidérable, qui fut également refuſée. « Pardonnez-» moi, lui dit Grécinus, ſi je ne me rends » pas à vos inſtances : j'ai déja refuſé Perſicus. «

Il n'eſtimoit les philoſophes, que quand ils joignoient la pratique à la ſpéculation. Un jour quelqu'un lui demanda ce qu'il penſoit d'Ariſton, Philoſophe du bel air, qui moraliſoit dans un bon équipage ; c'étoit là qu'il tenoit école. Grécinus faiſant alluſion à ces guerriers qui combattoient montés ſur des chars, répondit : » pour décider s'il eſt brave, je voudrois qu'il » mît pied à terre. » *De eodem cùm conſuleretur Julius Græcinus, vir egregius, quid ſentiret : non poſſum, inquit, tibi dicere : neſcio enim quid de gradu faciat ; tanquam de eſſedario loquens.*

Grécinus avoit écrit ſur la manière de cultiver la vigne. Le goût du père pour l'agriculture pourroit bien être l'origine du ſurnom d'*Agricola* que portoit le fils.

(8) *Caligula le fit mourir pour avoir refuſé de ſe rendre l'accuſateur de Silanus.*] J'aurois pluſieurs choſes à dire au ſujet de M. Silanus. Mais je m'apperçois que ces remarques deviennent trop longues & trop fréquentes. Je dirai donc ſeulement que M. Junius Silanus auſſi diſtingué par ſa vertu que par ſa nobleſſe, eut le malheur d'avoir pour gendre Caligula, & le courage de lui donner des avis. Caligula ne les aimoit point. Après avoir chagriné par diverſes mortifications ce vénérable Conſulaire, il lui fit un crime de la choſe du monde la plus indifférente. Un jour, quoique le temps fût mauvais, le Tyran eut fantaiſie de s'embarquer. Silanus, que la mer incommodoit, ne le ſuivit point. Caligula, croyant ou feignant de croire que, s'il venoit à périr, Silanus tenteroit de ſe rendre maître de Rome, & n'y reſtoit que dans cette eſpérance, le réduiſit à ſe couper la gorge avec un raſoir.

(9) *Sa mère Julia Procilla.*] Il paroît que les deux grands-pères d'Agricola portoient le nom de Julius : ce qui, joint à la place d'Intendant de l'Empereur, qu'ils eurent l'un & l'autre, donne lieu de conjecturer qu'ils avoient reçu de Jules-Céſar le droit de bourgeoiſie Romaine, & pouvoient bien être ſes affranchis. On ſait que chez les Romains l'affranchi prenoit le nom de famille de ſon maître ; & généralement parlant, tout étranger qui deve-

noit Citoyen, celui du protecteur auquel il étoit redevable de cette distinction. Aussi le nom de *Julius* étoit très-commun dans les Gaules relativement à César qui les avoit conquises, & plus encore à Auguste, héritier de son nom, qui l'an de Rome 727 fit dans cette province un séjour considérable pour y régler la forme du Gouvernement.

Il me vient une pensée que je donne pour ce qu'elle vaut. Tacite, en parlant des ancêtres de son beau-père, coule adroitement sur la bassesse de leur origine, & tâche de donner le change au lecteur, sans rien dire néanmoins de contraire à la vérité.

1°. Le titre d'ancienne, dont il fait présent à la Colonie de Fréjus, pour insinuer qu'Agricola descendoit de quelqu'un des premiers Citoyens qui la formèrent, & que par conséquent il étoit d'une ancienne famille; ce titre pouvoit convenir, si l'on veut, à cette Colonie dans le temps où Tacite écrivoit. Supposé que Jules-César en fût le fondateur, elle pouvoit avoir pour lors environ cent-cinquante ans. Mais elle n'avoit pas un siècle à la naissance d'Agricola.

1°. Tacite après avoir dit que les deux grands-pères d'Agricola furent Intendans de l'Empereur, ajoute ces mots : QUÆ EQUESTRIS NOBILITAS EST : paroles équivoques dont je conserve l'ambiguïté dans le françois. Elles peuvent également signifier que l'on choisissoit les Intendans parmi les Chevaliers les plus distingués; ou qu'un homme, lorsqu'il devenoit Intendant, entroit par-là dans l'ordre équestre, & desormais y tenoit un rang distingué. Si les Auteurs d'Agricola eussent été

Chevaliers d'extraction, Tacite n'auroit pas manqué de le dire, d'autant plus que les Empereurs nommoient ſouvent aux Intendances de ſimples affranchis.

(10) *Je lui ai ſouvent entendu dire que dans ſa première jeuneſſe, il ſe paſſionna pour l'étude de la Philoſophie, dont un Romain, dont un Sénateur ne doit pas faire ſon unique objet.*] On lit dans les dernières éditions : *philoſophiæ AC JURIS ultrà quàm conceſſum romano ac ſenatori, hauſiſſe.* C'eſt-à-dire : « il » étudia la Philoſophie & le Droit avec plus » d'ardeur qu'il n'eſt permis à un Romain & » à un Sénateur. » J'ai cru d'abord, que l'on pourroit ſoutenir cette manière de lire, en tirant parti des plaiſanteries de Cicéron ſur les Juriſconſultes dans ſon plaidoyer contre Muréna, où l'Avocat avoit intérêt de les mettre au-deſſous des guerriers & des orateurs. Mais, tout bien conſidéré, il ne réſulte autre choſe de ces ſaillies, ſi ce n'eſt que le métier des armes & le talent de la parole conduiſoient plus promptement & plus ſûrement aux dignités, que ne faiſoit la juriſprudence.

Il n'en étoit pas à Rome de l'étude des loix comme de l'étude de la Philoſophie. Quiconque auroit excluſivement embraſſé la profeſſion de Philoſophe ou celle d'homme-de-lettres, eût paſſé pour Grec plutôt que pour Romain, & ſe ſeroit apparemment fermé l'entrée du Sénat. Mais qu'un Citoyen qui ſe deſtinoit à la place de Sénateur, aux Magiſtratures, aux Gouvernemens, courût riſque de bleſſer les idées nationales, & de nuire à ſa fortune en acquérant une connoiſſance trop profonde

des loix ; c'eſt, j'oſe l'aſſurer, un paradoxe, ou, pour mieux dire, une fauſſeté, qui ne ſortit jamais ni de la bouche d'Agricola, ni de la plume de Tacite. Auſſi ces deux mots *Ac Juris* ne ſe trouvent point dans les anciennes éditions faites d'après les manuſcrits. On y lit *ſtudium Philoſophiæ acrius ultrà quàm conceſſum Romano ac ſenatori hauſiſſe.* Un critique choqué de ces deux comparatifs *acriùs ultrà quàm*, a cru faire une correction très heureuſe, en mettant AC JURIS à la place d'ACRIUS ; & cette dépravation s'eſt enſuite gliſſée dans le texte. J'ai rétabli l'ancienne & véritable leçon. Pour lever le ſcrupule du Grammairien le plus rigide, il ſuffit de conſtruire le mot ACRIUS avec *ſtudium*, & de placer une virgule avant *ultrà quàm*, ſans qu'il ſoit néceſſaire de rien changer. Tacite lui-même nous apprendra (*n.* IX.) qu'Agricola n'étoit pas fort verſé dans le droit.

(11) *Ce fut dans la Grande Bretagne, ſous la conduite de Suétonius Paulinus, homme vigilant & de ſens froid, qu'il commença de ſervir.*] Suétonius Paulinus eſt un des plus grands Généraux qu'ait produits l'Empire Romain pendant le premier ſiècle de l'ère chrétienne. On le mettoit en parallèle avec ſon contemporain le célèbre Corbulon. Perſonne, dit Tacite, *Hiſt.* II, 25, ne paſſoit pour entendre la guerre plus finement que Paulinus. Ennemi de toute démarche précipitée, il aimoit mieux aller au plus ſûr, en ſuivant les règles, que de devoir au haſard des ſuccès brillans. *Cunctator naturâ, & cui cauta potiùs conſilia cum ratione, quàm proſpera ex caſu placerent. . . . Satis ciò*

incipi victoriam ratus, ubi provisum foret ne vincerentur.

Faute de monumens historiques, nous ne le voyons paroître qu'au commencement de l'Empereur Claude. Il avoit été Preteur, lorsque ce Prince l'envoya commander l'armée en Mauritanie. Paulinus défit les barbares, & ravagea leur pays jusqu'au Mont Atlas. Il passa même au-delà de cette montagne (ce qu'aucun Général n'avoit fait avant lui), & pénétra jusqu'au fleuve *Ger* ou *Gir*, que quelques modernes prennent très-mal à propos pour le *Niger*. Il écrivit, sur cette expédition, des Mémoires que nous n'avons plus, & que Pline cite au cinquième Livre de son Histoire Naturelle.

On ne sait en quelle année il fut Consul (subrogé). Mais il avoit exercé le Consulat, lorsque Néron l'envoya gouverner la Bretagne, l'an de J. C. 59. Tacite, *ann. XIV*, 29 & *seqq.*, parle très-au long des exploits de Paulinus dans cette Isle. Il en dira quelque chose dans la vie d'Agricola. Paulinus, après la mort de Galba, servit Othon contre Vitellius; & le premier seroit infailliblement demeuré maître de l'Empire, si l'on avoit traîné la guerre en longueur, suivant le conseil de cet habile Général. Mais le flegme & la sage lenteur de Paulinus ne furent point du goût d'Othon, qui regardoit l'incertitude comme le plus grand des maux, & vouloit incontinent vaincre ou mourir. Peut-être que le conseil de Paulinus parut intéressé. Othon pouvoit craindre que les deux armées ne s'accordassent, soit à nommer elles-mêmes, soit à demander au Sénat un nouvel Empereur. Dans l'un ou dans l'autre cas, Paulinus, le plus ancien des Consulaires,

& généralement eſtimé des Troupes, auroit eu des eſpérances bien fondées. Quoi qu'il en ſoit, on donna malgré lui la bataille de Bédriac, & l'armée d'Othon fut vaincue.

Cette défaite ne nuiſit point à la réputation militaire de Paulinus. Outre qu'il ne commandoit pas en chef, il l'avoit prédite. Mais ni lui, ni Licinius Proculus, autre général d'Othon, ne purent trouver grace aux yeux de Vitellius qu'aux dépens de la probité. Ils furent réduits à faire accroire qu'ils avoient contribué volontairement à la perte de la bataille. Vitellius les crut perfides, dit Tacite, & ne punit point leur fidélité : *credidit de perfidiâ, & fidem abſolvit. Hiſt.* II. 60. On ignore en quelle année mourut Paulinus. Il étoit mort, ce ſemble, lorſque Tacite écrivoit le Ve. livre de ſon hiſtoire.

(12) *Il fit honneur au choix de ce Général qui l'avoit pris pour Aide-de-camp.*] On peut voir ce que j'ai dit de cette coutume dans la vie de Tacite. Comme les Romains ne croyoient pas à la ſcience infuſe, ils avoient pour principe que pour ſavoir commander, il faut avoir obéi. Les moindres grades militaires ne ſe donnoient qu'aux ſervices ; & la naiſſance, non plus que les richeſſes, n'étoit pas un titre pour emporter d'emblée la place de Tribun ni même de Centurion. Ainſi les jeunes gens d'une naiſſance trop diſtinguée pour ſervir comme ſimples ſoldats, s'attachoient à un Général d'armée ou à quelque officier de conſidération, qui leur donnoit, ainſi que je l'ai dit, la table & le logement, &c.

Paulinus fut nommé au Gouvernement de

la Bretagne en 59. Agricola, né le 13 de Mai de l'an 39, avoit donc alors 20 ans. Celui-ci ne retourna ſans doute à Rome qu'en 62, lorſque Paulinus fut rappelé; c'eſt-à-dire, à l'âge de 23 ou 24 ans.

(13) *Ils vécurent dans une union admirable, dont ils s'attribuoient l'honneur l'un à l'autre, quoiqu'en pareil cas les femmes ayent d'autant plus de mérite, qu'elles ſont ordinairement la cauſe principale de la déſunion.*] Le plus grand nombre des Commentateurs a cru que ces mots NISI QUOD IN BONA UXORE TANTO MAJOR LAUS, QUANTO IN MALA PLUS CULPÆ EST, ſignifioient néceſſairement: *une femme qui vit bien avec ſon mari eſt d'autant plus digne d'éloge, que celle qui vit mal avec le ſien eſt plus répréhenſible.* Ils ont ſenti la fauſſeté de cette Propoſition. En effet le mérite d'accomplir ſes devoirs n'augmente pas en proportion du démérite attaché à ne les pas remplir. Autrement il ſeroit vrai de dire qu'on eſt d'autant plus louable de ne point tuer, que le meurtre eſt une action très-criminelle. Ne pouvant donc attribuer à Tacite une penſée ſi peu digne de lui, les Commentateurs, ſuivant leur méthode, ont tranché le nœud gordien, & décidé qu'il faut lire *blanc* au lieu de *noir*: c'eſt-à-dire MINOR à la place de MAJOR. Cela poſé, le ſens de Tacite doit être: *une femme qui vit bien avec ſon mari eſt d'autant moins digne d'éloge, que celle qui vit mal avec le ſien eſt plus coupable.*

Mais, 1°. on ne fonde cette correction ſur l'autorité d'aucun manuſcrit; & c'en eſt aſſez pour ne la point admettre, à moins qu'elle ne

soit indispensablement nécessaire. 2°. La pensée qu'on prête à Tacite ne contient qu'une vérité plate, assez mal liée à ce qui précéde, & même désobligeante pour la veuve d'Agricola. Les Commentateurs auroient dû se souvenir que Domitia vivoit encore lorsque Tacite écrivoit. 3°. Sans toucher au texte, on y peut trouver le sens que j'ai suivi, pourvu que l'on sous-entende ce qui naturellement y doit être sous-entendu. NISI QUOD IN BONA UXORE TANTO MAJOR (*quàm in viro*) LAUS, QUANTO IN MALA PLUS CULPÆ (*quàm in viro*) EST.

Si l'on fait attention à ce qui précéde, on sera convaincu que, dans le reste de la phrase, Tacite fait une comparaison entre les femmes & les maris; Agricola & sa femme, dit-il, *vécurent dans une concorde admirable & se préférant l'un à l'autre*, INVICEM SE ANTEPONENDO, c'est-à-dire, chacun d'eux attribuant à l'autre plutôt qu'à lui même le mérite de cette union. Cependant une femme raisonnable, continue Tacite, a le principal honneur de l'union conjugale, parce que celles qui ne le font pas, ont *d'ordinaire* plus de tort que leurs maris, & sont plus coupables qu'eux de la mésintelligence. Comme cette proposition n'est vraie que moralement & souffre des exceptions, je l'ai modifiée en ajoutant, *d'ordinaire*. Il est inutile d'avertir que la réflexion de Tacite est un trait obligeant pour sa belle-mère, & sans doute pour sa femme.

(14) *Le sort lui donna Salvius Titianus pour Proconsul*] Lucius Salvius Otho Titianus fut consul ordinaire l'an de J. C. 52. Il étoit frère aîné d'Othon, qui lui donna la con-

duite de la guerre contre Vitellius. Othon ne pouvoit faire un plus mauvais choix. Titianus précipita la bataille de Bédriac qu'il perdit. Il survécut à sa défaite ; & le vainqueur ne l'estima pas assez pour le punir d'avoir porté les armes en faveur d'un frere.

(15) *Il suivit pendant sa préture ce système de politique ; & le sort parut le seconder en ne lui donnant aucune juridiction.*] A Rome, dans les derniers tems de la République, on élisoit huit préteurs, savoir deux pour connoître des affaires civiles, & six pour juger les affaires criminelles. Selon le Jurisconsulte Pomponius, ils étoient huit pour le criminel, & deux pour le civil ; mais je préfere l'opinion de Juste-Lipse, qui me paroît mieux fondée. Chaque espèce de crime, par exemple le vol ; l'adultère, le parricide, &c. étoient censés faire un département : mais comme il y avoit plus de départemens que de préteurs, toujours quelques préteurs criminels en avoient deux ; & quelquefois un préteur civil, outre le département qui lui étoit propre, jugeoit encore de telle ou telle espèce de crime. Le partage étoit réglé par le sort.

Sous le Gouvernement impérial, dont l'esprit fut d'affoiblir les Magistratures en multipliant les Magistrats, on augmenta le nombre des préteurs. Ils étoient quelquefois dix-huit. Alors bien loin de donner double département au même préteur, on démembra les départemens qui pouvoient être partagés, pour en faire de nouveaux. Mais il est essentiel d'observer que sous les Empereurs, aussi bien que du tems de la république, le mot *juris dictio*

ſignifioit uniquement le droit de juger en matière civile, ou l'exercice actuel de ce droit. En parlant de la juſtice criminelle, on ſe ſervoit du mot *quæſtio*, lorſqu'elle étoit rendue par les juges ordinaires; & de celui de *cognitio*, lorſqu'elle étoit rendue par des juges extraordinaires.

Cela poſé, je viens au paſſage de Tacite. Quand nous liſons dans cet Auteur, qu'Agricola pendant ſa préture n'eut point de *juriſdiction*, il faut entendre qu'Agricola & les autres préteurs déſignés ayant tiré au ſort, ſuivant la coutume, pour régler qui d'entre eux jugeroit telle ou telle eſpèce d'affaires, il ne lui échut qu'un des départemens criminels. Or les préteurs chargés des affaires criminelles ne devoient pas être fort occupés ſous les Empereurs.

Car 1°. le préfet de Rome, nouveau Magiſtrat créé par Auguſte, & qui dans la ſuite abſorba l'autorité de tous les autres Magiſtrats, eut dès ſon origine le droit de punir arbitrairement & ſans délai, non-ſeulement les eſclaves, mais encore les Citoyens turbulens, auxquels une juſtice lente, embarraſſée de formalités, n'inſpiroit pas aſſez de terreur. Le reſſort de cette police criminelle s'étendoit à cent milles de Rome. Quel nombre d'affaires n'enlevoit-elle pas aux préteurs?

2°. Il appartenoit alors au Sénat de juger criminellement les Sénateurs, leurs femmes, leurs enfans, & les plus diſtingués de l'ordre des chevaliers.

3°. Tout citoyen accuſé pouvoit tenter la voie de l'évocation & s'adreſſer à l'Empereur, qui retenoit l'affaire pour la juger dans ſon

ſon Conſeil, ou la renvoyoit tantôt au Préfet de Rome, tantôt au Préfet du prétoire, d'autres fois à des Commiſſaires qu'il nommoit exprès.

4°. L'Empereur dans quelques cas avoit droit de juger d'office les affaires criminelles.

5°. Souvent les Magiſtrats ordinaires ſe dépouilloient eux-mêmes & lui renvoyoient les affaires qu'ils trouvoient ou feignoient de trouver trop difficiles.

6°. Comme chaque préteur ne connoiſſoit alors que d'une ſorte de crime, celui qui jugeoit un crime peu commun, par exemple l'empoiſonnement, pouvoit paſſer ſon année ſans juger une ſeule fois. En voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer comment Agricola, n'ayant point de *juriſdiction*, c'eſt-à-dire de département civil, put être Préteur, ſans exercer d'autre fonction que celle de donner des ſpectacles & de préſider à des jeux.

(16) *La flotte d'Othon courant les côtes de Ligurie, ſaccagea les environs d'Intémélium.*] Le texte porte; DUM IN TEMPLO, LIGURIÆ PARS EST, HOSTILITER POPULATUR. On ne trouve point qu'il y eût dans la Ligurie aucun endroit nommé TEMPLUM: mais on y connoît ALBIUM INTEMELIUM, ou ſimplement INTEMELIUM, aujourd'hui Vintimille, ville épiſcopale de l'état de Gênes. Elle étoit capitale du peuple nommé INTEMELII. Tacite (*hiſt. l.* II,) nous apprend qu'elle fut ſaccagée avec ſon territoire par la flotte d'Othon. Ainſi je crois qu'il ſeroit à-propos d'admettre dans le texte l'heureuſe correction de Juſte-Lipſe qui

lit INTEMELIOS à la place d'IN TEMPLO. Les autres critiques s'accordent avec lui ſur l'eſſentiel, & diſputent ſeulement s'il faut lire INTEMELIOS, INTEMELIO, ou bien INTEMELIUM.

(17) *Mucien . . . . l'envoya dans la Bretagne commander la vingtième Légion.*] Je ne parlerai point de Mucien. Il eſt trop connu. Je le traite comme je fais les Empereurs, & à dire vrai, il régnoit avec Veſpaſien.

Ces mots *dans la Bretagne* ne ſe trouvent point dans le texte. En traduiſant je les ai ſuppléés, parce que le lecteur François n'eſt pas obligé de ſavoir que la vingtième Légion avoit ſes quartiers dans cette Iſle. Les Romains y entretenoient trois Légions; ſavoir la ſeconde IIa. AUGUSTA, la neuvième IXa. HISPANIENSIS, la vingtième XXa. VALERIA VICTRIX.

Le Commandant dont Agricola prit la place, étoit *Roſcius Cœlius*, qui ne pouvant ſouffrir Trébellius Maximus, Gouverneur de la province, l'avoit réduit à ſe retirer, & qui ſans doute n'avoit pas plus de reſpect pour Vectius Bolanus ſon ſucceſſeur. *Tacit. hiſt.* II.

Les titres de *legatus prætorius* & de *legatus conſularis* ne ſe prêtent point à une traduction élégante. J'ai évité de les traduire, & je crois que le ſens n'en ſouffre pas. Il ſuffit de ſavoir que *legatus conſularis* étoit ou le Commandant d'une Armée, ou le Gouverneur d'une province impériale. Ces deux fonctions ſe trouvoient ſouvent réunies. Elles l'étoient dans la perſonne du Gouverneur de la Bretagne. *Legatus prætorius* n'étoit que le Commandant d'une

Légion. Ce ſont deux expreſſions abrégées, dont l'une ſignifie un Lieutenant de l'Empereur, choiſi parmi les Conſulaires; & l'autre, un Lieutenant de l'Empereur, choiſi parmi ceux qui ont été Préteurs.

(18) *Cette province étoit alors gouvernée par Vettius Bolanus, homme trop doux & trop pacifique pour des peuples féroces.*] Il fut envoyé par Vitellius pour gouverner la Bretagne, à la place de Trébellius Maximus en 69, & la gouverna un peu moins de deux années. Bolanus avoit ſervi en Orient ſous Corbulon. Après avoir gouverné la Bretagne, il fut Proconſul d'Aſie. En mourant, il laiſſa deux fils qui n'avoient pas encore la robe virile, & dont l'aîné portoit le ſurnom de Criſpinus. Celui-ci courut riſque d'être empoiſonné par ſa propre mère, que Domitien fit punir du dernier ſupplice. Bientôt après, quoique Criſpinus eût à peine dix-huit ans, le même Prince le décora de quelque emploi, ou, pour mieux dire, de quelque titre militaire. Stace, *Sylv. l. v.* dans une pièce adreſſée à Criſpinus, d'où je tire ces particularités, le dépeint comme un jeune homme de la plus grande eſpérance. Mais il y charge tellement l'éloge du père, que pour ajouter foi au mérite précoce du fils, je voudrois une caution plus ſolide que ce Poète.

Tacite en cet endroit & plus bas encore, donne une idée très-mince des vertus guerrières de Bolanus; & cependant Stace nous étourdit de ſes exploits orientaux, de ſes trophées britanniques, & dit au fils, qu'au lieu de chercher un modèle parmi les héros de

l'ancienne Rome, il ne doit étudier que ſon père.

Aliis Decii reduceſque Camilli
Monſtrentur. Tu diſce patrem.

Mais, en fait de menſonge & de flatterie, les Poëtes nous ont accoutumés à tout. Ce qui me paroît plus étrange, c'eſt que Stace employe une magnifique tirade de vingt-trois vers à rappeler le crime & la punition de la mère de Criſpinus, à perpétuer le ſouvenir de cette horreur, en diſant qu'il faut l'oublier pour jamais; à mettre dans la bouche du fils des ſentimens vertueux, auxquels le Poëte applaudit, parce qu'ils rendent la mère plus criminelle.

Macte animo juvenis: ſic creſcunt crimina matris.

Pourſuis: c'eſt aggraver le forfait de ta mère.

Je ſais qu'à Rome, les crimes étoient plus perſonnels qu'ils ne le ſont parmi nous. Cependant toute évaluation faite, quiconque lira le morceau de Stace, conviendra que ce Poëte manquoit, non-ſeulement de goût, mais encore de décence & d'humanité. C'eſt au reſte l'endroit où ſe trouvent les trois beaux vers que le premier Préſident de Thou, père de l'Hiſtorien, appliquoit au maſſacre de la ſaint Barthélemi:

Excidat illa dies ævo, nec poſtera credant
Sæcula. Nos certè taceamus; & obruta mu'tâ
Nocte tegi noſtra patiamur crimina gentis.

» Que du nombre des jours ce jour ſoit effacé :
» Que nos derniers neveux refuſent de le croire,
» Cet horrible attentat qui ſouille notre gloire.
» Sachons le taire au moins ; & ſouffrons que l'oubli,
» Dans une ſombre nuit le tienne enſeveli.

Je viens de faire, ſans m'en appercevoir, une note à la Dacier. Je promets au Lecteur que ce ſera la dernière.

(19) *Ses talens ſe déployèrent dans toute leur étendue ſous Pétilius Céréalis, ſucceſſeur de Bolanus.*] Pétilius Céréalis ou Cérialis fut un des plus grands Capitaines de ſon ſiècle ; allié de Veſpaſien & l'un de ſes Généraux dans la guerre contre Vitellius. On l'accuſoit de manquer de vigilance & de mépriſer trop l'ennemi. Effectivement il ſe laiſſoit quelquefois ſurprendre. Mais il trouvoit dans ſon courage & dans ſa préſence d'eſprit des reſſources ſi prodigieuſes, que ſes fautes étoient toujours réparées par des ſuccès éclatans. Lorſqu'à la fin de l'année 70, il alla gouverner la Bretagne, il venoit de rétablir la paix dans les Gaules, & de réduire les Bataves qui s'étoient ſoulevés ſous la conduite du célèbre Claudius Civilis.

(20) *Veſpaſien lui donna le Gouvernement de l'Aquitaine.*] Auguſte avoit diviſé la Gaule en ſept provinces, ſavoir la Narbonnoiſe ou l'ancienne province Romaine, l'Aquitaine, la

Lyonnoiſe, autrement la Celtique, la Belgique, & les deux Germanies. Elles étoient toutes du département de l'Empereur, excepté la Narbonoiſe qui dépendoit du Sénat. L'Aquitaine, depuis la diviſion faite par Auguſte, comprenoit tous les pays renfermés entre les Pyrénées, le Rhône, la Loire & l'Océan.

L'exemple d'Agricola montre que l'Empereur n'envoyoit pas toujours des Conſulaires dans les provinces de ſon département. Je crois cependant qu'il y en avoit de privilégiées, que l'on ne gouvernoit qu'après avoir exercé le Conſulat. De ce nombre étoit la Bretagne. Nous liſons dans Joſephe, que Veſpaſien y voulant envoyer Pétilius Céréalis, lui donna le Conſulat ſubrogé, ou du moins le Conſulat honoraire. Ce que nous verrons bientôt dans la vie même d'Agricola, confirme cette penſée.

(21) *Avec une pénétration naturelle .... Agricola, même parmi des gens attachés aux formes judiciaires, ne parut point déplacé.*] Je crois avoir bien rendu le ſens du mot TOGATI. On ſait que la toge étoit l'habit de ville; & la ſaie (SAGUM) l'habit de guerre. Ce ſeroit faire dire à l'Auteur le contraire de ſa penſée, que de lire INTER SAGATOS, comme le propoſe Grotius. Les Gouverneurs des provinces impériales rendoient la juſtice non-ſeulement aux Militaires, mais encore à tous les habitans.

(22) *Il n'avoit ni jalouſie contre ſes collegues, ni démêlés avec les Intendans.*] Par les collegues d'Agricola, il faut entendre les Gouverneurs des provinces voiſines de la ſienne.

(23) *Il fut tout-à-coup rappelé pour le Conſulat.*] Ce n'étoit pas pour un Conſulat ordinaire, mais pour un Conſulat ſubrogé. Sous l'ancienne République, le Conſulat fut toujours annuel; & c'étoit ſeulement en cas de mort ou de dépoſition que l'on ſubrogeoit des Conſuls. Mais Auguſte voulant affoiblir le pouvoir de cette éminente dignité ſans la dépouiller de ſes droits, en abrégea la durée. Communément on ne la donna plus que pour quelques mois; & cela, ſous le prétexte ſpécieux d'honorer un plus grand nombre de familles, de multiplier les récompenſes dues au mérite, d'avoir aſſez d'hommes Conſulaires pour envoyer chaque année dans les provinces du Sénat de nouveaux Proconſuls & de nouveaux Aſſeſſeurs, &c. Il étoit rare que l'Empereur même exerçât le Conſulat pendant une année entière. Par ce nouvel arrangement, quoique les droits du Conſulat fuſſent toujours cenſés ſubſiſter, perſonne n'avoit le temps de les faire valoir. L'abus alla ſi loin, que ſous Commode, on vit dans une année vingt-cinq Conſuls. Ce nombre impair ſemble prouver que quelqu'un d'eux mourut avant que d'avoir achevé ſon mois.

Les Conſuls qui entroient en exercice au mois de Janvier, étoient appelés *Conſuls ordinaires*. Leurs noms ſervoient à caractériſer les années, ſur-tout dans les provinces: car le nom des autres ne ſervoit de date qu'à Rome, & tout au plus en Italie. On appeloit ceux-ci *Conſuls ſubrogés*. Ce Conſulat, quoiqu'un peu moins honorable que le Conſulat ordinaire, ne laiſſoit pas d'être un objet d'ambition. Les premiers

de l'Empire ne le croyoient point au-deſſous d'eux. Il donnoit à ceux qui l'avoient exercé, le même rang, les mêmes diſtinctions, le même droit aux gouvernemens que le Conſulat ordinaire. Lorſqu'un Romain, après avoir été Conſul ſubrogé, devenoit Conſul ordinaire, il prenoit le titre de Conſul pour la ſeconde fois.

Depuis Auguſte juſqu'à Dioclétien, on vit rarement des Conſulats d'une année. Mais comme Dioclétien, Auteur d'une nouvelle forme de gouvernement, jugea que la dignité Conſulaire, dénuée inſenſiblement de ſa puiſſance, ne devoit plus faire ombrage aux Empereurs, & que le nouveau plan achevoit de la dépouiller, il ne trouva point d'inconvénient à la laiſſer redevenir annuelle. Auſſi, depuis ce temps-là, ne trouvons-nous que peu ou point de Conſuls ſubrogés. A Rome, il y avoit des faſtes où les Conſuls ſubrogés étoient inſcrits à la ſuite des Conſuls ordinaires : mais ces faſtes ne ſont point venus juſqu'à nous. Ainſi lorſqu'il eſt queſtion de tel ou tel Conſul ſubrogé, nous avons ſouvent peine à deviner ſous quels Conſuls doit être placé ſon Conſulat. Celui d'Agricola, ſuivant M. de Tillemont, ſe rapporte à l'an 77 de J. C. où Veſpaſien fut Conſul pour la huitième fois, & Titus pour la ſixième. Domitien fut Conſul ſubrogé cette même année ; mais apparemment qu'il n'eut pas Agricola pour collègue. C'eſt du ſilence de Tacite que je tire cette induction.

Au reſte, il ne faut confondre, ni avec le Conſulat ordinaire, ni même avec le Conſulat ſubrogé, ce qu'on appeloit les *ornemens*, *les honneurs du Conſulat*, le Conſulat honoraire. C'étoit une diſtinction que l'Empereur ac-

cordoit quelquefois. Elle assuroit le rang de Consulaire à celui qui la recevoit ; mais elle n'avoit point de fonctions.

(24) *Tite-Live parmi les anciens, Fabius Rusticus parmi les modernes, donnent à la Bretagne entière la forme d'un bouclier long ou d'une hache à deux tranchans.*] Je n'ai que faire d'avertir que nous n'avons plus l'endroit où Tite-Live, à-propos des expéditions Britanniques de César, décrivoit la Bretagne. C'étoit au livre cv de son histoire. Fabius Rusticus, ami de Sénèque, avoit écrit l'histoire de son temps. Il est cité quelquefois dans les annales de Tacite.

Le mot latin SCUTULA, que j'ai traduit *bouclier*, signifie proprement une *écuelle*. Il paroît que les Romains avoient des écuelles de diverses formes, puisqu'on ajoute ici l'épithète OBLONGA. La délicatesse françoise eût été blessée de trouver ce terme dans un ouvrage de goût. Il n'en eût pas fallu davantage pour déparer & peut-être pour couler à fond une traduction beaucoup meilleure que la mienne. J'ai donc traduit comme si le texte portoit OBLONGO SCUTO. Effectivement SCUTULA ou SCUTELLA, aussi-bien que notre mot François, est un dérivé de SCUTUM.

Quant à la figure que Tite Live & Fabius Rusticus donnoient à la Bretagne, il suffit de jeter l'œil sur une carte de cette Isle pour savoir à quoi s'en tenir. Néanmoins le sérieux avec lequel Tacite modifie & réforme leur idée, semble prouver qu'au moins quelques Géographes de son temps peignoient ainsi la por-

tion de la Bretagne qui eſt en-deça de la Calédonie ou Ecoſſe ſeptentrionale.

Les anciens ſe plaiſoient à trouver des reſſemblances entre chaque partie de la terre & quelque autre objet. Mais les rapports qu'ils imaginent ſont peu d'honneur, pour la plupart, à l'exactitude de leurs connoiſſances géographiques & de leurs cartes. Souvent le prétendu rapport n'eſt pas plus réel que celui qu'on voudroit trouver entre les conſtellations & les animaux dont elles portent le nom. Suivant Strabon, l'ancien continent a la forme d'un caſaque; ſuivant Ariſtote, celle d'un tambour; ſi l'on croit Denis le Géographe, celle d'une fronde. L'un & l'autre font reſſembler l'Eſpagne à un cuir de bœuf. Rutilius Numatianus compare l'Italie à une feuille de chêne; Denys, l'Afrique & l'Aſie priſes enſemble, à un triangle iſoſcèle; & le Péloponnèſe à une feuille de plâne, dont l'iſthme de Corinthe eſt la queue. Cette dernière reſſemblance eſt moins imaginaire que les autres. Céſar dit que la Bretagne eſt triangulaire. A quoi Pomponius Méla juge à-propos d'ajouter qu'elle reſſemble tout-à-fait à la Sicile, &c.

(25) *Ce fut par les ordres d'Agricola que notre flotte doubla cette pointe pour la première fois, s'aſſura que la Bretagne étoit une Iſle, fit la découverte & la conquête des Orcades.*] Dès le temps de Céſar les Romains croyoient que la Bretagne étoit une Iſle; mais ils le croyoient ſur parole. Ils ne s'en aſſurèrent par eux-mêmes que du temps d'Agricola. Sous le règne de Claude, ils avoient vu les Orcades & les avoient comptées

le témoignage formel de Pomponius Méla ne permet pas d'en douter. Mais ils n'y abordèrent & ne s'en mirent en poſſeſſion que du temps d'Agricola. L'autorité de Tacite eſt préférable à celle de la chronique d'Eusèbe, d'Eutrope & de Paul Oroſe, qui placent ſous Claude la conquête des Orcades.

On ſera peut-être ſurpris que notre Auteur ne faſſe qu'indiquer cette conquête & n'en parle plus. Mais outre qu'elle n'étoit pas fort importante, il en réſervoit ſans doute le détail pour ſon hiſtoire dont il ne nous reſte que le commencement. Tacite ſavoit mieux que nos modernes la différence d'une hiſtoire & d'une vie. Quand il aura décrit le pays qui va ſervir de théâtre aux talens & aux vertus de ſon beau-père, il ſe concentrera dans ſon ſujet, & ſe bornera preſque à rapporter les actions perſonnelles de celui qu'il veut peindre & les traits propres à le caractériſer. Combien de volumes la vie d'un Agricola n'auroit-elle pas produits entre les mains d'un Auteur de notre temps?

(26) *Nous apperçûmes auſſi Thylé, que la rigueur du climat avoit juſqu'alors tenue cachée ſous des neiges éternelles.*] Les Grecs & les Romains font aſſez ſouvent mention d'une contrée ſeptentrionale nommée Thylé ou Thulé. Mais, ſans parler des Poëtes, qui ſont en poſſeſſion de tout confondre, les Hiſtoriens & les Géographes s'accordent ſi peu ſur ce qu'ils diſent de Thulé, qu'on voit bien que, par le même nom, tous ne déſignent pas un même pays. M. de Bougainville a prouvé dans ſon excellente Diſſertation ſur Pythéas, que la Thulé dont parloit cet ancien voyageur, doit

être l'Iſlande. Mais, comme dans la ſuite perſonne ne fit le même voyage, chaqu'un appliqua le nom de Thulé à ce qu'il connoiſſoit de plus avancé vers le nord. Cambden, dans ſa *Britannia*, conjecture que la Thulé de Tacite eſt la plus grande des Iſles de Schetland, qui ſont au nord-eſt des Orcades. Mais ce pourroit être auſſi-bien la Scandinavie qu'avoit apperçue la flotte d'Agricola. Procope y place Thulé. Tous les anciens n'ont pas dit que Thulé fût une Iſle. Tacite en particulier ne le dit pas ; & d'ailleurs il eſt fort poſſible que les Romains aient pris pour une Iſle la partie de la Norvege qu'ils voyoient de loin.

(27) *On dit que cet mer eſt dormante. . . . ; & que les vents même ne l'agitent pas en comparaiſon des autres mers. Si je ne me trompe, c'eſt que les terres*, &c.] Ce qui ſe diſoit alors de la tranquillité de cette mer, ſe trouve démenti par l'expérience. Après quoi, il ſeroit inutile d'examiner les raiſons bonnes ou mauvaiſes que l'Auteur allègue pour expliquer ce qui n'eſt point. Apparemment que les Romains, dans leur navigation, qui ne fut pas longue, jouirent d'un aſſez grand calme ; & que de ce fait particulier, ils tirèrent mal-à-propos une concluſion générale.

J'ai ſuivi dans la traduction une légère correction de Grotius. A la place de PROINDE, il lit PERINDE qui eſt bien plus du ſtyle de Tacite.

(28) *On a peu de lumières ſur les premiers habitans de la Bretagne. Etoient-ils nés dans le pays même ?*] Beaucoup d'anciens, Philo-

ſophes & autres, s'imaginoient que la terre, par une fécondité merveilleuſe qu'elle a perdue, avoit enfanté les premiers hommes. C'étoit en ce ſens que pluſieurs donnoient le nom *d'autochthones*, *d'indigènes*, *d'aborigènes* aux habitans d'un pays, lorſqu'on ignoroit totalement leur origine. On ſuppoſoit que leurs Auteurs étoient ſortis du limon de la terre, du creux des arbres, du ſein des rochers. Ces rêveries pouvoient être pardonnables à des gens enſevelis dans les ténèbres du paganiſme. Mais, qu'au mépris des livres ſacrés, de prétendus ſages reproduiſent de notre temps les mêmes folies, ou qu'ils en inventent d'autres frappées au même coin, c'eſt un excès de déraiſon qui fait honte à l'eſprit de l'homme, & plus encore à ſon cœur. Subſtituer Téliamed à Moyſe, faire ſortir l'homme du fond de la mer; &, de peur que nous ne deſcendions d'Adam, nous donner des monſtres marins pour ayeux, c'eſt donc là ce qu'on appelle philoſopher?

(29) *Des Calédoniens.*] Tacite comprend ſous ce nom tous les peuples d'Ecoſſe ſitués au-delà des deux golfes d'Edimbourg & de Dumbritton.

(30) *Des Silures*] Peuples puiſſans & belliqueux dans le midi de la principauté de Galles. Le pays qu'ils habitoient comprend les provinces d'Hereford, de Kadnor, de Brecknock, de Monmouth & de Glamorgan.

(31) *Une peuplade d'Ibères.*] Les Ibères ſont les plus anciens habitans de l'Eſpagne

dont l'hiſtoire faſſe mention. J'ignore ſi dans l'extérieur des peuples Bretons, dont parle Tacite, on apperçoit encore les marques diſtinctives qui pouvoient ſervir de fil pour remonter à leur origine. En tout cas, on ne pourroit rien conclure contre l'Auteur. Le ſang a dû ſe mêler dans l'eſpace de dix-ſept ſiècles.

(32) *On doit préſumer que des Gaulois ſe ſont établis dans une contrée dont leur pays n'eſt ſéparé que par un bras de mer.*] Comme il eſt vrai de dire en général que les Iſles n'ont été peuplées qu'après le continent, cette foule de rapports, que remarque Tacite entre les Bretons & les Gaulois, ne permet nullement de douter que la Bretagne n'ait reçu de la Gaule au-moins une partie de ſes premiers habitans. On peut ajouter que les noms de pluſieurs de nos anciens peuples ſe retrouvoient dans la Bretagne; que l'on y voyoit, par exemple, des *Belges*, des *Atrébates*, des *Pariſes*, *&c.*

(33) *Ces peuples montent auſſi ſur des chars où le plus diſtingué tient les rênes, & ceux qui ſont attachés à ſa perſonne combattent pour lui.*] Cette manière de combattre rappelle au lecteur l'uſage des temps héroïques. Mais les guerriers d'Homère ſe battent en perſonne, & laiſſent à leurs écuyers le ſoin de conduire le char. Les Bretons apparemment jugeoient cette dernière fonction la plus honorable, parce que le conducteur étoit le plus expoſé. Il paroît qu'un grand nombre de guerriers montoient ſur un même char: ce qui ne ſe voit point dans Homère.

(34) *Il eſt rare que deux ou trois cités ſe réuniſſent contre l'ennemi commun.*] jamais ou preſque jamais le mot CIVITAS ne ſignifie une ville dans les bons Auteurs latins. Pour l'ordinaire il déſigne, comme je l'ai dit dans la remarque 39 ſur *les Mœurs des Germains*, un état, un peuple, un corps politique. Une *cité* répond à ce que nous appelons un diocèſe, & comprend avec les habitans du chef-lieu tous ceux de ſon territoire. Les bornes de nos diocèſes furent originairement les mêmes que celles des cités.

(35) *Les jours y ſont plus longs que dans notre continent; les nuits claires & ſi courtes à la pointe de l'Iſle, que le jour qui finit eſt à peine ſéparé du jour qui commence. On aſſure même que le ſoleil ne s'y couche ni ne s'y lève, mais qu'il raſe ſeulement l'horizon, & que l'on voit toute la nuit une partie de ſa lumière, à moins que les nuages ne la dérobent totalement.*] Le nord de l'Ecoſſe eſt ſous le ſoixantième degré de latitude. Par conſéquent l'équateur s'y abaiſſe d'environ trente degrés ſous l'horizon du côté du nord; & le tropique d'été ſeulement de ſix dégrés & demi. Lors donc que le ſoleil décrit ce tropique vers le 21 Juin, cet aſtre ne deſcend pas plus de ſix dégrés & demi au deſſous de l'horizon.

Il s'enſuit évidemment que les nuits ſont alors très-claires & très-courtes à l'extrémité ſeptentrionale de la Grande Bretagne. Mais l'Auteur, pour plus d'exactitude, auroit mieux fait d'ajouter en été, & de donner du moins à entendre que les nuits d'hiver étoient auſſi

longues que celles d'été étoient courtes. On ſeroit preſque tenté de croire que Tacite l'ignoroit. Car dans les *mœurs des Germains n. XIV.*, au ſujet du pays des Suéones ou de la Suède, en parlant de la longueur des jours, non-ſeulement il s'exprime auſſi d'une manière générale ſans diſtinguer les jours de l'été des jours de l'hiver ; mais encore il donne leur longue durée pour une propriété des pays ſitués aux extrémités de la terre & ſur la mer qu'il dit ſervir de bornes à l'univers : *quo cingi cludique terrarum orbem hinc fides, quòd extremus cadentis jam ſolis fulgor in ortus edurat, adeò clarus, ut ſidera hebetet.* Mais Tacite, après tout, quelque peu verſé qu'il fût dans l'aſtronomie, avoit appris ſans doute par la lecture de Pline le naturaliſte, par le rapport d'une infinité de perſonnes, & ſpécialement d'Agricola, que dans la Bretagne la longueur des nuits d'hiver égaloit celle des jours d'été.

Quant à ce qu'il ajoute, qu'à la pointe nord de la Bretagne le jour qui finit eſt à peine ſéparé du jour qui commence, *finem atque initium lucis exiguo diſcrimine internoſcas*, cette propoſition eſt ſuſceptible d'un bon ſens. En effet, quoiqu'à la pointe nord de l'Iſle le ſoleil au ſolſtice d'été s'abaiſſe de ſix degrés & demi au deſſous de l'horizon, ce qui ſuffit pour qu'on le perde de vue pendant cinq heures & demie, la réflexion de ſa lumière ne laiſſe pas d'y être aſſez vive pour effacer les étoiles. Dans les grands jours le crépuſcule y eſt auſſi fort à minuit qu'il eſt à Paris environ une demi-heure après le coucher du ſoleil : temps où les étoiles ne ſont pas encore viſibles.

C'eſt à raiſon de cette lumière réfléchie qui borde l'horizon après le coucher du ſoleil, qu'on peut dire en un ſens qu'à la pointe nord de l'Ecoſſe, le ſoleil ne ſe couche ni ſe lève, & ne fait que raſer l'horizon : ce qui n'eſt figureuſement vrai que dans des pays beaucoup plus ſeptentrionaux ; par exemple, ſous le cercle polaire, où, le jour que le ſoleil décrit le tropique d'été, cet aſtre ne ſe couche ni ne ſe lève, à proprement parler, puiſqu'il ne s'enfonce que de la moitié de ſon diſque ſous l'horizon, & qu'on voit à minuit toute ſa partie ſupérieure.

(36) *C'eſt que les extrémités de la terre étant plates, leur ombre ne peut s'élever fort haut, ni la nuit atteindre juſqu'au ciel & faire appercevoir les étoiles.*] Ici notre Auteur paroît auſſi mauvais Phyſicien que mauvais Aſtronome. Le paſſage des *Mœurs des Germains*, que nous venons de citer, nous avoit appris que Tacite ne regardoit point notre globe de terre & d'eau comme une ſphère ſuſpendue au milieu des airs. Je dis comme une ſphère ; car il ne s'agit point ici des modifications délicates, que les obſervations modernes ont apportées à cette figure. Le texte que nous examinons préſentement, achève de nous convaincre qu'il n'avoit idée ni des pôles où l'année eſt partagée entre un ſeul jour & une ſeule nuit, ni des différentes poſitions de la ſphère, moins encore des diverſes apparences qu'elles produiſent dans le cours des aſtres.

Tout cet endroit de Tacite eſt abſolument inintelligible dans la ſuppoſition de la terre ſphérique ou même ſphéroïdale, & ne permet

pas de douter que Tacite n'attribue à la terre la figure d'une ſphère dont la baſe eſt de toutes parts environnée d'une mer, au-delà de laquelle ou dans laquelle le ſoleil diſparoît à l'occident pour réparoître à l'orient.

Cette étrange hypothèſe une fois admiſe, ou plutôt déduite des principes de l'Auteur, on commence, ſi je ne me trompe, à découvrir ſon idée au travers du ſtyle poétique dont il l'enveloppe. » Dans l'intérieur du continent, » le ſoleil, lorſqu'il tombe ſous l'horizon, » ſe cache derrière la convexité des terres, » qui font l'effet d'une haute montagne entre » lui & nous. Cette portion de la terre éclairée » d'en bas, & de revers jette une ombre d'autant plus grande & d'autant plus élevée, » qu'il y a entre nous & le ſoleil couchant » une plus grande convexité de terres intermédiaires. Ceux qui habitent les bords de » cette demi-ſphère, là où ſa convexité ſe » termine en ſe confondant avec la ſurface » unie de la mer, voient à la vérité le ſoleil diſparoître dans cette plaine liquide; » mais les bords de la terre minces & de niveau avec la mer, ne peuvent jeter qu'une » ombre baſſe & raſante. Cette ombre ne peut » s'élever fort haut dans l'atmoſphère dont » la partie ſupérieure continue toujours d'être » eclairée par les rayons du ſoleil : *extrema & plana terrarum humili umbrâ non erigunt tenebras, infraque cœlum & ſidera nox cadit.* Les commentateurs ont bien vu que Tacite ſe trompoit : mais ils ne paroiſſoient pas avoir compris ſa penſée. Puis-je me flatter de l'avoir ſaiſie ? Je m'en rapporte à ceux qui entendent mieux que moi ces matières.

(37) *Elle porte dans ſon ſein de l'or, de l'argent & d'autres métaux.*] Les Romains du temps de Céſar croyoient que la Bretagne ne produiſoit ni or ni argent : *in Britanniâ nihil eſſe audis neque auri neque argenti*, écrivoit Cicéron à Trébatius. Mais outre qu'on y trouve de l'argent & même de l'or dans les mines d'étaim & de plomb, Cambden parle d'une mine d'argent qui étoit dans le Flintshire au pays de Galles. Le même Auteur, en parlant de pluſieurs mines de cuivre qui ſont dans le Cumberland, dit que ſous le règne d'Elizabeth elles furent cauſe d'un procès entre le Domaine & le Propriétaire Thomas Percy, comte de Northumberland, & que les mines furent adjugées au Domaine, parce qu'on y trouvoit des veines d'or & d'argent. J'ignore les découvertes en ce genre qui peuvent avoir été faites depuis le ſiècle de Cambden.

(38) *L'océan y produit auſſi des perles, &c.*] Si nous en croyons Suétone, la paſſion pour les perles influa dans le deſſein que forma Céſar de conquérir la Bretagne. Il fit préſent à la ſtatue de Vénus d'un corſelet tiſſu de ces perles britanniques. Elles ſont célèbres chez les anciens, qui les mettent au-deſſous des perles orientales, mais qui les préfèrent à celles qu'on pêchoit dans le Boſphore. Selon Cambden, c'eſt vers l'embouchure de la petite rivière d'*Irt* dans le Cumberland, qu'on pêche les huitres à perles, ou plutôt qu'on les ramaſſe : car les habitans de cette côte ne plongent point, mais attendent que la mer ſe ſoit retirée, comme ils faiſoient du temps de Tacite.

(39) *La mer rouge.*] Nous ne nommons ainſi que le golfe d'Arabie. Mais les anciens appeloient mer Rouge, ou mer Érythrée, toute la partie de l'Océan qui eſt entre la pointe orientale de l'Éthiopie voiſine de l'Égypte, & la preſqu'iſle de l'Inde. Les deux golfes que forme cette mer (celui d'Arabie & celui de Perſe) étoient compris ſous le même nom.

(40) *Ses vues ſur la Bretagne n'eurent pas plus de ſuite que ſon armement contre les Germains.*] Tout le monde ſait que l'expédition de Caligula contre les Bretons aboutit à une des ſcènes les plus comiques dont l'hiſtoire faſſe mention. Il ſe rend à l'extrémité des Gaules vis-à-vis de la Bretagne, range ſes troupes le long de la côte, s'embarque ſur ſes galères, & revient auſſitôt. Après quoi, montant ſur un tribunal élevé, il fait dreſſer toutes ſes machines de guerre, ſonner la charge, & commande à ſes ſoldats de ramaſſer des coquillages. « Ce » ſont-là, dit-il, les dépouilles de l'océan » dont il faut enrichir le Palais & le Capitole, » & décorer notre triomphe. » Enſuite le vainqueur de l'Océan diſtribua quelque argent à ſes troupes. » Allez, leur dit-il, vous réjouir. » Vous voilà riches. « La guerre contre les Germains n'avoit pas été plus ſérieuſe.

Ici le texte latin préſente un ſens peu conforme à la vérité de l'hiſtoire, & ſemble inſinuer que ce fut du moins en partie le mauvais ſuccès de l'entrepriſe contre les Germains, qui dégoûta l'Empereur de l'expédition Britannique. Mais Tacite n'a dû parler en cet endroit de la guerre de Germanie, que pour donner

un exemple de la légereté de Caligula. Je crois donc qu'il manque un petit mot dans le texte, & qu'il faut lire : INGENTES (UT) ADVERSUS GERMANIAM CONATUS.

(41) *L'entrepriſe étoit réſervée à Claude.*] L'an de J. C. 43, Claude ſaiſiſſant un de ces prétextes frivoles qui tiennent lieu de raiſon aux injuſtes aggreſſeurs, envoya dans la Bretagne une puiſſante armée, ſous le commandement d'Aulus Plautius, de Veſpaſien & de quelques autres Lieutenans. Ils y vainquirent pluſieurs Rois, & s'établirent dans la partie méridionale de l'Iſle. Claude vint auſſi-tôt recueillir la gloire de leur conquête, & par une apparition de ſeize jours qu'il fit dans la Bretagne, il mérita le triomphe avec le ſurnom de *Britannicus*. Cependant, s'il en faut croire Dion, Claude gagna une grande bataille, força *Camalodunum*, réſidence du Roi Cynobellinus, &c. Quoi qu'il en ſoit, le Sénat ordonna que tous les traités de Claude ou de ſes Lieutenans avec les Bretons auroient la même force que s'ils euſſent été faits par le Sénat & le peuple Romain.

(42) *Des peuples domptés, des Rois chargés de chaînes firent entrevoir ce qu'étoit Veſpaſien dans l'ordre de la deſtinée.*] » On écrit, » dit M. de Tillemont, qu'il en vint trente-» deux fois aux mains avec l'ennemi, ſoumit » deux nations puiſſantes, prit vingt villes, & » conquit l'Iſle de Wigth. . . . . Dion dit que » ſe trouvant une fois au milieu des ennemis, » Tite ſon fils l'en dégagea, & il le rapporte » ſur l'an 47. Mais Tite qui étoit né le 30

» Décembre de l'an 41, n'avoit pas encore » ſept ans. Auſſi Suétone ne lui attribue rien » de ſemblable. » Cette judicieuſe critique n'a pas empêché Rapin de Thoyras, dans ſon hiſtoire d'Angleterre, de copier l'anachroniſme de Dion.

En traduiſant les mots latins MONSTRATUS FATIS VESPASIANUS, je me ſuis ſervi de cette expreſſion meſurée *firent entrevoir*. En effet il y avoit peu d'apparence que Veſpaſien devînt jamais Empereur. Suétone obſerve que Néron le chargea de la guerre de Judée, parce que c'étoit un Général de très-grande réputation, mais en même temps d'une naiſſance trop obſcure pour oſer prétendre à l'empire. *Ipſe potiſſimùm delectus eſt, ut & induſtria expertus, nec metuendus ullo modo ob humilitatem generis & nominis.*

(43) On eut la précaution d'établir une colonie de vétérans. Cette colonie, nommée *Camalodonum* ou *Camalodonum*, & ſurnommée *colonia victricenſis*, étoit dans le pays des *Trinobantes* qui fait maintenant partie du comté d'Eſſex. Cambden & beaucoup d'autres prétendent que c'eſt la petite ville de *Maldon* ou *Malden*. Baxter, dans ſon *Gloſſaire des antiquités Britanniques*, ſoutient que c'eſt Colcheſter.

(44) *Ce qui lui donna la confiance d'attaquer l'Iſle de Mona, ſous pretexte qu'elle ſecouroit les rebelles.*] L'Iſle de Mone eſt aujourd'hui l'Iſle d'Angleſey, au couchant du pays de Galles. Elle n'eſt ſéparée de la côte du Caernarvon que par un canal étroit ſur lequel

Edward I. eſſaya de faire un pont de bateaux. Les Gallois la nomment encore dans leur langue l'Iſle de *Mon*, & l'appellent leur mère nourrice, parce qu'elle eſt très-fertile en blé. C'étoit le ſéjour des Druides & le ſiége de leur cruelle religion. Tacite, *Annal. xiv*, rapporte la conquête de cette Iſle, dont les habitans animés par le fanatiſme ſe défendirent courageuſement. Paulinus abattit leurs bois ſacrés, & détruiſit leurs autels qu'ils arroſoient du ſang de leurs priſonniers de guerre & d'autres victimes humaines dont ils conſultoient les entrailles.

Il ne faut pas confondre l'Iſle *Mona* de Tacite, avec une autre Iſle à laquelle Céſar a donné le même nom. Cette dernière eſt nommée par les autres Auteurs *Monada*, *Menavia* ou *Monapia*. Elle eſt plus ſeptentrionale que l'Iſle d'Angleſey, & beaucoup plus éloignée de la côte. C'eſt aujourd'hui l'Iſle de *Man*.

(45) *Quel eſt donc le fruit de notre patience, diſoient-ils? De perſuader qu'elle n'a point de bornes, & de nous attirer des fardeaux plus accablans.*] Quoique l'Auteur ne rapporte qu'hiſtoriquement les plaintes des Bretons, j'ai pris le parti de les faire haranguer. On trouvera peut-être que je rends par-là trop ſaillant cet endroit de Tacite, qui n'eſt après tout qu'une digreſſion, ou, pour mieux dire, qu'un préparatif à ce que l'Hiſtorien veut raconter d'Agricola. Je ſens moi-même ce petit inconvénient; mais je le préfère à cette odieuſe multitude de *que*, toujours inſéparable de nos harangues indirectes. J'évite par le même

moyen la confusion qu'auroient produit nécessairement les équivoques des pronoms *ils* & *leur*, qui se seroient rapportés, tantôt aux Bretons, tantôt aux Romains, tantôt au Gouverneur ou à l'Intendant, &c.

Ces sortes d'ambiguïtés fatiguent le lecteur, souvent sans qu'il sache à quoi s'en prendre. Notre langue n'a point la variété de pronoms qui seroient nécessaires pour s'exprimer clairement. Nous avons proscrit ceux dont nos ayeux étoient en possession, *icelui*, *icelle*, &c. & cependant nous ne pouvons souffrir la moindre obscurité. C'est une contradiction que l'on nous reproche avec justice; & plût-à-Dieu qu'on n'eût pas sujet de nous en reprocher d'autres, & cela, en matière plus grave! Quoi qu'il en soit, tout Ecrivain François, qui traite un morceau d'histoire, fait bien de profiter de l'occasion & de respirer un peu, lorsqu'à l'aide des pronoms de la première personne, il peut éviter le labyrinthe & le chaos des pronoms de la troisième. Cet avantage devroit seul nous réconcilier avec les harangues directes.

(41) *Les Satellites de l'un, les Centurions de l'autre joignent les outrages à la violence*, &c. ALTERIUS MANUS, CENTURIONES ALTERIUS VIM ET CONTUMELIAS MISCERE.] Le premier de ces deux pronoms se rapporte à l'Intendant, & le second au Gouverneur qui commandoit les troupes. MANUS PROCURATORIS sont les affranchis & les esclaves du Procurateur, quelque soldatesque à ses ordres.

Il est étrange que la plupart des Savans qui

qui ont travaillé sur Tacite, se soient embarrassés dans ce passage, au point de n'y rien comprendre, & d'imaginer une douzaine de corrections différentes. Moyennant une virgule placée comme il faut, le texte est plus clair que le jour. Franchement, on ne devroit mettre les Auteurs à la torture, que lorsqu'ils refusent de s'expliquer. Boxhornius & Gronovius sont les seuls qui ayent pris le sens du passage. Oserois-je ajouter, que même avant que d'avoir lu leurs remarques, je ne voyois pas l'ombre de difficulté?

On trouve dans les Annales de Tacite, l. XIV., & dans l'Histoire de Dion, l. LXII., un détail très-curieux de la tyrannie des Romains, & de la vengeance des Bretons. Ce détail donne lieu de douter à laquelle des deux Nations convenoit mieux le nom de barbare. Parmi les causes de la révolte, Dion spécifie l'avarice de Sénèque. S'il en faut croire l'Historien, ce Philosophe avoit profité de la misère des Bretons, pour leur prêter, à gros intérêt, une somme très-considérable, & faisoit vexer la province, pour en être remboursé tout à la fois. Mais la malignité de Dion contre les Romains illustres, rend ceci plus suspect que ne pourroit faire la philosophie de Sénèque, & tous ses lieux communs sur le désintéressement.

(47 *C'est en raisonnant ainsi, que la Germanie a brisé ses fers, &c.*] Ceci ne peut être relatif qu'à la défaite de Quintilius Varus, arrivée l'an de Rome 762, quarantième d'Auguste, neuvième de J. C.

(48) *Ils s'échauffèrent juſqu'à prendre tous les armes ſous la conduite de Voadice, Princeſſe du Sang Royal.*] C'étoit la veuve de Praſutagus, allié des Romains, & Roi des Icènes, dont le pays comprenoit ce qu'on appelle aujourd'hui les provinces de Suffolk, de Norfolk, de Cambridge & d'Hutington. Elle eſt nommée *Boundouica*, dans l'Hiſtoire de Dion, & *Boudicea*, dans les Annales de Tacite. Cette héroïne, indignement outragée dans ſa perſonne & dans celle de ſes filles, par les Romains, qui devoient être ſes protecteurs, eut l'adreſſe de ménager un ſoulèvement général, & fit périr quatre-vingt mille, ſoit Romains, ſoit alliés de Rome, y compris les femmes & les enfans : car rien ne fut épargné. A la tête de cent mille Bretons, elle combattit Paulinus, perdit la bataille & s'empoiſonna. Voyez Tacit. ann. XIV. & Dion, LXII.

(49) *Pétilius Céréalis jeta par-tout la terreur, en attaquant la Cité des Brigantes, qui paſſe pour la plus nombreuſe de la Province.*] Elle comprenoit les provinces d'Yorck & de Lancaſtre, l'Evêché de Durham, le Weſtmorland & le Cumberland.

(50) *La réputation de Céréalis étoit un peſant fardeau pour ſon ſucceſſeur. Elle eût accablé tout autre que Frontinus : mais il en ſoutint dignement le poids.*] M. de Tillemont, Hiſtoire des Empereurs, tom. II. p. 32, faute d'avoir pris le ſens de cet endroit de Tacite, imagine mal à propos, entre Céréalis & Fron-

tinus, un autre Gouverneur, que Tacite, dit-il, n'a pas nommé.

Sextus Julius Frontinus eſt le même dont il nous reſte quatre livres des *Stratagêmes*, un Traité *des aqueducs de Rome*, & quelques autres Ouvrages. C'étoit un des hommes les plus célèbres de ſon temps. Il fut grand Juriſconſulte, & Militaire profond dans la théorie comme dans la pratique, mais plus illuſtre encore par l'éclat de ſes vertus que par celui de ſes talens & des trois Conſulats qu'il peut avoir exercés. Frontin mourut dans les premières années de Trajan, après avoir défendu qu'on lui élevât de tombeau. C'eſt, diſoit-il, une dépenſe inutile. On ſe ſouviendra de moi, ſi m'a vie l'a mérité. *Impenſa monumenti ſupervacua eſt. Memoriâ noſtrî durabit, ſi vitâ meruimus.* Plin. Epiſt. IX. 19.

(51) *Les Ordovices venoient de maſſacrer un Corps preſqu'entier de cavalerie.*] Ce Peuple habitoit le nord de la Principauté de Galles Le pays des Ordovices renferme aujourd'hui les Comtés de Montgomeri, de Merioneth, de Gaernavon, de Denbigh & de Flint. C'eſt en général un pays de montagnes, dont quelques-unes ſont toujours couvertes de neige, & ſi élevées, que Cambden leur donne le nom d'Alpes Britanniques.

(52) *Mais c'étoit un deſſein formé bruſquement. Agricola manquoit de vaiſſeaux.* Le latin porte : SED UT IN DUBIIS CONSILIIS NAVES DEERANT. Gronovius propoſe de lire SUBITIS. Mais DUBIIS eſt ſuſceptible du même ſens. Agricola ſe mettant fort tard en cam-

pagne, avoit eu grande raiſon de *douter* que les Ordovices, cantonnés dans les montagnes de Caernavon, puſſent être réduits aſſez à temps, pour lui donner le loiſir de faire une deſcente dans l'Iſle d'Angleſey. Il eſt rare que l'on prenne toutes les meſures néceſſaires pour exécuter une entrepriſe, lorſqu'il eſt incertain & peu vraiſemblable qu'on puiſſe la tenter.

(53) *Entre les auxiliaires, il tria ceux . . . qui, ſuivant l'uſage de leur pays, s'étoient exercés à traverſer les rivières, nageant d'une main & de l'autre, conduiſant leur cheval chargé de leurs armes.*] Ces excellens nageurs étoient des Bataves. Les Romains avoient dans la Bretagne des troupes de cette nation, qui ſervoient l'Empire avec autant de fidélité que de valeur. Voyez ci-deſſous *n.* XXXVI, & le troiſième livre de l'Hiſtoire de Tacite, *n.* XII. Pluſieurs de ces Bataves connoiſſoient déja les endroits guéables du canal de *Menay* : c'eſt ainſi qu'on l'appelle aujourd'hui. Dix-ſept ans auparavant, l'infanterie de Paulinus l'avoit paſſé dans des barques : mais ſa cavalerie avoit fait en même temps le trajet, partie à gué, partie à la nage.

(54) *Donner les places & les emplois.*] Dans le latin il manque un verbe, tel que *præponere*, *imponere* ou *præficere*. Quelques-uns croient que Tacite l'a pu ſous-entendre. Mais je doute qu'il étendît juſques-là le privilége du laconiſme.

(55) *Quoique l'on eût rehauſſé les tributs.*] Veſpaſien, non content de renouveler di-

vers impôts abolis par Galba, en établit d'autres fort onéreux. Il n'étoit pas délicat ſur les moyens d'amaſſer de l'argent : mais on peut dire, à ſa décharge, qu'il ne l'amaſſoit point pour le perdre. Econome, & preſque avare dans tout ce qui regardoit ſa perſonne, il répandoit ſes tréſors à pleines mains, pour ſoulager les malheureux, réparer d'anciens monumens, en élever de nouveaux, rétablir des Villes & les embellir, faire de grands chemins, ſans ruiner ni les Propriétaires ni les Laboureurs, récompenſer les Gens de Lettres & les Artiſtes, &c. Suétone a dit de lui, qu'il faiſoit un excellent uſage du bien mal acquis. *Malè partis optimè uſus eſt.*

(56) *Auparavant on pouſſoit la moquerie & l'inſulte juſqu'à forcer les Laboureurs d'attendre, à la porte de leurs greniers, qu'on voulût bien leur vendre chèrement leurs propres grains, &c.*] Pour développer à-peu-près les manœuvres d'iniquité dont parle Tacite avec une concision, qui, dans ce temps-là, n'avoit rien d'obſcur pour les Lecteurs, il faut avoir quelque notion des règles établies par les Romains dans celles de leurs provinces qui rapportoient plus de bled qu'il n'en falloit pour la ſubſiſtance des habitans.

1°. Chaque province payoit à l'Etat un tribut de grains en nature. Dans celles que l'on ménageoit, parce qu'elles s'étoient données volontairement à l'Empire, les Laboureurs ne devoient que le dixième de leur récolte. C'eſt ce qu'on appeloit *frumentum decumānum.* Quant aux pays de conquête, tels que la Bretagne, chaque propriétaire étoit obligé de

fournir une quantité fixe de bled, à raiſon de tant par arpent : *frumentum ſtipendiarium.* Les bleds de dixième & d'impôt appartenoient au fiſc, dans les provinces impériales ; à l'*ærarium*, ou tréſor public, dans les provinces du Sénat.

2°. Outre le bled de dixième & d'impôt, les propriétaires étoient obligés de fournir, pour de l'argent, les grains que leur demandoit le Gouvernement, ſoit pour la ſubſiſtance des troupes, ſoit pour d'autres beſoins, & de les conduire ſur les lieux. On nommoit ce bled, *frumentum emptum.*

3°. La province étoit encore chargée de fournir au Gouverneur, pour l'entretien de ſa maiſon, un nombre fixe de muids de bled, dont il avoit droit de régler le prix arbitrairement. On compoſoit avec lui pour l'ordinaire, &, ſuivant l'eſtimation convenue, on lui donnoit ce bled en argent : *frumentum æſtimatum.*

Il ſe commettoit, ſur ces trois articles, & principalement ſur les deux premiers, des abus énormes, dont Tacite indique les plus criants. Auſſi-tôt après la récolte, ceux qui avoient commiſſion de lever le bled de tribut, faiſoient fermer les greniers du laboureur, & ne lui permettoient pas d'en tirer un grain, qu'il n'eût payé ce qu'il devoit à l'Etat. Le laboureur ne demandoit pas mieux que de s'acquitter ; mais on n'avoit pas le temps de venir compter avec lui : on le laiſſoit languir à la porte de ſon grenier, juſqu'à ce qu'il ſe fût engagé de donner aux exacteurs, ſoit une ſomme d'argent, ſoit une quantité de bled plus forte quelquefois que le tribut même. Les miſérables

Laboureurs ſollicitoient, à titre de grace, une main-levée qu'on leur vendoit chèrement.

Voilà, ſi je ne me trompe, ce que ſignifient ces paroles de Tacite : *per ludibrium aſſidere clauſis horreis & emere ultrò frumenta . . . cogebantur.* Quant à ces mots, *ac vendere pretio*, je ſoupçonne, avec Gronovius, qu'il faut lire VENDERE PARVO ; à moins que *vendere pretio* ne ſignifie, ce qui pourroit bien être, vendre pour un certain prix. Les laboureurs étoient obligés, comme j'ai dit, de fournir du bled pour les légions. On payoit celui là, mais toujours au-deſſous de ſa valeur. Enfin, pour comble d'injuſtice, ce n'étoient pas les habitans les plus voiſins des quartiers d'une légion, qui recevoient ordre d'y voiturer des grains : c'étoient au contraire les plus éloignés. Ceux-ci, pour ſe rédimer d'un tranſport ſi ruineux, comptoient une ſomme d'argent ſur laquelle des entrepreneurs faiſoient des profits conſidérables.

Ce que je viens de dire, ſuffit pour l'intelligence de l'Auteur. Si quelqu'un avoit la curioſité de connoître plus en détail les brigandages qu'on exerçoit dans les provinces Romaines au ſujet des bleds, il pourroit conſulter le troiſième livre de Cicéron contre Verrès. Il eſt difficile que l'avarice Romaine des temps poſtérieurs, ait eu le ſecret d'enchérir ſur les inventions de ce fameux concuſſionnaire.

(57) *Dans les marches, il ſe trouvoit partout*, &c.] Les anciennes éditions portoient MULTUM IN AGMINE. De MULTUM, on a fait MILITUM, qui eſt traînant & ſuperflu. Ne faudroit-il point lire MULTUS IN AGMINE ? Tacite

aime les phraſes grecques, & ne hait point les tours poétiques.

(58) *Alloit en perſonne reconnoître les bois, ſonder les marais.*] Ici le docte Savilius, qualificateur très-hardi, taxe Agricola d'imprudence, parce qu'il expoſoit trop ſa perſonne, & Tacite d'une *ignorance honteuſe* du métier de la guerre, puiſqu'il admire une conduite impardonnable à tout Général. Je n'entreprendrai point l'apologie d'Agricola. Suppoſé qu'il s'écartât de la règle, il avoit ſes raiſons, & la préſomption eſt toute-entière pour lui. Si je m'aviſois de diſſerter ſur une matière que je n'entends pas, je ſerois digne d'une partie des reproches que mérite Savilius. Il me rappelle ce Rhéteur grec, qui donnoit des leçons de guerre en préſence d'Annibal. Pour ce qui eſt de Tacite, s'il n'avoit aucune teinture du métier des armes, il faiſoit ſagement de s'en rapporter à ſon beau-père. Mais ce que j'ai dit de l'éducation Romaine, dans la vie de Tacite, donne lieu de croire qu'il étoit plus au fait que ſon téméraire cenſeur.

Le mot *æſtuarium*, que je rends par celui de marais, ſignifie ſouvent un terrein que le flux de la mer inonde, & qu'elle laiſſe, en ſe retirant, couvert d'une ou de pluſieurs flaques d'eau. Il ſe prend auſſi pour l'embouchure d'une rivière où la mer remonte. Les Eſpagnols ont le mot *eſtero*, qui ſignifie la même choſe qu'*æſtuarium* pris dans le premier ſens. Ils croient qu'*eſtero* vient de l'eſpagnol *eſtera*, formé, diſent-ils, du latin *ſtorea*, qui ſignifie une natte. Je trouverois plus naturel de tirer *eſtero* d'*æſtuarium*. Nos François des Antilles

n'ont fait que changer la terminaiſon du mot eſpagnol, & diſent un *eſtere*. Nous devrions l'adopter.

(59) *Agricola . . . conſtruiſit des forts . . . avec tant d'intelligence & d'habileté, qu'aucun endroit de la Bretagne, connu juſqu'alors, ne fut à l'abri de nos hoſtilités.*] Le latin porte *ut nulla antè Britannia nova pars illaceſſita tranſierit.* J'ai ſuppoſé qu'il falloit lire NOTA au lieu de NOVA, ſuivant la conjecture de Gronovius.

(60) *Il diſoit que le génie des Bretons l'emportoit déjà ſur les talens acquis des Gaulois.* J'ignore ſi le juge étoit compétent; mais en tout cas ſa déciſion doit paroître ſuſpecte. Pour inſpirer à des barbares le goût des Lettres, il falloit ruſer, les prendre par leur foible. Ce n'étoit pas aſſez de les animer en général par des éloges & par l'eſpérance du ſuccès. Agricola, pour donner aux eſprits toute l'activité néceſſaire, met en jeu le maître-reſſort.

Cet habile politique flatte la jalouſie nationale, en préférant les Bretons aux Gaulois: il la réveille & la pique, en leur propoſant d'acquérir une nouvelle ſupériorité ſur des voiſins dont ils étoient, dès-lors, les rivaux.

Depuis tant de ſiècles ce puiſſant reſſort n'eſt point uſé. Combien de prodiges en plus d'un genre n'a pas opéré, de part & d'autre, la concurrence de deux illuſtres nations qui ne paroiſſent ſe haïr, que parcequ'elles s'eſtiment, & dont il eſt vrai de dire que ſi l'on fondoit enſemble leurs bonnes qualités, à l'excluſion de leurs défauts, il en réſulteroit une

nation accomplie ? Puiſſe leur rivalité, ſi féconde autrefois en événemens tragiques, éclairer l'Europe autant qu'elle l'a troublée, & ſe renfermer déſormais dans la ſphère de la littérature, de l'eſprit & des connoiſſances utiles au genre humain ! Puiſſe une noble & ſage émulation ne pas s'affoiblir parmi nous ! Ce fut des Gaules que les lettres paſſèrent chez les Bretons.

Gallia cauſidicos docuit facunda Britannos.

Rendons reſpectable notre droit d'aîneſſe. Ceſſons de leur donner l'exemple de cette littérature efféminée & frivole dont ils ſe plaignent que nous les avons infectés. Gardons-nous de puiſer dans quelques-uns de leurs Auteurs, ſous prétexte de penſer profondément & fortement, ce philoſophiſme irreligieux dont le progrès alarme tout ce qu'il y a de bons patriotes, ſoit en-deçà, ſoit au-delà de la mer.

(61) *Ils ravagèrent tout le pays juſqu'à l'embouchure du Taüs.*] Le texte porte : *juſqu'au Taüs : c'eſt le nom d'un eſtere.* ÆSTUARIO NOMEN EST. Cambden, Baxter, &c. croient qu'il s'agit ici de l'embouchure du Tay, l'une des plus grandes rivières d'Ecoſſe. Le Tay prend ſa ſource de la province du Braid-Albain, ſépare l'Ecoſſe méridionale de l'Ecoſſe ſeptentrionale, & ſe jette dans la mer à trois lieues de la ville de Dundée. Il n'eſt pas impoſſible, que, dans cette troiſième Campagne, quelques partis de Romains ayent pouſſé leurs courſes & leurs ravages juſqu'au Tay. Néanmoins d'habiles Géographes jugent que le *Taüs* en queſtion eſt la rivière du Twede, qui ſépare

le Northumberland de l'Ecoſſe, & ſe jette dans la mer à Barwick. Ils ont leurs raiſons; mais je ne les crois pas déciſives. Pluſieurs rivières de la Bretagne ſe nommoient *Taüs* ou *Tavus*; ce qui n'eſt pas étonnant, puiſque *Tav* ou *Sav*, dans la langue des anciens Bretons, ſignifie de l'eau, comme l'aſſure Baxter.

(62) *Deux golfes immenſes que forme la mer, en remontant d'un côté la rivière de Glote, & de l'autre celle de Bodotrie.*] *Glota* ou *Clota*, comme l'appelle Ptolémée, eſt la rivière de Cluid, qui ſe décharge à l'oueſt dans le golfe de Dunbritton. *Bodotria*, que Ptolémée nomme *Boderia*, doit être le Forth, qui tombe à l'Eſt dans le golfe d'Edimbourg. L'eſpèce d'iſthme qui ſépare les deux golfes, n'a dans ſa moindre largeur que dix ou onze de nos lieues françoiſes. Ce fut là, ſuivant l'opinion la mieux fondée, où l'empereur Sévère, après avoir conquis toute l'Iſle, & déſeſpérant d'en pouvoir conſerver la partie ſeptentrionale, borna les prétentions des Romains. Pour mettre les terres de l'Empire à l'abri des Sauvages du nord, il fit élever d'une mer à l'autre une muraille flanquée de tours & défendue par un foſſé. On trouve encore les ruines de ce rempart.

(63) *Le Général animé du même courage paſſa les forts les plus avancés.*] On lit dans le latin NAVE PRIMA TRANSGRESSUS : ce qui paroît d'abord ſignifier qu'Agricola fit le trajet d'un des golfes dans le *premier vaiſſeau*, c'eſt-à-dire, qu'il paſſa le premier à la tête de ſon armée navale. Mais Tacite ſur l'année ſuivante

nous apprendra que ce Général dans ſes expéditions ne s'étoit point encore fait accompagner de ſa flotte.

Reſte donc de trois choſes l'une : Ou ces mots ſignifient que le Général paſſa dans un vaiſſeau l'un des deux golfes, & alla débarquer au-delà des forts les plus avancés, tandis que ſon armée traverſoit l'iſthme ; ou Tacite a voulu dire qu'Agricola fit paſſer par mer au moins une partie de ſes troupes, & qu'il aborda le premier. Dans ces deux cas, Tacite laiſſe trop à deviner. Ou bien ici le mot NAVE ne ſera point un ſubſtantif mais un adverbe. NAVE ou GNAVE, le contraire & le compoſé d'IGNAVE, ſignifiera *courageuſement, avec habileté*, &c. Si ce mot ne ſe rencontroit pas ailleurs, ce ne ſeroit peut-être pas le ſeul qu'on ne trouvât que dans Tacite. J'ai ſuivi cette troiſième explication.

Dans le moment que j'écris ceci, j'en apperçois une quatrième qui pourroit être la meilleure. Tacite n'auroit-il point voulu dire qu'aucun vaiſſeau avant celui d'Agricola n'avoit fait ce trajet ?

(64) *Cette Iſle placée entre la Bretagne & l'Eſpagne, & très-à-portée de la Gaule, ſerviroit utilement d'entrepôt & de centre de commerce à ces trois riches provinces.*] L'Irlande eſt le pays de l'Europe où l'on trouve un plus grand nombre de havres commodes & de ports excellens. L'Angleterre n'en a qu'un petit nombre. Si jamais l'Irlande ſecouoit le joug & parvenoit à former un Etat indépendant, elle ruineroit le commerce des Anglois. Pour le malheur de l'Irlande, ils n'en ſont que trop convaincus.

(65) *L'un venoit d'exterminer les barbares. . . . l'autre de reculer par ſes découvertes les bornes de l'Océan.*] Les premières éditions portoient AUCTUS OCEANUS. A la place d'AUCTUS, qui préſente la magnifique idée que je tâche de conſerver, les Editeurs modernes ont ſubſtitué platement le mot VICTUS. J'ai ſuivi la véritable leçon, qu'il ſeroit très-à-propos de rétablir dans le texte.

(66) *De leur côté les Bretons n'attribuant leur défaite qu'au hazard, &c.*] Ici le latin eſt défectueux. Les critiques propoſent différentes corrections ſans qu'on puiſſe aſſurer qu'aucun d'eux ait rencontré juſte. Mais on voit clairement ce qu'a voulu dire l'Auteur.

(67) *Une cohorte d'Uſipiens*] Les Uſipiens habitoient la Weſtphalie. Voyez *Mœurs des Germains* (remarque 76.) Une cohorte étoit d'environ cinq à ſix cents hommes.

(68) *Ayant ainſi tourné la Bretagne.*] Comme Tacite ne marque ni le lieu d'où partirent ces aventuriers, ni la route qu'ils tinrent, on ne ſauroit conclure du texte de l'Auteur qu'ils ayent tourné l'Iſle toute-entière. L'expreſſion CIRCUMVECTI BRITANNIAM ne le ſignifie pas néceſſairement.

Nous liſons dans Dion que ces fugitifs ſuivirent la côte occidentale, & qu'ils arrivèrent à la côte oppoſée où l'armée étoit alors. » Là-» deſſus, ajoute l'hiſtorien, Agricola fit partir » des vaiſſeaux avec ordre de tenir la même » route, & par ce moyen il s'aſſura de plus

» en plus que la Bretagne eſt par tout envi-» ronnée de la mer. Tacite, en parlant du voyage que fit la flotte d'Agricola, ſe ſert encore de l'expreſſion *circumvehi Britanniam.*

Les Romains ne pouvoient avoir de doute que ſur le nord de la Bretagne, ou pour mieux dire, ſur le nord-oueſt, puiſque dès le temps de l'Empereur Claude ils avoient vu les Orcades. Par conſéquent le récit de Dion ſuppoſe que nos aventuriers Germains, voulant paſſer de l'Occident à l'Orient de la Bretagne, & ſe rapprocher ainſi de leur pays, doublèrent l'extrémité de l'Ecoſſe. Mais Dion, non plus que Tacite ne donnent point à entendre qu'ils ayent tourné la partie méridionale de l'Iſle. Quand ils ſe ſeroient embarqués vis-à-vis l'Irlande, dans le Gallwai, par exemple, où nous voyons que le Général Romain avoit laiſſé des troupes, ce que diſent les deux hiſtoriens ſe trouveroit exactement vrai; & ce voyage, fait par des gens ſans expérience dans un ſiècle où la navigation étoit ſi imparfaite, ne laiſſeroit pas d'être aſſez merveilleux pour aller de pair avec les voyages les plus hardis des Navigateurs modernes.

Au reſte, ſi nous n'avions Tacite pour ſuppléer au récit de Dion, ou pour mieux dire, de Xiphilin ſon abréviateur, nous ignorerions entièrement que ces déſerteurs étoient des Germains qui vouloient retourner dans leur patrie. En liſant qu'ils abordèrent dans un endroit de la Bretagne où ils trouvèrent l'armée Romaine, nous conclurions qu'ils furent pris, & que là finit leur aventure.

Tout ſe concilie, ſi l'on ſuppoſe qu'ayant fait imprudemment une deſcente ſur la côte où

étoit l'armée, quelques-uns furent arrêtés, tandis que les autres gagnèrent le large & allèrent échouer sur les côtes de la Germanie. Ce fut sans doute dans cette traversée qu'ils furent réduits à se manger les uns les autres.

(69) *Il s'avance jusqu'au mont Grampius où les ennemis s'étoient postés pour l'attendre.*] C'est aujourd'hui le Gransbain, chaîne de montagnes qui coupe l'Ecosse.

(70) *Galgacus que, sa valeur & sa naissance élevoient au-dessus des autres chefs.*] Si l'on en veut croire quelques Auteurs Ecossois, ce brave chef des Calédonniens est Corbred II, vingt-unième Roi d'Ecosse, surnommé *Gald* ou *Galauc*, c'est à dire l'*étranger*, parce qu'il avoit été élevé dans un autre endroit de la Bretagne. Ils devoient ajouter que Galgacus y avoit fait de bonnes études, & donner en preuves le discours qu'il adresse à ses soldats. Cette anecdote seroit aussi prouvée que la nombreuse suite des Rois d'Ecosse, qui remonte jusqu'à Fergus I, contemporain d'Alexandre-le-grand.

La harangue de Galgacus est le chef-d'œuvre de Tacite. Je ne connois rien de cette force, soit dans l'antique soit dans le moderne. Au milieu des glaces de la traduction la plus languissante, elle conserveroit toujours une portion de sa chaleur. Vous reconnoissez la même main dans le discours d'Agricola; mais le sujet est moins heureux.

(71) *Nous avions jusqu'à ce jour pour sauve-garde & notre éloignement & les bruits confus*

de la renommée, qui peint en grand tout ce qu'elle ne connoît pas.] J'adopte le ſentiment de Gronovius, qui croit que SINUS FAMÆ ſignifie la région la plus reculée dont on ait entendu parler.

A l'expreſſion hardie de l'original, je ſubſtitue un équivalent : mais plus j'ai réfléchi ſur tout cet endroit, plus je me ſuis perſuadé qu'il eſt devenu fautif par une tranſpoſition, & que Tacite avoit écrit : *Nos . . . receſſus ipſe ac ſinus famæ in hunc diem defendit ; atque omne ignotum pro magnifico eſt. Sed nunc terminus Britanniæ patet. Nulla jam ultrà gens &c.* J'ai traduit ſur ce pied-là. Quiconque voudra faire attention à la marche naturelle des idées, trouvera que cette réforme porte avec elle-même ſa preuve. Toute autre explication ou correction n'iroit point à la ſource du mal, & ne ſeroit qu'un palliatif.

(72) *Par-tout où Rome domine, on enrôle ce que vous avez de plus cher, pour l'emmener en captivité dans une terre étrangère.*] Chaque province donnoit aux Romains des troupes qu'ils nommoient auxiliaires, & qu'ils employoient ailleurs. Par exemple, on envoyoit les Germains, dans la Bretagne, & les Bretons ſur le Rhin. Les recrues pour chaque corps ſe faiſoient dans le pays d'où il étoit originaire. A la vérité juſqu'à ce qu'une nation fût entièrement ſubjuguée, les Romains ſe ſervoient d'une partie de leurs nouveaux alliés ou ſujets pour ſoumettre le reſte de la nation. La vie d'Agricola nous en fournit un exemple. Mais à meſure qu'ils devenoient les maîtres, ils enrôloient l'élite de la jeuneſſe, & l'en-

voyoient ſervir autre part. La conquête une fois achevée, nul provincial ne portoit les armes dans ſa patrie, à moins que, devenu Citoyen Romain, il ne fût membre de quelque Légion. C'eſt ainſi que la Politique Romaine entretenoit dans un état de foibleſſe les peuples ſoumis, & ne laiſſoit pas d'en tirer parti pour conſerver les anciennes conquêtes, & pour en faire de nouvelles.

Il eſt aiſé de comprendre combien ces tranſmigrations forcées étoient douloureuſes, ſurtout dans les commencemens, & pour ceux qu'on expatrioit, & pour leurs familles. On peut juger du déſeſpoir des premiers par l'aventure de la cohorte Uſipienne dont Tacite vient de parler.

(73) *Les Brigantes n'ayant pour chef qu'une femme, ont réduit en cendres la Colonie Romaine.*] Il s'agit de Voadice, dont on a fait mention ci-deſſus. Elle ne régnoit pas ſur les Brigantes, mais ſur les Icènes. Cette faute vient plutôt de l'Auteur que des copiſtes. Il n'eſt pas rare qu'il échappe aux écrivains les plus attentifs des mépriſes de cette nature ſur les faits dont ils ne parlent qu'incidemment. Baxter veut juſtifier Tacite, en diſant que les Icènes & les Brigantes avoient une origine commune. Je ne m'y oppoſe pas.

(74) *Nous qui ne ſerons point embarraſſés, comme ils le furent, de l'uſage d'une liberté nouvellement recouvrée.*] On lit dans le texte LIBERTATEM NON IN PRÆSENTIA LATURI. Je ne connois point de paſſage de Tacite que l'on ait tourmenté plus cruellement que celui-

ci. Chaque Critique propoſe ſa correction ! mais la plus ſupportable a du moins le défaut d'être inutile. Un ſeul commentateur a dit qu'on ne devoit rien changer. Comme la phraſe latine ne ſe prête pas à l'explication qu'il en donne, on ne l'a point écouté. Le texte me paroît très ſuſceptible du ſens que je développe dans la traduction.

Les biens les plus précieux & la liberté même ne ſont pas ſans inconvéniens & ſans embarras. On peut donc ſous un certain point-de-vue les regarder comme des fardeaux. De-là ces expreſſions latines, *benè* ou *malè ferre magnam fortunam*, *res ſecundas*, *felicitatem*, *&c.* Par conſéquent il eſt poſſible que cette phraſe, LIBERTATEM IN PRÆSENTIA FERRE, ſignifie avoir à ſoutenir le poids d'une liberté actuelle, dont on ne jouit que depuis quelques inſtans. » Nous ne devons point appréhender, dit Galgacus, le ſort de ces peuples qui briſèrent » leurs fers ſous des auſpices malheureux. Le » premier rayon de proſpérité les aveugla. Ils » ne profitèrent point de leurs avantages. Une » longue ſervitude les avoit rendus incapables » de ſe gouverner. L'indépendance fut pour » eux un fardeau qui les accabla. Elle produiſit la licence, la déſunion, la fauſſe ſécurité. » Nous ſommes dans un cas différent. Nous » ſaurons profiter de la victoire, parce que nous » ne fumes jamais aſſervis. La liberté ne ſera » point pour nous un état nouveau, un bien » équivoque & dangereux. Comme nous n'en » avons jamais déſappris l'uſage, nous n'en » devons pas craindre l'abus. » C'eſt là, ſi je ne me trompe, le ſens de Tacite. Je crois qu'avant que de trouver mieux, on pourra chercher long-temps.

(75) *Agricola, quoiqu'il eût peine à les retenir, ne laissa pas de leur adresser ce discours.*] Il y a dans le latin une faute que l'on ne peut corriger que par des conjectures incertaines. Cependant on voit assez ce que veut dire l'Auteur.

(76) *Voici la huitième année.*] Ce n'étoit que la septième. Est-ce un mécompte de l'historien? Est-ce une erreur de quelque copiste, qui, par un chiffre Romain ajouté mal à propos, aura fait VIIIus de VIIus? Enfin, seroit-ce que Tacite se mettant à la place d'Agricola, dont l'intérêt étoit de grossir le nombre de ses campagnes, & voyant la septième très-avancée, anticipe déjà la suivante en orateur, & par le même privilége qui l'autorise dans la suite à compter cinquante ans, depuis l'entrée des Romains dans la Bretagne, quoiqu'il n'y en eût que quarante-un.

(77) *Leurs chars & leur cavalerie.*] Le latin porte : COVINARIUS ET EQUES. Chez les Bretons aussi bien que chez les Gaulois, *essedum* & *covinus* signifioient un char. Il paroît que le *covinus* étoit armé de faulx.

(78) *Ne pouvoient soutenir l'attaque d'un ennemi . . . qui les serroit de près.*] IN APERTO PUGNAM NON TOLERABANT. Il faut apparemment substituer IN ARCTO, ou plutôt lire INOPERTI, *étant découverts*, c'est-à-dire, n'ayant pas de cuirasse pour se garantir des coups d'un ennemi qui pointoit.

(79) *La cavalerie des Bretons & leurs chars*

viennent à toute bride au ſecours de l'infanterie.] J'ai ſuivi la correction de Juſte Lipſe. Le ſens que préſente le texte eſt inſoutenable. Cet habile critique conjecture avec raiſon qu'il faut lire : EQUITUM TURMÆ EFUSÆ ET COVINARII.

(80) *Nos bataillons ſerrés les empêchèrent d'avancer.*] Je lis avec Muret & Gronovius, NOSTRORUM, ou plutôt par abréviation, NOSTRUM, à la place de HOSTIUM.

(81) *Il mena ſon armée dans le pays des Horeſtes.*] Le peuple nommé *Horeſti* ou *Horeſci* habitoit, ſelon quelques-uns, la province d'Angus au de-là du Tay. D'autres le placent fort en-deçà, près du golfe de Solwai dans la contrée d'Eskedal.

(82) *L'armée navale, pouſſée par des vents favorables, rentra dans le port de Trutule.*] Comme il n'eſt fait mention de *Trutule* nulle part ailleurs, on conjecture avec quelque vraiſemblance que Tacite avoit écrit RUTUPENSEM. *Rutupia* ou *Rutupis* étoit une ville célèbre de la province de Kent, à-peu-près dans le même endroit où eſt aujourd'hui Sandwich.

(83) *Il ſe diſoit qu'en tout autre genre la ſupériorité ne ſeroit peut-être pas impardonnable ; mais que le mérite de Général eſt le mérite propre de l'Empereur.*] Aucun interprète n'a ſaiſi parfaitement la réflexion que Tacite prête à Domitien. Elle eſt fondée ſur la nature du Gouvernement impérial. Le titre d'IMPERATOR, diſoit ce Prince, ne ſignifie qu'un

Général d'armée. Commander les troupes Romaines, c'eſt la propre deſtination de l'Empereur & ſa principale fonction. Le reſte n'eſt que l'acceſſoire. Quiconque les commande ou paſſe pour les commander mieux que lui, ſemble avoir plus de droit à l'Empire. Puiſque Agricola m'efface dans la carrière des armes, je vois en ſa perſonne un dangereux concurrent.

(84) *Domitien lui fit décerner par le Sénat les ornemens triomphaux &c.*] le Latin porte : DECERNI JUBET, *commande qu'on lui décerne.* Les volontés des Empereurs, ſur-tout de ceux qui reſſembloient à Domitien, étoient des ordres pour le Sénat. Ainſi Tacite a raiſon de caractériſer par ce terme impératif la propoſition que Domitien fit au ſujet d'Agricola. Mais au reſte les Empereurs les plus abſolus, & Domitien en particulier, ſachant bien qu'ils n'étoient pas de véritables Monarques, avoient grand ſoin, lorſqu'ils parloient au Sénat de vive voix ou par écrit, d'employer toujours les mêmes expreſſions déprécatives dont s'étoient ſervis & les Conſuls & les Généraux de l'ancienne République : *Je vous prie, je vous conjure, je vous ſupplie, Pères conſcripts, &c.*

On ne doit pas confondre les ornemens triomphaux avec le triomphe. Pour triompher il falloit être Général en chef. Ainſi lorſqu'il n'y eut plus d'autre Général en chef que l'Empereur, les triomphes lui devoient être réſervés. Cependant Auguſte, en habile politique, accoutumé à tout attendre & à tout obtenir du bénéfice du temps, ne ſe hâta point de tirer cette

conſéquence. Au contraire il prodigua d'abord le triomphe, & le fit décerner à plus de trente perſonnes. Mais enfin l'an de Rome 740, Agrippa, ſoit par modeſtie, ſoit pour entrer dans les vues d'Auguſte, qu'il ſeconda toujours d'auſſi bonne foi que s'il eût approuvé la nouvelle forme du Gouvernement; Agrippa, dis-je, ayant remis ſur le trône Polémon, Roi de la Cherſonèſe Taurique, n'écrivit point au Sénat, & refuſa le triomphe.

L'exemple d'Agrippa, gendre d'Auguſte & ſon collègue dans la puiſſance tribunitienne, eut force de loi. On ſentit que l'on faiſoit ſa cour au Prince en s'excluant ſoi-même de cet honneur; & les bonnes graces d'Auguſte valoient mieux que les triomphes. Ceux qui commandoient les troupes, quelques victoires qu'ils euſſent remportées, n'adreſserent plus de lettres au Sénat, & par-là, ſans excluſion formelle des particuliers, le triomphe devint un privilège des Empereurs & des Princes de la maiſon impériale.

Quant aux particuliers, en les privant de la pompe du triomphe, on continua de leur accorder les diſtinctions qui, de tout temps, en avoient été la ſuite; c'eſt-à-dire le droit de porter la robe triomphale à certains jours & dans certaines cérémonies, une ſtatue qui les repréſentoit avec cet habillement & couronnés de laurier, enfin quelques autres prérogatives moins connues, qui ſont renfermées dans ces paroles de Tacite : *quidquid pro triumpho datur.*

Le texte de Dion (*edit. Hanov. p.* 755.) pourroit induire en erreur, & faire croire qu'Agricola reçut de Titus & non pas de Domitien

es ornemens triomphaux. Mais n mputons pas cette faute à Dion : il en comm t aſſez d'autres. Celle-ci eſt une bévue de copiſte. Au lieu de ces mots παρὰ τῦ Τίτυ, il faut lire παρ' τυτῦ τῦδε, c'eſt-à-dire, du même Domitien dont l'Auteur venoit de parler. On aura ſans doute corrigé le texte dans la nouvelle édition.

(85) *Agricola venoit de remettre entre les mains de ſon ſucceſſeur la province paiſible au-dedans & au-dehors*] On croit que le ſucceſſeur d'Agricola fut Salluſtius Lucullus. Tout ce que nous ſavons de lui, c'eſt qu'il inventa une nouvelle eſpèce de lances, & permit qu'on leur donnât le nom de *Lucullées*. Domitien en conçut de la jalouſie, & le fit mourir.

(86) *Vêtu ſimplement, uni dans ſes diſcours, s'il paroiſſoit en public, il n'avoit pour cortége qu'un ou deux amis.*] La modeſtie d'Agricola rappelle naturellement celle de M. de Turenne; & ce n'eſt pas le ſeul trait de reſſemblance que l'on apperçoive entre le héros François & le Romain.

(87) *Lorſqu'on nous enlevoit tant de Forts & de garniſons.*] TOT MILITARES VIRI CUM TOT COHORTIBUS. Je crois avec Gronovius qu'il faudroit lire VICI au lieu de VIRI. On doit entendre par *militares vici* les bourgs qui ſe formoient ordinairement dans le voiſinage des Forts que les Romains élevoient ſur les frontières.

(88) *Tout le monde mettoit en parallèle ſa*

vigueur, ſa fermeté, ſon expérience, avec la foibleſſe & la timidité des ſujets qu'on lui préféroit.] CUM INERTIA ET FORMIDINE EORUM. Ce pronom jeté à la fin de la phraſe eſt tout-à-fait languiſſant, & d'ailleurs il ne ſe rapporte à rien. Grotius juge que Tacite avoit écrit CETERORUM.

(89) *Il touchoit au temps où le Proconſulat ſoit d'Aſie, ſoit d'Afrique, lui devoit échoir par le ſort.*] Les provinces de la dépendance du Sénat changeoient de Proconſuls tous les ans, ſelon la règle établie par Auguſte. Tout Sénateur qui avoit exercé le Conſulat ou la Préture, cinq ans après être ſorti de charge, & non pas plus tôt, étoit en droit de prétendre à ces gouvernemens. Soit que les Gouverneurs des provinces du Sénat euſſent été Conſuls, ſoit qu'ils n'euſſent été que Préteurs, ils portoient le titre de Proconſul.

Le Sénat nommoit autant de ſujets qu'il avoit de provinces à donner; & dans ces élections on avoit beaucoup d'égard à l'ancienneté Les ſujets élus tiroient au ſort & partageoient ainſi les provinces. Mais l'*Aſie* & l'*Afrique* faiſoient une claſſe à part. De droit, elles étoient dévolues aux deux Conſulaires les plus anciens. C'étoit encore le ſort qui décidoit entre eux; mais il leur donnoit néceſſairement l'une ou l'autre.

(90) *Civica venoit d'être tué dans ſon propre gouvernement.*] Nous ne connoiſſons Civica que par ce texte de Tacite & par un paſſage de Suétone, où nous apprenons qu'il s'appeloit auſſi Cérealis, & qu'il étoit Proconſul d'Aſie.

(91)

(91) *En pareil cas, Domitien lui même avoit quelquefois donné les appointemens de Proconsul.*] L'ancienne République ne donnoit rien aux Gouverneurs de Province. Auguste, pour prévenir les tentations auxquelles les exposoit ce service gratuit, leur assigna des appointemens. Les Gouverneurs des Provinces du Sénat étoient payés sur l'*ærarium*, & ceux des Provinces Impériales sur le fisc. Si, pour des raisons légitimes & approuvées, quelqu'un ne pouvoit accepter le Proconsulat, on lui en offroit d'ordinaire les appointemens. Lorsque Tacite dit que Domitien les avoit donnés à quelques-uns, il faut entendre que ce Prince avoit proposé qu'on les leur donnât.

Au reste, on ne doit pas être surpris qu'Agricola, résolu de refuser le Gouvernement d'une Province du Sénat, s'adresse à l'Empereur. La prudence ne lui permettoit pas de déclarer au Sénat la raison véritable de son refus. Celles qu'il pouvoit alléguer n'étoient que des défaites, & n'auroient pas été goûtées du Sénat, à-moins qu'Agricola ne pût dire que l'Empereur les agréoit.

Je pense qu'il s'est glissé une faute dans le texte : SALARIUM PROCONSULARI SOLITUM OFFERRI. Je crois qu'il faudroit lire PROCONSULARE.

(92) *La fin de ses jours.... intéressa même les étrangers & les inconnus.*] Selon Juste-Lipse, c'est pour honorer la mémoire d'Agricola que fut faite une épigramme grecque assez médiocre qui se trouve au premier livre de l'Anthologie. Le poëte apostophe les fontaines,

& leur demande, pourquoi elles sont frappées de sécheresse; & les fontaines répondent : » Nous » nous sommes épuisées en pleurant Agricola, » Ses cendres ont absorbé toutes nos eaux. « En voici une traduction latine que je hasarde. Pour le grec, je sens bien qu'il doit être relégué au bas de la page (*a*).

Fontani latices, quò pristina copia cessit?
Dicite, quis liquidas sol populavit opes?
Agricolam flendo defecimus; & quod aquarum
Hic erat, extincti nunc habet omne cinis.

Je n'oserois assurer que cette épigramme regarde le beau-père de Tacite. Quoique le nom, ou, pour mieux dire, le surnom d'Agricola ne fût pas infiniment commun, divers Romains le portèrent; entre autres Q. Glitius Atilius, qui se rendit très-célèbre sous les règnes de Vespasien, de Domitien & de Trajan, & qui fut deux fois Consul subrogé. Cet Agricola n'est pas connu dans l'histoire; mais on a dans le recueil des marbres de Turin (*marmora Taurinensia*) plusieurs monumens qui font l'énumération de ses exploits & de ses dignités. On trouve encore un Calphurnius Agricola, que M. Aurèle envoya contre les Bretons, un Agri-

---

(*a*) Κρηναῖαι λιβάδες, τι πεφεύγατε; πῦ τοσον ὕδωρ;
Τί φλὸξ ἀενάους ἔσβεσεν ἀελίου;
Δάκρυσιν Αγρικόλα τετρίμμεθα· πᾶν δ' ὅσον ἡμῖν
Ἦν ποτὲ, ἡ κείνου διψὰς ἔχει σποδιου.

tola, Préfet des Gaules sous Honorius, &c. Ce qu'il y a de certain, c'est que la mort du beau-père de Tacite put donner prétexte à l'imagination du poète grec. Ce grand homme mourut au fort de l'été, comme Tacite le dira bientôt, & fut regretté généralement. Les poètes savent tirer parti de tout. S'il étoit mort dans une saison pluvieuse, les larmes des Naïades auroient enflé les rivières & menacé l'Univers d'un déluge universel.

(93) *Ce qui redoubloit la compassion, c'étoit le bruit universellement répandu qu'il mouroit empoisonné. Pour moi, je n'oserois dire que nous ayons aucune certitude là-dessus.*] Cet empoisonnement dont Tacite n'ose parler d'un ton affirmatif, Dion, mieux instruit que le gendre & la famille d'Agricola, le donne pour un fait certain. Beaucoup de modernes copient Dion, & le copieront dans la suite. Je sais que Domitien n'en est pas à un crime près. Mais a-t-il commis celui-ci ? C'est la question. Suétone ne l'en accuse point. Ce n'est pas au reste la seule inexactitude de Dion sur ce qui concerne Agricola. L'historien grec dit que ce héros étant de retour à Rome, passa le reste de ses jours dans une extrême pauvreté, *dans le besoin.* Cependant Tacite nous assure qu'Agricola jouissoit d'un bien très-honnête.

(94) *Il joua la douleur à s'y méprendre peut-être lui-même.*] SPECIEM DOLORIS ANIMO VULTUQUE PRÆ SE TULIT. Cette paraphrase paroîtra sans doute trop libre. Cependant elle ne fait que rendre avec énergie le sens de l'original. Domitien vouloit paroître affligé de la

mort d'Agricola. En réfléchiſſant ſur les vertus de cet illuſtre Citoyen, & en ſe prêtant à l'impreſſion naturelle que fait le mérite ſur quiconque n'a point intérêt de le haïr, il s'attendrit & goûta la douceur

de plaindre
Le ſort d'un ennemi qui n'étoit *plus à craindre.*

Cet attendriſſement de commande, ſans être ſincère, avoit quelque choſe de ſi réel, qu'on voyoit ſur le viſage du Tyran que ſon cœur étoit touché. C'eſt ainſi qu'il avoit pleuré ſon frère Titus. Un acteur ne copie fidèlement les véritables paſſions, que parce qu'il a le ſecret de ſe donner des paſſions artificielles. S'il a joué parfaitement le rôle d'une perſonne affligée, on peut dire de lui qu'il s'étoit monté l'ame & le viſage à la douleur. *Speciem doloris animo vultuque præ ſe tulit.* Je m'arrête à ce paſſage, parce que des critiques du premier ordre, Freinshémius, Gronovius, &c. ne l'entendoient point, & vouloient le corriger.

(95) *Agricola étoit né le treize de Juin, ſous le troiſième Conſulat de l'Empereur Caïus. Il mourut dans ſa cinquante ſixième année, le vingt-trois d'Août, ſous le Conſulat de Colléga & de Priſcus.*] Il y a dans cet endroit une ou deux erreurs de date. Caïus Caligula fut Conſul pour la troiſième fois, l'an 40 de J. C. Le Conſulat de Colléga & de Priſcus ſe rapporte à l'année 93. Suivant ce compte, Agricola, né le 13 de Juin, & mort le 23 d'Août, ne faiſoit qu'entrer dans ſa cinquante-quatrième année. Si l'on prend le parti de lire *ſous le deuxième*

Conſulat de Caïus, qui ſe rapporte à l'an de J. C. 39. Agricola n'avoit, quand il mourut, que 55 ans commencés.

(96) *Ce ſeroit pour lui l'excès du bonheur, de partager avec nous les beaux jours de ce ſiècle fortuné que nous devons à Trajan. Il ſe flattoit de le voir Empereur, &c.*] Gardons-nous de prendre ceci pour un trait d'adulation, comme a fait Juſte-Lipſe. Agricola ſavoit que, depuis Tibère, aucun Tyran n'étoit mort dans ſon lit. Les ſoldats pouvoient diſpoſer de l'Empire. Trajan étoit alors le plus célèbre de tous les Généraux employés, &c. D'ailleurs, pour juſtifier ce que Tacite rapporte ici du preſſentiment & des vœux de ſon beau-père, il ſuffiſoit qu'Agricola eût dit quelquefois que la République ſeroit heureuſe, ſi elle avoit pour Prince un homme tel que Trajan. Le texte de Tacite eſt défectueux en cet endroit. J'ai traduit ſur le pied de la leçon que Fulvius Urſinus prétend avoir trouvée dans un ancien manuſcrit. En la rectifiant par deux légères corrections, je lis ainſi : *nam ſicuti magna cujuſdam felicitatis eſſet durare in hanc beatiſſimi ſæculi lucem, ac principem Trajanum videre, quod augurio votiſque apud aures noſtras ominabatur : ità, &c.*

(97) *Le palais du Sénat fermé, cette compagnie auguſte aſſiégée par des Soldats.*] Nous avons ſi peu de détails du règne de Domitien, qu'il n'eſt pas poſſible d'éclaircir le fait ou les faits que touche ici notre Auteur. Apparemment que Domitien voulant faire condamner des Citoyens à qui l'on ne pouvoit reprocher

que leurs vertus & l'eſtime du public, tint le feu de l'aſſemblée aſſiégée par ſes cohortes prétoriennes. Ce n'eſt pas qu'il ne dût compter ſur l'obéiſſance aveugle du Sénat. Le tyran avoit pourvu ſuffiſamment à la ſervitude publique. Mais dans quelques occaſions plus délicates, il trembloit à la vue de ſes propres excès. Un fonds de timidité inſéparable de l'injuſtice, lui faiſoit outrer les précautions.

(98) *L'horrible boucherie de tant de Conſulaires maſſacrés à-la-fois, l'exil & la fuite de tant de femmes du premier rang.*] Je trouve onze Conſulaires immolés à la barbarie de Domitien; ſavoir, Céréalis Civica, Salvidiénus Orfitus, Acilius Glabrio, Élius Lamia, Salvius Coccéianus, Métius Pompoſianus, Salluſtius Lucullus, Arulénus Ruſticus, Helvidius Priſcus le fils, Flavius Sabinus & Flavius Clemens.

Nous avons déjà parlé de Céréalis Civica, de Salluſtius Lucullus, d'Arulénus Ruſticus; & je parlerai dans la ſuite d'Helvidius Priſcus le fils. Je vais dire un mot des ſept autres.

Salvidiénus Orfitus, ami de Nerva & d'Apollonius de Tyane, fut ſoupçonné d'une conjuration contre Domitien. Si l'on en croit Philoſtraſte, hiſtorien d'Apollonius, il ne tint pas à ce philoſophe que la conjuration ne fût réelle; mais Nerva & Salvidiénus manquèrent de courage. Quoi qu'il en ſoit, Domitien bannit d'abord Salvidiénus, & le fit tuer enſuite dans le lieu de ſon exil.

Acilius Glabrio, homme d'une haute naiſſance, fut Conſul ordinaire avec Trajan,

l'an de J. C. 91. Domitien, ſans reſpect pour la dignité Conſulaire dont Glabrion étoit actuellement revêtu, le força de combattre dans des jeux un lion terrible. Le Conſul fut aſſez adroit pour tuer le monſtre. Domitien crut apparemment qu'un Romain capable de terraſſer un lion, pouvoit bien ſe défaire d'un Tyran. En un mot, ſoit crainte, ſoit jalouſie, car il étoit jaloux de tout, il exila Glabrion & le fit mourir.

Elius Lamia, d'une Maiſon très-illuſtre dès le temps de la République, fut puni de quelques railleries innocentes (*ob veteres & innoxios jocos*) qui lui étoient autrefois échappées avant que Domitien fût Empereur. Le jeune Prince, qui lui avoit enlevé Domitia Longina ſa femme, le complimentoit un jour ſur ce qu'il avoit la voix belle. Lamia, faiſant alluſion à la continence que gardoient les chanteurs de profeſſion, répondit : » Hélas ! j'obſerve le » régime. « Une autrefois Titus conſeilloit à Lamia de prendre une femme. » Quoi ! lui dit » Lamia, eſt-ce que vous voulez auſſi vous » marier ? « Domitien ne pardonna pas ces plaiſanteries, & trouva, quand il fut le maître, quelques prétextes pour faire périr Lamia. Voyez *Suét. Domit.* 10. En rapportant la première réponſe de Lamia, j'ai ſuivi la correction que Scaliger fait au texte de Suétone, & le ſens qu'y donne Gronovius.

Salvius Coccéianus étoit neveu de l'Empereur Othon, qui près de ſe donner la mort, lui recommanda de n'oublier jamais qu'il avoit eu pour oncle un Empereur, mais l'avertit en même temps de ne pas trop s'en ſouvenir : *ne patruum ſibi Othonem fuiſſe aut oblivisceretur*

unquàm, aut nimiùm meminiſſet. Tacit. hiſt. II. 48. Sous un Tyran tel que Domitien, Coccéianus eût fait ſagement de paroître l'avoir entièrement oublié. Il célébroit l'anniverſaire de la naiſſance de ſon oncle. On ne manqua pas de lui en faire un crime d'Etat.

Métius Pompoſianus avoit été dénoncé à Veſpaſien comme un ſujet fort à craindre. Suivant ſon horoſcope, diſoit-on, il devoit être Empereur. Là deſſus Veſpaſien, qui croyoit peu aux conſpirations contre les bons Princes, & point du tout à l'aſtrologie, lui donna le Conſulat, en diſant : » il ſe ſouviendra, dans » le temps, du bien que je lui fais aujourd'hui «. *Suet. Veſp.* 14. Mais Domitien regarda Pompoſianus d'un autre œil. Ses crimes étoient, outre l'horoſcope prétendu, d'avoir des cartes géographiques de tous les pays connus alors, de porter avec lui un recueil des harangues de Tite-Live, & d'avoir donné à deux de ſes eſclaves les noms d'Hannibal & de Magon. Pour de telles niaiſeries, Pompoſianus fut relégué dans l'Iſle de Corſe, où bientôt après Domitien le fit égorger.

Flavius Sabinus étoit couſin germain de Domitien. Il avoit épouſé Julia Sabina, fille de Titus. Domitien trouvoit mauvais que la maiſon de Sabinus fut habillée de blanc comme celle de l'Empereur. Pour comble d'infortune, le jour que Sabinus fut nommé Conſul ordinaire, l'an de J. C., 82. le crieur voulant annoncer au peuple ſa nomination, dit qu'il venoit d'être nommé *Empereur*, au-lieu de dire *Conſul*. Cette mépriſe fut la cauſe ou le prétexte de la mort de Sabinus. On ſait d'ailleurs que Domitien étoit éperdument amoureux de

Julia Sabina. Il pouvoit bien regarder ſon mari comme un rival. *Sueton. Domit.* 10 & 12. *Philoſtrat. Apollon. VIII*, 3.

Flavius Clémens, autre couſin-germain du Tyran, fut Conſul ordinaire en 96. Il mérite de trouver place dans une liſte plus reſpectable que celle des autres Conſulaires maſſacrés par Domitien. Dion, l. LXVII. nous apprend qu'il fut accuſé d'*athéiſme comme beaucoup d'autres perſonnes qui avoient embraſſé la religion des Juifs; & dont les unes, furent condamnées à mort; les autres, dépouillées de leurs biens.* On ſait que dans le ſtyle payen de ces temps-là, cette double accuſation d'athéiſme & de judaïſme ſignifie que Clémens étoit Chrétien.

Parmi les femmes illuſtres que Tacite avoit en vue, nous connoiſſons Pomponia Gratilla, que l'on croit avoir été la femme d'Arulénus Ruſticus; Arria, veuve de Pétus Thraſéa, & Fannia, femme d'Helvidius le fils. Il faut y joindre les deux Domitilles, dont les noms ſe liſent dans nos martyrologes. La première, déjà parente de Domitien, avoit épouſé Flavius Clémens. Chrétienne comme ſon mari, elle fut relégnée dans l'Iſle Pandataire. La ſeconde, étoit fille d'une ſœur du même Flavius Clémens. Celle ci fut bannie dans l'Iſle Pontia. L'Egliſe l'honore comme vierge & comme martyre.

(99) *Métius Carus ne s'étoit encore ſignalé que par une victoire*] c'eſt-à-dire n'avoit encore fait périr qu'un innocent. J'ai déjà parlé de ce ſcélérat, (à la fin de la remarque 2) au ſujet d'Hérennius Sénécio dont il fut l'accuſateur. Tut méchant qu'étoit Carus, il ne la ſoit

pas de trembler, à ce que dit Juvénal, *Satir.* I. 25. devant un autre délateur plus méchant encore, que le poète ne nomme pas, & de lui faire baſſement la cour.

Pline le jeune rapporte de Carus un trait ſingulier, propre à caractériſer ſon impudence, & à faire croire qu'il s'arrogeoit le privilége excluſif de dire du mal de ceux dont il avoit été le bourreau. Régulus, homme de la même eſpèce, & l'un des fléaux de ce règne malheureux, attaqua la mémoire d'Arulénus Ruſticus, par une ſatire ſanglante. » Je vous trouve » plaiſant, lui dit Carus, de remuer les cendres de mes morts ! Qu'avez-vous à démêler » avec eux ? Eſt-ce que je vais troubler, moi, » les mânes de Camérinus ou de Craſſus ? *Quid tibi cum mortuis meis ? Numquid ego aut Craſſo aut Camerino moleſtus ſum ?* Ceux-ci étoient des morts de la façon de Régulus. *Plin. ep.* I. 5.

(100) *Le ſeul château d'Albe retentiſſoit des avis ſanguinaires de Meſſalinus.*] Ce château nommé tantôt *arx* & tantôt *villa*, étoit un palais magnifique ſur le mont Albain, à quelques lieues de Rome, où Domitien ſe plaiſoit beaucoup. Souvent il y aſſembloit ſon Conſeil, formé, ſuivant l'inſtitution d'Auguſte, d'un certain nombre de Sénateurs qui ne devoient jamais s'éloigner de l'Empereur.

Juvénal, *ſat.* IV. nous a laiſſé la deſcription très-vive & très-ſatirique d'une ſéance de ce Conſeil, qui fut tenue dans le château d'Albe, au ſujet d'un turbot monſtrueux dont on

avoit fait préſent à Domitien. Falloit il couper ce poiſſon, ou le cuire tout entier? C'étoit le ſujet de la délibération. Il fut conclu que l'on feroit ſur le champ un vaſe de terre aſſez grand pour le contenir, & qu'il y auroit déſormais des potiers à la ſuite de la Cour. Heureux les Romains, ſi, dans ce Conſeil de l'Empereur, on n'eût décidé que des queſtions de cette eſpèce! Mais on y condamnoit à mort les plus illuſtres Citoyens, ou l'on y prenoit la réſolution de les faire condamner par le Sénat.

Le château d'Albe étoit regardé comme la citadelle du Tyran. Nous pourrions appliquer à ce palais un bel endroit du panégyrique de Pline, ſi la ſuite ne faiſoit voir que l'Orateur parle de celui de Rome. « Il nous eſt » libre (ſous Trajan) de demeurer, de nous » arrêter dans ce même palais que la terreur » environnoit autrefois, lorſque ce monſtre » cruel (Domitien) en avoit fait ſon antre, » où tantôt il s'enfermoit pour ſucer le ſang » de ſes proches, & d'où tantôt il s'élançoit » pour ſe raſſaſier du carnage des plus grands » hommes de la République. L'horreur & l'épouvante en gardoient les portes; & il n'y » avoit pas moins à trembler pour ceux à qui » l'entrée en étoit permiſe, que pour ceux à » qui elle étoit refuſée. On ne pouvoit le rencontrer, le regarder ſans être ſaiſi de frayeur. » L'arrogance paroiſſoit ſur ſon front, la fureur éclatoit dans ſes yeux, une pâleur » mortelle étoit répandue ſur tout ſon corps; » l'impudence ſe confondoit ſur ſon viſage » avec la rougeur. Perſonne n'oſoit lui adreſſer la parole. Toujours confiné dans les té-

» nebres & dans la retraite, il n'en ſortoit » que pour déſoler Rome. Cependant, dans ces » mêmes lieux où il ſe promettoit tant de » ſûreté, il enferma avec lui la conjuration & » le Dieu vengeur de ſes crimes, &c. *Plin. Panegyr.*

Pour revenir au paſſage de Tacite, les premières éditions portent : *Intrà Albanam arcem villam ſententia Meſſalini ſtrepebat* La plupart des critiques ont fort bien vu que l'un des deux mots ARCEM ou VILLAM s'étoit gliſſé de la marge dans le texte, & qu'il falloit en retrancher l'un ou l'autre. L'excluſion du premier a prévalu, je ne ſais pourquoi. Mais quelques-uns croient qu'il faudroit conſerver ARCEM, changer VILLAM en NULLA, & lire : *intrà Albanam arcem nulla ſententia Meſſalini ſtrepebat ;* c'eſt-à dire, le château d'Albe ne retentiſſoit point encore des avis de Meſſalinus.

Quoique cette manière de lire faſſe un ſens raiſonnable, je préfère néanmoins celle des éditions ordinaires. Que l'on y regarde de près : Tacite ne veut pas dire qu'avant la mort d'Agricola, les délateurs, le barbare Meſſalinus qu'il cite comme le plus méchant de tous, ne fiſſent jamais entendre leurs voix meurtrières dans le Conſeil de Domitien ; il veut dire qu'ils ne la faiſoient pas encore entendre dans le Sénat. Les injuſtices criantes auxquelles le Sénat avoit eu la foibleſſe de ſe prêter, ſont, comme on le voit par ce qui ſuit, celles dont Tacite eſt d'autant plus touché, qu'il ſe reprochoit ſans doute d'y avoir eu quelque part. Ce ſont là principalement celles dont il félicite ſon beau-père de n'avoir été ni la victime ni le témoin.

Catullus Meſſalinus, à qui Juvenal donne l'épithète de MORTIFER, avoit trouvé, dans un ſiècle fécond en monſtres, le ſecret de ſe diſtinguer par ſes noirceurs :

Grande & conſpicuum noſtro quoque tempore monſtrum.

Aveugle, & par-là plus inacceſſible à toutes les ſentimens de l'humanité, il étoit dans la main du tyran comme un trait prêt à percer les gens de bien. *Luminibus orbatus, ingenio mala cæcitatis adaiderat. Non verebatur, non erubeſcebat, non miſerebatur. Sapiùs à Domitiano, non ſecùs ac tela quæ & ipſa cæca & improvida feruntur, in optimum, quemque contorquebatur.* Quoiqu'aveugle, il faiſoit emblant de voir, & Juvénal nous apprend que dans la ſcène du turbot, aucun des opinans ne s'extaſia plus que lui, ni ne ſe récria tant ſur la beauté de ce poiſſon. Il geſticuloit tourné à gauche, tandis que le turbot étoit à ſa droite. Ce méchant homme mourut, ce ſemble, avant Domitien. Nerva, Prince très-ennemi des délateurs, mais trop indulgent pour ceux qui avoient fait cet horrible métier, donnant à ſouper un jour à pluſieurs membres du Sénat, avoit auprès de lui Fabricius Vejento, digne collègue de Meſſalinus, quoiqu'il eût un peu mieux caché ſon jeu. La converſation tomba ſur les ſcélérateſſes de Meſſalinus. » Que penſez-vous, dit l'Empereur, qu'il lui fût arrivé s'il n'étoit pas mort? » Junius Mauricus, nouvellement revenu d'exil, » répondit : il ſouperoit avec nous. *Quid putamus paſſurum fuiſſe, ſi viveret? Et Mauricus : nobiſcum cænaret.* Plin. epiſt. IV. 22.

(101) *Et même Bébius, cet accuſateur ſi fameux, étoit encore accuſé.*] J'ai déja parlé de Bébius Maſſa (dans la remarque 2), au ſujet d'Hérennius Sénécio. Dans le texte au-lieu de JAM TUM REUS ERAT, il faut lire, ce ſemble, ETIAM TUM REUS ERAT.

(102) *Nous avons traîné de nos propres mains Helvidius en priſon.*] C'eſt le fils de l'illuſtre Helvidius. Il parvint au conſulat ſubrogé. Pour éviter le ſort de ſon père, il avoit pris le parti de s'éloigner des affaires publiques, & d'enſevelir dans la retraite un grand nom & de grandes vertus. Mais il ſuccomba malheureuſement à la tentation d'être auteur. On prétendit que dans une pièce de théâtre, intitulée, *Paris & Œnone*, il jouoit le divorce de Domitien. Il fut accuſé devant le Sénat; & Publius Certus, qui avoit été préteur, ne rougit pas de mettre la main ſur ce reſpectable Conſulaire en pleine aſſemblée, & de le traîner en priſon.

Tacite paroît inſinuer que d'autres Sénateurs aidèrent Publicius dans cette infâme expédition. Helvidius fut condamné à mort, & Publicius déſigné Conſul pour l'an de Rome 851, de l'ère chrétienne 98. Ceci ſe paſſoit en 94, deux ans avant la mort de Domitien. Mais en 97, ſous le règne de Nerva, Pline le jeune, ami d'Helvidius, plus ſenſible encore à la honte du Sénat qu'aux devoirs de l'amitié, ſe porta pour accuſateur de Publicius, & prononça contre lui des diſcours dont nous devons regretter la perte. Nerva ne permit pas

que l'on suivît cette affaire. Cependant Publicius fut exclus du Consulat. Bientôt après il tomba malade, & mourut en criant, à ce qu'on disoit, dans les transports de son délire, que Pline le poursuivoit l'épée à la main. *Plin. Epist.* IX. 13.

(103) *La séparation de Mauricus & de Rusticus a été notre ouvrage. Sénécion, l'innocence même, nous a couverts de son sang.*] J'ai suffisamment fait connoître ces trois illustres Romains. Voyez la remarque 2. Celle-ci ne concernera que la critique du texte. On y lit: NOS MAURICI RUSTICIQUE CASUS; NOS INNOCENTI SANGUINE SENECIO PERFUDIT. La première partie de cette phrase ne fait aucun sens; le texte est altéré: mais comment le rétablir? Juste-Lipse, si fécond en ressources, croit le mal incurable, & ne tente pas même d'y remédier. Lire, comme Acidalius le propose, MAURICI RUSTICIQUE VIDIMUS CASUS, ce seroit déshonorer par une expression foible & mesquine un des endroits les plus sublimes de Tacite, qui d'ailleurs, contre son intention, ne marqueroit pas assez la part qu'eut le Sénat à ces crimes de Domitien.

Si Mauricus avoit été mis à mort, je hasarderois peut-être de substituer VIRTUS à VISUS. La vertu de Mauricus & de Rusticus, pour dire *Mauricus & Rusticus, ces hommes si vertueux*, seroit un tour poétique, dont peut-être on trouveroit des exemples dans Tacite même. Mais, comme Mauricus en fut quitte pour la relégation, Tacite n'a pu dire que le Sénat a été couvert de son sang.

Faute de mieux, j'ai suivi la leçon que

nous offre Fulvius Urſinus, tirée, dit-il, d'un ancien manuſcrit. Je ſais que quelques critiques ont douté de l'exiſtence de ce manuſcrit qu'Urſinus cite ſouvent, & dont il ſe diſoit poſſeſſeur. Ils paroiſſent croire que ce Savant, à l'aide d'une fiction qui ſeroit très indigne d'un homme-de-lettres, vouloit faire paſſer ſes conjectures. A leur compte, nous devrions placer l'ancien exemplaire d'Urſinus au rang des mémoires manuſcrits tant cités par Varillas.

Quoi qu'il en ſoit, voici du moins la conjecture d'Urſinus ſur le paſſage en queſtion. Son manuſcrit porte, dit-il, NOS MAURICUM RUSTICUMQUE DIVISIMUS. Cette manière de lire fait un très-beau ſens. « Nous (c'eſt à-» dire le Sénat) nous avons cruellement ſé-» paré Mauricus & Ruſticus, ces deux frères ſi » unis, moins encore par le ſang que par la » vertu, condamnant l'un à l'exil & l'autre à » la mort. » Peut-être que dans le Sénat, les deux frères, ſe diſant adieu pour jamais, firent un ſcène fort touchante & ſemblable à celle de Soranus & de Servilia, que Tacite a ſi bien rendue au ſeizième livre des annales. Le père & la fille couroient ſe précipiter dans les bras l'un de l'autre, ſi les licteurs, ſe jetant entre deux, ne les avoient arrêtés. *Simul in amplexus occurrentis filiæ ruebat, niſi interjecti lictores utrique obſtitiſſent.* Annal. XIV. 31. & ſeqq.

(104) *Si, comme le croit la ſaine Philoſophie, les grandes ames ne périſſent pas avec le corps, jouiſſez de votre félicité, &c.*] A ne conſulter que nos ſens, nous ſerions portés à croire que l'homme périt tout entier. Cepen-

dant on n'a découvert aucun peuple, qui même antécédemment à toute législation, même sans avoir la moindre idée de l'immatérialité proprement dite, n'ait cru que la destinée de l'homme ne se terminoit pas avec la vie présente. Il se trouve, à ce qu'on dit, quelques nations sauvages assez abruties pour ignorer l'existence de l'Etre suprême; mais on n'en cite point où la mort ne soit regardée comme une transmigration. L'accord unanime de toutes les nations de la terre sur un dogme dont les sens ne favorisent point la croyance, ou, pour mieux dire, contre lequel ils paroissent déposer, ne sauroit avoir d'autre source que la tradition primitive & l'instinct naturel, plus sûr & plus infaillible que toutes les démonstrations.

L'Univers étoit dans la possession immémoriale de ce dogme fondamental, précieux débris de la Religion naturelle, lorsque les Épicuriens vinrent l'y troubler. Moins philosophes que la multitude, ils enseignèrent que le principe qui pense en nous, quel qu'il soit, périt avec le corps. Cette doctrine (je le remarque à l'honneur du genre humain) cette doctrine si conforme au témoignage des sens, si commode pour les passions, ne fit nulle part fortune parmi le peuple. Elle ne fut adoptée que par des hommes assez corrompus pour vouloir être vicieux sans remords, ou par des esprits assez singuliers pour regarder comme philosophique tout ce qui n'est pas populaire. C'est dans cette seconde classe qu'on doit placer, & le fondateur de la secte, & ceux d'entre ses disciples qui furent vertueux par inconséquence ou par tempérament.

Je ne ſais s'il faut en croire Lactance, quand il dit que l'école d'Epicure fut toujours la plus nombreuſe de toutes. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle périt avant les autres. Sa chûte précéda l'extinction totale du paganiſme, puiſque l'Empereur Julien remercie ſes dieux d'avoir tellement anéanti les Pyrrhoniens & les Épicuriens, que la plupart de leurs livres ne ſe trouvoient plus.

Tandis que les ſectateurs d'Épicure enſeignoient qu'il n'y a point de vie après celle-ci, les autres philoſophes dogmatiſtes tenoient tous juſqu'à certain point pour l'ancienne tradition. Mais engagés dans des erreurs capitales ſur la nature de Dieu & ſur celle de l'ame, ils défendoient mal la bonne cauſe; & d'ailleurs ils défiguroient la vérité par des reſtrictions arbitraires & par de frivoles ſuppoſitions.

Comme ils la faiſoient trop dépendre de leurs raiſonnemens, qui n'étoient, de leur propre aveu, rien moins que démonſtratifs, leur perſuaſion ſur cet article étoit foible & chancelante. De-là ce langage circonſpect & timide: *S'il eſt un lieu deſtiné pour les mânes des gens de bien; ſi l'ame ne finit pas avec le corps; ſi, dans le ſéjour des morts, on eſt encore ſuſceptible de ſentiment*, & diverſes expreſſions ſemblables répandues dans les Anciens. Ainſi les philoſophes les plus éclairés étoient en un ſens moins orthodoxes que le peuple, qui ne douta jamais de l'exiſtence des ames ſéparées, & dont la religion étoit fondée en grande partie ſur l'abus du dogme de l'immortalité.

A dire vrai, les philoſophes & le peuple avoient beſoin d'une révélation qui tranchât les difficultés & détruisît les erreurs. Il falloit

que J. C. *mît en lumière la vie & l'immortalité par l'Evangile*, & qu'il nous en donnât pour gage sa propre résurrection. Mais si les sages payens, qui ne marchoient qu'à la sombre lueur de la raison, croyoient foiblement une vie future, du moins ils la souhaitoient, ils l'espéroient. C'étoit pour eux dans leurs adversités une perspective consolante qui les rassuroit contre les horreurs de la mort. Il leur paroissoit absurde d'imaginer que des hommes vertueux & dignes d'être immortels, eussent une existence moins durable que celle de divers animaux; & qu'après avoir été dans cette vie mal récompensés, ou même punis de leurs vertus, ils n'eussent à espérer aucun dédommagement. Les Stoïciens faisoient au-moins des exceptions en faveur de certaines ames privilégiées; & c'est relativement à leur doctrine que Tacite dit : *Si comme le veulent les Sages, les grandes ames ne périssent pas avec le corps.*

(105) *Les admirer, les immortaliser par nos éloges, &, si nous en avons la force, nous les approprier en les imitant.*] Ici le texte latin est inintelligible & corrompu en deux endroits. J'ai supposé que Tacite avoit écrit : *admiratione te potiùs, te immortalibus laudibus, &, si natura suppeditet, similitudine decoremus.* La première des deux corrections est de Juste-Lipse, & la seconde de Grotius. Peut-être qu'au-lieu de SIMILITUDINE, que celui-ci substitue au mot MILITUM, il vaudroit mieux lire ÆMULATU. C'est toujours le même sens.

C. CORNELIUS. TACITUS,

DE SITU, MORIBUS ET POPULIS *GERMANIÆ.*

I. GERMANIA omnis à Galliis Rhætiisque & Pannoniis, Rheno & Danubio fluminibus; à Sarmatis Dacisque, mutuo metu aut montibus separatur. Cetera oceanus ambit, latos sinus & insularum immensa spatia complectens; nuper cognitis quibusdam gentibus ac regibus, quos bellum aperuit. Rhenus Rhæticarum Alpium inaccesso ac præcipiti vertice ortus, modico flexu in occidentem versus, septentrionali oceano miscetur.

DESCRIPTION
DE
LA GERMANIE
ET DES MŒURS
DE SES HABITANS.

I. LA Germanie (1) eſt ſéparée de la Gaule, de la Rhétie & de la Pannonie, par le Rhin & par le Danube. Du côté des Daces & des Sarmates, elle a pour barrière de hautes montagnes, & la crainte réciproque de ſes habitans & de ſes voiſins. Le reſte eſt environné de l'océan, qui baigne de vaſtes côtes & forme des Iſles d'une étendue immenſe, où nous connoiſſons il n'y a pas long-temps (2) quelques Rois & quelques Peuples que la guerre nous a découverts. Le Rhin s'étant précipité du ſommet inacceſſible des Alpes de Rhétie ſur le

Danubius molli & clementer edito montis Abnobæ jugo effusus, plures populos adit, donec in Ponticum mare sex meatibus erumpit: septimum enim os paludibus hauritur.

II. Ipsos Germanos indigenas crediderim minimèque aliarum gentium adventibus & hospitiis mixtos: quia nec terrâ olim, sed classibus advehebantur qui mutare sedes quærebant: & immensus ultrà, utque sic dixerim, adversus oceanus raris ab orbe nostro navibus aditur. Quis porrò, præter periculum horridi & ignoti maris, Asiâ, aut Africâ, aut Italiâ relictâ, Germaniam peteret, informem terris, asperam cœlo, tristem cultu aspectuque, nisi si patria sit? Celebrant carminibus antiquis, quod unum apud illos memoriæ & annalium genus est, Tuistonem deum Terrâ editum & filium Mannum, originem gentis conditoresq.

quel il prend ſa ſource, ſe détourne un peu vers l'occident, & bientôt il dirige ſon cours vers l'océan ſeptentrional. Pour le Danube qui coule du mont Abnoba dont la pente eſt extrêmement douce, après avoir arroſé diverſes contrées, il ſe jette par ſix embouchures dans le Pont-Euxin. Je ne compte pas la ſeptième: elle ſe perd dans des marais.

II. Il eſt à croire (3) que les Germains tirent leur origine du pays même, & qu'aucuns étrangers ne ſe ſont mêlés avec eux, ſoit à titre d'hôtes, ſoit à titre de conquérans. Autrefois les tranſmigrations ne ſe faiſoient que par mer. Or, il eſt rare encore aujourd'hui, que des vaiſſeaux partis de notre monde, faſſent voile ſur cet océan ſans bornes, qui ſemble déclarer la guerre à quiconque oſe en approcher. Et ſans parler des dangers d'une mer affreuſe & inconnue, qui voudroit abandonner l'Aſie, l'Italie, l'Afrique, pour un climat rigoureux, pour un pays triſte & ſauvage, où la Nature ne ſe prête qu'à regret, & qu'il eſt impoſſible, d'aimer à moins qu'on ne l'ait pour patrie? Tous les monumens hiſtoriques des Germains (4) ſe réduiſent à d'anciens cantiques. Ils y célèbrent leur dieu

que. Manno tres filios assignant, è quorum nominibus proximi oceano Ingævones, medii Herminones, ceteri Istævones vocentur. Quidam autem licentiâ vetustatis plures deo ortos, pluresque gentis appellationes, Marsos, Gambrivios, Suevos, Vandalios affirmant: eaque vera & antiqua nomina. Ceterum Germaniæ vocabulum recens & nuper additum: quoniam qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sint: ita nationis nomen, non gentis, evaluisse paulatim, ut omnes primùm à victore ob metum, mox à seipsis invento nomine Germani vocarentur.

III. Fuisse apud eos & Herculem memorant; primumque omnium virorum fortium ituri in prœlia canunt. Sunt illis hæc quoque carmina, quorum relatu, quem *Barditum* vocant, accendunt ani-

Tuiston

Tuiſton, enfant de la Terre, & ſon fils Mannus (5), qu'ils regardent comme leurs Auteurs. Mannus eut trois fils (6), dont le premier donna ſon nom aux Ingévones : ce ſont les peuples voiſins de l'océan; le ſecond aux Herminones ſitués au centre du pays; le troiſième aux Iſtévones, qui compriment le reſte de la nation. Quelques-uns, à la faveur des ténèbres de l'antiquité, attribuent un plus grand nombre d'enfans au Dieu Tuiſton, & les font pères des Marſes, des Gambres, des Suèves & des Vandales. Ce ſont-là, diſent-ils, les anciens, les véritables noms. Quant au mot de Germanie, il eſt très-moderne. Ceux que l'on appelle aujourd'hui Tongrois, après avoir paſſé le Rhin & s'être emparés les premiers d'un canton des Gaules, ſe firent appeler Germains. Ce nom, qu'une tribu victorieuſe (7) inventa pour ſe rendre plus redoutable, a pris inſenſiblement le deſſus : tous les peuples d'au-delà du Rhin l'ont adopté.

III. Suivant leur tradition, Hercule (8) eſt auſſi venu chez eux; & c'eſt le premier des Héros qu'ils célèbrent avant que de marcher au combat. Car outre les vers qui leur tiennent lieu d'annales, (9) ils en ont d'autres encore, dont

mos, futuræque pugnæ fortunam ipso cantu augurantur: terrent enim, trepidantve, prout sonuit acies: nec tam voces illæ quàm virtutis concentus videntur. Affectatur præcipuè asperitas soni, & fractum murmur objectis ad os scutis, quo plenior & gravior vox repercussu intumescat. Ceterum & Ulyxem quidam opinantur longo illo & fabuloso errore in hunc oceanum delatum, adisse Germaniæ terras, Asciburgiumque, quod in ripâ Rheni situm hodieque incolitur, ab illo constitutum, nominatumque. Aram quinetiam Ulyxi consecratam, adjecto Laërtæ patris nomine, eodem loco olim repertam, monumentaque, & tumulos quosdam, græcis litteris inscriptos, in confinio Germaniæ Rhætiæque adhuc exstare; quæ neque confirmare argumentis, neque refellere in animo est. Ex ingenio suo quisque demat, vel addat fidem.

IV. Ipse eorum opinionibus accedo, qui Germaniæ populos nullis aliis alia

le chant qu'ils nomment *Bardit* (10), échauffe leur vertu guerrière, & leur présage, au moment de l'action, quel en sera le succès. Selon que cette musique barbare est animée ou languissante, ils tremblent ou font trembler; elle n'est, pour ainsi dire, que l'expression unanime de leur courage. Sur-tout ils affectent un ton rude, bruyant, inégal, & mettent leur bouclier devant leur bouche pour enfler leur voix & la rendre plus effrayante. Au reste, il y a des gens qui prétendent aussi qu'Ulysse (11), dans le cours de ses longs voyages, dont les Poëtes ont débité tant de merveilles, fut poussé sur les côtes de Germanie, entra dans les terres, & bâtit, au bord du Rhin, la ville qui porte encore le nom d'*Asciburgium* (12), que ce Prince lui donna. Ils ajoutent qu'autrefois on a découvert dans ce lieu même un autel où se lisoit le nom d'Ulysse (13), fils de Laërte, & que sur les frontières de Rhétie & de Germanie on voit encore des monumens & des tombeaux avec des caractères grecs. Je n'ai dessein ni d'appuyer ni de combattre ces faits. Chacun peut suivre son goût, & les rejeter ou les croire.

IV. Je me suis déja déclaré pour le sentiment de ceux qui jugent que la pu-

rum nationum connubiis infectos, propriam & ſinceram & tantùm ſuî ſimilem gentem exſtitiſſe arbitrantur. Undè habitus quoque corporum, quanquam in tanto hominum numero, idem omnibus: truces & cærulei oculi, rutilæ comæ, magna corpora, & tantùm ad impetum valida. Laboris atque operum non eadem patientia, minimèque ſitim æſtumque tolerare; frigora atque inediam cœlo ſolove aſſueverunt.

V. Terra etſi aliquantò ſpecie differt; in univerſum tamen aut ſilvis horrida, aut paludibus fœdâ: humidior quà Galliam, ventoſior quà Noricum ac Pannoniam aſpicit: ſatis ferax, frugiferarum arborum impatiens, pecorum fecunda. Sed plerumque improcera. Ne armentis quidem ſuus honor, aut gloria frontis. Numero gaudent: eæque ſolæ & gratiſſimæ opes ſunt. Argentum & aurum propitii an irati Dii negaverint, dubito. Nec

reté du ſang Germanique ne s'eſt jamais altérée par des mariages étrangers ; que la nation s'eſt perpétuée ſans mélange, ſans rien emprunter du dehors, & ſemblable uniquement à elle-même. De-là cet air de famille que vous remarquez dans une multitude ſi nombreuſe : tous ont les cheveux d'un blond ardent, les yeux bleus, le regard fier : ils ſont d'une taille avantageuſe, terribles dans un premier effort, peu capables d'un travail fatigant & continu. Le climat & la nature de leur pays les ont accoutumés à ſupporter le froid & la faim ; mais ils ne peuvent ſoutenir la chaleur & la ſoif.

V. Quoique le terrein ne ſoit pas le même par-tout, il eſt en général marécageux & couvert de bois ; plus humide vers la Gaule, plus expoſé aux vents du côté de la Pannonie & du Norique ; aſſez propre au blé, point du tout aux arbres fruitiers ; fécond en troupeaux, mais dont l'eſpèce eſt ordinairement petite. La Nature n'y donne pas même, au gros bétail, ce qui ſert ailleurs à ces animaux de défenſe & d'ornement. Les Germains ſe dédommagent de la petiteſſe par le nombre : leurs troupeaux ſont leur unique tréſor ; ils en font toutes leurs délices.

tamen affirmaverim, nullam Germaniæ venam argentum aurumve gignere. Quis enim ſcrutatus eſt? Poſſeſſione & uſu haud perindè afficiuntur. Eſt videre apud illos argentea vaſa, legatis & principibus eorum muneri data, non in aliâ vilitate, quàm quæ humo finguntur: quanquam proximi ob uſum commerciorum aurum & argentum in pretio habent, formaſque quaſdam noſtræ pecuniæ agnoſcunt, atque eligunt: interiores ſimpliciùs & antiquiùs permutatione mercium utuntur. Pecuniam probant veterem & diù notam, *ſerratos*, *Bigatoſque*. Argentum quoque magis quàm aurum ſequuntur, nullâ affectione animi, ſed quia numerus argenteorum facilior uſui eſt promiſcua ac vilia mercantibus.

VI. Ne ferrum quidem ſupereſt, ſicut

Le Ciel leur a refusé l'or & l'argent. Est-ce dans sa colère ? Est-ce par bonté ? Toutefois je n'assurerai pas que la Germanie n'en renferme aucune veine dans son sein. Qui s'est donné la peine (14) d'y fouiller ? Ils sont moins touchés que nous de la possession & de l'usage de ces métaux. On voit chez eux des vases d'argent que nous avons donnés à leurs Princes, à leurs Ambassadeurs, & dont ils tiennent aussi peu de compte que si c'étoit de l'argille. A la vérité, les plus voisins de l'Empire font cas de l'or & de l'argent, parce qu'ils s'en servent pour trafiquer avec nous. Ils reçoivent quelques-unes de nos espèces qu'ils choisissent ; mais dans l'intérieur du pays, c'est toujours l'antique simplicité : le commerce ne s'y fait que par échange. Où l'on prend nos monnoies, on veut les anciennes (15), celles que l'on connoît depuis long-temps, qui sont dentelées, qui portent l'empreinte d'un char à deux chevaux. Ils recherchent l'argent plus que l'or. Ce n'est point par prédilection : c'est que des pièces de moindre valeur sont plus commodes à des gens qui n'achètent que des marchandises communes & de très-bas prix.

VI. Le fer même ne doit pas être en

ex genere telorum colligitur. Rari gladiis, aut majoribus lanceis utuntur. Haſtas, vel ipſorum vocabulo *frameas* gerunt, anguſto & brevi ferro, ſed ita acri & ad uſum habili, ut eodem telo, prout ratio poſcit, vel cominùs, vel eminùs pugnent. Et eques quidem ſcuto frameâque contentus eſt. Pedites & miſſilia ſpargunt, pluraque ſinguli, atque in immenſum vibrant; nudi aut ſagulo leves. Nulla cultûs jactatio: ſcuta tantùm lectiſſimis coloribus diſtinguunt. Paucis loricæ: vix uni alterive caſſis aut galea. Equi non formâ, non velocitate conſpicui: ſed nec variare gyros in morem noſtrum docentur. In rectum aut uno flexu dextros agunt, ita conjuncto orbe, ut nemo poſterior ſit. In univerſum æſtimanti plus penès peditem roboris: eoque mixti prœliantur, aptâ & congruente ad equeſtrem pugnam velocitate peditum, quos ex omni juventute delectos ante aciem locant. Definitur & numerus: *centeni* ex ſingulis pagis ſunt: idque ipſum inter ſuos vocantur: & quod pri-

abondance chez les Germains, autant qu'on en juge par leurs armes. Peu font uſage de l'épée (16), ou de la pertuiſane: ils ont des lances ou *framées*, comme ils les appellent, dont le fer eſt étroit & court, mais ſi bien acérées & ſi maniables, qu'elles ſont également propres à combattre de près ou de loin. Leur cavalerie n'a que la lance & le bouclier. Chaque fantaſſin a de plus un certain nombre de javelots. Alerte parce qu'il eſt ſans habits, ou couvert (17) d'une ſimple ſaie, il les pouſſe à une diſtance incroyable. Ces guerriers ne ſe piquent d'aucune magnificence, ou plutôt ils n'en connoiſſent d'autre que d'embellir leur bouclier (18) des plus brillantes couleurs. Il eſt rare qu'ils ayent des cuiraſſes. On voit à peine un ou deux caſques (19) dans toute une armée. Leurs chevaux ne ſont remarquables ni par la viteſſe ni par la beauté, ni dreſſés à tourner en tout ſens comme les nôtres: ils ne ſavent que les porter en avant, ou les jeter court à droite, en maintenant leur eſcadron ſi ſerré, que perſonne ne reſte derrière. Comme leur infanterie en général vaut mieux que leur cavalerie, ils ont ſoin de les mêler. Les fantaſſins, qu'ils placent à la tête, ſont l'élite de leur jeuneſſe. On

mò numerus fuit, jam nomen & honor eſt. Acies per cuneos componitur. Cedere loco, dummodo rurſus inſtes, conſilii quàm formidinis arbitrantur. Corpora ſuorum etiam in dubiis prœliis referunt. Scutum reliquiſſe præcipuum flagitium: nec aut ſacris adeſſe, aut concilium inire ignominioſo fas: multique ſuperſtites bellorum, infamiam laqueo finierunt.

VII. Reges ex nobilitate; Duces ex virtute ſumunt. Nec Regibus infinita aut libera poteſtas; & Duces exemplo potiùs quàm imperio, ſi prompti, ſi conſpicui, ſi ante aciem agant, admiratione præſunt. Ceterùm neque animadvertere, neque vincire, neque verberare quidem niſi Sacerdotibus permiſſum; non quaſi in pœnam nec Ducis juſſu, ſed velut Deo

les choisit assez lestes, assez agiles pour suivre les mouvemens de la cavalerie dans le combat. Le nombre de leurs troupes est fixé. Chaque canton fournit cent hommes à qui on donne le nom de *centenaires* ; & cette dénomination est devenue un titre honorable. Lorsqu'ils rangent leur armée en bataille, ils forment en coin (20) les différens corps. Chez eux ce n'est point lâcheté, mais prudence, de reculer pour retourner à la charge. Même au fort de la mêlée, ils emportent leurs morts. Le comble de l'ignominie est d'abandonner son bouclier. Cette tache exclut des sacrifices & des assemblées. Plusieurs, échappés de la guerre, se sont étranglés pour ne pas survivre à leur honneur.

VII. Parmi ces peuples, la naissance (21) fait les Rois, & le mérite les Généraux. Le pouvoir des Rois (22) n'est pas arbitraire, mais limité. Les Généraux sont moins pour donner des ordres que des exemples. Il faut qu'ils se signalent par leur activité, par des actions éclatantes ; qu'ils combattent au premier rang ; que leur autorité soit fondée sur l'estime & sur l'admiration. Au reste les Prêtres seuls (23) ont droit de mettre aux fers, d'infliger des peines ; & ce n'est

imperante, quem adesse bellantibus credunt: effigiesque, & signa quædam detracta lucis in prœlium ferunt. Quodque præcipuum fortitudinis incitamentum est, non casus, nec fortuita conglobatio turmam aut cuneum facit, sed familiæ & propinquitates: & in proximo pignora; undè feminarum ululatus audiri, undè vagitus infantium. Hi cuique sanctissimi testes, hi maximi laudatores. Ad matres, ad conjuges vulnera ferunt: nec illæ numerare, aut, exsugere plagas pavent; ciboſque & hortamina pugnantibus gestant.

VIII. Memoriæ proditur, quasdam acies inclinatas jam & labantes à feminis restitutas constantiâ precum & objectu

point la justice des hommes ni l'ordre du Général qu'ils prétendent exécuter, mais l'Arrêt même du Dieu tutélaire de leurs armées. Pour avertir de sa présence, ils portent des drapeaux & des figures (24), qui pendant la paix sont en dépôt dans les bois sacrés. Rien n'inspire tant de courage aux Germains que la manière dont leurs troupes sont composées. Chaque corps n'est point un assemblage fortuit d'inconnus enrôlés à l'aventure. C'est une société d'hommes unis déjà par le sang; ce sont des familles entières. Ce qu'ils ont de plus cher au monde, ils le mènent avec eux; & du champ de bataille, ils entendent les hurlemens de leurs femmes & les cris de leurs enfans. Ce sont-là les témoins dont les regards les touchent le plus, les panégyristes dont ils ambitionnent les éloges. S'ils sont blessés, ils vont trouver leurs femmes & leurs mères (25), qui, sans s'effrayer, comptent les plaies & s'empressent de les sucer. Elles portent des vivres aux combattans, & les exhortent à bien faire.

VIII. On rapporte que les femmes ont empêché quelquefois la déroute des armées qui commençoient à plier; qu'elles ont rétabli le combat par leurs re-

pectorum, & monstratâ cominùs captivitate, quam longè impatientiùs feminarum suarum nomine timent; adeò ut efficaciùs obligentur animi civitatum, quibus inter obsides puellæ quoque nobiles imperantur. Ineſſe quinetiam sanctum aliquid & providum putant: nec aut consilia earum aspernantur, aut responsa negligunt. Vidimus sub divo Vespasiano Velledam diù apud plerosque numinis loco habitam. Sed & olim Auriniam, & complures alias venerati sunt, non adulatione, nec tanquam facerent Deas.

IX. Deorum maximè Mercurium colunt, cui certis diebus, humanis quoque hostiis litare fas habent. Herculem ac Martem conceſſis animalibus placant. Pars Suevorum & Isidi sacrificat. Undè causſa & origo peregrino sacro, parùm comperi, nisi quòd signum ipsum, in

montrances, par leurs prières opiniâtres, en préſentant leur poitrine, en peignant les horreurs prochaines de la captivité. Les Germains la craignent bien plus vivement pour leurs femmes que pour eux-mêmes. Auſſi le meilleur moyen pour s'aſſurer de la fidélité d'un peuple, c'eſt d'exiger qu'il donne parmi ſes ôtages de jeunes filles d'une naiſſance diſtinguée. Ils vont juſqu'à croire que ce ſexe a quelque choſe de divin (26), & des lumières ſur l'avenir. Dociles à ſes conſeils, ils les regardent comme des oracles. Nous avons vu ſous Veſpaſien une Velléda (27), qui depuis long-temps paſſoit dans l'eſprit du plus grand nombre pour une divinité. Avant elle, Aurinia (28) & d'autres encore s'attirèrent la même vénération des peuples. Ce n'étoit ni politique, ni flatterie. Ils ne les regardoient point comme des Déeſſes de leur façon (29).

IX. Mercure eſt le Dieu le plus honoré (30). A certains jours, on lui ſacrifie des hommes. Hercule & Mars ſont appaiſés (31) par un ſang moins précieux. Une partie des Suèves adore auſſi la Déeſſe Iſis (32), ſous la figure d'un vaiſſeau: preuve que ce culte leur eſt venu d'au-de-là des mers; mais je

modum liburnæ figuratum, docet advectam religionem. Ceterùm nec cohibere parietibus Deos, neque in ullam humani oris ſpeciem aſſimilare, ex magnitudine cœleſtium arbitrantur. Lucos ac nemora conſecrant, Deorumque nominibus appellant ſecretum illud, quod ſolâ reverentiâ vident.

X. Auſpicia ſorteſque, ut qui maximè, obſervant. Sortium conſuetudo ſimplex. Virgam frugiferæ arbori deciſam in ſurculos amputant, eoſque notis quibuſdam diſcretos ſuper candidam veſtem temerè ac fortuitò ſpargunt: mox ſi publicè conſulatur, Sacerdos civitati; ſin privatim, ipſe pater-familiæ precatus Deos, cælumque ſuſpiciens, ter ſingulos tollit, ſublatos ſecundùm impreſſam antè notam interpretatur. Si prohibuerunt; nulla de eâdem re in eundem diem conſultatio. Sin permiſſum; auſpiciorum adhuc fides exigitur: & illud quidem etiam hîc notum, avium voces, volatuſque interrogare. Proprium gentis, equorum quoque præſagia ac mo-

n'ai pu découvrir comment il s'eſt introduit chez eux. Selon les Germains, ce ſeroit dégrader la majeſté des Dieux céleſtes, que de les empriſonner dans des temples, & de les repréſenter (33) ſous une figure humaine. Ils leur conſacrent des bois & des forêts, & donnent le nom des divinités mêmes à ces retraites profondes qu'ils adorent en eſprit, ſans oſer y porter les yeux.

X. Il n'y a point de Nation plus prévenue en faveur du ſort & des augures. Leur manière de conſulter le ſort eſt très-ſimple. On coupe en pluſieurs morceaux une baguette (34) d'arbre fruitier. Après les avoir diſtingués par certaines marques, on les jette pêle-mêle ſur une étoffe blanche. Alors le Prêtre de la Cité, s'il s'agit d'affaires publiques; le père de famille, s'il eſt queſtion d'intérêts particuliers, ayant fait une prière aux Dieux, & regardant le Ciel, lève trois fois chaque morceau l'un-après-l'autre; &, ſuivant l'ordre où ſe ſont préſentées les différentes marques, il en donne l'explication. Quand elle n'eſt pas favorable, de tout le jour on n'interroge plus le ſort touchant la même affaire. Si la réponſe eſt conforme à leurs deſirs, pour plus grande ſûreté, ils veulent qu'elle

nitus experiri. Publicè aluntur iisdem nemoribus ac lucis, candidi & nullo mortali opere contacti, quos præssos sacro curru Sacerdos ac Rex vel Princeps civitatis comitantur, hinnitusque ac fremitus observant. Nec ulli auspicio major fides non solùm apud Plebem, sed apud Proceres, apud Sacerdotes. Se enim Ministros Deorum, illos conscios putant. Est & alia observatio auspiciorum, quâ gravium bellorum eventus explorant. Ejus gentis cum quâ bellum est, captivum quoquo modo interceptum, cum electo popularium suorum, patriis quemque armis committunt. Victoria hujus vel illius, pro præjudicio accipitur.

XI. De minoribus rebus Principes consultant, de majoribus omnes: ita tamen ut ea quoque quorum penès plebem arbitrium est, apud Principes * pertractentur. Coeunt nisi, quid fortuitum &

ſoit confirmée par les auſpices. Ils ſont, comme nous, dans l'uſage de conſulter le chant, le cri, le vol des oiſeaux. Mais ce qui leur eſt propre, c'eſt d'obſerver auſſi les chevaux, & d'en tirer des préſages. On en nourrit quelques-uns aux dépens du Public dans les mêmes forêts dont j'ai parlé, tous d'une blancheur éclatante, & qui ne furent jamais avilis par aucun travail profane. On les attelle au char ſacré. Le Roi ou le Chef de la Cité les accompagne pour étudier leur ſouffle & leurs henniſſemens. Nul augure plus déciſif dans l'eſprit du Peuple, des Grands & des Prêtres. Ceux-ci ne ſe regardent que comme les Miniſtres des Dieux, & croient que ces animaux en ſont les organes. Dans une guerre importante, les Germains ont encore une autre façon de deviner quel ſera l'événement. A quelque prix que ce ſoit, ils font un priſonnier, qu'ils forcent de ſe battre avec un de leurs plus braves guerriers. Les deux champions ſont armés chacun à la manière de ſon pays, & la fortune du vainqueur ſemble pronoſtiquer celle de ſa Nation.

XI. Les Chefs décident les affaires de peu d'importance. On réſerve les autres à l'aſſemblée générale qui cependant n'a

ſubitum inciderit, certis diebus, cùm aut inchoatur luna aut impletur : nam agendis rebus hoc auſpicatiſſimum initium credunt. Nec dierum numerum, ut nos, ſed noctium computant. Sic conſtituunt, ſic condicunt : nox ducere diem videtur. Illud ex libertate vitium, quòd non ſimul, nec juſſi conveniunt, ſed & alter & tertius dies cunctatione coëuntium abſumitur. Ut turbæ * placuit, conſidunt armati. Silentium per Sacerdotes, quibus tum & coërcendi jus eſt, imperatur. Mox Rex vel Princeps, prout ætas cuique, prout nobilitas, prout decus bellorum, prout facundia eſt, audiuntur, auctoritate ſuadendi magis quàm jubendi poteſtate. Si diſplicuit ſententia, fremitu aſpernantur : ſin placuit, frameas concutiunt. Honoratiſſimum aſſenſûs genus eſt armis laudare.

pas le droit d'en connoître qu'elles n'ayent été diſcutées (35) par les Chefs. Hors les cas imprévus, on ne la tient qu'à des jours fixes. C'eſt le temps de la nouvelle ou de la pleine-lune, qu'ils eſtiment le plus heureux pour entamer les affaires. Au-lieu que nous comptons par les jours, ils comptent par les nuits (36). Tel eſt le ſtyle dont ils ſe ſervent dans leurs ordonnances & dans leurs convocations : ils croient la nuit plus ancienne que le jour. Un des inconvéniens de leur liberté, c'eſt qu'ils arrivent au rendez-vous l'un après l'autre avec une lenteur qui marque leur indépendance, & qui ſouvent fait perdre deux ou trois jours. Lorſqu'ils ſe voient en aſſez grand nombre (37) ils prennent ſéance tout armés. Les Prêtres qui, dans ces aſſemblées, ont auſſi le pouvoir de maintenir l'ordre, font faire ſilence. Alors le Roi ou le Chef (38) parle le premier. Les Grands opinent à leur tour, & ſont écoutés avec les égards que méritent leur âge, leur nobleſſe, leurs exploits, leur éloquence. On défère moins à l'autorité de la perſonne, qu'à ſes raiſons. Si l'avis déplaît à la multitude, elle le rejette par un murmure. Lorſqu'elle le goûte, chacun frappe ſon bouclier de ſa lance : éloge

XII. Licet apud Concilium accusare quoque, & discrimen capitis intendere. Distinctio pœnarum ex delicto: proditores & transfugas arboribus suspendunt: ignavos, & imbelles, & corpore infames, cœno ac palude, injectâ insuper crate, mergunt. Diversitas supplicii illùc respicit, tamquam scelera ostendi oporteat dum puniuntur, flagitia abscondi. Sed & levioribus delictis pro modo pœnarum, equorum pecorumque numero convicti mulctantur. Pars multæ Regi vel civitati, pars ipsi qui vindicatur vel propinquis ejus exsolvitur. Eliguntur in iisdem conciliis & Principes, qui jura per pagos vicosque reddunt. Centeni singulis ex plebe comites, consilium simul & auctoritas, adsunt.

XIII. Nihil autem neque publicæ, neque privatæ rei, nisi armati agunt. Sed arma sumere non antè cuiquam moris,

militaire qui passe chez eux pour le signe d'approbation le plus honorable & le plus flatteur.

XII. On peut aussi porter les affaires criminelles à ce Conseil de la Nation. On pend à des arbres les traîtres & les transfuges. On étouffe dans un marais ou dans un bourbier, sous une claie, les fainéans, les poltrons, ceux qui déshonorent leur sexe. L'esprit de la loi, dans la diversité de ces supplices, est de rendre visible la punition des crimes, & d'ensevelir les vices infâmes dans un éternel oubli. Pour les cas moins odieux, le coupable peut se racheter du châtiment par une amende proportionnée, qui se paye, soit en bestiaux, soit en chevaux, partie au profit du Roi ou de la Cité, partie à celui de la personne offensée ou de ses parens. Il appartient encore à ces mêmes assemblées générales de nommer les Chefs destinés à rendre la justice dans chaque canton (39) & dans les villages qui en dépendent. Chacun de ces Chefs a cent Assesseurs choisis parmi le peuple. Ils forment le Conseil, & jugent conjointement avec le Chef.

XIII. Un Germain ne paroît nulle part (40) qu'il ne soit armé. Mais per-

quàm civitas ſuffecturum probaverit. Tum in ipſo Concilio vel Principum aliquis, vel pater, vel propinquus ſcuto frameâque juvenem ornant. Hæc apud illos toga; hic primus juventæ honos: ante hoc domûs pars videntur, mox reipublicæ. Inſignis nobilitas aut magna patrum merita, Principis dignationem etiam adoleſcentulis aſſignant. Ceteri robuſtioribus ac jampridem probatis aggregantur: nec rubor inter *Comites* aſpici. Gradus quinetiam & ipſe comitatus habet, judicio ejus quem ſectantur, magnaque & Comitum æmulatio, quibus primus apud Principem ſuum locus; & Principum, cui plurimi & acerrimi Comites. Hæc dignitas, hæ vires, magno ſemper electorum juvenum globo circumdari, in pace decus, in bello præſidium. Nec ſolùm in ſuâ gente cuique, ſed apud finitimas quoque civitates id nomen, ea gloria eſt, ſi numero ac virtute comitatus emineat; expetuntur enim legatio-

ſonne

ſonne n'a droit de l'être ſans l'aveu de ſes Citoyens. Le jeune aſpirant (41) qu'on a jugé capable de porter les armes, eſt introduit dans l'aſſemblée générale par un des Princes ou Chefs, par ſon père ou par un de ſes proches, qui lui donne ſolemnellement la lance & le bouclier. C'eſt-là leur robe virile; c'eſt-là leur entrée dans le monde. Juſqu'à ce jour, membres de leur famille ſeulement, ils deviennent alors membres de l'Etat. L'extrême jeuneſſe n'exclut point du rang de Prince ou de Chef ceux qu'une naiſſance très-illuſtre ou les ſervices ſignalés de leurs pères appellent à cette dignité. A meſure qu'ils avancent en âge & qu'ils ſe font eſtimer, une foule de jeunes guerriers vient s'attacher à leur perſonne, & groſſir leur cour. On ne rougit point du titre de *ſuivant*; & même tous ceux qui le portent ne ſont pas égaux. L'eſtime du Chef règle entre eux les rangs. Les *ſuivans* ſe piquent de mériter la faveur du Prince; & les Princes, d'avoir la ſuite la plus nombreuſe & la plus vaillante. Etre toujours environnés d'un eſſaim de Jeuneſſe choiſie, c'eſt ce qui leur donne de la puiſſance & de la conſidération, ce qui fait leur ſûreté pendant la guerre, & leur gloire pendant la paix. C'eſt ainſi

nibus, & muneribus ornantur, & ipsâ plerumque famâ bella profligant.

XIV. Cùm ventum in aciem, turpe Principi virtute vinci, turpe comitatui virtutem Principis non adæquare. Jam verò infame in omnem vitam ac probrosum, superstitem principi suo ex acie recessisse. Illum defendere, tueri, sua quoque fortia facta gloriæ ejus assignare, præcipuum sacramentum est. Principes pro victoriâ pugnant; Comites pro principe. Si civitas in quâ orti sunt, longâ pace & otio torpeat, plerique nobilium adolescentium petunt ultrò eas nationes, quæ tum bellum aliquod gerunt; quia & ingrata genti quies, & faciliùs inter ancipitia clarescunt; magnumque comitatum non nisi vi belloque tueantur: exigunt enim à Principis sui liberalitate illum bellatorem equum, illam cruentam victricemque framean. Nam epu-

qu'ils ſont grands & chez leurs compatriotes & chez leurs voiſins. On recherche leur amitié par des ambaſſades; on la cultive par des préſens: ils terminent ſouvent les guerres par leur ſeule réputation.

XIV. Dans un combat, il ſeroit honteux au Prince de céder en valeur à ceux qui le ſuivent; honteux à ſa ſuite de ne le pas égaler. S'il vient à périr, un guerrier capable de lui ſurvivre ſeroit déshonoré pour jamais. Le plus ſaint de leurs engagemens, eſt de le couvrir, de le défendre, & même de ſacrifier leur gloire à la ſienne, en lui faiſant un mérite de leurs propres exploits. Le Prince combat pour la victoire; ils combattent pour le Prince. Lorſqu'une Cité languit dans le ſein d'une longue paix, preſque toute la jeune Nobleſſe (42) va ſervir ailleurs comme volontaire. Le repos eſt un état violent pour des Germains. Les occaſions périlleuſes offrent un moyen plus court de ſe faire un nom: enfin, pour retenir à ſon ſervice ceux qui ſe ſont donnés à lui, chaque Prince n'a de reſſource que la guerre. Tantôt ils lui demandent ce cheval de bataille, tantôt cette lance victorieuſe teinte du ſang de l'ennemi. Sa table, groſſièrement ſervie, mais abon-

læ, & quanquam incomti, largi tamen apparatus, pro ſtipendio cedunt. Materia munificentiæ per bella & raptus. Nec arare terram, aut exſpectare annum tam facilè perſuaſeris, quàm vocare hoſtes & vulnera mereri. Pigrum quinimmo & iners videtur ſudore acquirere quod poſſis ſanguine parare.

XV. Quoties bella non ineunt, non multùm venatibus, plus per otium tranſigunt, dediti ſomno ciboque. Fortiſſimus quiſque ac bellicoſiſſimus nihil agens, delegatâ domûs & penatium & agrorum curâ feminis ſenibuſque & infirmiſſimo cuique ex familiâ, ipſi hebent : mirâ diverſitate naturæ, cum iidem homines ſic ament inertiam & oderint quietem. Mos eſt civitatibus ultrò ac viritim conferre Principibus vel armentorum vel frugum, quod pro honore acceptum, etiam neceſſitatibus ſubvenit. Gaudent præcipuè finitimarum

dante, leur tient lieu de ſolde. Sans le pillage & le butin, où trouveroit-il des fonds pour ſoutenir cette dépenſe, pour ſuffire à ces libéralités? Vous leur perſuaderiez plutôt de ſuſciter une guerre, de courir follement à l'ennemi, que de labourer, que d'attendre la ſaiſon de la récolte. Que dis-je? c'eſt, à leurs yeux, fainéantiſe & baſſeſſe, de gagner à la ſueur de ſon front, ce qui peut ne coûter que du ſang.

XV. Lorſqu'ils ne vont point en courſe, ils s'occupent peu de la chaſſe (43), & ne font preſque que manger ou dormir. Ces guerriers ſi actifs, ſi pleins de feu, abandonnent le ſoin de leur maiſon & de leurs biens à des femmes, à des vieillards, à quelque chétif eſclave. Pour eux, ils vivent dans une eſpèce d'indolence ſtupide; & l'on eſt étonné que les mêmes hommes puiſſent avoir tant de goût pour ne rien faire, & d'antipathie pour le repos. Les Cités ont coutume de donner aux Chefs une certaine quantité de grain & de bétail. Chaque Citoyen ſe prête à cette contribution; hommage volontaire qui fait honneur aux Princes, & les aide en même-temps à ſubſiſter. Rien ne les flatte comme les préſens de leurs voiſins. Tantôt ce ſont des particu-

gentium donis, quæ non modo à ſingulis, ſed publicè mittuntur: electi equi, magna arma, phaleræ, torqueſque. Jam & pecuniam accipere docuimus.

XVI. Nullas Germanorum populis urbes habitari ſatis notum eſt; ne pati quidem inter ſe junctas ſedes. Colunt diſcreti ac diverſi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. Vicos locant, non in noſtrum morem connexis & cohærentibus ædificiis. Suam quiſque domum ſpatio circumdat, ſive adversùs caſus ignis remedium, ſive inſcitiâ ædificandi; ne cæmentorum quidem apud illos aut tegularum uſus. Materiâ ad omnia utuntur informi, & citra ſpeciem aut delectationem. Quædam loca diligentiùs illinunt terrâ ita purâ ac ſplendente, ut picturam ac lineamenta colorum imitetur. Solent & ſubterraneos ſpecus operire, eoſque multo inſuper fimo onerant, ſuffugium hiemi, & receptaculum frugibus: quia rigorem frigorum ejuſmodi locis molliunt; & ſi quandò hoſtis advenit, aperta

culiers, & tantôt des peuples, qui leur envoient de belles armes, des colliers, des chevaux de prix, de magnifiques harnois. Déjà nous leur avons appris à recevoir auſſi de l'argent.

XVI. On ſait que les Germains n'ont point de Ville (44), & ne ſauroient même ſouffrir ce qui peut y reſſembler. Les familles vivent iſolées. Ils habitent épars çà & là, ſelon qu'un bois, un champ, une fontaine les a fixés. Leurs villages ne ſont point, comme les nôtres, un aſſemblage de maiſons contiguës. Chacun laiſſe un eſpace autour de la ſienne, ſoit pour prévenir les incendies, ſoit faute de ſavoir bâtir; ils n'emploient ni pierre ni tuile, & ne ſe ſervent que de bois informe, ſans penſer à l'agrément, ni même à la commodité : tout au plus ils enduiſent certains endroits du bâtiment, d'une terre fine & luiſante, dont les veines de différentes couleurs imitent aſſez la peinture. C'eſt encore un de leurs uſages, de creuſer des ſouterreins qu'ils chargent de fumier. C'eſt-là qu'ils ſerrent leurs grains, qu'ils ſe réfugient pendant l'hiver pour ſe garantir des froids exceſſifs; & ſi, dans une incurſion, l'ennemi ravage la campagne, ces retraites cachées ſe dérobent à lui,

populatur; abdita autem & defossa, aut ignorantur, aut eo ipso fallunt, quòd quærenda sunt.

XVII. Tegumen omnibus sagum, fibulâ, aut, si desit, spinâ consertum. Cetera intecti, totos dies juxta focum atque ignem agunt. Locupletissimi veste distinguuntur, non fluitante, sicut Sarmatæ ac Parthi, sed strictâ & singulos artus exprimente. Gerunt & ferarum pelles, proximi ripæ negligenter, ulteriores exquisitiùs, ut quibus nullus per commercia cultus. Eligunt feras, & detracta velamina spargunt maculis, pellibusque belluarum, quas exterior oceanus, atque ignotum mare gignit. Nec alius feminis quàm viris habitus, nisi quòd feminæ sæpiùs lineis amictibus velantur, eosque purpurâ variant, partemque vestitûs superioris in manicas non extendunt, nudæ brachia ac lacertos: sed & proxima pars pectoris patet.

parce qu'elles ſont totalement inconnues, ou dumoins, parce qu'il faudroit les chercher.

XVII. L'habillement de la Nation ne conſiſte que dans une ſaie attachée avec une agraffe, ou, faute d'agraffe, avec une épine. Du reſte (45), ils ſont nuds; ce qui les oblige de paſſer les jours entiers auprès du feu. Les plus riches portent des habits, non pas flottans, à la mode des Parthes & des Sarmates, mais aſſez juſtes pour marquer la taille. Quoiqu'ils portent auſſi des fourrures, ceux des bords du Rhin & du Danube en ſont beaucoup moins curieux que les Peuples plus reculés, qui, n'ayant point de commerce avec nous, ne peuvent s'habiller de nos étoffes. Ceux-ci vont à la chaſſe de certains animaux, & ſe parent de leurs dépouilles, après les avoir mouchetées de peaux d'une autre couleur, & bigarrées des écailles de ces poiſſons monſtrueux qu'engendrent l'océan & les mers que nous ne connoiſſons pas. L'habit des femmes reſſemble à celui des hommes, excepté qu'elles ſont communément vêtues de toile de lin brodée de pourpre, qu'elles n'ont point de manches (46), & laiſſent voir, outre leurs bras, une partie de leur ſein.

XXIII. Quanquam ſevera illic matrimonia. Nec ullam morum partem magis laudaveris: nam propè ſoli Barbarorum ſingulis uxoribus contenti ſunt, exceptis admodùm paucis, qui non libidine, ſed ob nobilitatem plurimis nuptiis ambiuntur. Dotem non uxor marito, ſed uxori maritus offert. Interſunt parentes & propinqui, ac munera probant: munera non ad delicias muliebres quæſita, nec quibus nova nupta comatur, ſed boves & frenatum equum, & ſcutum cum frameâ gladioque. In hæc munera uxor accipitur; atque invicem ipſa armorum aliquid viro affert. Hoc maximum vinculum, hæc arcana ſacra, hos conjugales Deos arbitrantur. Ne ſe mulier extra virtutum cogitationes, extraque bellorum caſus putet, ipſis incipientis matrimonii auſpiciis admonetur, venire ſe laborum periculorumque ſociam; idem in pace, idem in prœlio paſſuram auſuramque. Hoc juncti boves, hoc paratus equus, hoc data arma denuntiant; ſic vivendum,

XVIII. Cependant le respect pour la sainteté du mariage est un des caractères distinctifs de la Nation, & celui qui mérite le plus nos éloges. Bien différens de la plupart des autres Barbares, ils n'épousent qu'une femme ; & si quelques nobles en tres-petit nombre s'écartent de l'usage national, la passion y entre pour rien. Ils ne font que céder à l'empressement de plusieurs familles qui briguent leur alliance. Les filles n'ont point de dot. Mais quand on en fait la demande, on offre des présens qui doivent leur en tenir lieu. La famille s'assemble, & le mariage est conclu si les présens sont agréés. Ils ne consistent point dans ces superfluités inventées pour flatter la molleſſe & la vanité des femmes : ils ne peuvent servir à parer la nouvelle épouse. Ce sont des bœufs, un cheval harnaché, une lance, une épée, un bouclier. En vertu de ces présens, la femme passe au pouvoir du mari, qui reçoit pareillement quelques armes de sa main. Voilà le lien sacré de leur union, leurs mystérieuses cérémonies (47), les Dieux qui président à leur hyménée. De tels auspices annoncent à la femme (48) que son sexe ne la dispensera point des vertus mâles, des vertus guerrières ; qu'elle est appellée à

sic pereundum; accipere se quæ liberis inviolata ac digna reddat, quæ nurus accipiant, rursùsque ad nepotes referant.

XIX. Ergo ceptâ pudicitiâ agunt nullis spectaculorum illecebris, nullis conviviorum irritationibus corruptæ. Litterarum secreta viri pariter ac feminæ ignorant. Pauciſſima in tam numerosâ gente adulteria, quorum pœna præsens, & maritis permissa. Acciſis crinibus nudatam coram propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit: publicatæ enim pudicitiæ nulla venia. Non formâ, non ætate, non opibus maritum invenerit. Nemo enim illic vitia ridet: nec corrumpere & corrumpi, sæculum vocatur. Meliùs quidem adhuc eæ civitates, in quibus tantùm virgines

partager en tout temps avec ſon mari les travaux, les dangers, la bonne & la mauvaiſe fortune, à montrer dans les combats une audace digne de lui. Ces bœufs attachés au joug, ce cheval équipé, ces armes, tout lui fait entendre quel ſera le cours de ſa vie, quelle en ſera peut-être la fin. Ces armes doivent être ſoigneuſement conſervées, & s'ennoblir entre ſes mains pour ſervir un jour de dot à ſa belle-fille, & paſſer à ſa poſtérité.

XIX. Ainſi la vertu des femmes ſe trouve à l'abri même de l'occaſion, loin de ces ſpectacles qui rendent le vice aimable, loin de ces feſtins qui réveillent les paſſions. Ni les hommes ni les femmes ne ſavent employer l'art de l'écriture à mener ſourdement une intrigue. Dans une nation ſi nombreuſe, rien de plus rare que l'adultère. On le punit ſur le champ; & c'eſt le mari qui ſe fait juſtice. En préſence des parens, il coupe les cheveux à la criminelle, la chaſſe de chez lui toute nue, & la promène dans le village en la chargeant de coups. Quand une fille ſe déshonore, qu'elle n'eſpère point de grace. Ni jeuneſſe, ni beauté, ni biens ne lui feroient trouver un parti : car on ne plaiſante point ſur

nubunt, & cum ſpe votoque uxoris ſemel tranſigitur. Sic unum accipiunt maritum quo modo unum corpus, unamque vitam; ne ulla cogitatio ultrà, ne longior cupiditas, ne tanquam maritum, ſed tanquam matrimonium ament. Numerum liberorum finire, aut quemquam ex agnatis necare flagitium habetur; pluſque ibi boni mores valent, quam alibi bonæ leges.

XX. In omni domo nudi ac ſordidi, in hos artus, in hæc corpora, quæ miramur, excreſcunt. Sua quemque mater uberibus alit, nec ancillis ac nutricibus delegantur. Dominum ac ſervum nullis educationis deliciis dignoſcas. Inter eadem pecora in eâdem humo degunt, donec ætas ſeparet ingenuos, virtus agnoſcat. Sera juvenum venus, eoque inexhauſta pubertas: nec virgines feſtinantur. Eadem juventa, ſimilis proce-

le vice chez les Germains. Là, corrompre & ſuccomber (49) ſont des crimes qu'on n'excuſe point en diſant, tel eſt le ſiècle. Quelques Cités plus ſenſées encore (50) ne permettent pas aux femmes de ſe remarier. Une fille prend un mari ſans eſpérance d'en changer, non plus que d'ame ou de corps. Elle doit concentrer en lui ſon affection, ſes projets, ſes deſirs, comme s'il étoit ſeul dans l'Univers. Là, c'eſt une abomination de ne vouloir qu'un certain nombre d'enfans, ou d'en faire périr quelqu'un (51); & les bonnes mœurs ont plus de pouvoir ſur ces Barbares, que n'en ont les bonnes loix ſur des peuples policés.

XX. Dans quelque maiſon que ce ſoit, on laiſſe les enfans nuds. Ils ſont allaités par leurs mères qui n'ont point ſous elles d'autres femmes pour en prendre ſoin; & c'eſt ainſi que ſe forment ces hommes dont nous admirons la taille & la vigueur. Le fils-de-famille n'eſt pas élevé délicatement, ni tenu plus proprement que le jeune eſclave. Confondus l'un avec l'autre, ils rampent par terre; ils vivent enſemble au milieu des troupeaux. L'âge mettra chacun à ſa place; & l'homme libre ſe fera connoître par la nobleſſe

ritas. Pares validique miſcentur, ac robora parentum liberi referunt. Sororum filiis idem apud avunculum, qui apud patrem honor. Quidam ſanctiorem arctioremque hunc nexum ſanguinis arbitrantur, & in accipiendis obſidibus magis exigunt, tanquam ii & animum firmiùs & domum latiùs teneant. Heredes tamen ſucceſſoreſque ſui cuique liberi: & nullum teſtamentum. Si liberi non ſunt, proximus gradus in poſſeſſione fratres, patrui, avunculi. Quantò plus propinquorum, quò major affinium numerus, tantò gratioſior ſenectus; nec ulla orbitatis pretia.

XXI. Suſcipere tam inimicitias ſeu patris ſeu propinqui, quàm amicitias neceſſe eſt. Nec implacabiles durant. Luitur

de ſes ſentimens. Comme les garçons ne goûtent qu'aſſez tard même les plaiſirs légitimes, leur jeuneſſe n'eſt point épuiſée. On ne ſe hâte pas non plus d'établir les filles. Ainſi de ces alliances parfaitement aſſorties & pour l'âge & pour la force, naiſſent des ſujets auſſi robuſtes que ceux dont ils tiennent le jour. Les neveux du côté maternel ne ſont pas moins précieux à lour oncle qu'à leur père. Quelques-uns même regardent la parenté de l'oncle maternel & du neveu (52) comme le lien le plus ſacré de tous; & lorſqu'ils traitent avec le Chef d'une Cité, ils lui demandent pour ôtages les enfans de ſa ſœur préférablement aux ſiens, croyant l'engager d'une manière plus étroite, & tout à-la-fois intéreſſer un plus grand nombre de parens. Chacun néanmoins hérite de ſon père, & jamais on ne fait de teſtament. Au défaut de la ligne directe, les collatéraux les plus proches recueillent la ſucceſſion. Plus on a de parens & d'aillés, plus on eſt conſidéré dans ſa vieilleſſe. En Germanie, on ne gagne rien à ſe trouver ſans enfans (53).

XXI. Il eſt indiſpenſable d'entrer dans tous les engagemens de celui dont on nérite, de s'approprier ſes querelles

enim etiam homicidium certo armentorum ac pecorum numero, recipitque satisfactionem universa domus : utiliter in publicum, quia periculosiores sunt inimicitiæ juxta libertatem. Convictibus & hospitiis non alia gens effusiùs indulget. Quemcumque mortalium arcere tecto nefas habetur. Pro fortunâ quisque apparatis epulis excipit. Cùm defecêre, qui modò hospes fuerat, monstrator hospitii & comes. Proximam domum non invitati adeunt. Nec interest. Pari humanitate accipiuntur. Notum ignotumque quantum ad jus hospitii, nemo discernit. Abeunti, si quid poposcerit, concedere moris : & poscendi invicem eadem facilitas. Gaudent muneribus : sed nec data imputant, nec acceptis obligantur.

ainſi que ſes liaiſons. Heureuſement les haines (54) ne ſont point implacables. Pour le meurtre même, on compoſe moyennant une quantité de bétail que la famille entière reçoit à titre de réparation. L'intérêt public veut qu'elle s'en contente; & ce ſage expédient arrête le cours des inimitiés, dont les ſuites ſeroient terribles parmi des hommes indépendans. Il n'eſt point de Nation où l'on traite avec plus de généroſité ſes convives & ſes hôtes. Refuſer le couvert à quelqu'un, ce ſeroit faire injure à l'humanité. Le maître de la maiſon régale ſelon ſon pouvoir ceux qui s'adreſſent à lui. Quand ſes proviſions viennent à manquer, il leur ſert de conducteur, & va chercher avec eux l'hoſpitalité dans la maiſon la plus voiſine. Ils ne ſont point invités. N'importe : ils n'en ſeront pas reçus moins cordialement; & l'on ne fait en pareil cas nulle diſtinction des amis & des inconnus. A votre départ, ſi vous demandez quelque choſe, vous êtes ſûr de l'obtenir : mais en revanche on uſe avec vous de la même liberté. Quoique les Germains aiment les préſens, ils n'exigent point qu'on leur ait obligation de ce qu'ils donnent, ni ne veulent en avoir de ce qu'ils reçoivent.

XXII. * Victus inter hospites comis. Statim è somno quem plerumque in diem extrahunt, lavantur, sæpiùs calidâ, ut apud quos plurimùm hiems occupat. Loti, cibum capiunt. Separatæ singulis sedes, & sua cuique mensa. Tum ad negotia, nec minùs sæpè ad convivia procedunt armati. Diem noctemque continuare potando nulli probrum. Crebræ ut inter vinolentos rixæ, rarò conviciis, sæpius cæde & vulneribus transiguntur. Sed & de reconciliandis invicem inimicis, & jungendis affinitatibus, & adsciscendis Principibus, de pace denique ac bello plerumque in conviviis consultant : tanquam nullo magis tempore aut ad simplices cogitationes pateat animus, aut ad magnas incalescat. Gens non astuta nec callida, aperit adhuc secreta pectoris, licentiâ loci. Ergo detecta & nuda omnium mens posterâ die retractatur, & salva utriusque temporis ratio est. Deliberant, dum fingere nesciunt; constituunt, dum errare non possunt.

XXII. D'ordinaire ils ſe lèvent fort tard (55), & dès qu'ils ſont levés, ils ſe baignent preſque toujours dans l'eau tiède, parce que leurs hivers durent très-long-temps. On mange après le bain. Chacun eſt aſſis à ſa table ſéparée. Enſuite ils prennent leurs armes, & ſortent pour vaquer à leurs affaires; quelquefois pour ſe rendre à des feſtins où l'on continue de boire fort avant dans la nuit. Ces ſortes d'excès ne déshonorent point : mais ils ſont l'occaſion d'une infinité de querelles où l'on s'en tient rarement aux paroles, & qui finiſſent d'ordinaire par des ſcènes tragiques & ſanglantes. Leurs feſtins au-reſte ne ſont pas de ſimples parties de débauche. On y traite la plupart du temps de réconciliations, de mariages, de l'élection des Princes, de la paix & de la guerre. C'eſt alors, à ce qu'ils croient, que l'ame ſe livre ſans réſerve aux impreſſions de la vérité, qu'elle s'échauffe pour enfanter des projets grands & hardis. La liberté de la table augmente encore la franchiſe de ces hommes vrais. Ils découvrent leurs plus ſecrettes penſées. Tous ſe montrent juſqu'au fond du cœur. Le lendemain on opine de ſang-froid ſur les avis propoſés. Ainſi chaque choſe ſe fait

XXIII. Potui humor ex hordeo aut frumento in quamdam ſimilitudinem vini corruptus. Proximi ripæ & vinum mercantur. Cibi ſimplices; agreſtia poma, recens fera, aut lac concretum. Sine apparatu, ſine blandimentis expellunt famem. Adversùs ſitim non eadem temperantia. Si indulſeris ebrietati ſuggerendo quantùm concupiſcunt, haud minus facilè vitiis quam armis vincentur.

XXIV. Genus ſpectaculorum unum atque in omni cœtu idem. Nudi juvenes, quibus id ludicrum eſt, inter gladios ſe atque infeſtas frameas ſaltu jaciunt. Exercitatio artem paravit, ars decorem: non in quæſtum tamen aut mercedem. Quamvis audacis laſciviæ prerium eſt, voluptas ſpectantium. Aleam (quod mirêre) ſobrii inter ſeria exercent, tantâ lucrandi perdendive temeritate, ut cùm omnia defecerunt, extremo

en ſon temps. Ils délibèrent lorſqu'ils ne ſauroient feindre, & décident lorſqu'ils ne peuvent ſe tromper.

XXIII. Leur boiſſon eſt une liqueur faite avec du froment ou de l'orge, mais qui ne laiſſe pas d'enivrer. Les plus voiſins de la frontière achètent auſſi du vin. Rien n'eſt ſi frugal (56) que leur nourriture. Des fruits ſauvages, de la venaiſon qu'ils ne ſavent point attendre, du lait caillé; aucun apprêt, aucun aſſaiſonnement. Ils ne mangent que pour la faim : mais il s'en faut beaucoup qu'ils ne boivent que pour la ſoif. Donnez-leur du vin autant qu'ils en demanderont ; & leur intempérance vous diſpenſera d'employer vos armes pour les vaincre.

XXIV. Ils n'ont qu'une ſorte de ſpectacle, toujours la même dans toutes leurs aſſemblées. Des jeunes gens ſautent nuds en folâtrant au milieu des épées & des lances. L'exercice a fait un art de ce jeu. A l'art on a joint la bonne grace. Toutefois, dans ce divertiſſement ſi périlleux, il n'entre aucune vue d'intérêt. Le ſeul plaiſir des ſpectateurs en eſt le ſalaire & le prix. Même ſans avoir bu (choſe étrange!) ils ſe font du jeu de dez une occupation ſérieuſe; & s'y li-

ac noviſſimo jactu de libertate & de corpore contendant. Victus voluntariam ſervitutem adit. Quamvis junior, quamvis robuſtior, alligari ſe ac venire patitur. Ea eſt in re pravâ pervicacia: ipſi fidem vocant. Servos conditionis hujus per commercia tradunt, ut ſe quoque pudore victoriæ exſolvant.

XXV. Ceteris ſervis non in noſtrum morem deſcriptis per familiam miniſteriis utuntur. Suam quiſque ſedem, ſuos penates regit. Frumenti modum dominus, aut pecoris, aut veſtis, ut colono injungit, & ſervus hactenùs paret. Cetera domûs officia uxor ac liberi exſequuntur. Verberare ſervum ac vinculis & opere coërcere, rarum. Occidere ſolent non diſciplinâ & ſeveritate, ſed impetu & irâ, ut inimicum, niſi quod impunè. Liberti non multùm ſupra ſervi-

vrent

vrent avec tant de fureur, qu'après avoir joué tout ce qu'ils ont, ils finissent par se jouer eux-mêmes (57), par risquer en un seul coup leur personne & leur liberté. Celui qui perd, se constitue lui-même esclave. Quoique plus jeune, quoique plus fort, il se laisse garroter & vendre. Telle est l'obstination avec laquelle ils persistent dans leurs travers. Il faut, disent-ils, tenir sa parole. Pour se délivrer de ces esclaves volontaires, dont aussi bien la présence reprocheroit à leur maître un bonheur trop odieux, il les vendent aux Etrangers.

XXV. Les autres esclaves ne résident point dans la maison, attachés comme les nôtres à certains emplois. La mère-de-famille & les enfans y tiennent lieu de domestiques. Chaque serf a son habitation (58) & son ménage. Figurons-nous des fermiers obligés de fournir aux propriétaires tant de grain, tant de bétail, tant d'habits: c'est à quoi se réduit la servitude chez les Germains. On les voit rarement battre leurs esclaves, les mettre aux fers, les condamner à de pénibles travaux. S'ils en tuent quelqu'un, ce n'est point par esprit de justice, pour faire un exemple, mais par promptitude, par emportement, comme ils tueroient

vos ſunt, rarò aliquod momentum in domo, nunquam in civitate, exceptis dumtaxat iis gentibus, quæ regnantur. Ibi enim & ſuper ingenuos & ſuper nobiles aſcendunt. Apud ceteros impares libertini libertatis argumentum ſunt.

XXVI. Fenus agitare & in uſuras extendere ignotum: ideòque magis ſervatur quàm ſi vetitum eſſet. Agri pro numero cultorum ab univerſis per vices occupantur, quos mox inter ſe ſecundùm dignationem partiuntur. Facilitatem partiendi camporum ſpatia præſtant. Arva per annos mutant, & ſupereſt ager: nec enim cum ubertate & amplitudine ſoli labore contendunt, ut pomaria conſerant, & prata ſepiant, & hortos rigent. Sola terræ ſeges imperatur: undè annum quoque ipſum non in totidem digerunt ſpecies. Hiems & ver & æſtas intellectum ac vocabula habent: autumni perindè nomen ac bona ignorantur.

leur ennemi; à cela près, que la mort du ſerf demeure impunie. Les affranchis ne ſont guère plus conſidérés que les eſclaves. Preſque jamais ils ne jouent de rôle dans les familles (59), & jamais dans l'Etat, à moins que le Gouvernement ne ſoit monarchique. Sous les Rois, ils s'élèvent au-deſſus des Nobles mêmes. Par tout ailleurs la ſubordination des affranchis eſt une preuve de la liberté.

XXVI. Ils ne connoiſſent pas ſeulement l'uſure : heureuſe ignorance plus ſalutaire que les loix ! Chaque communauté cultive tantôt un canton (60), tantôt un autre. Elle le prend plus ou moins étendu ſelon le nombre des bras qu'elle peut employer; & toujours aſſez vaſte pour rendre facile le partage qui s'en fait entre les Particuliers, ſuivant leur condition & leur état. Jamais ils n'enſemencent les mêmes champs deux années de ſuite. Ils ont à choiſir, parce qu'ils ne proportionnent point leur travail à l'étendue, à la bonté du terrein, & ne ſe donnent la peine ni de planter des vergers, ni d'arroſer des jardins, ni d'enclorre des prairies. Ils ne demandent à la terre que du grain. Auſſi ne diſtinguent-ils que trois ſaiſons. Leur langue a des mots pour ſignifier le printemps,

XXVII. Funerum nulla ambitio. Id ſolùm obſervatur, ut corpora clarorum virorum certis lignis crementur. Struem rogi nec veſtibus, nec odoribus cumulant. Sua cuique arma, quorumdam igni & equus adjicitur. Sepulcrum ceſpes erigit. Monumentorum arduum & operoſum honorem, ut gravem defunctis, aſpernantur. Lamenta ac lacrymas citò, dolorem & triſtitiam tardè ponunt. Feminis lugere honeſtum eſt; viris meminiſſe.

XXVIII. Hæc in commune de omnium Germanorum origine ac moribus accepimus. Nunc ſingularum gentium inſtituta, rituſque quatenùs differant; quæ nationes è Germaniâ in Gallias commigraverint, expediam. Validiores olim Gallorum res fuiſſe ſummus auctorum divus Julius tradit: eoque credibile eſt, etiam Gallos in Germaniam tranſgreſ-

l'hiver & l'été, parce qu'ils en ont une idée. Quant à l'automne, & ſon nom & ſes préſens leur ſont également inconnus (61).

XXVII. Les funérailles ſe font ſans aucune pompe. Seulement on a l'attention de choiſir certains bois pour brûler les corps des hommes illuſtres. Ils n'entaſſent ſur le bûcher ni vêtemens ni parfums, & ne brûlent avec le mort que ſes armes & tout au plus ſon cheval. Un ſimple tombeau de gazon tient lieu de ces ſuperbes mauſolées (62), dont la maſſe leur paroît accablante pour celui qu'on veut honorer. Leurs larmes ſont bientôt eſſuyées; mais leur douleur dure long-temps. Le devoir des femmes eſt de pleurer les morts: celui des hommes, de s'en ſouvenir.

XXVIII. Voilà ce que j'ai pu recueillir touchant l'origine des Germains, & les uſages communs à toute la nation. Maintenant je vais entrer dans quelque détail ſur les loix & les coutumes particulières des peuples qui la compoſent, & marquer en même-temps ceux qui ſe ſont détachés d'elle, pour ſe fixer dans les Gaules. Céſar, le plus illuſtre des Auteurs (63), nous apprend que la puiſſance des Gaulois avoit été ſupérieure à celle

ſos. Quantulùm enim amnis obſtabat quo minùs ut quæque gens evaluerat, occuparet permutaretque ſedes promiſcuas adhuc, & nullâ regnorum potentiâ diviſas? Igitur inter Hercyniam ſilvam, Rhenumque & Mænum amnes, Helvetii, ulteriora Boii, Gallica utraque gens, tenuêre. Manet adhunc *Boiemi* nomen, ſignificatque loci veterem memoriam, quamvis mutatis cultoribus. Sed utrùm Araviſci in Pannoniam ab Oſis, Germanorum natione, an Oſi ab Araviſcis in Germaniam commigraverint, cùm eodem adhuc ſermone, inſtitutis, moribus utantur, incertum eſt: quia pari olim inopiâ ac libertate, eadem utriuſque ripæ bona malaque erant. Treveri & Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultrò ambitioſi ſunt, tanquam per hanc gloriam ſanguinis, à ſimilitudine & inertiâ Gallorum ſeparentur. Ipſam Rheni ripam haud dubiè Germanorum populi colunt, Vangiones, Triboci, Nemetes. Ubii * quidem, quamquam Romana colonia

des Germains : ce qui donne lieu de croire que les premiers envoyèrent auſſi des colonies au-delà du Rhin. Lorſque l'une des deux nations ſe ſentoit en force & ſe trouvoit trop ſerrée dans ſon ancienne demeure, une rivière l'eût-elle empêchée de paſſer dans un pays dont aucun Etat ne s'approprioit la poſſeſſion, & qui ſembloit appartenir au premier occupant ? Ainſi les Helvétiens (64), s'étendirent entre le Rhin, le Mein & la forêt Hercynie. Les Boyens (65), autre peuple Gaulois, pénétrèrent plus loin ; & le lieu de leur établiſſement eſt déterminé par le nom de *Boiemum* qui ſubſiſte encore, quoique cette contrée ait depuis changé d'habitans. Pour les Araviſques (66) établis en Pannonie, viennent-ils des Oſes, peuple Germain, ou les Oſes doivent-ils être regardés comme une colonie des Araviſques ? Le langage, les mœurs, les coutumes de ces peuples ſont les mêmes. Mais lequel a paſſé le fleuve qui les ſépare aujourd'hui ? C'eſt ce que nous ignorons, parce qu'on trouvoit, des deux côtés du Danube, mêmes biens, mêmes maux ; l'indépendance & la pauvreté. Ceux de Trèves & les Nerviens (67), croyant ſe mettre à couvert des repro-

esse meruerint, ac libentiùs Agrippinenses conditoris sui nomine vocentur, origine erubescunt; transgressi olim, & experimento fidei super ipsam Rheni ripam collocati, ut arcerent, non ut custodirentur.

XXIX. Omnium harum gentium virtute præcipui Batavi, non multum ex ripâ, sed insulam Rheni amnis colunt, Cattorum quondam populus, & seditione domesticâ in eas sedes transgressus, in quibus pars Romani Imperii fierent. Manet honos & antiquæ societatis insigne : nam nec tributis contemnuntur, nec Publicanus atterit. Exemti oneribus & collationibus, & tantùm in usum prœliorum sepositi, velut tela atque ar-

ches de molleſſe qu'on fait au Gaulois, ſe piquent de deſcendre des Germains. Perſonne ne ſauroit conteſter une pareille origine aux peuples qui bordent le Rhin; je veux dire aux Vangiones (68), aux Triboques, aux Némètes. Les Ubiens même (69) ne rougiſſent pas d'être Germains, quoiqu'ils ayent mérité de devenir colonie Romaine, & qu'ils aiment mieux porter un nom qui rappelle celui d'Agrippa leur premier fondateur. Ils paſſèrent autrefois le Rhin; & les preuves de fidélité qu'ils avoient données, nous engagèrent à la placer ſur ſes bords, non pour leur ſûreté, mais pour la nôtre.

XXIX. Les Bataves, qui poſsèdent peu de terrein le long du fleuve, en occupent une Iſle (70), & ſont les plus vaillans de tous ces peuples. Ils faiſoient autrefois partie des Cattes (71). Obligés par des troubles domeſtiques de s'en ſéparer, ils ſe ſont retirés dans ce canton de la Gaule, pour ſe donner aux Romains. Auſſi continue-t-on de les traiter avec une diſtinction & des égards qui prouvent l'eſtime que nous faiſons de leur alliance. Nous ne les inſultons point par des impôts, ni ne les écraſons par des gens d'affaires. Libres de contri-

ma, bellis reſervantur. Eſt in eodem obſequio & Mattiacorum gens. Protulit enim magnitudo populi Romani ultra Rhenum, ultraque veteres terminos Imperii reverentiam. Ita ſede finibuſque in ſuâ ripâ, mente animoque nobiſcum agunt; cetera ſimiles Batavis, niſi quòd ipſo adhuc terræ ſuæ ſolo & cœlo acriùs animantur. Non numeraverim inter Germaniæ populos, quanquam trans Rhenum Danubiumque conſederint, eos qui Decumates agros exercent. Leviſſimus quiſque Gallorum, & inopiâ audax, dubiæ poſſeſſionis ſolum occupavêre. Mox limite aucto promotiſque præſidiis, ſinus imperii & pars provinciæ habentur.

XXX. Ultra hos Catti initium ſedis

butions & de charges, ils ſont deſtinés uniquement au ſervice. Nous les réſervons, comme nos armes, pour les employer un jour de combat. Les Mattiaques (72) ſont auſſi membres de l'Empire, aux mêmes conditions; car le Peuple Romain eſt ſi grand, qu'il ſe fait reſpecter au-delà du Rhin, au-delà de ſes anciennes frontières. Ainſi les Mattiaques, Germains d'origine & de domicile, ſont Romains d'inclination & de cœur. Ils reſſemblent en tout aux Bataves; mais n'ayant point été tranſplantés comme eux, ils tirent, ce ſemble, de leur terre natale encore plus de sève & de vigueur. Je ne regarde point comme un peuple de Germanie, quoiqu'il habite au-delà du Danube & du Rhin, celui qui cultive la contrée dont les terres nous payent le dixième (73). Ce furent des aventuriers Gaulois, pouſſés par l'inconſtance, enhardis par la miſère, qui voulurent bien courir les riſques d'un établiſſement ſi haſardeux. Comme nous avons depuis reculé notre frontière & porté nos garniſons plus avant, cette contrée appartient à notre province. C'eſt une dépendance de l'Em-
e, enclavée dans le pays ennemi.

XXX. Plus loin ſont les Cattes, dont

ab Hercynio ſaltu inchoant, non ita effuſis ac paluſtribus locis, ut ceteræ civitates, in quas Germania pateſcit: durant ſiquidem colles, paulatimque rareſcunt: & Cattos ſuos ſaltus Hercynius proſequitur ſimul atque deponit. Duriora genti corpora, ſtricti artus, minax vultus, & major animi vigor. Multùm (ut inter Germanos) rationis ac ſolertiæ: præponere electos, audire præpoſitos, noſſe ordines, intelligere occaſiones, differre impetus, diſponere diem, vallare noctem, fortunam inter dubia, virtutem inter certa numerare: quodque rariſſimum, nec niſi ratione diſciplinæ conceſſum, plus reponere in Duce quàm in exercitu. Omne robur in pedite, quem ſuper arma ferramentis quoque & copiis coonerant. Alios ad prœlium ire videas; Cattos ad bellum. Rari excurſus & fortuita pugna. Equeſtrium ſanè virium id proprium, citò parare victoriam, citò cedere. Velocitas juxta formidinem, cunctatio propior conſtantiæ eſt.

le territoire commence la forêt Hercynie. Il eſt moins plat & moins marécageux que les vaſtes campagnes qu'habitent la plupart des Germains. C'eſt une chaîne de collines, qui deviennent inſenſiblement plus clair-ſemées. La forêt borde encore les Cattes après les avoir conduits juſqu'à la plaine, & ſemble ne les quitter qu'à regret. Ils ont le corps plus robuſte & plus nerveux, l'air plus fier, l'eſprit plus vif que les autres peuples de la nation; beaucoup de ſens & d'habileté pour des Germains. Ils ſavent choiſir leurs Chefs & leur obéir, garder les rangs, épier l'occaſion, ſe poſſéder pour l'attendre, diſtribuer la journée, ſe retrancher pour la nuit, ſe défier des faveurs de la fortune; enfin, ce qui eſt fort rare & ſuppoſe de la diſcipline & de la réflexion, compter plus ſur le Général que ſur l'armée. Toutes leurs forces conſiſtent dans leur infanterie, qui porte avec ſes armes des outils & des proviſions. Les autres ſavent ſe battre; les Cattes faire la guerre. Ils vont rarement en courſe, & ne cherchent point les rencontres : différens en cela des troupes de cavalerie, dont le propre eſt effectivement de vaincre ou de ſe retirer tout d'un coup; mais que leur agilité

XXXI. Et aliis Germanorum populis uſurpatum rarâ & privatâ cujuſque audentiâ, apud Cattos in conſenſum vertit, ut primùm adoleverint, crinem barbamque ſubmittere, nec niſi hoſte cæſo exuere votivum obligatumque virtuti oris habitum. Super ſanguinem & ſpolia, revelant frontem, ſeque tum demùm pretia naſcendi retuliſſe, dignoſque patriâ ac parentibus ferunt. Ignavis & imbellibus manet ſqualor. Fortiſſimus quiſque ferreum inſuper annulum, ignominioſum id genti, velut vinculum geſtat, donec ſe cæde hoſtis abſolvat. Plurimis Cattorum hic placet habitus. Jamque canent inſignes, & hoſtibus ſimul ſuiſque monſtrati. Omnium penès hos initia pugnarum : hæc prima ſemper acies, viſu nova : nam ne in pace quidem vultu mitiore manſueſcunt. Nulli domus, aut ager, aut aliqua cura : prout ad quemque venêre aluntur, prodigi alieni, con-

diſpoſe à fuir, comme la peſanteur de l'infanterie l'oblige à tenir ferme.

XXXI. Un uſage pratiqué chez le reſte des Germains, mais ſeulement par un petit nombre de déterminés, a chez les Cattes force de loi. Auſſi-tôt qu'ils ſont en âge de porter les armes, ils laiſſent croître leur barbe & leurs cheveux qui leur tombent ſur le viſage. C'eſt un vœu qu'ils font à la vertu guerrière (74), & dont ils ne peuvent ſe dégager qu'en tuant un ennemi. Ils coupent ſur ſes dépouilles ſanglantes cette chevelure qui leur offuſquoit le front, & ſe vantent alors d'avoir payé ceux qui leur ont donné le jour, de s'être enfin rendus dignes d'eux & de la patrie. Les lâches demeurent dans l'état affreux d'où ils n'ont pas eu le courage de ſortir. Ceux qui ſe piquent d'une valeur ſingulière, renouvellent le même vœu; mais avec cette différence, qu'ils portent un anneau de fer (75), comme s'ils ſe condamnoient à l'eſclavage, réſolus de ne s'en racheter que par le ſang d'un ennemi. Pluſieurs conſervent toute leur vie cet extérieur hideux. Ils blanchiſſent dans cette image glorieuſe de captivité, qui fixe ſur eux les regards des citoyens & des ennemis. Ce ſont eux qui dans les

temtores ſuî, donec exſanguis ſenectus tam duræ virtuti impares faciat.

XXXII. Proximi Cattis certum jam alveo Rhenum, quique terminus eſſe ſufficiat, Uſipii ac Tencteri colunt. Tencteri ſuper ſolitum bellorum decus, equeſtris diſciplinæ arte præcellunt. Nec major apud Cattos peditum laus, quàm Tencteris equitum. Sic inſtituêre majores : poſteri imitantur. Hi luſus infantium, hæc juvenum æmulatio; perſeverant ſenes. Inter familiam & penates, & jura ſucceſſionum, equi traduntur: excipit filius, non ut cetera maximus natu, ſed prout ferox bello & melior.

combats donnent les premiers. Leur troupe eſt au front de bataille, & forme un coup d'œil effrayant. Car, même pendant la paix, leur air eſt également farouche. Sans demeure fixe, ſans cultiver la terre, indifférens aux ſoins de la vie, négligeant leur bien, prodigues de celui des autres, ces braves ſont nourris quelque part qu'ils aillent, & continuent de faire profeſſion d'une vertu ſi féroce, juſqu'à ce que l'épuiſement & la vieilleſſe les contraignent d'en modérer la rigueur.

XXXII. Près des Cattes ſont les Uſipiens (76) & les Tenctères, placés le long du Rhin, dont le lit eſt déſormais aſſez marqué (77) pour ſervir de limites. Ces derniers joignent à la bravoure ordinaire de la nation Germanique, l'avantage d'être excellens hommes de cheval. Auſſi l'infanterie des Cattes n'eſt-elle pas plus renommée que la cavalerie des Tenctères. Leurs ancêtres ont établi les choſes ſur ce pied-là : elles s'y maintiennent toujours. S'exercer à cheval eſt un jeu pour les enfans, un objet d'émulation pour la Jeuneſſe, une habitude pour les vieillards. Les chevaux ſont une partie conſidérable de la ſucceſſion, & ne vont pas à l'aîné com-

XXXIII. Juxta Tencteros Bructeri olim occurrebant : nunc Chamavos & Angrivarios immigrasse narratur; pulsis Bructeris ac penitus excisis, vicinarum consensu nationum, seu superbiæ odio, seu prædæ dulcedine, seu favore quodam erga nos Deorum : nam ne spectaculo quidem prœlii invidêre. Super octoginta millia non armis telisque Romanis, sed quod magnificentius est, oblectationi oculisque cecidêre. Maneat quæso duretque gentibus si non amor nostri, certè odium sui : quando urgentibus Imperii fatis nihil jam præstare fortuna majus potest, quàm hostium discordiam.

XXXIV. Angrivarios & Chamavos à tergo Dulgibini, & Chasuari cludunt, aliæque gentes haud perindè memoratu

me le reſte du bien, mais au plus b. des enfans.

XXXIII. Dans le voiſinage de l cité l'on trouvoit, il n'y a pas lon temps, les Bructères (78), dont nou. apprenons que le pays vient d'être envahi par les Chamaves & par les Angrivariens. La hauteur inſupportable des Bructères, ou le deſir de profiter de leurs dépouilles, ou peut-être le Ciel protecteur de notre Empire, a réuni contr'eux les peuples voiſins qui les ont chaſſés & détruits. Les Dieux nous ont ménagé juſqu'au plaiſir d'être ſpectateurs du combat. Plus de ſoixante mille hommes ont péri, non ſous l'effort des armes Romaines, mais, ce qui eſt plus magnifique, pour nous ſervir de ſpectacle & d'amuſement (79). Si les peuples étrangers ne peuvent ſe réſoudre à nous aimer, puiſſent-ils du-moins ſe haïr toujours! Dans cet état de grandeur où les deſtins de Rome nous ont élevés (80), la Fortune n'a plus rien à faire pour nous, que de livrer nos ennemis à leurs propres diſſenſions.

XXXIV. Le pays des Chamaves & des Angrivariens eſt environné, du côté du nord & du levant, par les Dulgibins (81), les Caſuares, & d'autres peuples

fronte Frisii excipiunt. Majoribus minoribusque Frisiis vocabulum est, pro modo virium. Utræque nationes usque ad oceanum Rheno prætexuntur, ambiuntque immensos insuper lacus, a Romanis classibus navigatos. Ipsum quoque etiam oceanum illà tentavimus : & superesse adhuc Herculis columnas fama vulgavit; sive adiit Hercules, seu quid ubique magnificum est, in claritatem ejus referre consensimus. Nec defuit audentia Druso Germanico, sed obstitit Oceanus in se simul atque in Herculem inquiri. Mox nemo tentavit, sanctiusque ac reverentius visum de actis Deorum credere, quàm scire.

XXXV. Hactenùs in occidentem Germaniam novimus. In septentrionem ingenti flexu redit. Ac primò statim Chaucorum gens, quamquam incipiat à Frisiis, ac partem litoris occupet,

noins connus; au couchant & au midi, ar la Frise qui le sépare du Rhin. La Frise (82) est divisée en grande & petite, relativement à ses deux cités fort négales en puissance. L'une & l'autre 'étendent le long du fleuve jusqu'à la ner, & renferment aussi de vastes lacs où l'on a vu des flottes Romaines. C'est delà que nous sommes partis à dessein de pénétrer dans l'Océan, & de chercher d'autres colonnes d'Hercule (83), dont la renommée publioit l'existence; soit qu'Hercule ait visité ces climats, soit que la célébrité de ce héros nous ait accoutumés à lui faire honneur de tout ce qu'on admire dans l'Univers. Drusus le Germanique (84), ne manqua point de résolution; mais l'Océan jaloux de ses secrets & de ceux d'Hercule, ne nous permit pas d'avancer. Personne n'a depuis tenté cette découverte; & l'on a jugé qu'il étoit plus religieux & plus humble de croire les merveilles des Dieux, que de les approfondir (85).

XXXV. Je n'ai décrit que l'occident de la Germanie. C'est ici qu'elle se recourbe pour s'avancer au loin du côté du septentrion: & d'abord vous rencontrez les Cauques (86), dont le territoire, quoiqu'il commence où finit la

omnium quas expoſui gentium lateribus obtenditur, donec in Cattos uſque perſequuntur. Tam immenſum terrarum ſpatium non tenent tantùm Chauci, ſed & implent; populus inter Germanos nobiliſſimus, quique magnitudinem ſuam malit juſtitiâ tueri. Sine cupiditate, ſine impotentiâ, quieti ſecretique, nulla provocant bella, nullis raptibus aut latrociniis populantur. Idque præcipuum virtutis ac virium argumentum eſt, quod ut ſuperiores agant, non per injurias aſſequuntur. Prompta tamen omnibus arma, ac ſi res poſcat, exercitus : plurimùm virorum equorumque : & quieſcentibus eadem fama.

XXXVI. In latere Chaucorum, Cattorumque, Cheruſci nimiam ac marcentem diù pacem illaceſſiti nutrierunt. Idque jucundius quam tutius fuit; quia inter impotentes & validos falsò quieſcas. Ubi manu agitur, modeſtia ac probitas nomina ſuperioris ſunt. Ita

Friſe, & qu'il borde le rivage, ne laiſſe pas de côtoyer tous les peuples que j'ai nommés, & de faire un coude du côté des Cattes. Les Cauques occupent cet immenſe pays. C'eſt peu dire : ils le rempliſſent. Ce ſont les plus nobles des Germains, & les ſeuls qui ayent pour principe d'appuyer leur grandeur plutôt ſur la juſtice que ſur la force. Sans avidité, ſans eſprit de conquêtes, tranquilles & concentrés en eux-mêmes, ils ne cherchent point la guerre, & ne font de tort à perſonne. La meilleure preuve de leur puiſſance & de leur vertu, c'eſt qu'ils conſervent leur ſupériorité, ſans commettre d'injuſtices. Cependant ils ſont toujours en état de ſe défendre & de lever une armée au beſoin. Ils ont beaucoup d'hommes & de chevaux. Ainſi leur ſyſtême pacifique ne nuit point à leur réputation.

XXXVI. Moins bons politiques, les Chéruſques (87), leurs voiſins, mais en même-temps voiſins des Cattes, ont outré l'amour de la paix. Ils ſe ſont abâtardis dans une longue oiſiveté que perſonne ne troubloit, & dont ils ont chèrement payé les douceurs, faute d'avoir penſé que le repos où vous laiſſent des voiſins ambitieux & puiſſans, eſt un

qui olim boni æquique Cheruſci, nunc inertes ac ſtulti vocantur. Cattis victoribus fortuna in ſapientiam ceſſit. Tacti ruinâ Cheruſcorum & Foſi, contermina gens, adverſarum rerum ex æquo ſocii, cùm in ſecundis minores fuiſſent.

XXXVII. Eumdem Germaniæ ſinum proximi oceano Cimbri tenent, parva nunc civitas, ſed gloria ingens: veteriſque famæ latè veſtigia manent utrâque ripâ caſtra ac ſpatia, quorum ambitu nunc quoque metiaris molem manuſque gentis, & tam magni exercitûs fidem. Sexcenteſimum & quadrageſimum annum urbs noſtra agebat, cùm primùm Cimbrorum audita ſunt arma, Cæcilio Metello ac Papirio Carbone Coss. Ex quo, ſi ad alterum Imperatoris Trajani conſulatum computemus, calme

calme perfide, & qu'en cas de guerre la modération & la probité ſont des vertus que l'on n'attribue qu'au vainquenr. Auſſi les Chéruſques dont on vantoit autrefois la droiture & l'équité, paſſent maintenant pour des lâches & des imbécilles, tandis qu'on célèbre la ſageſſe des Cattes, parce qu'ils ont été plus heureux. Pendant la proſpérité des Chéruſques, les Foſes (88), peuple limitrophe, étoient leurs alliés avec quelque ſorte de dépendance. Enveloppés dans une ruine commune, les uns & les autres ſont déſormais de niveau.

XXXVII. C'eſt en ſuivant la même côte de l'océan, que vous trouverez les Cimbres (89), Cité peu conſidérable aujourd'hui, mais dont la gloire s'eſt élevée juſqu'au ciel. On découvre en une infinité d'endroits les traces de leur antique renommée. Sur l'un & l'autre rivage de leur péninſule, on voit encore des reſtes de fortifications & de retranchemens, dont l'enceinte fait connoître qu'elle fut la puiſſance de ce peuple, & rend croyable ce qui ſe dit du nombre prodigieux de ſes ſoldats. Rome comptoit depuis ſa fondation ſix cent-quarante ans, lorſque le bruit de l'armement des Cimbres ſe fit entendre la première fois

ducenti fermè & decem anni colliguntur: tamdiu Germania vincitur! Medio tam longi ævi ſpatio multa invicem damna. Non Samnis, non Pœni, non Hiſpaniæ Galliæve, ne Parthi quidem ſæpiùs admonuêre: quippe regno Arſacis acrior eſt Germanorum libertas. Quid enim aliud nobis quàm cædem Craſſi, amiſſo & ipſe Pacoro, infrà Ventidium dejectus oriens objecerit? At Germani Carbone, & Caſſio, & Scauro Aurelio, & Servilio Cepione, M. * quoque Manlio fuſis vel captis, quinque ſimul conſulares exercitus populo Romano, Varum treſque cum eo legiones etiam Cæſari abſtulerunt. Nec impunè C. Marius in Italiâ, divus Julius in Galliâ, Druſus ac Nero & Germanicus in ſuis eos ſedibus perculerunt. Mox ingentes C. Cæſaris minæ in ludibrium verſæ. Indè otium, donec occaſione diſcordiæ noſtræ & civilium armorum, expugnatis legionum hibernis, etiam Gallias affectavêre; ac rursùs pulſi indè, proximis temporibus triumphati magis quam victi ſunt.

ſous le Conſulat de Cécilius Métellus & de Papirius Carbo. Depuis cette époque, juſqu'au deuxième Conſulat de l'Empereur Trajan, il s'eſt écoulé deux cent-dix années. Que de temps employé déjà pour vaincre la Germanie ; & dans le cours d'une ſi longue guerre, quelle alternative d'heureux & de malheureux événemens ! Aucune Nation ne nous a donné de plus fréquentes alarmes ; ni les Samnites, ni Carthage, ni les Eſpagnols, ni les Gaulois, ni les Parthes mêmes : car la Monarchie des Arſacides a moins de vigueur que la liberté des Germains. Après tout, hormis la défaite de Craſſus, que peut nous reprocher l'Orient, lui-même, doublement humilié par la chûte de Pacore & la victoire d'un (91) Venidius ? Mais les Germains ont pris ou défait à la République cinq Généraux, Carbo, Caſſius, Aurélius Scaurus, Servilius Cépio, Caïus Manlius (92) qui commandoient autant d'armées Conſulaires. Les Germains ont enlevé Varus & trois Légions au divin Auguſte. Combien n'a-t-il pas coûté de ſang à Marius pour les vaincre en Italie ; au divin Jule pour les chaſſer de la Gaule ; enfin, pour les battre dans leur propre pays, à Druſus, à Tibère, à Germanicus ? Les ter-

XXXVIII. Nunc de Suevis dicendum est, quorum non una ut Cattorum Tencterorumve gens: majorem enim Germaniæ partem obtinent, propriis adhuc nationibus nominibusque discreti, quamquam in commune Suevi vocentur. Insigne gentis, obliquare crinem nodoque substringere. Sic Suevi à ceteris Germanis; sic Suevorum ingenui à servis separantur. Si in aliis gentibus seu cognatione aliquâ Suevorum, seu (quod sæpè accidit) imitatione, rarum & intrà juventæ spatium. Apud Suevos usque ad canitiem horrentem capillum retrò sequuntur, ac sæpè in ipso solo

ribles préparatifs de Caligula ont été pour eux un ſujet de riſée. Après quelque repos, ils ont profité de nos troubles (93) & de nos guerres civiles pour enlever à nos Légions leurs quartiers d'hiver, & pour entreprendre la conquête des Gaules. Nous les avons repouſſés au-delà du Rhin; mais dans ces derniers temps, nos victoires remportées ſur eux ont été moins réelles que la pompe de nos triomphes (94).

XXXVIII. Parlons maintenant des Suèves (95), qui tiennent une portion conſidérable de la Germanie. Ils ne ſont pas un peuple unique comme les Cattes & les Tenctères, mais une Nation compoſée de pluſieurs peuples compris ſous ce nom général, quoique chacun d'eux ait auſſi le ſien. Une mode qui diſtingue les Suèves des autres Germains, & chez les Suèves l'homme libre d'avec l'eſclave, c'eſt l'uſage de tordre leurs cheveux & d'en faire un nœud. Ailleurs, ſi quelqu'un affecte de ſuivre cette mode pour montrer qu'il tire ſon origine des Suèves, ou plutôt, parce qu'il croit honorable de leur reſſembler, c'eſt une ſingularité dont on ne trouve d'exemple que parmi les jeunes gens. Pour les Suèves, ils continuent juſques dans la vieil-

vertice religant. Principes & ornatiorem habent. Ea cura formæ, ſed innoxiæ; neque enim ut ament amenturve. In altitudinem quamdam & terrorem adituri bella comti, ut hoſtium oculis, ornantur.

XXXIX. Vetuſtiſſimos ſe nobiliſſimoſque Suevorum Semnones memorant. Fides antiquitatis religione firmatur. Stato tempore in ſilvam *auguriis patrum & priſcâ formidine ſacram*, omnes ejuſdem ſanguinis populi legationibus coëunt, cæſoque publicè homine celebrant barbari ritûs horrenda primordia. Eſt & alia luco reverentia. Nemo niſi vinculo ligatus ingreditur, ut minor & poteſtatem Numinis præ ſe ferens. Si fortè prolapſus eſt, attolli & inſurgere haud licitum; per humum evolvuntur: eoque omnis ſuperſtitio reſpicit, tamquam indè initia gentis, ibi regnator omnium Deus, cetera ſubjecta atque parentia. Adjicit auctoritatem fortuna

leſſe de relever par derrière, ou ſouvent de ſe nouer ſur la tête leur chevelure hériſſée. Celle des Grands eſt ajuſtée avec quelque ſoin. C'eſt la ſeule parure dont ils ſoient curieux; parure innocente, qu'ils recherchent, non pas à deſſein de faire l'amour & de plaire, mais pour ſe rehauſſer la taille & paroître plus terribles à l'ennemi.

XXXIX. Les Semnones (96), prétendent être les plus anciens & les plus nobles des Suèves, & fondent cette ancienneté ſur leur religion même. Ils ont une forêt, conſacrée par leurs aïeux, *toujours avec frayeur des mortels révérée*, (97) où s'aſſemblent à certains jours par députés tous les peuples du même ſang, pour y célébrer les affreuſes cérémonie de leur culte barbare, dont la première eſt d'immoler un homme en public. On y reſpecte ſur-tout un bocage qui ſemble en être le ſanctuaire, où perſonne n'entre qu'il ne ſoit lié, pour rendre hommage par cette attitude humiliante à la majeſté du Dieu qui l'habite. Si l'on vient à tomber, il n'eſt pas permis de ſe lever, même ſur les genoux; il faut ſortir en ſe roulant. Ces rits ſuperſtitieux ont pour objet de perſuader que c'eſt-là le berceau des Suèves,

Semnonum : centum pagis habitatur; magnoque corpore efficitur, ut se Suevorum caput credant.

XL. Contrà Langobardos paucitas nobilitat, quòd plurimis ac valentissimis nationibus cincti, non per obsequium, sed prœliis & periclitando tuti sunt. Reudigni deindè & Aviones, & Angli, & Varini, & Eudoses & Suardones, & Nuithones fluminibus aut silvis muniuntur. Nec quidquam notabile in singulis, nisi quòd in commune *Herthum*, id est, Terram matrem colunt, eamque intervenire rebus hominum, invehi populis arbitrantur. Est in insulâ oceani castum nemus: dicatumque in eo vehiculum veste contectum, attingere uni sacerdoti concessum. Is adesse penetrali Deam intelligit? vectamque bubus feminis multâ cum veneratione prosequitur. Læti tunc dies; festa loca, quæ-

le séjour de la Divinité qui règne sur eux, le chef-lieu d'où relèvent & dépendent toutes les autres cités. La fortune des Semnones vient à l'appui de leurs prétentions. Ils possèdent cent cantons; & l'étendue ainsi que la force de leur Etat, fait qu'ils se regardent comme les Chefs de la Nation.

XL. Au contraire, les Lombards (98) tirent leur gloire de leur foiblesse apparente. Quoiqu'en petit nombre, quoiqu'environnés de redoutables voisins, ils ne rampent devant personne, & se soutiennent en combattant, en risquant tout pour leur liberté. Après eux viennent les Reudignes (99), les Avionès, les Anglois, les Varins, les Eudoses, les Suardonnes & les Nuithones, qui sont ou défendus par des rivières, ou cantonnés dans des bois. Je n'ai rien à remarquer sur ces peuples, si ce n'est qu'ils se réunissent pour honorer la Déesse *Herth* (100), c'est-à-dire, la *terre*, mère commune. Ils s'imaginent que cette Divinité vient, de temps-en-temps, prendre part aux affaires des hommes, & se promener de contrée en contrée. Dans une isle de l'océan (101) est un bois qui lui sert de temple. On y garde son char: c'est une voiture couverte, que le Prêtre

cunque adventu hoſpitioque dignatur. Non bella ineunt, non arma ſumunt, clauſum omne ferrum : pax & quies tunc tantùm nota, tunc tantùm amata, donec idem ſacerdos ſatiatam converſatione mortalium Deam templo reddat. Mox vehiculum & veſtes, & ſi credere velis, Numen ipſum ſecreto lacu abluitur. Servi miniſtrant, quos ſtatim idem lacus haurit. Arcanus hinc terror, ſanctaque ignorantia, quid ſit illud quod tantùm perituri vident. Et hæc quidem pars Suevorum in ſecretiora Germaniæ porrigitur.

XLI. Propior (ut quo modo paulò antè Rhenum, ſic nunc Danubium ſequar) Hermundurorum civitas, fida

ſeul a droit de toucher. Dès-qu'il reconnoît que la Déeſſe eſt entrée dans ce ſanctuaire mobile, il y attèle des geniſſes, & le ſuit en grande cérémonie. L'alégreſſe publique éclate de toutes parts. Ce ne ſont que fêtes & réjouiſſances dans les lieux où la Déeſſe daigne paſſer & ſéjourner. Les guerres ſont ſuſpendues; on ceſſe les hoſtilités; chacun reſſerre ſes armes; par-tout règne une paix profonde, que l'on ne connoît, que l'on n'aime que dans ces jours privilégiés. Enfin, lorſque la Déeſſe a ſuffiſamment demeuré parmi les Mortels, le Prêtre la reconduit au bois ſacré. On lave enſuite, dans un lac écarté, le char, les étoffes qui le couvroient, & la Déeſſe elle-même, à ce qu'on prétend. Auſſi-tôt le lac engloutit les eſclaves employés à cette fonction; ce qui pénètre les eſprits d'une frayeur religieuſe, & réprime toute profane curioſité ſur un myſtère que l'on ne peut connoître, ſans qu'il en coûte la vie à l'inſtant. Les Peuples Suèves que je viens de nommer, s'étendent juſqu'aux extrêmités de la Germanie les plus éloignées de nous.

XLI. Il y en a d'autres de la même Nation vers le Danube, dont je vais maintenant ſuivre le cours, comme j'ai

Romanis, eoque ſolis Germanorum non in ripâ commercium, ſed penitùs, atque in ſplendidiſſimâ Rhætiæ provinciæ coloniâ paſſim ſine cuſtode tranſeunt : & cùm ceteris gentibus arma modò caſtraque noſtra oſtendamus, his domos, villaſque patefecimus, non concupiſcentibus. In Hermunduris Albis oritur flumen inclitum & notum olim : nunc tantùm auditur.

XLII. Juxtà Hermunduros Nariſci, ac deindè Marcomani & Quadi agunt. Præcipua Marcomanorum gloria vireſque; atque ipſa etiam ſedes pulſis olim Boiis virtute parta. Nec Nariſci Quadive degenerant : eaque Germaniæ velut frons eſt, quatenùs Danubio prætexitur. Marcomanis Quadiſque uſque ad noſtram memoriam Reges manſerunt ex

fait celui du Rhin. Les plus proches ſont les Hermondures (102), nos fidèles Alliés. Auſſi les diſtinguons nous du reſte des Germains, à qui nous ne permettons de commercer que ſur la frontière. Ce Peuple a le privilége excluſif d'entrer dans les terres de l'Empire, & de venir trafiquer dans la Colonie floriſſante (103) que nous avons en Rhétie. Ils vont & viennent ſans eſcorte; & tandis que nous ne montrons aux autres que nos Légions & nos camps, nous ouvrons aux Hermondures nos palais & nos maiſons de plaiſance, dont ils ne ſont nullement tentés (104). L'Elbe prend ſa ſource dans leur pays; c'eſt un fleuve célèbre que nous connoiſſions autrefois par nous-mêmes. Aujourd'hui nous en entendons ſeulement parler.

XLII. Au-deſſous des Hermondures, vous trouvez les Nariſques (105), enſuite les Marcomans & les Quades. La Cité des Marcomans eſt la plus puiſſante & la plus fameuſe par ſes exploits. La contrée même qu'ils occupent, eſt un monument de leur valeur. Ils l'ont conquiſe ſur les Boïens qu'ils en ont chaſſés. Les Nariſques, auſſi-bien que les Quades, ſoutiennent dignement la gloire du nom Suévique. Ces trois Peuples forment, du

gente ipſorum, nobile Marobodui & Tudri genus. Jam & externos patiuntur: ſed vis & potentia Regibus ex auctoritate Romanâ: rarò armis noſtris, ſæpiùs pecuniâ juvantur.

XLIII. Nec * minùs valent retrò Marſigni, Gothini, Oſi, Burii. Terga Marcomanorum Quadorumque claudunt: è quibus Marſigni & Burii ſermone cultuque Suevos referunt. Gothinos Gallica, Oſos Pannonica lingua coarguit non eſſe Germanos, & quòd tributa patiuntur. Partem tributorum Sarmatæ, partem Quadi ut alienigenis imponunt. Gothini, quò magis pudeat, & ferrum effodiunt: omneſque hi populi pauca campeſtrium, ceterùm ſaltus & vertices montium jugumque inſederunt. Dirimit enim ſcinditque Sueviam continuum montium jugum, ultrà quod plurimæ gentes agunt: ex quibus latiſſimè patet

côté du Danube, la frontière de la Germanie. Les Marcomans & les Quades avoient encore de notre temps des Rois originaires du pays, issus des illustres Maisons de Maroboduus (106), & de Tuder. Ils souffrent maintenant sur le trône jusqu'à des Etrangers. Il est vrai que ces Princes n'ont d'autorité ni de pouvoir, qu'autant que nous les protégeons. Pour l'ordinaire, nous aimons mieux les aider de notre argent que de nos armes.

XLIII. Derrière les Marcomans & les Quades, sont des Peuples moins puissans (107); les Marsignes, les Gothins, les Oses & les Bures. De ceux-ci, les premiers & les derniers seulement ont le langage & la chevelure des Suèves. Pour les Gothins (108), qui parlent la langue gauloise, & les Oses qui parlent celle de la Pannonie, il est visible qu'ils ne sont pas Germains, d'autant plus qu'ils ont la lâcheté de payer tribut, les uns aux Sarmates, les autres aux Quades, qui les traitent en étrangers. Pour comble d'opprobre, les Gothins sont employés aux mines de fer. Tous ces Peuples possèdent peu de terrein dans la plaine. Leur séjour est dans les forêts, sur le sommet & sur le penchant de ces montagnes, dont la chaîne coupe &

Lygiorum nomen in plures civitates diffusum. Valentissimas nominasse sufficiet; Arios, Helveconas, Manimos, Elysios, Naharvalos. Apud Naharvalos antiquæ religionis lucus ostenditur. Præsidet sacerdos muliebri ornatu, sed Deos interpretatione Romanâ Castorem Pollucemque memorant. Ejus numinis nomen Alcis. Nulla simulacra, nullum peregrinæ superstitionis vestigium. Ut fratres tamen, ut juvenes venerantur. Ceterùm Arii super vires, quibus enumeratos paulò antè populos antecedunt, truces: insitæ feritati arte ac tempore lenocinantur. Nigra scuta, tincta corpora: atras ad prœlia noctes legunt; ipsâque formidine atque umbrâ feralis exercitûs terrorem inferunt, nullo hostium sustinente novum ac velut infernum aspectum: nam primi in omnibus prœliis oculi vincuntur. Trans Lygios Gothones regnantur, paulò jam addictiùs quàm ceteræ Germanorum gentes; nondùm tamen suprà libertatem.

borne la Suévie. Au-delà vous rencontrez une infinité de peuples ſpécialement les Lygiens (109), qui ſont très-étendus & partagés en pluſieurs cités. Je me contente de nommer les plus conſidérables, ſavoir les Aries, les Helvécones, les Manimes, les Elyſies, les Naharvales. Ces derniers montrent un bois ſacré qu'ils révèrent de temps immémorial. Le prêtre qui le deſſert, porte un habit de femme. On y adore enſemble, ſous le nom d'*Alcis*, deux divinités qui ſont regardées comme deux frères, toujours jeunes, & que les Romains par conjecture prennent pour Caſtor & Pollux, quoiqu'on ne voye aucune ſtatue, aucune trace d'une ſuperſtition étrangère aux Germains. Les Aries, déjà ſupérieurs en forces aux peuples que je viens de nommer, joignent encore à cet avantage une férocité naturelle peinte ſur leur phyſionomie, & prennent plaiſir à ſe rendre plus effroyables en empruntant le ſecours de l'art & du ſtratagême. Ils noirciſſent leurs boucliers, leurs corps, leurs viſages, & choiſiſſent la nuit la plus ſombre pour attaquer l'Ennemi. La ſurpriſe, l'horreur des ténèbres, le ſeul aſpect de cette armée épouvantable, qui ſemble ſortir des enfers, glace d'effroi

XLIV. Proximùs deindè ab oceano Rugii & Lemovii : omniumque harum gentium insigne, rotunda scuta, breves gladii ; & erga Reges obsequium. Suionum hinc civitates, ipso in oceano, præter viros armaque, classibus valent. Forma navium eo differt, quòd utrinque prora paratam semper appulsui frontem agit : nec velis ministrantur, nec remos in ordinem lateribus adjungunt. Solutum ut in quibusdam fluminum & mutabile, ut res poscit, hinc vel illinc remigium. Est * apud illos & opibus honos ; eoque unus imperitat : nullis jam exceptionibus, non precario jure parendi. Nec arma ut apud ceteros Germanos in promiscuo, sed clausa sub custode & quidem servo : quia subitos hostium in-

les cœurs les plus intrépides, & fait tomber les armes des mains : car, dans un combat, les yeux ſont toujours vaincus les premiers. Au-delà des Lygiens, habitent les Gothones (110). Chez-eux l'autorité royale, ſans être encore abſolue, commence à ſe faire plus ſentir que dans le reſte de la Germanie.

XLIV. Ils ont pour voiſins les Ruges & les Lémoves placés ſur la côte de l'océan. Ces peuples ſont reconnoiſſables à leurs courtes épées, & leurs rondaches, à leur reſpect pour les Rois. Vis-à-vis ſont les peuples Suéones, (111), environnés de l'océan. C'eſt une Nation puiſſante ſur terre & ſur mer. Leurs vaiſſeaux en cela plus commodes que les nôtres, abordent où l'on veut, ſans qu'on les faſſe tourner, parce qu'ils ont une double proue. Ils ne vont point à la voile, & les rameurs ne ſont pas également diſtribués ſur les deux bords. On déplace, on tranſporte les rames, ſelon le beſoin, comme nous faiſons ſur quelques rivières. Les Suéones, auſſi-bien que nous, honorent les richeſſes (112); ce qui les a fait tomber ſous la domination d'un ſeul. Là, ce n'eſt plus une Monarchie tempérée (113) & limitée par quelques reſtrictions. C'eſt le pur deſ-

curſus prohibet oceanus. Otioſæ porrò armatorum manus facilè laſciviunt. Enimverò neque nobilem, neque ingenuum, ne libertinum quidem armis præponere regia utilitas eſt.

XLV. Trans Suionas aliud mare pigrum, ac propè immotum, quo cingi cludique terrarum orbem hinc fides, quòd extremus cadentis jam ſolis fulgor in ortus edurat, adeò clarus, ut ſidera hebetet. Sonum inſuper emergentis audiri, formaſque * Deorum, & radios capitis aſpici perſuaſio adjicit. Illuc uſque (& fama vera) tantùm natura. Ergo jam dextro Suevici maris litore Æſtyorum gentes alluuntur, quibus ritus habituſque Suevorum, lingua Britannicæ proprior. Matrem Deûm venerantur. In-

potiſme. Les armes n'y ſont point, comme chez les autres peuples Germaniques, entre les mains de tout le monde. Le Roi les tient en dépôt ſous la garde d'un homme de confiance, & choiſit toujours un eſclave. Voici les raiſons de cette politique. L'océan met le pays à l'abri des invaſions ſoudaines. Il n'eſt pas facile de contenir des ſoldats oiſifs. Le Monarque enfin riſqueroit trop, s'il prépoſoit à la garde de ſon arſenal, je ne dis pas un homme de condition, mais même un Citoyen, ne fût-ce qu'un affranchi.

XLV. Au-delà des Suéones eſt une autre mer dormante & preſque immobile, que l'on croit environner & terminer notre globe. On en juge ainſi, parce que depuis le moment où le ſoleil a paru s'y plonger, juſqu'à ce qu'il remonte ſur l'horizon, ſa lumière réfléchie ne laiſſe pas d'effacer les étoiles. La crédulité populaire ajoute que l'on entend le bruit qu'il fait en ſortant des flots, que l'on voit ſes courſiers immortels (114), & les rayons qui couronnent ſa tête. Ce qui ſe publie avec plus de vérité, c'eſt que là finit l'Univers. Je reviens à la mer Suévique (115), où l'on trouve à droite les Eſtyens (116),

ſigne ſuperſtitionis, formas aprorum geſtant. Id pro armis omniumque tutelâ, ſecurum Deæ cultorem etiam inter hoſtes præſtat. Rarus ferri, frequens fuſtium uſus. Frumenta ceteroſque fructus patientiùs quàm pro ſolitâ Germanorum inertiâ laborant. Sed & mare ſcrutantur; ac ſoli omnium ſuccinum, quod ipſi *Gleſum* vocant, inter vada atque in ipſo litore legunt. Nec quæ natura quæve ratio gignat, ut barbaris, quæſitum compertumve. Diù quinetiam inter cetera ejectamenta maris jacebat, donec luxuria noſtra dedit nomen. Ipſis in nullo uſu, rude legitur, informe perfertur; pretiumque mirantes accipiunt. Suëcum tamen arborum eſſe intelligas: quia terrena quædam atque etiam volucria animalia plerumque interlucent, quæ implicata humore, mox durescente materiâ, clauduntur. Fecundiora igitur nemora lucoſque, ſicut orientis ſecretis, ubi thura balſamaque ſudantur, ita occidentis inſulis terriſque ineſſe crediderim, quæ vicini ſolis radiis expreſſa atque li-

qui vivent & s'habillent comme les Sueves, mais dont la langue reſſemble plutôt à celle des Bretons. Ils adorent la mère des Dieux; & les plus zélés pour ſon culte ſe font reconnoître en portant une figure de ſanglier qui rend leur perſonne inviolable & leur tient lieu de ſauve-garde au milieu même des ennemis. Les armes des Eſtyens ſont rarement de fer : ils n'en ont preſque point d'autres que des bâtons. Ces peuples s'appliquent à l'agriculture avec plus de patience que ne comporte la pareſſe ordinaire des Germains. Ils fouillent même au ſein de la mer pour y chercher l'ambre qu'on ne ramaſſe que dans leur pays (117). Quelquefois on le rencontre ſur le rivage. Ils lui donnent le nom de *gles* (118); mais ces barbares en ignorent & n'en ont jamais recherché la nature ni l'origine. Ils ne daignoient pas le ramaſſer autrefois & le regardoient comme un vil excrément de la mer (119), avant que notre luxe le mît à la mode (120); ils n'en font encore aucun uſage pour eux-mêmes, ni ne ſavent le travailler. Ils nous le vendent tel qu'ils le trouvent & ſont étonnés du prix que nous leur en donnons. La preuve au reſte que l'ambre

quentia, in proximum mare labuntur, ac vi tempeſtatum in adverſa litora exundant. Si naturam ſuccini admoto igne tentes, in modum tedæ accenditur, alitque flammam pinguem & olentem: mox ut in picem reſinamve lenteſcit. Suionibus Sitonum gentes continuantur. Cetera ſimiles uno differunt, quòd femina dominatur: in tantum non modò à libertate, ſed etiam à ſervitute degenerant. Hic Sueviæ finis.

XLVI. Peucinorum, Venedorum-

eſt

eſt le ſuc réſineux de quelque arbre (121), c'eſt que ſa tranſparence nous y laiſſe fort ſouvent appercevoir des animaux qui ne vivent que ſur la terre, & même des inſectes ailés. Ces animaux s'étant embarraſſés dans une ſubſtance encore fluide, y ſont demeurés priſonniers lorſqu'elle eſt venue à ſe durcir. Puiſque l'Orient recèle dans ſes climats écartés des forêts qui diſtillent le baume & l'encens, je penſerois que l'Occident poſsède auſſi de ſemblables tréſors; qu'il y croît en terre ferme, ou dans les iſles, certains arbres dont le ſuc échauffé par le voiſinage du ſoleil, coule & tombe dans la mer; qu'il s'y condenſe, & que les vents & les flots le pouſſent ſur les côtes oppoſées. Si vous avez la curioſité d'approcher l'ambre du feu, il s'allume, jette une flamme onctueuſe avec une odeur très-forte, & s'étend comme la réſine ou la poix. Les Suéones ont pour voiſins les Sitones. La ſeule différence qu'on remarque entr'eux, c'eſt que les derniers obéiſſent à une femme: tant ils ſe ſont ravalés au-deſſous des nations libres, & même des peuples aſſervis! Ici finit la portion de la Germanie, compriſe ſous le nom de Suève.

XLVI. Je ne ſais s'il faut compter

que, & Fennorum nationes Germanis an Sarmatis ascribam dubito: quamquam Peucini, quos quidam Bastarnas vocant, sermone, cultu, sede ac domiciliis, ut Germani agunt, Sordes omnium ac torpor. Procerum connubiis mixtis nonnihil in Sarmatarum habitum fœdantur. Venedi multùm ex moribus traxerunt. Nam quidquid inter Peucinos Fennosque silvarum ac montium erigitur, latrociniis pererrant. Hi tamen inter Germanos potiùs referuntur, quia & domos figunt, & scuta gestant, & pedum usu ac pernicitate gaudent; quæ omnia diversa Sarmatis sunt in plaustro equoque viventibus. Fennis mira feritas, fœda paupertas. Non arma, non equi, non penates. Victui herba, vestitui pelles, cubile humus: sola in sagittis spes, quas inopiâ ferri ossibus asperant. Idemque venatus viros pariter ac feminas alit; passim enim comitantur, partemque prædæ petunt. Nec aliud infantibus ferarum imbriumque suffugium, quàm ut in aliquo ramorum nexu contegantur.

au nombre des Germains ou des Sarmates, les Peucins (123), les Vénèdes & les Fennes. Cependant les Peucins, que quelques-uns nomment auſſi Baſtarnes, ont la langue & l'habit des Germains, bâtiſſent comme eux, & ne mènent pas non plus une vie errante. Tous croupiſſent dans la nonchalance, ſans aucun ſoin de la propreté. Leurs Chefs, en s'alliant par des mariages avec la Nation des Sarmates, ont introduit quelque choſe de ſon habillement: ce qui contribue à les défigurer. Pour les Vénèdes, ils ont beaucoup pris des mœurs Sarmatiques: témoin les brigandages qu'ils exercent dans les forêts & ſur les montagnes qui ſéparent les Fennes des Peucins. Toutefois on regarde les Vénèdes plutôt comme Germains, parce qu'ils portent des boucliers, qu'ils ont des demeures fixes, qu'ils font uſage de leurs pieds, & ſe piquent même d'être légers à la courſe; différens en tout cela des Sarmates, qui paſſent leur vie à cheval & dans leurs chariots. Rien de plus ſauvage que les Fennes, ni de plus dégoûtant que leur pauvreté. Point d'armes, point de chevaux, point de maiſons; des peaux de bêtes pour vêtement, la terre pour lit, ſouvent l'herbe pour nourriture; pour unique reſſource, des flèches qu'ils

Hùc redeunt juvenes, hoc ſenum receptaculum. Id beatius arbitrantur, quàm ingemere agris, illaborare domibus, ſuas alienaſque fortunas ſpe metuque verſare. Securi adversùs homines, ſecuri adversùs Deos, rem difficillimam aſſecuti ſunt, ut illis ne voto quidem opus ſit. Cetera jam fabulosa; Hellusios & Oxionas ora hominum vultuſque, corpora atque artus ferarum gerere: quod ego, ut incompertum, in medium relinquam.

TAYLOR INST. OXFORD

arment d'os pointus, faute de fer. Les femmes vont à la chaſſe avec les hommes, & partagent le butin. Ils n'ont d'autres retraites pour mettre leurs enfans à couvert des bêtes féroces & des injures de l'air, que des branches d'arbres entrelacées. C'eſt là que les jeunes gens ſe retirent pendant la nuit, que ſe tiennent les vieillards. Ils croient leur ſort plus heureux, que s'ils étoient obligés de conſtruire des maiſons, de gémir dans les pénibles travaux du labourage, d'être perpétuellement agités de la crainte de perdre, & de l'eſpérance d'envahir. En état de défier la cupidité des hommes & la colère des Dieux, ils ont gagné le point le plus difficile de tous : c'eſt de n'avoir pas même beſoin de former des vœux. Ce que l'on ajoute de quelques autres peuples, par exemple des Oxiones (124) & des Helluſes, qu'on dit avoir la tête d'homme & le corps de bête, tout cela tient de la fable. Ces ſortes de faits dont je n'ai point de preuve, je les laiſſe pour ce qu'ils ſont.

REMARQUES
SUR LA GERMANIE,
DE TACITE.

(1) *La Germanie.* Tacite parle uniquement de la Germanie d'au-delà du Rhin, appelée *Germania magna ; transrhenana barbara.* On ne doit pas y comprendre un démembrement de la Belgique, auquel Auguſte avoit donné le nom de Germanie, & dont il avoit fait deux Provinces, l'une appelée Germanie ſupérieure, & l'autre Germanie inférieure, qui dans la ſuite eurent Mayence & Cologne pour capitales. C'étoit le nom le plus convenable qu'Auguſte pût donner à ces deux Gouvernemens. En effet, les anciens habitans, tous Germains d'origine, ne vouloient point être comptés parmi les Gaulois ; & les nouvelles peuplades d'Ubiens & de Sicambres, qu'Auguſte établit dans cette portion de la Gaule, étoient flattées de retrouver en-deçà du Rhin, juſqu'au nom de leur patrie. Le ſavant M. Schœpflin a fixé parfaitement les limites des deux Germanies Romaines dans ſon *Alſatia illuſtrata*, dont le premier volume fait ſouhaiter le ſecond avec un juſte empreſſement. La Germanie d'au delà du Rhin, celle dont Tacite nous donne la deſ-

cription, étoit bien plus vaſte que n'eſt l'Allemagne. Elle s'étendoit du côté de l'Orient au-moins juſqu'à la Viſtule, & juſqu'à cette chaîne de montagnes qui ſépare la Hongrie de la Pologne. Au Nord, la Germanie comprenoit & les iſles de la mer Baltique & la Scandinavie que les Romains regardoient comme une iſle.

(1) *Où nous connoiſſons, il n'y a pas long-temps, quelques Rois & quelques Peuples que la guerre nous a découverts.*] Tacite parle de découvertes occaſionnées par la guerre; & les armes Romaines n'avoient pas pénétré fort avant dans la Germanie depuis les expéditions de Druſus & de Germanicus. Ainſi j'ai peut-être bien fait d'adoucir un peu le mot NUPER qui ſe trouve dans l'original, & qui pourroit bien avoir plus d'étendue que notre mot françois *dernièrement*.

L'an de Rome 744, dixième avant l'ère chrétienne, la flotte de Druſus s'avança juſqu'au promontoire des Cimbres, c'eſt-à-dire, à la pointe du Jutland. Entre ce voyage & l'année où Tacite écrivoit *les mœurs des Germains*, il s'étoit écoulé cent-huit ans. Si l'on ſuppoſe que Germanicus fit auſſi des découvertes, elles avoient au-moins quatre-vingt-deux ans d'ancienneté, lorſque Tacite compoſoit cet Ouvrage. Néanmoins comme dans toutes les langues, les mots qui marquent une durée indéfinie, ſont néceſſairement relatifs, un fait ancien d'une centaine d'années peut être traité de fait nouveau, relativement à des faits beaucoup plus anciens. Les lumières que Druſus avoit procurées aux Romains ſur la

Germanie étoient bien récentes en comparaiſon de celles qu'ils avoient ſur beaucoup d'autres pays. C'eſt en ce ſens relatif que nous comptons la découverte de l'Amérique parmi les événemens modernes. C'étoit ainſi que Tertullien, au commencement du troiſième ſiècle de l'Egliſe, diſoit, en parlant des Chrétiens: nous ne ſommes que d'hier, & nous ſommes répandus par-tout. *Heſterni ſumus, & veſtra omnia implevimus.* C'eſt ainſi que Tacite lui-même dira bientôt que le nom de *Germain* eſt très-moderne, quoiqu'il fût en uſage du temps de Céſar.

Après tout, l'expreſſion dont il s'agit pourroit bien être vraie dans la plus grande rigueur. Par exemple, que durant les guerres de Domitien contre les Peuples de Germanie, quelques Romains faits priſonniers par les Barbares ayent été conduits juſqu'aux iſles de la mer Baltique, & qu'après avoir briſé leurs fers & regagné les terres de l'Empire, ils ayent donné des éclairciſſemens ſur les pays qu'ils avoient vus & ſur ceux dont ils avoient entendu parler; Tacite eſt en droit de dire que la guerre vient de faire connoître des Peuples & des Rois auparavant inconnus.

(3) *Il eſt à croire que les Germains tirent leur origine du pays même, &c. Autrefois les tranſmigrations ne ſe faiſoient que par mer, &c.*] Tacite admet l'idée bizarre des Grecs & des Romains qui faiſoient ſortir du ſein de la terre, tous les Peuples dont ils ignoroient la généalogie. Je pourrai dire quelque choſe de cette chimère dans une des remarques ſur la vie d'Agricola. Tacite ſe trompe encore, lorſqu'il

prétend que les anciennes tranſmigrations ne s'étoient point faites par terre. A la vérité les plus anciennes dont les Grecs euſſent conſervé la mémoire, s'étoient faites par mer. Ce fut par mer que Cécrops amena des Egyptiens dans la Grèce, & que les colonies Phéniciennes ſe répandirent ſur les côtes de l'Europe & de l'Afrique. Mais ces nouveaux hôtes trouvèrent partout des hommes établis de temps immémorial. Il y avoit donc eu des tranſmigrations antérieures, ou, pour mieux dire, les hommes venant à ſe multiplier, & ſe pouſſant les uns les autres, avoient de proche en proche peuplé les contrées qui ſe préſentoient devant eux. Généralement parlant, ils ne dûrent former le deſſein de franchir les mers, ni ſur-tout entreprendre de longs trajets, que lorſqu'ils ſe trouvèrent trop ſerrés dans le continent. L'Aſie eſt le berceau du genre humain. Quelques-uns des deſcendans de Noé, qui lors de la diſperſion prirent leur route vers l'Occident, traversèrent tôt ou tard, eux ou leur poſtérité, les pays que nous nommons la Moſcovie & la Pologne, & donnèrent à la Germanie ſes premiers habitans. Mais duquel des fils ou des petits-fils de Noé tiroient-ils leur origine? C'eſt ſur quoi, faute de monumens, il vaut mieux avouer ſon ignorance, que de s'égarer dans un labyrinthe de conjectures arbitraires, ou tout au plus de minces probabilités.

(4) *Tous les monumens hiſtoriques des Germains ſe réduiſent à d'anciens cantiques.*] C'étoient des pièces de poéſies faites à la louange des Dieux & des héros, & deſtinées à perpétuer le ſouvenir des principaux événemens.

Ces eſpèces de romances n'étoient point écrites & ne faiſoient que paſſer de bouche en bouche. Cependant le ſoin que l'on avoit de les apprendre aux jeunes gens, l'uſage non interrompu de les chanter en certaines occaſions; enfin la meſure des vers & la rime (car elles étoient ſans doute rimées) devoient les préſerver long-temps de toute altération conſidérable. Il ſemble qu'au huitième ſiècle depuis Jéſus-Chriſt, on n'avoit pas encore totalement oublié ces vieilles chroniques orales des Germains, puiſqu'au rapport d'Eginhart, Charlemagne *écrivit*, c'eſt-à-dire, fit mettre par écrit, & même ſe donna la peine *d'apprendre les cantiques barbares & très-anciens, où l'on célébroit les actions & les guerres des anciens Rois.* Si ce recueil étoit venu juſqu'à nous, il répandroit du jour & ſur les antiquités des Francs & ſur celles des autres Peuples Germains. Une critique judicieuſe, après avoir épuré les faits de l'alliage des fictions, ſeroit peut-être venue à bout d'en former une ſorte d'hiſtoire ſuivie, qui pourroit avoir au-moins le même degré de certitude, que l'hiſtoire des Yncas compoſée par Garcillaſſo. Comme de ſon temps les Péruviens avoient déjà perdu l'intelligence des *quipos* ou franges qui tenoient lieu de livres à cette nation, les ſeuls mémoires dont il ſe ſervit furent les cantiques anciens, que ſa mère, Princeſſe du ſang des Yncas, lui avoit fait apprendre par cœur dans ſa jeuneſſe.

(5) *Ils y célèbrent le Dieu Tuiſton, enfant de la Terre, & ſon fils Manuus, &c.*] Quelques critiques confondent le *Tuiſton* ou *Tuiſ-*

son des Germains, avec le *Dis*, de qui les Gaulois prétendoient deſcendre, ſelon Céſar. Ils ſuppoſent auſſi que l'un & l'autre étoient le même que le *Teutates* ou Mercure Gaulois. Pluſieurs vont juſqu'à ſoutenir que Tuiſton & ſon fils ſont le Toth & le Ménès des Egyptiens. D'autres attaquent ces hypothèſes en tout ou en partie, & les renverſent avec facilité, ſans pouvoir eux-mêmes élever rien de plus ſolide. Il y a toujours des figures à découvrir dans les nuées, &, dans les déſerts de l'antiquité, du terrein pour quiconque veut y bâtir. Mais, par malheur, on n'y peut mettre en œuvre que des étymologies, des reſſemblances de noms, des textes peu déciſifs par eux-mêmes, quelquefois réformés arbitrairement, & preſque toujours contredits par d'autres autorités, &c. Ainſi l'édifice ſe reſſent de la fragilité des matériaux. Dans ces ſortes de recherches on ne rencontre la vérité que par haſard, & jamais on n'eſt sûr de l'avoir trouvée.

M. Scheidius, dans la ſavante préface qu'il a miſe à la tête de l'ouvrage poſthume d'Eccard, *de origine Germanorum*, imprimé à Gottingen en 1750, prétend que le paſſage de Tacite eſt doublement fautif, & qu'il faut lire : CELEBRANT CARMINIBUS ANTIQUIS THIUDANS (DEUM, ET TERRA EDITUM FILIUM MANNUM : *ils célèbrent Thiudans*, c'eſt-à-dire, *Dieu, & ſon fils Mannus ſorti de la Terre.* Le mot *Thiudans*, dit M. Scheidius, n'eſt point un nom propre, mais un nom appellatif qui ſignifie *Roi*, dans l'ancienne langue germanique, & dont les Germains ont pu ſe ſervir pour déſigner l'Etre Suprême. Ces Peuples, ajoute-t-il, n'étoient pas aſſez ſtupides pour

s'imaginer que leur Dieu fût ſorti comme un champignon du ſein de la terre. On doit donc remettre à ſa place la particule copulative ET, que les copiſtes ont tranſpoſée, & faire ſortir de la terre non pas *Thiudans*, mais Mannus ſon fils. *Mann* ſignifie homme; & l'on peut dire dans un ſens très-orthodoxe, que le premier homme étoit fils de Dieu & fils de la Terre. Il s'enſuit que les Germains avoient conſervé plus fidèlement que beaucoup d'autres Peuples la tradition primitive. Ainſi raiſonne en ſubſtance le docte Allemand.

Mais quant à la première correction, qui conſiſte à changer TUISTONEM en THIUDANS, le changement eſt ſi conſidérable, qu'il auroit beſoin d'être autoriſé du moins par un manuſcrit. Je penſe même que Tacite n'eût point employé crûment un mot barbare ſans lui donner l'inflexion que demande la phraſe latine. Il a coutume d'adoucir ces mots étrangers par une terminaiſon Romaine, comme il fait celui de *Mann*. La ſeconde correction prouve la piété filiale de M. Scheidius envers les Germains ſes aïeux, & ſon zèle pour les rapprocher de l'orthodoxie. Mais s'il étoit permis de changer les textes où l'on attribue aux Nations payennes les plus ſpirituelles des dogmes extravagans, de les changer, dis-je, ſous prétexte que ces Nations avoient trop d'eſprit pour croire de ſi grandes abſurdités, une pareille logique entraîneroit la refonte générale de tous les Auteurs. L'origine du Dieu Tuiſton n'a rien de plus étrange que la *théogonie* des Grecs. Les Germains diſtinguoient de la terre que nous habitons, le Génie ou la Déeſſe qu'ils croyoient préſider à cet élement. Ils s'imagi-

noient que la Déeſſe venoit de temps en temps viſiter la ſurface de ſon Empire & prendre part aux affaires des Mortels. Voyez ci-deſſous, article XL. C'étoit cette Déeſſe qu'ils donnoient pour mère au Dieu Tuiſton.

(6) *Mannus eut trois fils, dont le premier donna ſon nom aux Ingévones... le ſecond aux Hermionnes..... le troiſième aux Iſtévones.*] Les Savans les plus verſés dans les langues germaniques ne s'accordent nullement ſur l'origine des mots *Ingévones*, *&c.* Quelques-uns, comme Coringius dans ſes notes ſur Tacite, croient qu'il faut s'en tenir à ce que dit cet Auteur d'après les Cantiques des Germains; & qu'apparemment les trois fils de *Mann* s'appeloient *Ingaef*, *Iſtaef* (ou Guſtaf) & *Hermin*. Cela eſt trop ſimple. La plupart aiment mieux ſuppoſer que des trois noms généraux ſous leſquels on comprenoit tous les Peuples de Germanie, deux au-moins ſont relatifs, ſoit à la nature, ſoit à la ſituation du pays que ces Peuples habitoient.

Je ne finirois point, ſi je voulois ſeulement indiquer les diverſes conjectures que l'on a haſardées ſur ce ſujet. Je ne rapporterai que celle d'Eccard, *de origine Germanorum*, *page* 18. C'eſt, je penſe, la plus moderne de toutes; & probablement ce ne ſera pas la dernière. Il croit avec bien d'autres étymologiſtes, que la terminaiſon *vones* vient du mot germanique, *wohnem* habiter. Or dans la langue anglo-ſaxonne, *inge* eſt une prairie. *Einge* en iſlandois, & *eng* en Suédois, ont cette même ſignification. Par conſéquent les *Ingévones* étoient les habitans des prairies, c'eſt-à-dire, de ce

pays plat qui s'étend depuis le bas-Rhin juſqu'à l'Elbe. *Oſt eaſt*, *iſt*, ſignifient l'Orient: donc les *Iſtévones* étoient les habitans de la Germanie orientale. Quant aux *Herminones*, Eccard ne trouve point d'inconvénient à dériver leur nom de quelque Prince célèbre, nommé *Hermin*, *Irmin*, *Arminius*, lequel peut bien avoir été l'*Arimane* des Perſes, comme l'a penſé Leibnitz, l'*Hermès* des Grecs, autrement Mercure, leur *Arès* ou le Dieu Mars, par un retranchement de la dernière ſyllabe, & peut-être l'Hercule Gaulois, pourvu que l'on change *ogminus* en *ormius*, *&c.* Il faut avouer que MM. les Erudits ſont bien voir du pays aux Lecteurs qui ont la docilité de les ſuivre.

(7) *Ce nom qu'une tribu victorieuſe inventa pour ſe rendre plus redoutable*, *&c.*] Je ne garantis en aucun manière le ſens que je donne à toute cette phraſe de Tacite, qui me paroît corrompue. Juſte-Lipſe a dit qu'elle feroit éternellement le déſeſpoir des interprètes. L'explication que je haſarde ne ſuppoſe qu'un léger changement. Au-lieu d'OB METUM, je lis AD METUM, *pour inſpirer de la terreur.* Tacite paroît avoir cru que le mot *German* déſignoit *un homme belliqueux*, un guerrier par excellence. En effet, dans les langues germaniques, *mann* ſignifie homme, & *her* ou *ger* étoit le même que le mot anglois *war*, & que notre mot françois *guerre.* Cette étymologie eſt fort vraiſemblable, & de meilleur goût que celle de Strabon, qui prend le nom de *Germanie* dans la ſignification latine, & croit que les Romains le donnèrent aux Peuples d'au-delà du Rhin,

parce qu'ils regardoient ces Peuples comme des Gaulois *véritables*, comme les *frères* des Gaulois.

(8) *Suivant leur tradition, Hercule eſt auſſi venu chez eux.*] Les Romains, à l'exemple des Grecs, cherchoient par-tout la Religion & la mythologie grecque. S'ils voyoient une Nation barbare honorer quelque Dieu, quelque héros dont l'hiſtoire, le culte, le nom, les attributs leur rappelaſſent un de ceux qu'ils adoroient; auſſi-tôt par amour-propre, par intérêt, par crédulité, ſans examen ni critique, ils décidoient que ce Dieu, ce héros étranger, étoit le leur. D'un autre côté les barbares devoient être agréablement ſurpris de retrouver leur propre Religion chez leurs vainqueurs, chez des Peuples dont on vantoit les lumières & les talens. Je ne doute pas que cette identité prétendue de Religion, & la tolérance qui en étoit la ſuite néceſſaire, n'ayent facilité les conquêtes des Romains. Peut-être les Grecs ſe ſeroient-ils défendus moins courageuſement contre Darius & contre Xerxès, ſi les Perſes n'avoient été les ennemis des Dieux de la Grece.

Pour revenir à l'Hercule des Germains, c'étoit apparemment un de leurs anciens Guerriers, célèbre par ſes voyages & par ſes exploits, mais différent du fils d'Alcmène, auſſi-bien que tant d'autres Hercules adorés par diverſes Nations. Feu M. Freret, ce Savant univerſel & néanmoins ſi judicieux, de qui j'emprunterai pluſieurs de mes remarques ſur les *mœurs des Germains*, & quelquefois ſans le citer, parce que je n'ajouterois rien à ſa gloire,

conjecture que le nom de l'Hercule Germanique pouvoit être un nom appellatif, qui ſignifioit un Capitaine, un Chef de guerre, *Herkoull, belli caput.* Quoi qu'il en ſoit, les Germains mettoient leur Hercule au nombre des Dieux, & lui ſacrifioient des animaux. Tacite (*Annal. II.* 12) parle d'une forêt conſacrée à ſon honneur au-delà du fleuve Véſer.

(9) *Car outre les vers qui leur tiennent lieu d'annales, ils en ont d'autres encore.*] J'ajoute une liaiſon au commencement de cette phraſe, pour faire ſentir qu'elle dépend de la précédente. Tacite ne parle des vers que chantoient les Germains avant le combat & de la manière dont ils les chantoient, que parce qu'il vient de dire qu'ils y célébroient Hercule. Ce qui ſuit juſqu'à ces mots, *il y a des gens qui prétendent auſſi qu'Ulyſſe, &c.* n'eſt qu'une longue parenthèſe, ou, ſi l'on veut, une courte diſgreſſion. C'eſt pourquoi j'ai mis à la tête du nombre III les deux ou trois dernières lignes du nombre II. Ces ſortes de diviſions ne ſont pas anciennes, & doivent quelquefois être réformées.

(10) *Le chant qu'ils nomment bardit.*] Quelques-uns cherchent l'origine de ce mot dans celui de *bard*, qui ſignifioit parmi les Gaulois & les Bretons un *Poète*, un *Muſicien.* Mais comme on ne voit pas que les Germains nommaſſent ainſi leurs Poètes, trois Critiques habiles, Juſte-Lipſe, Cluvier & Voſſius, liſent *baritum* ou *barritum* dans le texte de Tacite. Ils dérivent *baritus* de l'Allemand *baren* ou *baeren*, crier, élever la voix; d'où

vient, je penſe, le mot françois, *braire*. Du temps d'Ammien-Marcellin & de Végèce, les Romains appeloient *barritus* le cri que pouſſoit leur armée, lorſqu'elle chargeoit l'ennemi. Peut-être avoient-ils emprunté ce mot des Germains. Ce qui peut en faire douter, c'eſt qu'on trouve plus anciennement dans la langue latine le mot de *barrus*, pour ſignifier un éléphant, & ceux de *barritus* & de *barrire* pour exprimer le cri de cet animal. Au reſte, le chant martial des Germains devoit être quelque choſe de terrible, autant qu'on en peut juger par l'idée que l'Empereur Julien donne de leurs chants les plus gracieux. » J'ai vu moi-même, dit-il » dans le Miſopogon, avec quelle complaiſance » les Barbares d'au-delà du Rhin goûtent leur muſique ſauvage, dont les airs, auſſi durs que » les paroles, reſſemblent au cri de certains » oiſeaux. «

(11) *Il y a des gens qui prétendent. . . . . qu'Ulyſſe fut pouſſé ſur les côtes de Germanie.*] La plupart des Anciens vouloient qu'Hercule eût voyagé dans toutes les terres, & Ulyſſe dans toutes les mers. Strabon, cet auteur ſi grave, paroît avoir cru qu'Ulyſſe étoit fondateur d'une ville *d'Odyſſée* en Eſpagne. C'eſt apparemment Liſbonne que l'on commençoit peut-être dès le temps de Strabon à nommer *Ulyſſippo*, quoique ſon vrai nom, conſtaté par des monumens certains, ſoit *Olyſipo*. Sur quoi » Juſte-Lipſe dit plaiſamment: » Qui nous empêchera, nous autres habitans des Pays-Bas, de » faire Ulyſſe fondateur *d'Ulyſſinga* ou Fleſſingue, » & Circé fondatrice de *Circæa* ou Zirie» zée? «

(12) *La ville d'Asciburgium.*] On croit que c'eſt le village d'Asburg ſur la rive gauche du Rhin, près de Mœers dans le duché de Cleves.

(13) *Un Autel où ſe liſoit le nom d'Ulyſſe.*] J'ai conſervé dans le françois l'indétermination du latin, qui peut ſignifier, ou que l'Autel étoit conſacré à Ulyſſe, ou qu'Ulyſſe avoit conſacré l'Autel. Ce monument étoit authentique comme celui du même héros que l'on voyoit à l'extrémité de la Grande-Bretagne, ſi nous en voulons croire Solin, *c.* 22. *in quo receſſu Ulyſſem Caledoniæ appulſum manifeſtat ara græcis litteris inſcripta, votum.*

(14) *Qui s'eſt donné la peine d'y fouiller.*] Tacite (Annal XI. 20.) rapporte ſur la ſeptième année de Claude, que les Romains ouvrirent une mine d'argent dans le pays des Mattiaques, *in agro Mattiaco.* Ce peuple ſitué au-delà du Rhin, & cependant ſujet des Romains, mais ſeulement à la charge de leur fournir des troupes, occupoit la Wétéravie avec une portion du Landgraviat de Heſſe. La mine qu'on trouva chez eux étoit peu riche, & fut bientôt abandonnée. Cependant elle valut les ornemens du triomphe à Curtius-Rufus, qui commandoit les Légions de la Province. Lorſque Tacite écrivoit les *mœurs des Germains*, ouvrage très-antérieur aux Annales, il pouvoit ignorer ce fait, ou ne pas ſe le rappeler. Une ſi mince découverte, peu remarquable en elle-même, ne l'étoit pas beaucoup plus par la diſtinction qu'elle avoit procurée à ſon Auteur. Claude, prodigue des ornemens triomphaux, les donnoit à ſes Lieute-

mans pour n'avoir rien fait, ou pour n'avoir fait que des riens.

Ainſi je ne puis être du ſentiment de Juſte-Lipſe, qui pour ſauver à Tacite une légère inattention, veut réformer le texte des Annales, & lire *in agro Maciaco*, ou *Mazyaco*. Sous prétexte que Tacite ne donne point formellement à Curtius le titre de Gouverneur de la baſſe-Germanie, & dit, quelques lignes après, en faiſant le portrait de ce même Curtius, & l'hiſtoire de ſa vie, qu'il mourut Proconſul d'Afrique; Juſte-Lipſe tranſporte tout d'un coup & Curtius & la mine d'argent chez les Maques ou Mazyes, Peuple Africain aſſez peu connu. Mais cet habile Critique paye ici tribut à l'humanité. Tacite n'avoit pas beſoin d'avertir ſon lecteur, que Curtius gouvernoit la baſſe-Germanie, puiſqu'il venoit de parler de cette Province, & d'ailleurs il dit expreſſément que Curtius ne fut Proconſul d'Afrique qu'après avoir eu un gouvernement conſulaire: *Conſulare imperium, triumphi inſignia ac poſtremò Africam obtinuit.* Le gouvernement conſulaire, dont parle Tacite, doit s'entendre de celui de la baſſe-Germanie, Province impériale, que l'Empereur ne donnoit qu'à des hommes conſulaires. Les Mattiaques étoient dans le reſſort de ce gouvernement; & ce fut dans leur territoire que Curtius fit travailler aux mines par ſon armée. Il obtint ainſi les ornemens du triomphe, & devint enfin Proconſul de l'Afrique, l'une des plus importantes Provinces du département du Sénat. Concluons que Tacite s'eſt trompé, lorſqu'il a dit ſans reſtriction, que perſonne n'avoit fait de tentative pour découvrir en Germanie des mines

d'or ou d'argent. Mais cette mépriſe, je le répète, eſt tout à-fait pardonnable.

(15) *Où l'on prend nos monnoies, on veut les anciennes; celles..... qui ſont dentelées, qui portent l'empreinte d'un char à deux chevaux.*] Les Romains commencèrent à frapper des eſpèces d'argent l'an 485 de la fondation de Rome, & des eſpèces d'or l'an 547 de la même époque. On voyoit ordinairement ſur ces monnoies une victoire qui conduiſoit un char à deux ou à quatre chevaux; d'où leur venoit le nom de *bigati* ou *quadrigati*. Le contour de quelques-unes étoit dentelé comme une ſcie; on les nommoit *ſerrati*. Il y a des traducteurs & des commentateurs de Tacite, qui ſe ſont imaginé que le *nummus ſerratus* étoit une monnoie qui portoit l'empreinte d'une ſcie; & leur erreur s'eſt gliſſée au-moins dans quelques Dictionnaires. Cependant les cabinets des Curieux ſont remplis de monnoies romaines frappées du temps des Conſuls. On voit ſur ces médailles des *biges*, des *quadriges*, & l'on n'en connoît pas une qui porte l'empreinte d'une ſcie. Mais on en trouve pluſieurs dont le bord eſt dentelé; ce qui décide la queſtion. Pour revenir aux Germains, ils avoient raiſon de ne vouloir que les monnoies frappées du temps de la République. Le titre ou le poids des eſpèces fut de bonne heure altéré par les Empereurs.

(16) *Peu ſont uſage de l'épée, &c.*] Ce que dit Tacite ſur les armes des Germains pourroit occaſionner des remarques ſavantes, mais qui ſeroient d'une fort médiocre utilité. J'avertirai ſeulement, que l'expoſé de notre Auteur

loit s'entendre avec les reſtrictions néceſſaires, c'eſt-à-dire, ſauf les différences des temps & des coutumes particulières.

(17) *Couvert d'une ſimple ſaie*]. Cluvier dit avec aſſez de vraiſemblance, que le *ſagum* des Germains étoit un petit manteau quarré, qui s'attachoit ſur la poitrine ou ſur une épaule, & que l'on tournoit du côté de la pluie & du vent comme l'eſclavine ou mantelet hongrois. Il étoit ordinairement de peau & ſe portoit le poil en-dedans.

(18) *Embellir leurs boucliers des plus brillantes couleurs.*] Tacite (Annal, II, 14.) nous apprend que ces boucliers n'étoient que d'oſier ou de planches très-minces: *viminum textus vel tenues & fucatas colore tabulas*; Quelquefois il les portoient d'une ſeule couleur, & quelquefois bariolés. Cluvier croit que c'eſt-là l'origine des pals, des faſces, des bandes, des échiquiers, des loſanges & des autres partitions de blaſon. Il prétend que les Princes & les Chefs ne ſe contentoient pas de peindre leurs boucliers de différentes couleurs, mais qu'il les chargeoient encore de la figure de quelque animal. Il ajoute que dans la ſuite les Princes permirent à d'autres Nobles de prendre une portion de leurs armoiries, ſoit en changeant les blaſons, ſoit en mutilant les animaux; & que delà viennent les pattes, les ailes, les têtes, &c. Tout cela paroît vraiſemblable. Mais Cluvier a tort de croire qu'anciennement ces marques diſtinctives ſe tranſmettoient du père au fils. Elles étoient originairement perſonnelles, & con-

» Ils avoient même encore une grève de fer à » la jambe droite, & les archers un brassard » au bras gauche «. Ces réflexions de Végèce ne produisirent aucun effet. Il falloit que l'Empire d'Occident fût ruiné par les Peuples Germaniques. Lorsque le terme fixé par la Providence à la durée d'un Etat est arrivé, l'esprit de vertige se répand sur les peuples. Les plus dangereuses innovations s'introduisent, on ne sait comment. Les sages conseils ne sont pas écoutés : c'est beaucoup qu'ils ne soient pas punis.

(20) *Ils forment en coin les différens corps.*] » Ce qu'on appelle le coin, dit Végèce, *c. l.* III. » *c.* IV. *n.* 6.) est une certaine disposition de » soldats qui se termine en pointe par le front, » & qui s'élargit à sa base. Son usage est de » rompre la ligne des ennemis, en faisant qu'un » grand nombre d'hommes lancent leurs traits » vers un même endroit. Les soldats l'appel- » lent *tête-de-porc*. A cette disposition, on en » oppose une autre qu'on appelle la tenail- » le, parce que sa figure ressemble à la lettre » V, &c ».

Les Peuples Germaniques conservèrent longtemps la coutume de se ranger en coin. Ce fut ainsi que rangea ses troupes, à la journée du Casilin décrite par Agathias (*l.* II.) Butilin, Général des François & des Allemands, qui, sous prétexte de secourir les Goths, ravagèrent l'Italie au milieu du sixième siècle. Une différence que je trouve entre la disposition de Butilin & celle des anciens Germains, c'est qu'il ne fit qu'un *coin* de toute son armée, au-lieu qu'autrefois dans les armées Germaniques, chaque peuple formoit son bataillon triangulaire.

laire. *Caninefates*, *Friſios*, *Batavos propriis cuneis componit*, dit Tacite (*Hiſt.* VI. 16.) en parlant de Civilis. Mais tous ces Peuples étoient indépendans les uns des autres. Au contraire, les Allemands qui ſuivirent Lutharis & Butilien au-delà des Monts, étoient alors ſoumis aux François.

(21) *Parmi ces Peuples, la naiſſance fait les Rois, & le mérite les Généraux.*] Le latin porte mot-à-mot : *ils prennent les Rois ſelon la nobleſſe, & les Généraux ſelon le mérite.* Cluvier preſſe l'expreſſion de l'Auteur, & conclut que la Royauté chez les Germains n'étoit pas héréditaire, mais élective comme le Généralat. Peut-être que l'on rencontreroit juſte en diſant qu'elle étoit tout-à-la-fois l'un & l'autre; élective, parce que le Peuple choiſiſſoit ſes Rois, héréditaire, parce qu'il les choiſiſſoit toujours dans une certaine famille, & pour l'ordinaire parmi les fils du Roi dernier mort.

Quoi qu'il en ſoit, l'Abbé de Vertot trouve dans ce paſſage les Maires du Palais ſi fameux ſous la première race de nos Rois. Voici l'abrégé de ce qu'il dit à ce ſujet dans ſon *parallèle des mœurs des François avec celles des Germains*, imprimé au II volume des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. Les François, à l'exemple des autres peuples Germains, s'étoient réſervé le droit d'élire le Général ſous lequel ils vouloient combattre, & que le Roi devoit cependant confirmer par ſon autorité. Quelquefois ils prenoient pour Général le Roi lui-même. Clovis réuniſſoit en ſa perſonne la dignité Royale & la qualité de Général. Mais il ſemble qu'elles furent ſéparées

après lui. Clotaire II, Roi de la France occidentale, s'étant rendu maître de la Bourgogne, engagea habilement les Seigneurs de ce Royaume après la mort du Maire Varnacaire, à supprimer cette dignité, rivale, pour ainsi dire, de celle du Souverain. Mais sous ses successeurs & sur-tout depuis le règne de Clovis II son petit-fils, le Généralat ne fut plus joint à la couronne, & les François se maintinrent dans l'usage d'élire des Généraux ou Maires du Palais. On sait que ces Généraux, abusant de la puissance militaire, qui par sa nature doit à la longue absorber tout autre pouvoir, vinrent à bout d'anéantir l'autorité royale, ou, pour mieux dire, de s'en revêtir eux-mêmes. Le lecteur trouvera bon que je le renvoye à la dissertation de l'Abbé de Vertot; il y verra les preuves de ces faits, qui paroissent jeter un grand jour sur l'ancien Gouvernement des Germains.

Cependant je ne voudrois pas conclure du passage de Tacite, que dans toutes ou presque toutes leurs Cités, il y eût à la fois un Roi héréditaire & un Général successif. Quand on est au fait du laconisme de Tacite, on sent fort bien que ce texte REGES EX NOBILITATE, DUCES EX VIRTUTE SUMUNT, est susceptible de la paraphrase suivante : *en Germanie, chez les Peuples qui ont des Rois, la couronne est héréditaire : ceux qui n'ont pas de Roi, choisissent pour Général d'armée le guerrier qu'ils croient le plus digne de leur commander.* J'indiquerai dans la suite de ces notes quelques passages de notre Auteur, qui prouvent qu'en certaines Cités le gouvernement étoit républicain. En attendant, observons que si toutes les Cités

avoient des Rois, on ne ſait ce que veut dire Céſar *(l. 6. de Bell. Gall.)* lorſqu'il écrit que chez les Germains, pendant la paix, il n'y a point de Magiſtrat dont la puiſſance s'étende ſur toute la Cité : *In pace nullus eſt communis Magiſtratus.*

Probablement Céſar qui connoiſſoit peu la Germanie, n'avoit entendu parler que de Cités gouvernées en temps de guerre par des Généraux électifs, dont l'autorité demeuroit ſuſpendue en temps de paix. Comme ces Généraux étoient au-moins quelquefois perpétuels, les Romains leur donnoient le nom de Roi ; & telle fut apparemment la Royauté d'Arioviſte. En Germanie la forme du gouvernement n'étoit pas la même par-tout. Dans le Nord, quelques Peuples obéiſſoient à des Souverains abſolus. Ailleurs c'étoient ou de pures Républiques qui ſe gouvernoient elles-mêmes, & qui choiſiſſoient un Chef pour commander leurs troupes ; ou des gouvernemens mixtes dont le ſuprême Magiſtrat avoit une autorité bornée. En général la liberté prévaloit ; c'eſt pour cela que Tacite oppoſe la ſervitude des Parthes à la liberté germanique : *acrior regno Arſacis Germanorum libertas.* Ces gouvernemens mixtes varioient encore. Quelques Etats avoient un Roi chargé du militaire & du civil. Dans quelques autres, un Roi héréditaire préſidoit à l'adminiſtration de la juſtice ; mais on avoit en même-temps un Général électif. Le Roi pouvoit être nommé Général. Ainſi la puiſſance du Généralat & celle de la Royauté ſe trouvoient tantôt réunies, tantôt ſéparées. Cette forme de gouvernement paroît avoir été celle des Peuples qui vers le commencement

du troiſième ſiècle de l'ere chrétienne, ſe confédérèrent ſous le nom de Francs.

(22) *Le pouvoir des Rois n'eſt pas arbitraire, mais limité.*] Il falloit que l'autorité des Rois, dont parle Tacite, fût renfermée dans des bornes aſſez étroites, puiſque les premiers Rois Francs n'avoient pas ſur leur propre nation une puiſſance abſolue, même depuis leur établiſſement en deçà du Rhin, & malgré l'acquiſition qu'ils avoient faite d'une infinité de nouveaux ſujets accoutumés à vivre dans une entière dépendance ſous la domination des Empereurs.

» Les Francs, dit l'Abbé de Vertot dans la » diſſertation déjà citée, dépendoient à la vé- » rité de leurs Souverains, mais ces Princes » dépendoient eux-mêmes de certaines loix » militaires qu'ils n'oſoient violer; & ſi l'on » examine bien la ſuite des Rois depuis Pha- » ramond juſqu'à Clovis, peut-être qu'on » trouvera, qu'encore qu'ils fuſſent regardés » comme Souverains abſolus dans leurs con- » quêtes, on ne les reconnoiſſoit guère dans » leur camp que comme Généraux des ſoldats » conquérans. Ils leur donnoient une partie » du butin qui étoit comme un bien com- » mun, acquis par l'Armée; & les Rois n'en- » troient eux-mêmes dans ce partage; que ſelon » que le ſort en décidoit. On ſait ce qui arriva » à Clovis après la victoire qu'il avoit rem- » portée ſur Syagrius, Général des Romains. » Ce Prince, quoiqu'encore Payen, voulant » rendre à un Evêque un vaſe ſacré qui avoit » été pris dans un pillage général, demanda, » comme par grace à ſes ſoldats, qu'il ne fût

» point compris dans le partage qui s'en de-
» voit faire; mais un François féroce, & qui
» regardoit la pieuſe libéralité du Prince com-
» me une entrepriſe ſur les droits de l'Armée,
» donna un coup de ſa hache d'armes ſur le
» vaſe, & lui dit fièrement, qu'il ne diſpo-
» ſeroit que de ce que le ſort lui donneroit à
» lui-même dans le partage du butin: *Nihil*
» *hinc accipies, niſi quæ tibi ſors vera largitur.*

» Clovis, quoique naturellement fier & ter-
» rible, ſelon que ſon hiſtoire nous le repré-
» ſente, fut contraint de diſſimuler une injure
» qu'il ne ſe crut pas alors en pouvoir de ven-
» ger: auſſi ne s'en fit-il pas raiſon par l'au-
» torité royale. Il eut recours depuis à celle de
» Général, & il prit ſon temps dans une revue
» de troupes pour tuer le François de ſa main,
» ſous prétexte que ſes armes n'étoient pas en
» bon état.

» Thierri I ou Théodoric, fils du même Clo-
» vis & Roi d'Auſtraſie, étant reſté dans ſes
» Etats, pendant que les Rois Childebert &
» Clotaire ſes frères ravageoient la Bourgo-
» gne, ſes ſoldats..... prirent deux-mêmes
» les armes, & lui déclarèrent, que s'ils ne vou-
» loit pas ſe mettre à leur tête, & les conduire
» ſur les terres des Bourguignons, ils iroient
» ſe ranger ſous les enſeignes de ſes deux
» frères «.

(23) *Les Prêtres ſeuls ont droit..... d'infliger des peines; & ce n'eſt point la juſtice des hommes ni l'ordre du Général qu'ils prétendent exécuter, mais l'arrêt même du Dieu tutélaire de leurs armées.*] Céſar (liv. VI. de la guerre des Gaules) parlant des Germains, dit que chez

eux les Généraux ont droit de vie & de mort. Ce ne ſeroit pas le ſeul article ſur lequel Tacite ne s'accorderoit pas avec Céſar. Mais notre Auteur ſemble vouloir dire que ſous le bon plaiſir du Général, les Prêtres jugeoient les criminels, & même qu'ils les exécutoient. Suppoſé la vérité du fait, quelqu'un pourroit conjecturer que ſi cette dernière fonction n'eſt pas auſſi odieuſe & auſſi infâme parmi les Allemands qu'elle l'eſt parmi nous, on doit en cela reconnoître une impreſſion de l'ancienne coutume nationale, dont l'effet ſubſiſte en partie, quoique la cauſe ne ſubſiſte plus. Les Germains croyoient apparemment que la vie de l'homme étoit ſi précieuſe, que celle du plus coupable ne devoit être ſacrifiée qu'à la Divinité. D'autres Nations étoient dans le même ſentiment ſans en outrer les conſéquences comme faiſoient les Germains. Il eſt aſſez remarquable que, dans la langue latine, le mot *ſupplicium* ſignifie non-ſeulement *ſupplice*, mais encore *ſupplications, prières publiques, acte ſolemnel de Religion.* Salluſte & Tacite l'ont employé dans ce dernier ſens.

(24) *Ils portent des drapeaux & des figures.*] Tacite (hiſt. IV.) nous apprend que c'étoit des figures d'animaux ſauvages.

(25) *Leurs femmes & leur mères ſans s'effrayer comptent les plaies, & s'empreſſent de les ſucer.*] Cette méthode de panſer les bleſſures eſt naturelle, & ſon origine ſe perd dans l'antiquité la plus reculée. Homère en fait mention au IV livre de l'Iliade. Il faut avoir une grande demangeaiſon de changer le texte

des Auteurs pour lire ici, comme le voudroient Juſte-Lipſe & Gronovius, EXIGERE à la place d'EXSUGERE. Ce n'eſt pas aſſez que les femmes Germaines comptent avec plaiſir les bleſſures de leur maris, de leurs enfans, & qu'elles y remédient par une opération qui demande un effort de courage & de tendreſſe. On veut qu'elles ſoient forcenées au point de leur faire des reproches, s'ils ont eu le bonheur de combattre ſans être bleſſés. Ajoutons, que le mot PAVENT ne va point du tout avec celui d'EXIGERE.

Au temps de notre ancienne Chevalerie, on retrouve le fonds de ces mêmes mœurs Germaniques, moins groſſières, mais auſſi moins pures, ſoit en France, ſoit dans les autres Etats que les Peuples de Germanie avoient formés des débris de l'Empire Romain. Les femmes s'empreſſoient de déſarmer les Chevaliers à leur retour des expéditions de guerre & des tournois. Elles lavoient le ſang & la pouſſière dont ils étoient couverts. Nos vieux Romanciers, qui, faute d'invention ou de goût, n'ont peint que les uſages qu'ils avoient ſous les yeux, diſent que les Dames & les *Damoiſelles* panſoient les bleſſés. Voyez au tome XX des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, les diſſertations de M. de la Curne de Sainte-Palaye, ſur l'ancienne Chevalerie, où d'une matière regardée juſqu'à préſent comme frivole & diſgraciée, l'Auteur a trouvé le ſecret de tirer un morceau très-intéreſſant d'hiſtoire & de politique.

(26) *Ils vont juſqu'à croire que ce ſexe a quelque choſe de divin &c.*] Au rapport de Stra-

bon, parmi les femmes des Cimbres, qui ſuivoient leurs maris à la guerre, on voyoit des prophéteſſes vénérables par leur tête chenue, & par des robes de lin d'une blancheur éclatante. Elles attachoient cette robe avec une ceinture de bronze, & marchoient nues pieds. Selon Céſar (livre I de la guerre des Gaules), les mères-de-famille chez les Germains conſultoient le ſort, & fixoient par leurs oracles le temps propre pour le combat. Tacite (hiſt. IV. 61.) dans un endroit parallèle à celui que nous expliquons, dit que de temps immémorial les Germains attribuent à la plupart des femmes la faculté de connoître l'avenir, & que celles à qui la ſuperſtition donne la vogue, ſont regardées comme des Divinités.

Les Gaulois dont les mœurs étoient à beaucoup d'égards très-différentes de celles des Germains, ne laiſſoient pas d'avoir pour les femmes une vénération preſque égale. Ils les admettoient dans leurs Conſeils, & déliboroient avec elles ſur les matières d'Etat. Juſqu'à l'extinction du paganiſme, les Gaulois eurent des femmes ou filles druides célèbres par leurs prédictions : témoin celle qui voyant partir l'Empereur Alexandre pour aller faire la guerre en Germanie, lui cria en langue gauloiſe, qu'il n'en reviendroit pas : témoins d'autres encore qu'Aurélien conſulta ſur la deſtinée de ſa poſtérité ; enfin, celle du pays des Tongres prédit à Dioclétien qu'il ſeroit un jour Empereur. (Voyez *Lampid. Alexand. n.* 60. *Aurelian. n.* 14. *& Numerian. n.* 14.) Dans une Iſle voiſine des côtes de l'Armorique, étoit un oracle dont les Prêtreſſes gar-

doient une virginité perpétuelle, & joignoient à la connoiſſance de l'avenir le pouvoir de déchaîner les vents & d'exciter les tempêtes; de prendre la forme de tel animal qu'il leur plaiſoit, & de guérir les maux les plus incurables. (*Pomp. Mela* III. 6.)

On croit avec raiſon que ces Devineresſes Gauloiſes & Germaines, nommées par les Latins, *fatidicæ*, *fatæ* & *fadæ*, ſont l'original de nos Fées; & leurs prétendus prodiges, le canevas de toutes les merveilles de la féerie. Comme ces femmes paſſoient pour être douées de lumières ſurnaturelles, des Peuples groſſiers en vinrent aiſément à croire qu'elles pouvoient bien influer ſur les événemens qu'elles prédiſoient; & de proche en proche ils abandonnèrent toute la Nature à leur diſpoſition. Qui ſait même ſi les égards & le reſpect que notre Nation s'eſt toujours piquée d'avoir pour les femmes, n'eſt pas en partie la ſuite de cette eſpèce de culte religieux que leur rendirent nos ancêtres les Germains & les Gaulois; & ſi la poſſeſſion où leur ſexe s'eſt maintenu de donner le ton parmi nous, n'eſt point un débris de ſa première autorité ? Quelquefois les uſages d'une Nation peuvent-avoir une liaiſon imperceptible avec des idées anciennes & totalement oubliées. Ce qu'on faiſoit originairement par principes, on continue de le faire par habitude & ſans réflexion.

(27) *Nous avons vu ſous Veſpaſien une Velléda.*] C'étoit une fille Bructère de nation, qui du haut d'une tour élevée où elle vivoit en recluſe, exerçoit au loin une puiſſance égale ou ſupérieure à celle des Souverains : *latè im-*

peritabat. On ne la conſultoit que par l'entremiſe d'un de ſes parens, qui ſeul avoit le privilége de lui parler. Elle eut beaucoup de part au projet que forma Civilis, cet illuſtre Chef des Bataves, de chaſſer les Romains de la Gaule. Les plus illuſtres guerriers n'oſoient rien entreprendre ſans l'attache de Velléda, & lui conſacroient une partie du butin. (*V. Tacit. hiſt. IV. & V.*) Stace (*Sylv. I.* 4.) nous apprend qu'elle fut faite priſonnière par Rutilius Gallicus, & réduite à s'humilier devant la majeſté Romaine. Il paroît qu'on la conduiſit à Rome; & c'eſt pour cela que Tacite dit : *Nous l'avons vue.*

(28) *Avant elle, Aurinia & d'autres encore.*] De ce nombre étoit une Devineresſe du pays des Cattes que Vitellius écoutoit comme un oracle. Elle lui prédit, que s'il ſurvivoit à ſa mère, ſon règne ſeroit long & heureux : ce qui le fit ſoupçonner ou d'avoir empoiſonné ſa mère, ou du moins de lui avoir accordé de fort bonne grace la permiſſion qu'elle lui demanda de s'empoiſonner (*Sueton. Vitell.* 14.) Dans l'abrégé de Dion, par Xiphilin, il eſt parlé d'une autre Devineresſe Germaine, nommée Ganna, qui avoit ſuccédé à Velléda. Elle alla trouver Domitien, qui la reçut honorablement.

(29) *Ils ne les regardent point comme des Déeſſes de leur façon.*] C'eſt un trait de Satire contre les Apothéoſes des Empereurs. Les Romains avoient peu de reſpect pour ces Divinités de nouvelle création, qui n'étoient bonnes qu'à faire douter des anciennes.

(30) *Mercure eſt le Dieu le plus honoré &c.*] Suivant Céſar, livre VI de la guerre des Gaules » les Germains adoroient des êtres ſenſi» bles dont ils recevoient du ſecours, le ſo» leil, Vulcain (ou le feu) & la lune. Quant » aux autres Dieux, ils en ignoroient même » les noms «. Tacite au contraire, ſoit dans l'ouvrage que nous expliquons, ſoit en divers endroits de ſes annales ou de ſon hiſtoire, dit qu'ils adoroient Mercure, Mars, Hercule, Herthe ou la Déeſſe de la terre, Caſtor & Pollux ſous le nom d'Alcis, la mère des Dieux, Tanfana, Baduenna & Iſis.

Pour rendre raiſon de la différence qui ſe trouve entre ces deux Auteurs, on ſuppoſe ordinairement que Céſar ne connoiſſoit d'autres Germains que les ſujets d'Arioviſte; que la Religion qu'il attribue aux Germains en général, étoit peut-être la Religion particulière des Peuples de la Suabe, tandis que les Peuples établis ſur le bas Rhin ſuivoient celle dont Tacite fait mention. S'il étoit abſolument impoſſible, ajoute-t-on, de concilier les deux Ecrivains, l'autorité de Tacite ſeroit préférable. Du temps de Céſar les Gaulois mêmes ne connoiſſoient tout au plus que la frontière de la Germanie : mais du temps de Tacite, Rome comptoit pluſieurs Peuples Germains parmi ſes alliés ou ſes ſujets. Le commerce de la pelleterie & de l'ambre jaune attiroit juſques ſur les bords de la mer baltique des Marchands Romains. Quelques-uns prétendent que le père de Tacite avoit été Intendant de la Belgique ce qui auroit mis l'Hiſtorien plus à portée de s'inſtruire des mœurs & des uſages de la

Germanie. Mais indépendamment de ce fait, qui n'eſt pas certain, on comprend que Tacite pouvoit être mieux informé que Céſar.

(31) *Hercule & Mars ſont appaiſés par un ſang moins précieux,*] Le texte porte à la lettre, *par des animaux qu'il eſt permis d'immoler.* Par-tout où les Romains étoient les maîtres, ils interdiſoient les ſacrifices humains, quoiqu'ils ſe les permiſſent à eux-mêmes en certaines occaſions. Pline (l. xxx. 3.) nous apprend que juſqu'à l'an de Rome 757, il fut permis de ſacrifier publiquement des hommes; & la défenſe que le Sénat en fit alors, ne fut pas toujours obſervée. On voit dans Dion (l. 48) que du temps de Céſar le Dictateur, deux hommes furent immolés au champ de Mars par les Pontifes & par les Chefs des Prêtres Saliens. Pline (l. xxviii.) dit que de ſon temps on avoit encore enterré vivans un Grec & une Grecque : *Boario vero in foro Græcum Græcamque defoſſos, aut aliarum gentium cum quibus tum res eſſet, etiam noſtra ætas vidit.* Plutarque atteſte que peu d'années avant qu'il compoſât ſes queſtions Romaines, on avoit auſſi exercé la même barbarie ſur un Gaulois. Vers l'an de J. C. 270 l'Empereur Aurélien demandant au Sénat qu'il fît conſulter les livres Sibyllins, offre de fournir pour les ſacrifices des priſonniers de telle nation qu'on ſouhaiteroit, (*Vopiſ. Aurel.*) Après cela, que l'homme vante ſa raiſon & diſe qu'il n'avoit pas beſoin d'une Religion révélée!

(32) *Une partie des Sueves adore Iſis ſous la forme d'un vaiſſeau.* IN MODUM LIBURNÆ.

Les Romains nommoient *Liburna* une eſpèce de galère qu'ils avoient empruntée des Liburnes, Peuple de Dalmatie. Ces galères Liburniennes ſervirent utilement Auguſte à la bataille d'Actium; & les Empereurs compoſèrent depuis leur flotte de vaiſſeaux ſemblables. Les Sueves regardoient apparemment comme une Déeſſe la Divinité qu'ils honoroient ſous le ſymbole d'un vaiſſeau. Iſis paſſoit pour être l'inventrice de la navigation : c'étoit la Patrone des Navigateurs. En falloit-il davantage pour faire dire aux Romains que les Sueves adoroient Iſis ?

(33) *Selon les Germains, ce ſeroit dégrader la majeſté des Dieux céleſtes, que... de les repréſenter ſous une figure humaine.*] Suppoſé que notre Auteur ne ſe trompe pas, & que ceci doive s'entendre de tous les Peuples Germains, il faut dire que dans les temps poſtérieurs à Tacite, la contagion de l'idolâtrie Romaine pénétra du moins chez quelques-uns de ces Peuples. Les antiquaires ont découvert des ſtatues de divinités du pays ; & l'hiſtoire des hommes apoſtoliques qui travaillèrent à la converſion de la Germanie dans les ſiècles VII. VIII. IX. & ſuivans, ne permet pas de douter qu'il ne s'y trouvât des temples & des idoles de figure humaine. Peut-être que les Germains, qui ne ſe permettoient pas de repréſenter ainſi les *Divinités céleſtes*, ni de *les empriſonner dans des édifices*, ſe donnoient plus de licence à l'égard des héros diviniſés. On pourroit fonder cette diſtinction ſur le texte même de Tacite. Ce qui paroît certain, c'eſt que par principe national ou faute d'Artiſtes, le po-

lythéiſme des Germains multiplioit beaucoup moins les repréſentations humaines de la Divinité que ne l'avoit fait celui des Grecs & des Romains.

Il eſt bon d'obſerver que les Nations Germaniques, après avoir embraſſé le Chriſtianiſme, eurent peu de zèle pour les ſaintes images, quelqu'éloignés que ſoient de l'idolâtrie les honneurs légitimes que leur rendent les Chrétiens. Tandis qu'en Orient les abus & les excès de quelques Particuliers ſervoient de prétexte à l'héréſie des Iconoclaſtes, qui fut juſtement proſcrite par le ſecond Concile de Nicée; tandis que les Peuples de la Grèce & des Cyclades outroient le zèle pour les ſaintes images, juſqu'à vouloir détrôner l'Empereur Léon l'Iſaurien; en Germanie, ſans être Iconoclaſte, on rejetoit le ſecond concile de Nicée. Les livres Carolins compoſés par ordre de Charlemagne & le Concile de Francfort, décidoient que les images ne devoient être gardées dans les Egliſes que pour tenir lieu de livres aux ignorans. Souvent les Nations, ſans le ſavoir elles-mêmes, conſervent une impreſſion de leurs coutumes primitives, dont le fonds eſt à l'épreuve de toute révolution temporelle ou ſpirituelle.

(34) *On coupe en pluſieurs morceaux une baguette d'arbre fruitier.*] La loi des Friſons nous apprend que ce Peuple, quoique converti, n'avoit pas renoncé à la divination, dont parle Tacite. Seulement ils avoient prétendu la ſanctifier par des formules chrétien-

nes & par la croix dont ils marquoient les baguettes nommées *Teni : Tali de virgâ præcisâ, quos tenos vocant*, dit la loi. Comme *Teene* en Allemand, *Tan* en Angloſaxon, *Tain* dans Ulphilas, & *Tein* dans les monumens Runiques, ſignifie une jeune branche d'arbre, un ſion, il eſt vraiſemblable que la Déeſſe *Tan-fana*, dont les ſoldats de Germanicus, au rapport de Tacite (Annal. 1. 51.) détruiſirent le temple, c'eſt-à-dire, le bois ſacré, préſidoit aux baguettes divinatoires. *Fan* dans l'ancien gothique ſignifioit Seigneur. Ainſi *Tan-fanâ* veut dire mot-à-mot *ſurculorum domina*, celle qui préſide aux baguettes.

(35) *Qu'elles n'ayent été diſcutées par les Chefs.*] Au lieu de PERTRACTENTUR, il eſt clair qu'il faut lire PRÆTRACTENTUR. Les Chefs examinoient, diſcutoient ; & toute la Cité décidoit. On devroit inſérer cette correction dans le texte.

(36) *Ils comptent par les nuits.*] Dans les langues Germaniques on trouve encore des veſtiges de cette manière de compter. En anglois *ſenigth*, abréviation de *ſeven nigths*, ſept nuits, ſignifie huit jours. *Fortnigth*, pour *Fourteen nigths*, quatorze nuits, veut dire quinze jours. En Allemand *ſieben nachte*, *ſeven nachte*, ſept nuits, veut dire huit jours, la huitaine. Au titre 49 de la loi ſalique on voit que les délais pour comparoître en Juſtice étoient de tel ou tel nombre de nuits. En pluſieurs endroits nos payſans pour dire *aujourd'hui* ſe ſervent du vieux mot *anuit* ou

anet, corrompu du latin *hâc nocte*. Les Gaulois, ſelon Céſar, comptoient par les nuits, & non par les jours. C'eſt, dit-il, qu'ils croient tous être deſcendus de Pluton. *Omnes ſe à Dite patre prognatos prædicant..... Ob eam cauſam ſpatia omnis temporis non numero dierum, ſed noctium computant. &c. l. v. de bell. gall.* Il y a grande apparence que le *Dis* ou *Tis* des Gaulois n'avoit rien de commun qu'une reſſemblance de nom avec le Pluton ou *Dis pater* des Romains; & quand les Gaulois euſſent cru deſcendre de Pluton, il y a bien loin de cet antécédent à la conſéquence. La vraie raiſon de l'uſage des Gaulois & des Germains, c'eſt que toutes les Nations qui ſe ſervoient comme eux de mois purement lunaires, comptoient leur jour civil du coucher du ſoleil & du temps où la lune paroit ſur l'horizon.

(37) *Lorſqu'ils ſe voient en aſſez grand nombre.*] Le texte porte : UT TURBÆ PLACUIT, c'eſt-à-dire, *lorſque la multitude le juge à-propos*. Je lis avec Gronovius : UT TURBA PLACUIT.

(38) *Le Roi ou le Chef de la Cité.* REX AUT PRINCEPS CIVITATIS. C'eſt un de ces paſſages que j'avois promis de remarquer, & qui prouve, ce me ſemble, que tous les Peuples Germains n'étoient pas gouvernés par des Rois. Tacite un peu plus bas parle d'amendes qui ſe payoient au profit du Roi ou de la Cité. Cette alternative fait entendre, ſi je ne me trompe, que le gouvernement de quelques Cités étoit entièrement Républicain. Au reſte, le mot *ci-*

vitas ne ſignifie pas une ville : il déſigne un Etat, un Peuple, une totalité de Citoyens qui fait un corps politique.

(39) *Dans chaque canton & dans les villages qui en dépendent.*] Les Cités étoient diviſées en cantons, *pagi*, & les cantons en villages, *vici*. Comme Tacite vient de dire (*n.* VI.) que chaque canton fourniſſoit cent ſoldats pour ſon contingent; & qu'il dit ici que l'on donnoit au Prince ou Chef de chaque *canton* cent Aſſeſſeurs choiſis parmi le Peuple, & pris apparemment de chaque village, n'en pourroit-on pas conclure que dans les Cités de Germanie, les *cantons* étoient ou avoient originairement été formés de cent villages? Le partage des *Shires* ou Provinces d'Angleterre doit ſans doute avoir quelque rapport à cette ancienne diviſion Germanique. Nos Savans vont chercher l'étymologie de notre mot françois *canton*, juſques dans la langue grecque. Il me paroîtroit aſſez naturel de le dériver du latin *centum*.

(40) *Un Germain ne paroît nulle part qu'il ne ſoit armé.*] De-là vient dans tous les Etats formés par des Peuples Germaniques, l'uſage de porter l'épée, ſi général en quelques-uns, par exemple en Eſpagne, qu'il s'étend juſqu'aux Artiſans & aux Laboureurs. Certe coutume feroit croire aux Grecs & aux Romains, s'ils revenoient au monde, que nous ſommes toujours en guerre. Mais elle ne prouve que la barbarie de notre origine. Si la Magiſtrature & quelques autres profeſſions honorables n'ont point cette diſtinction tudeſque & gothique,

c'eſt que dans les ſiècles d'ignorance elles furent exercées par les Clercs. Or, il ne fut jamais permis aux Clercs de porter les armes, 1°. parce que la douceur & la ſainteté de leur *état* leur défend de s'en ſervir; 2°. parce que le Clergé conſerva les mœurs des Romains, les cheveux courts, les habits longs, dont il n'a fait que changer la couleur, &c. On ſait que les Romains ne pourtoient l'épée qu'à la guerre & en voyage.

(41) *Le jeune Aſpirant eſt introduit par un des Princes..... qui lui donne ſolemnellement la lance & le bouclier.*] » A regarder » la Chevalerie comme une dignité qui don- » noit le premier rang dans l'ordre militaire, » il ſeroit difficile de la faire remonter au- » delà du onzième ſiècle. Mais ſi l'on veut » uniquement la conſidérer comme une céré- » monie par laquelle les jeunes gens deſtinés » à la profeſſion militaire recevoient les pre- » mières armes qu'ils devoient porter, elle » étoit connue dès le temps de Charlemagne. » Il donna ſolemnellement l'épée..... au Prince » Louis ſon fils.... On trouvera même de ſem- » blables exemples ſous la première race de » nos Rois, & dans des ſiècles beaucoup plus » reculés, puiſque Tacite témoigne qu'un » pareil uſage étoit établi chez les Germains, » auxquels la Nation françoiſe doit ſon origi- » ne «. *M. de la Curne, 11 mémoire ſur l'ancienne Chevalerie.* Au rapport de Cluvier, la cérémonie dont parle Tacite eſt encore en uſage dans les Cours d'Allemagne. Lorſqu'un jeune homme doit ſortir de Page, le Prince ou Seigneur qu'il ſert donne une fête, & pour

l'ordinaire un grand repas. Le jeune homme habillé de neuf vient, en préſence des convives, s'agenouiller aux pieds du Seigneur qui lui met l'épée au côté. Quelquefois, outre l'épée, on lui donne un cheval avec une bourſe pleine d'or ou d'argent. Avant cette cérémonie, qui s'appelle *donner le droit de porter les armes*, les jeunes gens ſont nommés *jungen*, *buben & knaven*, c'eſt-à-dire enfans. Depuis ce jour on les nomme *karlem* ou *manner*, c'eſt-à-dire, hommes faits.

(42) *La jeune Nobleſſe va ſervir ailleurs comme volontaire.* Selon Céſar, elle faiſoit ſouvent un uſage moins légitime de ſa valeur. » En Germanie, les brigandages n'ont » rien qui déshonore, pourvu qu'on ne les » commette point ſur les terres de la Cité dont » on eſt membre. C'eſt, diſent-ils, le moyen » d'exercer la Jeuneſſe & de la tenir en action. » Lorſque dans l'aſſemblée un des Chefs dit » qu'il a formé telle entrepriſe, & que ſi l'on » veut en être, on n'a qu'à le déclarer, ceux » qui goûtent & la propoſition & le Chef, ſe » lèvent auſſi-tôt & promettent de le ſuivre. » Quiconque manque à ſon engagement eſt » regardé comme un déſerteur, comme un » traître, déſormais indigne de toute confiance. » *Céſar, guerre des Gaules, VI* «.

(43) *Ils s'occupent peu de la chaſſe.*] Tacite paroît contredire Céſar, qui nous aſſure que les Germains paſſoient leur vie à la chaſſe & dans les exercices de la guerre. Juſte-Lipſe corrige le texte de Tacite en retranchant la négation. D'autres prétendent que Céſar ne

parle que des Peuples de la Suabe, les seuls qu'il connût, au-lieu que Tacite devoit connoître beaucoup d'autres Germains, dont les terres marécageuses & coupées de rivières n'étoient pas propres pour la chasse. Mais est-il nécessaire de courir à ces expédiens? Au sujet d'un campagnard fainéant qui n'a d'autre exercice que la chasse, on peut souvent dire tout à la fois : *La chasse est son unique occupation; il passe sa vie à chasser; & le temps qu'il donne à la chasse est peu de chose en comparaison de celui qu'il emploie à ne rien faire.*

(44) *Les Germains n'ont point de villes.*] Ptolémée, qui écrivoit sous Tite-Antonin environ un demi-siècle depuis Tacite, compte plus de quatre-vingt-dix villes en Germanie : mais il faut entendre par-là des villes semblables à celles de nos sauvages Américains; c'est-à-dire, des hameaux enfermés tout au plus d'une palissade & d'une haie. Ammien-Marcellin, Auteur du quatrième siècle, ne fait mention d'aucune ville habitée par les Germains. Au contraire, il dit que ces Peuples regardoient avec horreur les villes Romaines comme des prisons & des sépulcres, & qu'ils les abandonnoient après les avoir prises : *Oppida ut circumdata retiis busta declinant. l. XVI.* 2. La Germanie n'a été civilisée que par le Christianisme, & c'est seulement depuis Charlemagne que l'on a commencé d'y bâtir des villes.

(45) *Du reste ils sont nuds.*] Cluvier, dont je n'oserois traduire ici le latin, dit que les paysans de Franconie & de Suabe portent un

habit si juste & par-là tellement immodeste, qu'il rappelle & constate la barbarie des anciens Germains.

(46) *Excepté qu'elles n'ont point de* manches.] Ceci prouve que les hommes sous leur *sagum* ou sayon, avoient, quoique Tacite ne le dise pas, une espèce de pourpoint fort court, mais dont les manches leur couvroient une partie du bras. Les Auteurs le nomment *reno*. Selon Cluvier, toutes les femmes en Saxe, en Prusse, en Livonie, & les payssannes dans le reste de l'Allemagne, ont des chemises sans manche, & la gorge découverte.

(47) *Voilà le lien sacré de leur union, leurs mystérieuses cérémonies, &c.*] On voit assez que l'Auteur compare & préfère intérieurement la noble simplicité des mariages germaniques, à la multitude prodigieuse de cérémonies nuptiales usitées chez les Romains.

(48) *De tels auspices annoncent à la femme, qu'elle est appelée..., à montrer dans les combats une audace digne de lui.* On peut assurer que les femmes Germaines rempliſſoient leur vocation. A la bataille d'Aix en Provence, où Marius défit les Teutons & les Ambrons, leurs femmes poussant des cris terribles, donnoient à grands coups d'épée ou de hache sur les vainqueurs & sur les fuyards. Elles arrachoient aux Romains leurs boucliers, & saisissoient à belles mains leurs épées nues. Après la défaite des Cimbres à la journée de Verceil, les femmes de ces barbares se défendi-

rent dans les retranchemens avec une valeur incroyable. Elles offrirent enſuite de ſe rendre, à condition que leur honneur ſeroit à couvert, & qu'elles ne pourroient être eſclaves que des Veſtales, dont elles promettoient d'embraſſer & de garder l'inſtitut. Comme on exigea qu'elles ſe rendiſſent à diſcrétion, elles aimèrent mieux tuer leurs enfans & combattre à outrance les unes contre les autres. Il y en eût qui s'étranglèrent. Les Romains en trouvèrent une qui s'étoit pendue au timon d'un chariot, ayant aux jambes ſes deux enfans attachés & pendus.

(49) *Là, corrompre & ſuccomber ſont des crimes qu'on n'excuſe pas en diſant : tel eſt le ſiècle*]. Je voudrois que le lecteur eût le loiſir de jeter les yeux ſur l'éloquent parallèle des mœurs Germaniques avec les mœurs Romaines, que fait Salvien, Prêtre de Marſeille, Auteur du cinquième ſiècle. Ce parallèle ſert de commentaire & de ſuppléiment à Tacite. Une affreuſe corruption régnoit dans tout l'Empire. Au contraire, les Peuples Germains, qui le démembroient alors, ſembloient ne le conquérir que pour le purifier par leur exemple & par leurs loix. » Rougiſſons, » dit Salvien, & ſoyons couverts d'une ſalu» taire confuſion. Par-tout où les Goths ſont » les maîtres, on ne voit de déſordre que chez » les anciens habitans. Ceux-ci même ſe ſont » corrigés ſous la domination des Vandales. » Événement incroyable! prodige inouï! Le » zèle des barbares pour la pureté des mœurs » & la ſévérité de leur diſcipline ont rendu » chaſtes les Romains mêmes. « *Jam apud Gothos impudici non ſunt niſi Romani : jam apud*

Vandalos nec Romani. Tantùm apud illos profecit ſtudium caſtimoniæ, tantùm ſeveritas diſciplinæ, non ſolùm quod ipſi caſti ſint, ſed ut rem dicamus novam, rem incredibilem, rem penè etiam inauditam, caſtos etiam Romanos eſſe fecerunt. Salvian. de gubernat. Dei, lib. VII. Néanmoins ces éloges ne convenoient pas également à tous les Peuples Germaniques. Les Hérules, par exemple, étoient de temps immémorial des monſtres de débauches & d'infamie. Je n'oſerois copier le tableau que Procope nous a laiſſé de leurs mœurs. Originaires de la Scandinavie ou des bords de la mer Baltique, ils conſervèrent leurs vices abominables en différentes contrées de la Germanie qu'ils occupèrent ſucceſſivement; & même depuis leur prétendue converſion au Chriſtianiſme, fixés ſur les bords du Danube, ils ſcandaliſoient les Romais. *Procop. hiſt. goth. l. I.* Tant il eſt vrai que les inclinations dominantes d'un Peuple ne ſont pas toujours l'effet du climat.

(50) *Quelques Cités plus ſenſées encore ne permettent pas aux femmes de ſe remarier.*] Du temps de Tacite, pluſieurs Romaines abuſoient ſcandaleuſement de la liberté indéfinie qu'elles avoient de ſe remarier. A la faveur du divorce, les femmes changeoient continuellement de maris, & vivoient ainſi dans un libertinage d'autant plus odieux, qu'elles abuſoient de la lettre de la Loi pour aller impunément contre l'eſprit de la Loi. » En moins de trente jours, dit » Martial (VI. 7.) Théléſille en eſt à ſon » dixième époux. Tant de mariages ne ſont » que des adultères privilégiés. Je pardon-

» nerois plus aiſément une débauche toute » unie «.

Aut minùs aut certè non plus triceſima lux eſt;
Et nubit decimo jam Theleſilla viro.
Quæ nubit toties, non nubit; adultera lege eſt.
Offendor mœchâ ſimpliciore minùs.

Tacite bleſſé de cette infamie paroît blâmer les ſecondes noces. Quand on eſt frappé d'un excès, on eſt tenté quelquefois d'approuver l'excès contraire. Le relâchement inſpire le rigoriſme, & celui-ci le relâchement.

(51.) *Là c'eſt une abomination de ne vouloir qu'un certain nombre d'enfans, ou d'en faire périr quelqu'un.*] Les anciennes loix Romaines donnoient au père le droit de tuer ſes enfans adultes, lorſqu'il les jugeoit criminels. Cette branche du pouvoir paternel fut reſtreinte avant le règne de l'Empereur Alexandre, & totalement détruite par Conſtantin, qui ſoumit à la peine du parricide les pères meurtriers de leurs enfans. Mais dans Tacite il ne s'agit point d'enfans adultes. La puiſſance publique chez les Romains prétendoit avoir pourvu à la conſervation des enfans qui n'étoient pas encore nés. Pour quelque crime que ce fût, on n'exécutoit jamais une femme enceinte. Les loix condamnèrent toujours les abominations qu'indique Tacite. Elles défendoient nommément d'ôter la vie aux enfans qui venoient de naître. Le fait eſt certain, quoi qu'en ayent penſé quelques habiles

biles juriſconſultes, trompés ſans doute parce que ce crime ne fut puni de mort que depuis la loi de Valentinien I. & parce que l'ancienne défenſe étoit tellement mépriſée, qu'elle ſembloit ne pas exiſter. » Vous accuſez les » Chrétiens de tuer des enfans, diſoit Tertullien aux Payens, vous qui commettez tous » les jours ce crime au mépris des loix. En » eſt-il qui ſoient plus impunément violées, » & dont on ſe joue plus effrontément ſous les » yeux du public «? *Infantes editos enecantes, legibus quidem prohibemini; ſed nullâ magis leges tam impunè, tam ſecurè ſub omnium conſcientiâ.... eluduntur. Tertull. ad Nationes* I. 14.

Tacite en diſant à ce ſujet, que les bonnes mœurs ont plus de pouvoir ſur les Barbares, que n'en ont les bonnes loix ſur les Nations policées, atteſte, comme Tertullien, l'exiſtence de ces loix. Mais on les éludoit par un nouveau genre de cruauté. On expoſoit les enfans, dont les uns périſſoient tantôt de miſère, tantôt dévorés par les bêtes, & les autres n'échappoient à la mort, que pour tomber dans un état plus affreux que la mort même, puiſque d'ordinaire ces malheureux étoient eſclaves du premier occupant, ou devenoient les victimes de l'incontinence publique, & peut-être de la brutalité de ceux qui leur avoient donné le jour.

La loi de Conſtantin, qui mit au nombre des parricides le meurtre d'un fils, ne fut entendue que du meurtre d'un fils adulte. Il paroît que juſqu'à Valentinien I, il n'y eut point de peine de mort pour celui qui faiſoit mourir un enfant nouvellement né. Ce Prince même,

en prononçant la peine capitale contre le meurtrier ou la meurtrière, ne les soumet pas à la punition des parricides. Avant Justinien, aucune loi ne défendit d'exposer les enfans.

Quelle foule de réflexions à faire sur la barbarie de ces Peuples civilisés, qui prodiguoient si libéralement le nom de barbares à toutes les autres Nations! A combien d'égards l'instinct germanique n'étoit-il pas au-dessus de cette raison cultivée, dont les Grecs & les Romains s'arrogeoient le privilége exclusif! Il a fallu que la Révélation & les Loix Impériales, dictées par l'esprit du Christianisme, les ramenassent à la pratique des premiers devoirs de l'humanité. La plupart ne regardoient point un enfant comme un homme, jusqu'à ce qu'il eût pris quelque aliment. Etrange distinction! A quoi servoit donc la Philosophie, si elle ne vouloit ou ne pouvoit remédier à de tels abus! Les Chinois, cette Nation si polie & si philosophe, sont aussi dénaturés à cet égard, que le furent les Grecs & les Romains. Ils se croient permis de traiter leurs enfans comme nous traitons les petits des plus méprisables animaux. Qu'après cela, de prétendus raisonneurs se déchaînent contre le Christianisme, sous prétexte qu'en condamnant le divorce, en honorant le célibat, il ne favorise pas assez la multiplication de notre espèce. Ces hommes injustes n'auront-ils pas au moins l'équité de mettre en compensation la multitude incroyable de créatures humaines à qui le Christianisme a conservé & conservera la vie? Tels incrédules, qui blasphêment aujourd'hui contre la Religion, n'auroient peut-être jamais vu le jour; peut-être seroient-ils

périr en naissant, s'ils avoient reçu l'être dans un pays où l'on n'eût eu pour Apôtres que des Philosophes.

(52) *Quelques-uns regardent la parenté de l'oncle maternel & du neveu comme le lien le plus sacré de tous, &c.*] Pourquoi, dans quelques Cités Germaniques, le père donnoit-il au fils de sa sœur la préférence sur ses propres enfans? Seroit-ce parce qu'il est infiniment rare que la maternité soit incertaine, au-lieu que la paternité n'est que trop souvent équivoque? On ne s'étonne point que cette raison ait déterminé certains Peuples d'Asie & d'Afrique à ne compter la filiation que par les femmes, au moins dans la Famille Royale. Chez eux, ce rafinement est la suite d'une juste défiance fondée sur leur extrême corruption. Mais après ce qu'a dit notre Auteur, du respect des Germaines pour la sainteté du mariage, on ne s'attendoit pas à trouver en Germanie une façon de penser qui suppose que leur vertu n'étoit pas à l'abri de tout soupçon. Cependant la contradiction disparoîtra, si l'on considère : 1°. Que toutes les Nations Germaniques ne méritoient pas au même dégré les louanges prodiguées par Tacite à la Nation en général. 2°. Qu'apparemment il faut rabattre quelque chose de ces louanges, parce que Tacite flatte un peu le portrait des Barbares, afin qu'il contraste mieux avec celui que son lecteur fait intérieurement des Romains.

(53) *En Germanie, on ne gagne rien à se trouver sans enfans.*] Comme parmi les Romains il n'étoit point odieux d'appeler à sa

ſucceſſion, des étrangers au préjudice de ſes collatéraux, tout Citoyen riche & ſans enfans ſe voyoit environné d'une foule de prétendus amis, qui par leurs aſſiduités & leurs flatteries s'efforçoient à l'envi de ſe faire nommer héritiers ou d'obtenir au moins une place dans le teſtament. C'étoit une eſpèce de Monarque à qui l'on payoit tribut. Ses flatteurs l'accabloient de préſens, & ſe ruinoient à la pourſuite d'un héritage incertain. La vieilleſſe qui d'ordinaire affoiblit toute autre domination, ne faiſoit qu'affermir celle-ci, parce que la ſervitude & la baſſeſſe redoubloient à meſure que l'on croyoit voir approcher l'inſtant déciſif. Des Romains d'un nom & d'un rang illuſtre, riches eux-mêmes, ne rougiſſoient point de ſe faire les vils complaiſans d'un vieillard ſans naiſſance, dont le ſeul mérite étoit de poſſéder de grands biens, quelquefois acquis par des voies infâmes, & de n'avoir point d'enfans. La réunion de ces deux avantages donnoit tant de crédit & procuroit tant de douceurs, que, pour en jouir, quelques pères abdiquoient ou déshéritoient leurs enfans. La ville de Rome étoit, pour ainſi dire, partagée en deux claſſes, dont l'une s'occupoit à briguer les ſucceſſions, & l'autre à les faire eſpérer. *Omnes aut captantur, aut captant.* Pluſieurs même étoient enrôlés dans les deux claſſes, & faiſoient à la fois les deux perſonnages. A cette cupidité ſordide, à cet amour-propre dénaturé, Tacite oppoſe le déſintéreſſement des Germains.

(54) *Les haines ne ſont point implacables. Pour le meurtre même on compoſe, &c.*] Nous

disons que le duel eſt un reſte de la férocité germanique : mais ce n'eſt pas dire aſſez. Les Germains, du temps de Tacite, étoient moins féroces que nous. On ne connoiſſoit point chez eux cette brutale maxime, également proſcrite par l'Évangile & par la raiſon :

Ce n'eſt que dans le ſang qu'on lave un tel outrage.

(55) *D'ordinaire ils ſe levent fort tard.*] Avant ces mots, il y a dans l'original une phraſe que je n'ai point traduite, parce qu'elle ne peut être de l'Auteur. Conçoit-on que Tacite, après avoir peint ainſi fortement qu'il vient de faire, l'hoſpitalité germanique, déshonore ſon tableau par cette addition plate & traînante ; VICTUS INTER HOSPITES COMIS, *ils traitent civilement leurs hôtes ?* Ceci n'eſt qu'une apoſtille miſe par quelqu'un à la marge de ſon exemplaire, pour retrouver plus aiſément l'endroit où Tacite parle de l'humanité des Germains envers leurs hôtes ; & cette remarque s'eſt gliſſée dans le texte.

(56) *Rien n'eſt ſi frugal que leur nourriture..... Aucun apprêt, aucun aſſaiſonnement, &c.*] Céſar. *l. VI, de bell. gall.*) dit que les Germains mangeoient beaucoup de laitage & de viande, mais peu de pain. Auſſi n'étoient-ils pas fort adonnés à l'agriculture. Ils mangeoient même la viande crue, s'il en faut croire Méla. Mais apparemment que cet uſage n'étoit pas général, ou n'avoit lieu que dans leurs expéditions. Peut-être même cela ne doit-il s'entendre que de viandes ou boucannées, ou

tellement pénétrées de sel, qu'elles n'avoient pas besoin d'être cuites. Les Germains usoient de sel & savoient le faire. Tacite (Annal. XIII. 57.) indique la manière dont ils le faisoient. Elle étoit très-différente de la nôtre. Tacite en parle à l'occasion d'une bataille entre les Cattes & les Hermondures qui se disputoient une rivière dont les eaux étoient propres à faire du sel. On a sujet de croire que c'est la rivière de Sala dans le Landgraviat de Thuringe.

(57) *Après avoir joué tout ce qu'ils ont, ils finissent par se jouer eux-mêmes, &c.*] Tout ce que dit Tacite de la fureur des Germains pour le jeu, & du fanatisme du point d'honneur qui les rendoit fidèles à des engagemens contraires à la nature, essentiellement nuls parce qu'ils n'avoient pas eu droit de les contracter, je me souviens de l'avoir lu mot-à-mot dans l'histoire des Nègres de la côte de Juida, qu'on ne sauroit soupçonner d'avoir eu commerce avec les Germains. » Il seroit » utile, dit M. Freret, de rassembler les con» formités qui se trouvent entre des Nations » qu'on sait n'avoir jamais eu de commerce » ensemble. Ces exemples pourroient rendre » les critiques un peu moins hardis à suppo» ser qu'une Nation a emprunté certaines opi» nions & certaines coutumes d'une autre Na» tion dont elle étoit séparée par une très» grande distance, & avec qui l'on ne voit » point qu'elle ait jamais eu la moindre com» munication «.

Cette réflexion est très-juste. Ces sortes de rapports montrent seulement que les mêmes

passions produisent çà & là les mêmes symptômes, & nullement que tel & tel Peuple ayent une origine commune ou qu'ils ayent eu quelque relation. Il faut néanmoins avouer que lorsque les relations qu'ont eues deux Peuples l'un avec l'autre, ou l'identité de leur origine sont prouvées d'ailleurs, on peut tirer de ces ressemblances des inductions raisonnables. Par exemple, comme il est prouvé que les Francs étoient des Peuples de Germanie, nous avons droit d'en conclure que si nous regardons les dettes du jeu comme les plus sacrées de toutes, c'est un vestige de l'ancienne exactitude des Germains à remplir ces sortes d'engagemens. De-là vient sans doute notre expression : *esclave de sa parole.*

(58) *Chaque serf a son habitation & son ménage.*] En plusieurs endroits d'Allemagne les paysans sont encore assujettis à cette ancienne servitude germanique, dont il s'est conservé des restes dans quelques-unes de nos Provinces. Les esclaves chez les François, aussi bien que chez les Germains, étoient moins des esclaves que des fermiers. On les appelloit gens de poète, *gentes potestatis*, attachés à la glèbe, *addicti glebæ.*

(59) *Presque jamais les affranchis ne jouent de rôle dans les familles, & jamais dans l'Etat, à moins que le Gouvernement ne soit monarchique.*] Tacite a toujours un œil sur les Romains. Il censure en cet endroit ces Princes foibles ou méchans, qui se laissèrent gouverner par leurs affranchis, & rappelle le despotisme des Pallas, des Narcisse, des Polyclè-

te, des Icèle, &c. Il fait en même temps l'éloge indirect de Trajan. Dire que la ſubordination des affranchis eſt une preuve de la liberté publique, c'eſt dire : les Romains ſont enfin redevenus libres, puiſque les affranchis du Prince n'ont point de part au gouvernement. On ſait que Trajan & ſes ſucceſſeurs, Hadrien, Tite-Antonin & M. Aurele, ainſi que les autres bons Empereurs, ne permirent jamais à leurs domeſtiques de s'immiſcer dans les affaires de l'Etat, ni de s'élever au-deſſus de leur condition. Hadrien voyant un de ſes eſclaves de confiance ſe promener gravement au milieu de deux Sénateurs, envoya lui donner un ſoufflet, & lui fit dire : » reſpectez ceux dont vous pouvez encore être » l'eſclave «.

(60) *Chaque communauté cultive tantôt un canton, tantôt un autre.*] Sur cet article notre Auteur s'accorde avec Céſar, qui nous apprend qu'il ſe faiſoit tous les ans dans chaque Cité une nouvelle diſtribution des terres par l'autorité du Magiſtrat, & qui détaille d'après les Germains eux-mêmes les raiſons de politique ſur leſquelles étoient fondées ces tranſmigrations annuelles. 1°. Ils craignoient que chacun ne s'affectionnât trop à ſon champ, & que le goût de propriété ne fît préférer au métier des armes les paiſibles occupations de l'agriculture. 2°. Les établiſſemens une fois devenus fixes, les Grands auroient étendu leurs Domaines ; & tôt-ou-tard, le ſimple Peuple n'auroit eu ni feu ni lieu. 3°. Les propriétaires auroient bâti ſolidement : ils auroient pris des précautions contre le froid & contre le

chaud. Ce commencement de délicateſſe auroit bientôt amené la recherche des commodités, & par une ſuite néceſſaire, la paſſion pour l'argent avec tous les vices & les malheurs dont elle eſt la ſource. 4°. Cette fréquente diſtribution des terres, proportionnée au beſoin de chaque famille, entretenoit l'eſprit d'égalité. Elle prévenoit les murmures du Peuple, qui ſe voyoit auſſi bien traité que les Grands.

(61) *Quant à l'automne, & ſon nom & ſes préſens leur ſont également inconnus.*] L'automne n'a point de nom dans la langue anglo-ſaxonne. Les Anglois ont emprunté le mot *autumn*. Le fonds de leur langue ne leur fournit qu'une périphraſe, *the fall of the leaf*, c'eſt-à-dire, la chûte des feuilles. Dans les dialectes Allemandes, on ſe ſert du mot *herbſt*, *herbſt*, *herveſt*, qui ſignifie la moiſſon ou la récolte de blé.

(62) *Ces ſuperbes mauſolées dont la maſſe leur paroît accablante pour celui qu'ils veulent honorer.*] Un Commentateur de la Germanie de Tacite eſt ſurpris de n'y pas trouver que les Germains croyoient une autre vie. Mais Tacite le fait entendre ſuffiſamment. Une nation perſuadée que les morts ſont ſenſibles au traitement qu'éprouvent leurs cendres, croit, ſinon l'immortalité, du moins la permanence des ames. D'ailleurs, la coutume de brûler ou d'enſevelir avec le mort les choſes qu'il avoit le plus aimées, ſes effets précieux, ſes eſclaves les plus chéris, &c. étoit fondée

ſur ce qu'on imaginoit que tout cela lui ſeroit néceſſaire dans le pays qu'il alloit habiter. C'eſt l'unique raiſon que rendent encore de cet uſage tant de Peuples de l'ancien & du nouveau Monde, qui le pratiquent juſqu'à ce jour. Or, en Germanie on jetoit dans le bûcher des guerriers, leurs armes & leurs chevaux. On croyoit donc qu'ils paſſoient dans le pays des ames, pour y vivre à-peu-près comme ils avoient vécu ſur la terre. Dans le tombeau d'un Aſiatique plongé dans la molleſſe, eſclave de ſes plaiſirs, on enfermoit & l'on enferme encore aujourd'hui grand nombre de ſuperfluités. Quant à l'ame d'un Germain, il ne lui faiſoit que des armes & tout au plus un cheval pour être heureuſe dans ſon nouvel établiſſement. La croyance d'une autre vie a toujours été commune à tous les Peuples de la terre. Mais livrés à eux-mêmes & privés des lumières de la Révélation, ils ont défiguré ce dogme en l'ajuſtant chacun à ſes préjugés.

(63) *Céſar, le plus illuſtre des Auteurs, nous apprend que la puiſſance des Gaulois, &c.* Voyez la guerre des Gaules, l. VI. SUMMUS AUCTORUM DIVUS JULIUS. Cet éloge de Céſar, comme hiſtorien, fait naître une réflexion. Quand on eſtime beaucoup un Auteur, on ne l'abandonne pas légèrement. Or, Tacite, plein d'eſtime pour les mémoires de Céſar, ne les ſuit pas toujours ſur ce qui concerne les Germains. Donc s'il le contredit quelquefois, c'eſt avec connoiſſance de cauſe : c'eſt parce qu'il ſe croit mieux inſtruit; c'eſt parce qu'en Germanie les choſes ont changé depuis le temps de Céſar, &c.

(64) *Les Helvétiens s'étendirent entre le Mein, le Rhin & la forêt Hercynie.*] Tout le monde ſait que les Helvétiens habitoient le pays aujourd'hui connu ſous le nom de Suiſſe, & que la forêt noire eſt un reſte de l'ancienne forêt *Hercynia* ou *Orcinia*, qui couvroit preſque toute la Germanie. On ignore en quel temps la peuplade d'Helvétiens dont parle Tacite, occupa ce que nous appelons la Suabe. Ptolémée y place *les déſerts des Helvétiens* vers les ſources du Nècre & du Danube.

(65) *Les Boiens, autre Peuple Gaulois, pénétrèrent plus loin.*] Ce Peuple habitoit dans la Gaule le pays que nous appelons le Bourbonnois. On fixe au ſixième ſiècle avant J. C. le paſſage des Boiens en Germanie. Pendant que Tarquin-l'Ancien régnoit à Rome, Ambigar, Roi de Berri & d'une grande partie de la Gaule, avancé en âge, & voyant ſes Etats ſurchargés d'une Jeuneſſe nombreuſe, d'autant plus à craindre pour lui, qu'il avoit deux neveux pleins d'ambition & de courage, nommés Belloveſe & Sigoveſe, permit à ces deux Princes d'enrôler tous ceux qui voudroient les ſuivre, & d'aller chercher fortune dans les pays que le Ciel leur aſſigneroit. On conſulta le ſort. L'Italie échut à Belloveſe, & la forêt Hercynie à Sigoveſe ſon frère. Il ſortit de pluſieurs cantons de la Gaule des troupes d'aventuriers qui ſe donnèrent à l'un ou à l'autre des deux Chefs, & dont chacune conſerva le nom de ſa Cité.

Nous connoiſſons moins diſtinctement les

bandes qui ſuivirent Sigoveſe au-delà du Rhin, que celles qui paſsèrent les Alpes avec Belloveſe, ou quelque-temps après lui. On compte des Boiens entre ces derniers. Mais il eſt fort probable qu'un autre eſſaim de Boiens marcha ſous les drapeaux de Sigoveſe & s'établit dans la Bohême. Le mot germanique *Heim* ou *Haim* ſignifie demeure, habitation; & c'eſt de là que vient notre mot françois *Hameau*. Ainſi BOIOHŒMUM ſignifie *la demeure, le ſéjour des Boiens*. Du temps d'Auguſte, ils furent chaſſés de la Bohême par les Marcomans, & ſe retirèrent dans le Norique, où nous trouvons *Boiodurum*, qu'on croit être la ville d'Iunſtad en Bavière. Ils furent connus dans les ſiècles poſtérieurs ſous le nom de *Bajoarii*, *Baiobarii*, *Bajuvarii*.

(66) *Les Aravisques..... Les Oſes.*] Ces deux Peuples ſont peu connus. Les premiers étoient dans la haute-Hongrie, & les ſeconds dans la partie orientale de la Siléſie vers la ſource de la Viſtule. On s'imagine appercevoir le nom d'*Oſes* dans celui d'Oſwicezin ville de Pologne au Palatinat de Cracovie.

(67) *Les Nerviens.*] Ils occupoient la meilleure partie de la Flandre. On croit que *Camaracum* ou Cambrai étoit leur capitale.

(68) *Aux Vangiones, aux Triboques, aux Nemetes.*] Les Vangiones habitoient le pays qui dépend de l'Electorat de Mayence & de l'Evêché de Wormes, en-deçà du Rhin. Les Triboques occupoient la partie ſeptentrionale

de l'Alſace. Les Némètes habitoient la portion de l'évêché de Spire, qui eſt ſur la rive gauche du Rhin.

(69) *Les Ubiens mêmes ne rougiſſent pas d'être Germains, quoiqu'ils ayent mérité de devenir Colonie Romaine, &c.*] Il manque dans l'original une négation que le ſens exige. Si je ne m'étois fait une loi de n'inſérer aucune correction dans le texte, j'aurois dû le corriger en cet endroit, d'autant plus que la première édition de Tacite porte NUBII QUIDEM. Cette leçon fautive rappelle la véritable : NE UBII QUIDEM.

Les autres Peuples Germaniques dont Tacite vient de parler, étoient établis en-deçà du Rhin, avant que Céſar vînt dans la Gaule. Pour les Ubiens, ils habitoient encore du temps de Céſar la rive droite de ce fleuve. Céſar les repréſente comme plus civiliſés que le reſte des Peuples Germains. La guerre cruelle que les Sueves leur faiſoient, les obligea d'implorer la protection du Général Romain ; & ce fut un des prétextes dont il ſe ſervit pour entrer en Germanie. Ce recours à une Puiſſance étrangère ne fit que redoubler la haine & l'acharnement des Sueves contre les Ubiens. Ceux-ci demandèrent une retraite ſur les terres de l'Empire, qui leur fut accordée comme une récompenſe due à leur inviolable fidélité. Ils paſſèrent le Rhin & furent placés par Agrippa dans le pays où eſt maintenant l'Electorat de Cologne, & dans une partie du Duché de Juliers.

On ne ſait pas l'époque de cette tranſmigration ; mais il faut la rapporter à l'un des

deux voyages que fit Agrippa dans les Gaules; le premier vers l'an de Rome 716, & le ſecond vers l'an 735. Les Ubiens fondèrent en-deçà du Rhin une ville dont on ignore le premier nom. Ce fut là que naquit Agrippine, fille de Germanicus & petite-fille d'Agrippa. Cette Princeſſe devenue femme de l'Empereur Claude, y fit établir une Colonie de vétérans ſous le nom de *Colonia Agrippinenſis*, nom qui flattoit doublement les Ubiens, parce qu'il conſervoit celui de l'Impératrice leur compatriote, & rappeloit celui de ſon aïeul Agrippa, premier auteur de leur établiſſement.

(70) *Les Bataves occupent une Iſle.*] Cette Iſle formée par le Rhin, par le Vahal qui en eſt un bras, & par l'Océan, étoit à l'extrémité de la Gaule Belgique. Les irruptions de la mer ont tellement dérangé le cours des rivières, qu'il eſt difficile de déterminer exactement quelle portion des Provinces de Hollande, d'Utrecht & de Gueldre, répond à l'ancienne Iſle des Bataves.

(71) *Ils faiſoient autrefois partie des Cattes.*] Les Cattes, dont notre Auteur parlera dans la ſuite, habitoient le Landgraviat de Heſſe. *Haſſi* & *Catti* ſont le même mot prononcé différemment. Dans la Province de Hollande, près de l'endroit où le Rhin ſe perd dans les ſables, eſt un bourg nommé Catwick, *Cattorum vicus*. On s'imagine appercevoir dans le Landgraviat de Heſſe quelques veſtiges des *Battes* ou *Bataves*, dans les noms de *Battenberg* près de la rivière d'Eder, & de *Battenhauſen* près de la Were. Mais il eſt plus proba-

ble que les Cattes qui ſe réfugiérent dans l'Iſle du Rhin furent alors appellés *Bataves*, c'eſt-à-dire, habitans d'un *mauvais pays*. Il y a encore aujourd'hui entre le Rhin & le Leck une contrée baſſe & marécageuſe qui porte le nom de *Beteau*; & dans le voiſinage, un autre canton moins humide & plus élevé, qu'on nomme *Velau*, c'eſt-à-dire, *bon pays*.

(72) *Les Mattiaques.*] J'ai déjà dit ailleurs qu'ils habitoient la Wétéravie & une partie de la Heſſe.

(73) *La contrée dont les terres nous payent le dixième.*] DECUMATES AGROS. Ce pays renfermoit au moins le Duché de Wirtemberg & peut-être toute la Suabe. Lorſque les Romains conquirent les Gaules, il étoit occupé par les Marcomans. Du temps d'Auguſte, Marobodus leur Roi, Prince guerrier, ambitieux & politique, ſentit qu'il ne pourroit commander en maître à ſes ſujets, ni donner la loi à ſes voiſins, tandis qu'il ne ſeroit ſéparé que par le Rhin, de la Puiſſance Romaine. Les tranſmigrations ne coûtoient pas beaucoup aux Germains. Ils n'avoient ni Places fortes, ni villes, ni maiſons bâties ſolidement, qui puſſent les fixer. Tout leur bien conſiſtoit en quelques troupeaux. Ainſi Marobodus engagea ſans peine les Macomans à quitter la Suabe pour aller ſe cantonner dans la Bohême. Ils en chaſsèrent les Boiens.

Le pays qu'abandonnèrent les Marcomans demeura quelque temps déſert. Mais inſenſiblement il y paſſa des aventuriers Franc-Comtois & Alſaciens, attirés par la bonté du terroir. Nés

ſujets de l'Empire, ils continuèrent de reconnoître les Romains, dont la protection leur étoit abſolument néceſſaire; & les Romains n'exigeoient d'eux que le *dixième* de leur récolte. C'étoit le tribut que payoient d'ordinaire les Provinces qui s'étoient données volontairement. Ainſi les Romains, ſans coup férir, ſe trouvèrent maîtres de cette vaſte contrée. Mais les nouveaux habitans n'auroient pu ſe ſoutenir au milieu de tant de Peuples ennemis, ſans quelques Forts avancés. Tacite dit clairement qu'ils en avoient lorſqu'il écrivoit ſous le deuxième Conſulat de Trajan. On ſait que ce Prince fit réparer tous les Forts que Druſus & les autres Généraux Romains avoient conſtruits au-delà du Rhin. Il ſemble qu'Hadrien éleva ſur la frontière de ce pays un retranchement d'arbres & de pieux. Ce retranchement ſubſiſta juſqu'au temps d'Aurélien. Alors les Barbares le forcèrent & coururent même toute la Gaule. Ils en furent chaſſés par Probus & repouſſés au-delà du rempart d'Hadrien. A la place d'un rempart de bois, Probus fit élever un mur de pierre.

Cet ouvrage, digne de la grandeur romaine, commençoit dans le Nordgau à Neuſtad, petite ville de la baſſe Bavière ſur le Danube, aſſez près de l'embouchure de l'Atmuhl, & s'étendoit au travers des collines, des vallées, des ruiſſeaux, des rivières & des marais juſqu'à Wimpfen ſur le Nècre, & finiſſoit au bord du Rhin. Sa longueur étoit de ſoixante lieues de France. C'eſt ſur-tout dans le Nordgau où l'on en voit des ruines, que le peuple appelle mur du diable, en allemand *Teufels maur*, *Teufels Heckè*. On trouve dans le Wirtemberg

Beaucoup de médailles, d'inſcriptions & d'autres preuves du ſéjour qu'y firent les Romains. Il ne paroît pas que le pays *Décumate* ait jamais eu de Gouverneur particulier. C'étoit une annexe, une dépendance de quelque Province Romaine voiſine : *pars provinciæ habetur*, dit Tacite. On ne peut aſſurer ſi c'étoit de la haute-Germanie ou de la Lyonnoiſe.

Au commencement du troiſième ſiècle de J. C. pluſieurs Peuples de Germanie comprenant qu'ils ſeroient ſubjugués en détail, s'ils ne ſe réuniſſoient contre les Romains, formèrent différentes ligues qui prirent en commun de nouveaux noms. Vers le bas Rhin ſe forma la ligue des Francs, c'eſt-à-dire, des *hommes libres*. Cette dénomination convenoit à des Peuples qui ſe réuniſſoient pour défendre leur liberté. Sur le haut-Rhin, les peuples voiſins du rempart qui couvroit les Décumates, ſe confédérèrent ſous le nom d'*Allemands*. Ils prirent ce nom, ſoit pour ſignifier que leur ligue étoit compoſée de toutes ſortes de peuples, ſoit plutôt pour pour déclarer que tous les membres de cette confédération étoient des gens de cœur : *omnes viri*.

Quoi qu'il en ſoit, le nom d'*Alemanni* paroît pour la première fois ſous le règne de Caracalla. Du temps de Dioclétien & de Maximien, les Barbares forcèrent le mur de Probus, & s'emparèrent du pays *Décumate*, auquel ils donnèrent le nom d'*Alemannia*. Depuis ce temps-là, tout ce que purent faire les Romains, ce fut d'y établir quelques Forts de l'autre côté du Rhin & ſur le Nècre. Je dois la meilleure partie de cette remarque à M. Schœpfflin. V. *Alſatia illuſtrata*.

(74) *C'eſt un vœu qu'ils font à la vertu guerrière, &c.*] Si toutes les hiſtoires du monde ne fourniſſoient divers exemples de vœux pareils, & même d'engagemens beaucoup plus étranges, on pourroit regarder comme un reſte de l'uſage des Germains les pratiques pénibles auxquelles s'aſſujettiſſoient volontairement nos anciens Chevaliers, pour ſe fixer d'une manière irrévocable dans leurs réſolutions. Ils vouoient à Dieu de ne jamais *dormir en lit, ne dépouiller ne de jour ne de nuit, &c.* qu'ils n'euſſent exécuté tel ou tel projet. Voyez ſur tout cela des particularités très-curieuſes dans le III Mémoire de M. de la Curne, ſur la Chevalerie.

Dans les Pays-Bas, vers la fin du ſeizième ſiècle, après l'exécution des Comtes d'Horn & d'Egmond, quelques-uns firent l'ancien vœu germanique, promettant de ne point toucher à leurs cheveux, juſqu'à ce qu'on eût vengé ces deux illuſtres victimes de la cruauté du Duc d'Albe. Le Lecteur me permettra de copier à ce ſujet un morceau des Annales de Grotius, livre trop oublié, je le répète, & qui devroit être entre les mains de tout homme qui penſe. *Hi duo viri omnium confeſſione eminentiſſimi, nec minùs factis quàm ſtirpe illuſtres, Bruxellæ poſt ſacra romano ritu peracta, loco publico cervices carnifici præbuêre. Capita aliquandiù ſuffixa palis, Belgarum oculis atrox ſpectaculum: & quanquam circumfuſa arma vocibus ac propè vultibus imminebant; altiùs animis omnium miſeratio, fortiorum etiam ultio, inſedit, cùm incredibilis turba oſculis & fletu ſepulchra celebrarentur; alii verò & comas promitterent,* PRISCUM IN MORIM OBLIGATO ORIS HABITU, *quem non muta-*

ret nisi vindicato tam nobili sanguine Hug. Grot. Annal. II. ad. an. 1568.

(75) *Ils portent un anneau de fer.*] » En » 1414, Jean de Bourbon, pour éviter l'oisi- » veté, acquérir de la gloire, & la bonne » grace de sa dame, fit vœu, lui avec seize » autres Chevaliers & Ecuyers de nom & » d'armes, de porter pendant deux ans tous » les dimanches à la jambe gauche un fer de » prisonnier, savoir en or pour les Cheva- » liers, & en argent pour les Ecuyers, jusqu'à » ce qu'ils eussent trouvé pareil nombre de » Chevaliers & d'Ecuyers pour les combattre. » *Mémoires sur la Chevalerie.* «

Ces marques de captivité volontaire se nommoient *emprises*, c'est-à-dire, entreprises, parce qu'elles prouvoient que celui qui les portoit, avoit résolu de les garder, jusqu'à ce qu'il eût accompli le dessein qu'il avoit formé. De-là vient, si je ne me trompe, que notre mot françois *entrepris* signifie quelquefois *embarrassé*, *perclus*.

(76) *Les Usipiens & les Tenctères.*] Ce sont les Peuples de la Westphalie. On croit que les Usipiens occupoient le Duché de Cleves au-delà du Rhin, & une partie de l'Evêché de Munster. Il me paroît que les Tenctères devoient être vis-à-vis de Cologne, dans ce que nous appelons aujourd'hui le Duché de Berg & le Comté de la Mark, &c.

(76) *Placés le long du Rhin, dont le lit*

eſt déſormais aſſez marqué pour ſervir de limites :] Ce paſſage eſt embarraſſant. On ne peut l'entendre de la largeur du Rhin, puiſqu'au-moins dès ſa ſortie du lac de Conſtance, ce fleuve eſt aſſez large pour ſervir de limites. Irons-nous placer au-deſſus du lac de Conſtance les Tenctères & les Uſipiens ? Ce ſeroit bouleverſer toute la Géographie, & contredire Tacite qui ſuit le cours du fleuve en deſcendant vers la mer : ce qui me paroît vraiſemblable, c'eſt que notre Auteur, par une de ces diſtractions dont les meilleurs Auteurs ne ſont pas exempts, s'exprime comme s'il remontoit le Rhin. Ce fleuve depuis ſes embouchures, juſqu'à l'endroit où eſt maintenant le Fort de Skink, ne pouvoit ſervir de limites géographiques, parce qu'il étoit diviſé en trois bras. Par exemple, on pouvoit dire également que les Bataves étoient en-deçà du Rhin, & qu'ils étoient au-delà, & douter s'ils appartenoient à la Germanie ou à la Gaule. Ce n'eſt qu'à l'entrée du Pays de Cleves que le Rhin coule dans un ſeul canal. *Certum jam alveo Rhenum, quique terminus eſſe ſufficiat.*

(78) *Les Bructères... les Chamaves, les Angrivariens.*] Les premiers étoient vers l'Overiſſel ; les ſeconds le long de l'Ems proche de Liegen & d'Oſnabruk. Ceux-ci, habitoient ſur le bord du Rhin au quatrième ſiècle, puiſque le Céſar Julien leur accorda la paix, ne pouvant faire conduire malgré eux aux garniſons Romaines les blés qu'on lui envoyoit de la Grande-Bretagne.

Les Angrivariens, nommés auſſi *Ampſiva-*

riens, *Anſivariens*, *Angrariens*, *&c.* étoient à la gauche de Véſer, aux environs de la Principauté de Minden.

(79) *Plus de ſoixante mille hommes ont péri . . . . pour nous ſervir de ſpectacle & d'amuſement.*] L'homme, depuis ſa dégradation, eſt un animal féroce. Mais l'orgueil & l'ivreſſe de la proſpérité redoubloient étrangement chez les Romains cette férocité naturelle. Accoutumés à faire de leur Nation le centre de tout, familiariſés avec le ſang dès leur enfance par les combats de gladiateurs, ils regardoient le genre humain comme de vils animaux nés pour ſervir de jouet & de victimes au *Peuple Roi* de l'Univers. Tacite, qui paroît avoir décrit les mœurs des Germains pour cenſurer ce qu'il croyoit repréhenſible dans les mœurs de ſa Nation, loin de condamner cette barbarie romaine, fait ſentir qu'il l'a lui-même dans le cœur. *Plus de ſoixante mille hommes*, dit-il, *ont péri, non ſous l'effort des armes romaines ; mais* (*ce qui eſt plus magnifique*) *pour nous ſervir de ſpectacle & d'amuſement.* Quelle horreur! Celui qui fut *homicide dès le commencement*, tiendroit-il un autre langage?

La politique de Rome étoit de mettre aux mains les nations étrangères : le maſſacre des Bructères pouvoit bien être l'effet de cette affreuſe politique. Tacite donne lieu de le croire. Vous diriez qu'il ſe baigne avec délices dans les flots de ſang qu'elle fait couler. Qu'il y a loin encore des vertus civiles aux vertus morales! En quelque dégré que Tacite & d'autres Romains ayent poſſédé les premières, cette

ſeule façon de penſer ne permet de leur accorder les ſecondes qu'avec de grandes reſtrictions.

Au reſte, le nom des Bructères ne fut pas anéanti, puiſqu'on le trouve au quatrième & cinquième ſiècle parmi ceux des Peuples qui formoient la ligue franque.

(80) *Dans cet état de grandeur, &c.*] Le texte porte URGENTIBUS IMPERII FATIS : ce qui me paroît fort obſcur. Juſte-Lipſe avoit trouvé dans un manuſcrit VERGENTIBUS. En traduiſant, j'ai préféré cette dernière leçon, qui ſeroit très-claire, ſi l'Auteur vouloit exprimer que l'Empire eſt ſur le retour, qu'il penche vers ſa ruine. Mais le déchet qu'il avoit ſouffert ſous Domitien, étoit réparé de jour en jour par la ſage adminiſtration de Trajan, qui rendit la République auſſi floriſſante, ſoit au-dedans, ſoit au-dehors, qu'elle l'avoit été ſous Auguſte même. Je crois donc, en attendant une explication plus ſatisfaiſante, que Tacite par ces mots *vergentia Imperii fata*, entend le comble du bonheur & de la gloire, cet excès de proſpérité qui n'eſt plus ſuſceptible d'accroiſſement, & d'où l'on ne peut que déchoir.

(81) *Les Dulgibins, les Chaſuares.*] Il eſt difficile de fixer préciſément la demeure de ces Peuples. Les Chaſuares paroiſſent être les mêmes que les *Catuarii* ou *Attuarii*, qui entrèrent dans la ligue des Francs.

(82) *La Friſe eſt diviſée en grande & petite.*] Elle a conſervé ſon ancien nom ; mais

autrefois elle comprenoit auſſi la Principauté de Groningue. Les lacs de la Friſe étoient le *Flevus*, que traverſoit le bras ſeptentrional du Rhin, avant que de ſe jeter dans l'Océan, & d'autres lacs voiſins, qui depuis ont été, comme le Flevus, abſorbés par le golfe que l'on nomme *Zuiderzée*.

(83) *D'autres colonnes d'Hercule.*] Ces colonnes étoient ſans doute les deux extrémités de l'iſle de Scanie & de celle de Zélande, où commence le détroit du Sond. La flotte romaine qu'envoya Druſus, pour faire des découvertes, ne s'avança que juſqu'à la pointe du Jutland.

(84) *Druſus le Germanique.*] Druſus étoit fils de Livie & frère puîné de Tibère. L'Hiſtoire lui attribue toutes les qualités aimables & toutes les vertus romaines. Il porta ſes armes victorieuſes juſqu'aux bords de l'Elbe, & mérita le ſurnom de Germanique. Malgré l'éducation qu'il avoit reçue à la Cour d'Auguſte, il étoit Républicain. On rapporte qu'il écrivit un jour à Tibère, qu'Auguſte jouoit trop long-temps la Nation, en feignant ſans ceſſe de vouloir abdiquer l'Empire, pour ſe faire contraindre de le garder; & qu'il falloit déſormais prendre des meſures pour finir ce jeu. On ajoute que Tibère montra la lettre à Auguſte, & que le Public fut ſcandaliſé de voir bientôt après mourir Druſus, âgé de trente ans Toutefois, les Hiſtoriens ou déchargent Auguſte de ce crime, ou du moins ne l'en chargent pas. Druſus fut le père de l'illuſtre Germanicus.

(85) *Qu'il étoit plus religieux & plus humble de croire les merveilles des Dieux, que de les approfondir.*] Maxime que les anciens appliquoient mal-à-propos aux myſtères de la Nature, & que nous n'appliquons pas aſſez aux myſtères de la Religion.

(86) *Les Cauques.*] Ils s'étendoient depuis l'Ems juſqu'à l'Elbe. Le Véſer les ſéparoit en deux Cités, dont la moins conſidérable occupoit l'Ooſt-Friſe, & l'autre le Duché de Brême. Pline-le-Naturaliſte (l. XVI.) repréſente les Cauques comme un Peuple très-miſérable, réduit à demeurer ſur des collines au milieu d'une plage qu'inonde le flux de l'Océan. » Ils » n'ont, dit-il, ni beſtiaux, ni laitage; point » de bois, pas même un arbriſſeau. Ils ne vi» vent que du poiſſon qu'ils prennent autour de » leurs chaumières avec des filets de jonc, lorſ» que la mer ſe retire. Ils le cuiſent à un feu » de terre bourbeuſe qu'ils ont façonnée de » leurs propres mains, & fait ſécher au ſoleil, » ou, pour mieux dire, au vent &c. « Mais cette deſcription ne convenoit qu'aux habitans des iſles & de la côte, dont le terrein extrêmement bas ſeroit encore livré comme autrefois à toute la fureur de la mer, ſi dans les temps poſtérieurs on n'avoit pris ſoin de le défendre par des digues, & de le couper par des canaux.

(87) *Les Chéruſques.*] Ils étoient des deux côtés du Véſer au-deſſous des Cauques, c'eſt-à-dire, dans le Diocèſe de Paderborn & dans le Duché de Lunébourg. Du temps de Tacite, leur pays

pays étoit moins étendu qu'il ne l'avoit été du temps d'Auguſte. Les Cauques les avoient aſſujettis ; & c'eſt peut-être pour cette raiſon que Tacite étend la demeure des premiers juſqu'au pays des Cattes ou Heſſois, ne comptant plus que pour un ſeul, le Peuple vainqueur & le Peuple cu.

(88) *Les Foſes.*] Il n'en eſt fait mention nulle part que dans ce paſſage de Tacite ; ce qui porte quelques Savans à ſoupçonner que le mot FOSI eſt corrompu, & que Tacite avoit écrit SASI ou SAXI. En effet, Ptolémée place les *Saxons* au-delà des grands Cauques, qui s'étendoient juſqu'à l'Elbe. Cependant je crois que les Saxons de Ptolémée n'étoient pas les *Foſes* de Tacite. Selon ce Géographe, les Saxons habitoient à l'entrée de la Cherſonnèſe cimbrique, c'eſt-à-dire, dans le Holſtein ; & Tacite met les *Foſes* dans le voiſinage des Chéruſques, qui certainement étoient en deçà de l'Elbe. Les Saxons ne ſont pas l'unique Peuple Germain que Tacite ne nomme pas.

(89) *Les Cimbres.*] Ptolémée place au-deſſus des Saxons dans la Cherſonnèſe cimbrique (aujourd'hui le Jutland) ſept Peuples, dont les ſix premiers ſont totalement inconnus, & les Cimbres qu'il met au nord de cette péninſule. Tacite comprend ſans doute ſous le nom de Cimbres tous les Peuples qui l'habitoient. Elle étoit devenue comme déſerte deux ſiècles auparavant, par la migration dont Tacite va parler, & n'étoit pas encore bien repeuplée lorſqu'il écrivoit.

(90) *Le bruit de l'armement des Cimbres.* Je ne m'arrêterai point à déta ller les faits que notre Auteur accumule dans cet arti le, non p'u qu'à tracer le portrait de tous les Romains dont il y fait mention. Mes remarques ne sont déjà que trop multipliées, quoique je tâche de me borner à celles que je juge abſolument néceſſaires pour l'inte ligence du texte, ou qui peuvent intéreſſer le p'us grand nombre des lecteurs. Or, la plupart ſavent ou croient ſavoir les événemens que Ta.ite indique en cet endroit. Peut-être même que quelques uns ne me pardonneroient pas, ſi je paroiſſois ſuppoſer qu'ils les ignorent.

(91) *L'Orient humilié par les victoires d'un Ventidius.* INFRA VENTIDIUM DEJECTUS ORIENS. Si je traduiſois ſimplement, *humilié par les victoires de Ventidius*, je n'entrerois pas aſſ.z dans l'eſprit de Tacite. Il veut rappeler, comme une circonſtance humiliante pour les Parthes, l'origine de leur vainqueur, homme de fortune, & qui n'étoit pas né Citoyen Romain.

Pub ius Ventidius Baſſus naquit dans le *Picenum* (c'eſt aujourd'hui la Marche d'Ancône) vers le temps où commença la révolte des Peuples d'Italie contre les Romains, connue ſous le nom de guerre ſociale. Dans ſa tendre enfance, il fut fait priſonnier avec ſa mère au ſac de la ville d'*Aſculum*, & mené en triomphe avec elle par le Général victorieux, Pompeius Strabo, père du grand Pompée. On dit que Ventidius étoit d'une naiſſance & d'une condition très-baſſes. Cependant, comme les Romains

n'avoient pas coutume de mener en triomphe les femmes & les enfans, cette diſtinction, ſi triſte pour la mère & pour le fils, ſemble prouver que ce n'étoient pas des priſonniers du commun. Je ſoupçonne qu'ils appartenoient à Publius Ventidius, l'un des chefs de la ligue Italienne. Mais celui-ci pouvoit être un homme nouveau, qui n'avoit eu d'autres recommandations que ſes talens.

Le jeune Ventidius acheva ſon enfance dans la misère. Devenu Citoyen Romain, ſans doute en vertu de la conceſſion du droit de bourgeoiſie que Rome fit généralement à tous les Italiens, il porta les armes comme ſimple ſoldat. Cette profeſſion étoit plus lucrative chez les Romains, qu'elle ne l'eſt parmi nous. Ventidius trouva moyen de devenir fermier des mulets & des voitures que la République fourniſſoit aux Magiſtrats qu'elle envoyoit gouverner ſes Provinces. Il s'enrichit, & fut aſſez heureux pour plaire à Céſar, qui l'emmena dans les Gaules. Ventidius, homme actif, intelligent, ambitieux, y mérita l'eſtime de ſon protecteur, par les ſervices qu'il lui rendit. Mais pendant la guerre civile, il le ſervit encore plus utilement. Céſar paſſa de l'eſtime à l'amitié. Bientôt Rome vit avec étonnement Ventidius le muletier (car ſes ennemis le nommoient ainſi) membre du Sénat, Tribun du Peuple, & Préteur déſigné pour l'an de Rome 711.

La mort du Dictateur, qui fut tué en 710, ne changea rien à cette deſtination. Ventidius, pendant ſa préture, quitta Rome pour aller joindre Antoine, que le Sénat venoit de déclarer ennemi public. En partageant la diſgrace de

ſon nouveau Patron, il acquit des droits ſur ſa reconnoiſſance. Auſſi dès l'année 711, fameuſe par la proſcription triumvirale, Antoine le fit recevoir dans le collége des Pontifes, & nommer, quoique ſa préture ne fût pas expirée, à une des deux places de Conſul, que la démiſſion du jeune Céſar & la mort de Pédius avoient laiſſées vacantes. Les règles défendoient expreſſément d'exercer deux Magiſtratures en un an. Mais dans un temps où l'on fouloit aux pieds toutes les loix, cette irrégularité bleſſa moins que le ſouvenir du premier emploi de Ventidius. Le Peuple afficha dans les carrefours cette eſpèce de vaudeville :

Concurrite omnes augures, haruſpices :
Portentum inuſitatum conflatum eſt recèns ;
Nam mulos qui fricabat, Conſul factus eſt.

Devins, accourez promptement :
Ce n'eſt point un cas ordinaire.
L'étrille (prodige étonnant !)
Se change en bâton conſulaire :
Le grand Muletier de l'État
Panſe le Peuple & le Sénat.

Deux ans après, il fut envoyé par Antoine contre les Parthes, qui, profitant des guerres civiles, s'étoient emparés de la Syrie, & menaçoient toutes les Provinces orientales. Ventidius s'acquitta de cette commiſſion avec autant de courage que d'habileté. Il battit les Parthes, & même Labienus, grand Capitaine & déterminé Républicain, qui s'étoit réfugié chez eux. Il gagna trois batailles. Dans la dernière action,

Pacorus, héritier préſomptif, & peut être collègue du Roi Orodès ſon père, reſta mort ſur la place.

Tant de ſuccès, & ſur-tout cette dernière victoire remportée, dit-on, le même jour où quinze ans auparavant les Légions de Craſſus avoient été taillées en pièces par les troupes d'Orodès, excitèrent la jalouſie d'Antoine contre Ventidius, qui fut aſſez bon politique pour ſe contenter de reconquérir ce que les Parthes avoient uſurpé. Antoine, impatient de ſe défaire d'un Général qui l'effaçoit, l'envoya promptement recevoir à Rome les honneurs que méritoit le premier vainqueur des Parthes & le vengeur de Craſſus. On le vit entrer ſur un char de triomphe dans cette même ville, où la première fois il étoit entré devant le char de Pompeius Strabo, comme étranger, comme captif entre les bras d'une mère chargée de fers. Depuis cet événement mémorable, l'hiſtoire ne parle de Ventidius que pour nous apprendre qu'il vécut dans une très-grande conſidération, & que ſa pompe funèbre ſe fit aux dépens de l'Etat.

(92) *Caïus Manlius.*] Le texte le nomme *Marcus Manlius.* C'eſt une faute ou de l'Auteur ou des Copiſtes. L'épitome de Tite-Live le nomme *Caïus.* En effet, depuis la condamnation prononcée contre le fameux M. Manlius Capitolinus, le prénom de *Marcus* étoit interdit à la famille Manlia.

(93) *Ils ont profité de nos troubles. . . . . pour entreprendre la conquête des Gaules.*] A la faveur des troubles qui ſuivirent la mort de Néron, Claudius Civilis, Chef des Bataves,

prit les armes, ſous prétexte de ſoutenir le parti de Veſpaſien, mais en effet pour affranchir & ſa patrie & la Gaule entière du joug des Romains. C'étoit un grand homme de guerre, dont la politique mérite d'être comparée à celle de Guillaume de Naſſau, le libérateur des Provinces-Unies. Civilis feignant toujours d'être ami de Veſpaſien dans le temps qu'il battoit ſes légions, fit alliance avec les Peuples d'au-delà du Rhin, les attira dans les Gaules, & montra par divers exploits qu'il avoit appris à l'école des Romains à vaincre ſes maîtres. Peut-être auroit-il réuſſi dans une partie de ſon projet, ſi les Germains ne l'euſſent abandonné. Il fut forcé de traiter avec les Romains (on ne ſait à quelles conditions) & les Bataves rentrèrent dans le devoir.

(94) *Nos victoires ont été moins réelles que la pompe de nos triomphes.*] Ceci eſt relatif aux prétendues victoires de Domitien ſur les Cattes, & à ſon ridicule triomphe dont il eſt fait mention dans la vie d'Agricola, n. XXIX.

(95) *Parlons maintenant des Suèves.*] C'étoit une ligue ancienne & puiſſante d'un très-grand nombre de Peuples Germains, qui croyoient avoir une origine commune. La Suévie comprenoit au-moins la plupart des pays ſitués entre l'Elbe, la rivière de Sala, le Danube & l'Oder. Quelques-uns lui donnent beaucoup plus d'étendue. Peut-être ſeroit-il facile de s'accorder, ſi l'on conſidéroit, 1°. que les Peuples Suèves, plus ambulans encore que les autres Germains, abandonnoient quelquefois les pays qu'ils avoient occupés : témoin les Marcomans qui ſortirent de la Suabe pour ſe retirer dans la Bohême; & qu'ainſi

Les limites de l'ancienne Suévie dûrent varier plus d'une fois. 2°. Qu'en divers temps, tels ou tels Peuples purent accéder à la ligue suévique ou s'en détacher. 3°. Que certains Peuples sujets des Suèves, sans être associés à leur ligue, pouvoient être regardés comme étant Suèves & comme ne l'étant pas.

Je ne dois point entrer dans toutes ces discussions; & je remarquerai seulement que la confédération nouvelle, qui se forma vers le III siècle de l'ère Chrétienne, sous le nom d'*Alemannie*, étoit composée de Peuples suéviques. De-là vient que les Auteurs confondent souvent les noms d'*Alemanni* & de *Suevi*; & que la contrée dont s'emparèrent les Allemands après avoir forcé le mur de Probus, & qui devint le théâtre de la guerre entre les Barbares & les Romains, fut connue non-seulement sous le nom *Alemannia*, mais encore sous celui de *Suevia*, que l'on reconnoît aisément dans le mot de Suabe.

(96) *Les Semnones.*] On ne peut déterminer les limites du vaste pays qu'ils occupoient. Il est certain qu'ils habitoient au-moins la Marche de Brandebourg aux environs de Francfort sur l'Oder, la Lusace, une portion de la Silésie, &c.

(97) *Toujours avec frayeur des mortels révérée.*] Je tâche d'imiter le vers qui se trouve dans l'original.

Auguriis patrum & prisca formidine sacram.

Ce vers est si harmonieux & si frappé, que

je le prends pour une citation. A la vérité, la proſe de notre Auteur eſt quelquefois un peu poétique; & l'on y trouve ce qu'Horace appelle *disjecti membra Poëtæ*. Mais il n'échappe pas à Tacite de vers entiers; ou, s'il lui en échappe, ce ſont de ces vers fortuits, qu'il faut ſcander pour les reconnoître, & que dans aucune langue, les bons Proſateurs ne ſont tenus d'éviter. Telle eſt la première ligne des Annales.

Urbem Romam à principio Reges habuêre.

Quant à celui dont il s'agit, c'eſt, ſi je ne me trompe, le vers de Virgile,

Religione patrum & priſcâ formidine ærum;

Que l'Auteur applique à la forêt ſacrée des Semnones, avec un léger changement, parce qu'il le cite de mémoire.

(98) *Les Lombards.*] On croit qu'ils habitoient en ce temps-là le Mittelmark & la partie du Duché de Magdebourg, qui eſt au-delà de l'Elbe. Ils paſſoient pour les plus féroces des Germains, *Longobardi, gens Germana, ferocitate ferocior*, dit Patercule. Toute leur hiſtoire prouve que cette réputation étoit fondée.

(99) *Les Reudignes, les Avions, les Anglois, les Varins, les Eudoſes, les Suardones & les Nuithones.*] De ces ſept Peuples, les

trois derniers ſont entièrement inconnus. Des quatre autres, il n'y a que les Anglois dont la demeure ſoit certaine. Elle étoit aux environs du Sleſwick ; & le pays ſe nomme encore *Anglen*. La ville de *Waren* dans le Meckelbourg, ſemble indiquer l'ancienne habitation des Varins. Ce qui paroît hors de doute, c'eſt que tous les Peuples ici mentionnés habitoient une portion de la Poméranie, le Meckelbourg, le Holſtein & une partie du Sleſwick.

(100) *Ils ſe réuniſſent dans le culte de la Déeſſe Herthe, c'eſt-à dire, la Terre.*] Le texte porte HERTHUM VOCANT. Je penſe que les deux dernières lettres du mot HERTHUM ne ſont qu'une terminaiſon latine, parce que Tacite en donne toujours une aux mots barbares lorſque la phraſe l'exige. Apparemment que les Germains appeloient la terre ERDE ou plutôt HEARTH, qu'ils prononçoient HERTH, comme font les Anglois. Cela poſé, puiſqu'on faiſoit de la terre une Déeſſe, & non pas un Dieu, Tacite en latiniſant le mot *Hearth*, ou *Herth*, aura plutôt dit *Hertha*, *Hertha*, que *Hertus*, *Herti*, *ou Herthus*, *Herthûs*. Par conſéquent la véritable leçon paroît être HETHAM VOCANT.

(101) *Dans une Iſle de l'Océan eſt un bois ſacré.*] Cluvier juge que cette Iſle eſt celle de Rugen. Il nous apprend qu'on y voit une forêt dans laquelle eſt un lac très-profond, qui fut toujours l'objet de la ſuperſtition des Peuples. Nous liſons dans la chronique des Slaves du Prêtre Helmodus, Auteur du XII ſiècle, (*l.* I.

c. 5.) que l'Iſle de Rugen étoit le centre du paganiſme dans tout le pays. Quelques Miſſionaires ayant converti les habitans de cette Iſle, y bâtirent une Egliſe ſous l'invocation d'un ſaint Martyr, nommé Vitus. Mais les inſulaires retombés dans leurs anciennes erreurs chaſsèrent les Prêtres Chrétiens, firent de l'Egliſe un Temple, & du Martyr un faux Dieu, qu'ils adoroient ſous le nom de *Zwanthe With*. Cette nouvelle Divinité rendoit des Oracles. On venoit la conſulter de toutes parts, & chaque année on lui ſacrifioit un Chrétien.

Ce qui peut faire douter ſi Tacite parle de l'Iſle de Rugen, c'eſt qu'il nommera bientôt les Ruges, & qu'il ne les compte pas ici entre les Peuples dévoués au culte de la Déeſſe *Hertha*. On devroit donc, ce ſemble, chercher le bois ſacré de la Déeſſe, non dans le pays des Ruges, mais chez quelqu'un des autres Peuples qui faiſoient profeſſion de l'honorer. Cependant il eſt facile de répondre que les Ruges, dont Tacite fera mention, habitoient alors dans le continent, & n'étoient pas encore maîtres de l'Iſle qui porte leur nom, parce qu'ils s'en emparèrent depuis.

(102) *Les Hermondures.*] Leur pays étoit immenſe. Il comprenoit la partie de la principauté d'Anhalt & du duché de Saxe qui eſt entre l'Elbe & le Sala, preſque toute la Miſnie, le Voigtland, une portion du duché de Coburg, l'évêché de Bamberg, le Marquiſat de Cullembach, le territoire du Nuremberg & une partie du Palatinat de Bavière.

(103) *Ce Peuple a le privilége de venir trafiquer dans la Colonie floriſſante que nous avons en Rhétie.*] La Rhétie proprement dite eſt le pays des Griſons. Ainſi l'on pourroit penſer que la ville de *Curia* (maintenant Coire) eſt la Colonie où les Hermondures alloient commercer. Mais la Vindélicie, (c'eſt-à-dire, à peu-près la haute Bavière avec une partie de la Suabe juſqu'aux environs du lac de Conſtance) étoit ſouvent compriſe ſous le nom de Rhétie, parce que l'une & l'autre ne faiſoient qu'un même Gouvernement. Il eſt donc naturel de croire que la Colonie en queſtion étoit plutôt *Auguſta Vindelicorum* (Augsbourg) qui ſe trouvoit à portée des Hermondures.

(104) *L'Elbe prend ſa ſource dans leur pays.*] Tacite ſe trompe. Les ſources de l'Elbe ſont dans les montagnes qui ſéparent la Bohême & la Siléſie. Tacite aura pris pour la ſource de ce fleuve celle de quelqu'une des rivières qui s'y jettent; par exemple, l'Eger qui paſſe à Egra, & dont la ſource eſt dans le Marquiſat de Cullembach : erreur d'autant plus excuſable, que depuis Auguſte, les Romains ne connoiſſoient l'Elbe que de nom, & que, même du temps d'Auguſte, ils n'avoient point pénétré juſqu'à ſes ſources.

(105) *Les Nariſques, les Marcomans & les Quades.*] Les Nariſques habitoient entre la Bohême & le Danube vis-à-vis de Ratisbonne & de Paſſau. Les Marcomans étoient, comme je l'ai dit ailleurs, les nouveaux habitans de la Bohême. Ils s'étendoient juſqu'au

Danube vis à-vis de Lintz, &c. Les Quades occupoient la Moravie & s'étendoient auſſi juſqu'au Danube. Dans la ſuite, ils poſſédèrent encore une portion de la haute-Hongrie.

(106) *Maroboduus & Tuder.*] J'ai déjà parlé de Maroboduus dans la remarque 73. Pour Tuder ou Tudrus, je crois qu'il eſt entièrement inconnu.

(107) *Des Peuples moins puiſſans, les Marſignes, les Gothins, les Oſes & les Bures.*] Le texte porte, NEC MINUS VALENT. En traduiſant, j'ai ſupprimé la négation qui paroît s'accorder mal avec la ſuite. Les quatre Peuples ici nommés, dont il eſt impoſſible de marquer les limites, & qui peut-être n'en eurent jamais de certaines, étoient vers les ſources de la Morava & de l'Oder, entre l'Oder & la Varta & vers les ſources de la Viſtule.

(108) *Les Gothins qui parlent la langue gauloiſe..... ont la lâcheté de payer tribut aux Sarmates.*] Les Gothins étoient apparemment un reſte des Boïens Gaulois, chaſſés de la Bohême par les Marcomans. Les Sarmates, nation vagabonde, habitoient, ou, pour mieux dire, erroient dans les immenſes contrées qui ſont entre le Don, le Niéper & le Volga. Mais ces fleuves ne leur ſervoient pas tellement de barrières, qu'ils ne les franchiſſent. Les Peuples Sarmatiques couroient juſqu'à la Viſtule, tandis que les Peuples Germaniques s'avançoient juſqu'au Pont-Euxin & aux Palus Méotides. De le mêlange des deux Nations, & l'incerti-

tude où ſe trouvoient quelquefois les anciens, lorſqu'il s'agiſſoit de décider ſi tel Peuple étoit Germain ou Sarmate.

(109) *Les Lygiens qui ſont très-étendus & diviſés en pluſieurs Cités..... ſavoir, les Arier. les Helvécones, &c.*] La Nation des Lygiens, ou Logiones, & les Peuples dont elle étoit compoſée, doivent être placés entre la Varta & la Viſtule, dans le coude que fait ce fleuve du côté de l'eſt.

(110) *Les Gothones..... les Ruges, les Lémoves.*] Les Gothones habitoient vers les embouchures de la Viſtule, dans le pays que nous appelons la Pomerelle, & dont la ville de Dantzic eſt la capitale. Ils étoient une peuplade de cette Nation célèbre, originaire de la Scandinavie, qui détruiſit l'Empire Romain en Occident. *Gothi* & *Gothones*, ſont le même nom. On diſoit indifféremment, *Logii* & *Logiones*, *Friſii* & *Friſiones*, *Franci* & *Francones*, &c. Les Ruges & les Lémoves habitoient, ce ſemble, la Poméranie. On retrouve le nom des premiers dans ceux de la ville de *Rugenwald* ſur le Wiper, & de la rivière de *Ruga*, qui paſſe à Treptou.

(111) *Les Peuples Suéones environnés de l'Océan.* Je n'ai pas beſoin d'avertir que les Suéones, ou Suiones, ſont les Suédois. Tacite, comme les autres anciens, ſuppoſe que la Scandinavie eſt une Iſle. Au reſte, cette erreur n'étoit pas ſans fondement. Journandès dit qu'à l'orient de la Scandinavie, eſt un vaſte lac, d'où ſort le fleuve Vagi, pour ſe jeter

dans l'Océan, c'eſt-à-dire, dans la mer de Finlande. Ce lac eſt le Ladoga, qui communique avec le lac Onega, par un canal naturel. Or, il n'y a pas loin de l'Onega juſqu'à la mer Blanche; donc il s'en faut peu que la Scandinavie ne ſoit une Iſle.

(112) *Les Suéones, auſſi bien que nous, honorent les richeſſes : ce qui les a fait tomber ſous la domination d'un ſeul.* On lit dans le texte : EST APUD ILLOS ET OPIBUS HONOR. Je crois qu'il faut lire, EST ET APUD ILLOS OPIBUS HONOR. La première leçon ne ſignifie pas grand choſe ; mais la ſeconde préſente un ſens digne de Taeite, qui ſe rappelle, en écrivant ceci, la chûte de l'ancienne République Romaine, & la principale cauſe de cette révolution, c'eſt-à-dire, l'eſtime de l'argent ſubſtituée à celle de la vertu.

(113) *Ce n'eſt plus une Monarchie tempérée..... c'eſt le pur deſpotiſme.*] Les choſes ont bien changé. Les Suédois, ce Peuple, de tous les Germains autrefois le ſeul eſclave, ſont devenus, de nos jours, (*Note écrite en 1759.*) le plus libre des Peuples qui ont des Rois.

(114) *La crédulité populaire ajoute que Lon..... voit ſes courſiers immortels, &c..... Ce qui ſe publie avec plus de vérité, c'eſt que là finit l'univers.*] L'un n'eſt pas plus vrai que l'autre. Cet endroit prouve ce que j'ai dit ailleurs de l'ignorance des Romains en matière de phyſique. Tacite en donne encore des preuves dans la vie d'Agricola.

Le texte porte FORMASQUE DEORUM. J'ai

ſuivi la conjecture de pluſieurs critiques, qui propoſent de lire FORMAS EQUORUM.

(115) *Je reviens à la mer Suévique.*] Tacite nomme ainſi la mer Baltique, parce que ſes côtes méridionales étoient habitées par des Peuples Suèves.

(116) *Les Eſtyens.*] On ne peut douter que ce ne ſoient les habitans de la Pruſſe Ducale, nommés autrefois *Æſtyai* ou *Æſtyi*, c'eſt-à-dire, Orientaux, parce qu'ils ſont à l'*eſt* de la Germanie.

(117) *L'ambre qu'on ne ramaſſe que dans leur pays.*] Le ſuccin, ou ambre jaune, ſe trouve dans beaucoup d'autres pays, mais nulle part en auſſi grande quantité que vers les embouchures de la Viſtule, dans l'Iſle de Narung, & dans celle qui eſt formée par les deux bras de ce fleuve. Ce ſont les Iſles *Electrides* des anciens.

(118) *Ils lui donnent le nom de glès,* En allemand, *gleſſe*, & *glaſſ* en anglois, ſignifie le *verre*. La tranſparence, qui eſt commune à l'ambre & au verre, peut bien avoir déterminé les Germains à déſigner l'ouvrage de l'art, par le même nom qu'ils donnoient à l'ouvrage de la nature. Notre mot françois *glace* (de miroir), qu'on feroit mieux d'écrire *glaſſe*, ſemble venir du mot *glas*, à moins qu'on ne le dérive du latin *glacies*. Mais le mot *glacies* ne viendroit-il pas lui-même de *glas?* Il y a dans le latin beaucoup de termes qui ne dérivent point du grec, & qui tirent apparem-

ment leur origine des langues Celtique & Germanique, répandues dans l'Europe avant que la langue Latine ſe formât.

(119) *Ils le regardoient comme un vil excrément de la mer.*] Au rapport de Pythéas, qui avoit voyagé dans le Nord trois ſiècles avant l'ère chrétienne, ils brûloient l'ambre en guiſe de bois. Voyez Pline, livre XXXVII. 2. Blaeu, dans ſon Atlas, dit que les Pruſſiens appellent l'ambre *Bern-ſtein*, c'eſt-à-dire, pierre à brûler.

(120) *Avant que notre luxe le mît à la mode.*] Les Auteurs les plus anciens qui parlent de l'ambre, ſont Eſchyle & Hérodote. Les Romains en faiſoient toutes ſortes de bijoux, qui leur réjouiſſoient également & l'odorat & la vue. Chez eux, un morceau d'ambre remarquable par ſa groſſeur, ou par quelqu'accident ſingulier, n'avoit point de prix. La Pannonie étoit l'entrepôt du commerce de l'ambre. Les Germains l'apportoient ſur-tout à Carnunte, qu'on croit être aujourd'hui la petite ville de Haimbourg dans la baſſe Autriche, ſur la rive gauche du Danube. On le tranſportoit de là dans le pays des Vénètes, ſur les bords de la mer Adriatique, d'où il paſſoit dans les parties méridionales de l'Europe. Du temps de Pline, l'ambre étoit ſi commun dans la portion de l'Italie qui eſt en-deçà du Pô par rapport à nous, que les payſannes mêmes en portoient des colliers, à titre non-ſeulement de parure, mais auſſi de préſervatif ou de remède contre le goître & les maux de gorge, qui furent toujours fort com-

muns en ce pays-là, à cauſe de la froideur des eaux.

Les Grecs, qui tiroient l'ambre de ces contrées, entendant publier que c'étoit le ſuc réſineux de quelque arbre, & qu'on le recueilloit dans les eaux, en inférèrent que la Nature le produiſoit ſur les bords de l'Eridan ou du Pô; & leurs Poètes imaginèrent que c'étoient les larmes des ſœurs de Phaéton métamorphoſées en peupliers. Le concours ſingulier des deux autres circonſtances pouvoit cauſer de la mépriſe ſur le pays d'où venoit l'ambre. 1°. Les Eſtyéens, chez qui on le pêchoit, avoient pour voiſins les *Vénèdes*, c'eſt-à-dire, les habitans de la Samogitie & de la Curlande. Le golfe de Dantzic s'appeloit le golfe vénédique, *ſinus venèdicus*. 2°. une petite rivière nommée *Rodaune*, *Ráddaune*, *Reddune*, ſe jette dans la Viſtule à Dantzic. On pêche l'ambre, encore à préſent, aux environs de cette rivière. La confuſion que faiſoit naître la reſſemblance des noms de *Vénèdes* & de *Vénètes*, de *Raddaune* & d'Eridan, étoit plus qu'il n'en falloit, pour faire croire à des Grecs qui ne connoiſſoient point le nord de l'Europe, & qui recevoient l'ambre des Vénètes (ou Vénitiens, que cette marchandiſe venoit de la Vénétie & des bords du Pô.

(121) *L'ambre eſt le ſuc réſineux de quelque arbre.*] L'opinion de ceux qui regardent l'ambre comme un foſſile, a prévalu, & paroît la mieux fondée, quoiqu'elle ne ſoit pas exempte de difficultés. Celle des anciens n'eſt pas encore totalement abandonnée. Voyez l'Encyclopédie, article *Ambre*.

(122) *Les Sitones obéiſſent à une femme*] Les Sitones ſont les habitans de la Norvége. Ici l'Auteur fait ſentir énergiquement combien la domination des femmes déplaiſoit aux Romains. L'ancienne maxime étoit qu'elles ne devoient avoir aucune part au gouvernement. Une femme étoit toute ſa vie ſous la tutèle de ſon père, de ſon mari, de ſes frères. Depuis l'expulſion des Rois, les Romains ne donnèrent jamais aux femmes de titre relatif aux emplois de leurs maris. Le latin n'a pas de mot pour dire une *Sénatrice*, ni même, à proprement parler, une *Impératrice* : car le mot d'*Auguſta* n'étoit point un titre de dignité. Lorſque Tibère diſoit dans le Sénat, qu'il ne falloit pas prodiguer les honneurs aux femmes, *moderandos feminarum honores*, c'étoit autant pour afficher la maxime des vieux Romains, que par mauvaiſe humeur contre Livie, ſa mère. Freinshémius, qui, dans ſes ſuppléméns de Tite-Live, (l. CIV), donne une deſcription de la Germanie, s'emporte avec amertume contre Tacite & contre les Romains. Il obſerve que, dans le temps même où Tacite écrivoit, des héroïnes Norvégiennes & Suédoiſes ſe ſignaloient par leurs exploits. Remarquons, en paſſant, que les ſuppléméns de Tite Livre ſont dédiés à la Reine Chriſtine.

(123) *Les Peucins, les Vénèdes & les Fennes.*] Je viens de parler des Vénèdes. Les Peucins étoient une partie des Germains Orientaux qui s'étendoient juſqu'au Pont-Euxin, ſous le nom général de Baſtarnes. Tacite balance à les mettre au rang des Germains ; mais il convient que leurs coutumes, leurs mœurs &

leur langue ſont germaniques ; & c'eſt ce qui doit décider. Le nom de Peucins étoit propre à ceux des Baſtarnes qui habitoient les Iſles que forme le Danube à ſes embouchures. Quelques Auteurs confondent les noms de Baſtarnes & de Peucins, & comprennent, ſous ce dernier, tous les Baſtarnes. Les *Fennes* ſont les Finlandois. Pline nomme leur pays *Finingia*.

(124) *Des Oxiones & des Helluſes, qu'on dit avoir la tête d'homme & le corps de bête*]. Vraiſemblablement cette fable étoit fondée ſur ce qu'ils portoient des habits de peaux, le poil en dehors, comme font encore les Samoïedes & d'autres Nations ſauvages. On ne ſait où placer les Oxiones & les Helluſes. Peut-être que Tacite ne le ſavoit pas plus que nous.

Addition à la Note 20 d'Agricola, page 269.

Et par l'eſpèce de droit qu'il donne au Conſulat. Le texte porte : *ac ſpe Conſulatûs cui deſtinarat.* Littéralement, *& par l'eſpérance du Conſulat, pour celui auquel il avoit donné ce Gouvernement*, *Deſtinare Provinciam alicui*, ſignifie en bonne latinité, *donner un Gouvernement à quelqu'un.* Or l'Empereur ne pouvoit nommer perſonne au Gouvernement de l'Aquitaine, qu'il ne lui donnât en même-temps l'eſpérance de parvenir au Conſulat, parce que l'adminiſtration d'une grande Province, étoit le grade par lequel on y montoit alors.

FIN.

Le Privilége ſe trouve à la fin du dernier volume de l'Hiſtoire.

CATALOGUE

DES PRINCIPAUX

LIVRES DE FONDS,

Qui ſe trouvent chez le même Libraire.

MÉDECINE Domeſtique, ou Traité complet des moyens de ſe conſerver en ſanté, de guérir & de prévenir les maladies, par le régime & les remèdes ſimples: Ouvrage utile aux perſonnes de tout état, & mis à la portée de tout le monde; par Guillaume Buchan, M. D. du Collége Royal des Médecins d'Edimbourg; traduit de l'Anglois, par J. D. Duplanil, Docteur en Médecine, quatrième Edition, revue, corrigée & conſidérablement augmentée ſur la neuvième Edition de Londres. Paris, 1789, 5 vol. *in* 8°. 30 liv.

Sermons de Maſſillon, 15 vol. *in*-12 rel. 45 liv.

—Les mêmes, 13 v. *in*-12, petit pap. 29 l. 10 ſ.

Sermons de Bourdaloue, 17 vol. *in*-12. rel. 51 l.

Hiſtoire phyſique, morale, civile & politique de la Ruſſie ancienne & moderne: Ouvrage enrichi de Cartes, Portraits, Coſtumes, Monumens, Antiquités, Plans, Vues pittoreſques des Villes, Ports, Palais, &c. ſupérieurement exécutés, 6 vol. *in*-4°. & 1 vol. fol. d'Atlas rel. 170 l.

Atlas du Commerce, par les mêmes, dédié au

Roi, & exécuté par ſes ordres, en 15 Cartes, avec le texte, *in-folio*, rel. 75 liv.

—Le même, *in*-4°. rel. 44 liv.

Conférence de Paris, ſur l'Uſure, le Mariage, le Décalogue & la Morale, 19 vol. *in*-12. rel. 57 liv.

La Religion Chrétienne, méditée dans le véritable eſprit de ſes Maximes; ou Cours ſuivi & complet de Réflexions, ou de ſujets de Méditations pour chaque jour de l'année, ſur les Epîtres & les Evangiles des Dimanches & Fêtes; nouvelle Edition revue & corrigée, 6 volumes *in*-12, rel. 18 l.

Recherches Hiſtoriques & Politiques ſur les Treize Etats-Unis d'Amérique Septentrionale, où l'on traite des établiſſemens des Treize Colonies, de leurs rapports & de leurs diſcuſſions avec la Grande-Bretagne, de leurs Gouvernemens avant & après la Révolution, 4 vol. *in*-8°. broché, 12 liv. & rel. en 3 vol. 16 liv.

Traduction complette de Tacite, 7 vol. *in*-12, rel. 21 l.

Lettres de quelques Juifs Portugais, Allemands & Polonois, à M. de Voltaire, avec un petit Commentaire extrait d'un plus grand, 5e Edition revue, corrigée & conſidérablement augmentée, 3 vol. *in*-8°. rel. 15 l.

Lettres Spirituelles de Marie-Henri Boudou, Grand Archidiache d'Evreux, 2 vol. *in*-12. rel. 6 l.

Hiſtoire de la Révolution d'Amérique, par rapport à la Caroline Méridionale, traduit de l'Anglois, avec Cartes & Plans, 2 volumes *in*-8°. rel. 12 l.

Traité des Droits appartenans aux Seigneurs, ſur les biens poſſédés en roture, avec l'application des Coutumes, des Déciſions du Conſeil &

Arrêts de la Cour ; la manière d'intenter les actions qui ont rapport à cette matière, & d'y défendre ; le tout suivant le Droit commun & la Jurisprudence actuelle, *in*-8°. rel. 10 l. 10 s.

Dictionnaire raisonné des Domaines & Droits Domaniaux, seconde Edition, revue, corrigée & augmentée, 4 vol. *in* 4°. rel. 48 l.

Les Idylles & Romances de Berquin, 3 vol. *in*-8°. belles figures, rel. avec filets, 18 l.

—Les mêmes, 3 vol. *in*-12, rel. 15 l.

L'Ami des Enfans, par le même, 24. vol *in*-18, broché, 16 l. 8 s.

L'Ami de l'Adolescence, par le même, 12 vol. avec l'Introduction à la connoissance de la Nature, 15 vol. *in*-18. br. 10 l. 4 s.

Sandfort & Merton, & le petit Grandisson, par le même, 12 vol. *in*-18. br. 13 l. 4 s.

Lectures pour les Enfans, par le même, 5 vol. *in*-18 br. 6 livres.

Méthode nouvelle & facile de guérir la Maladie Vénérienne ; suivie, 1°. d'un Traité pratique de la Gonorrhée ; 2°. d'Observations sur les abscès, & sur la Chirurgie générale & médicale ; 3°. d'une Lettre de M. Buchan sur l'inoculation de la petite-vérole, & sur les abscès varioleux ; par M. Clare, Chirurgien ; traduit de l'Anglois, par M. Duplanil, Docteur en Médecine. *in*-8°. fig. rel. 5. l.

Tableau des Révolutions de l'Empire d'Allemagne, depuis Othon-le-Grand jusqu'à nos jours. 2 vol. *in*-12, rel. 6 liv.

Métamorphoses d'Ovide, traduites en François, avec des remarques & des explications historiques, nouvelle Edition, 3 v. *in*-12, rel. 9 l.
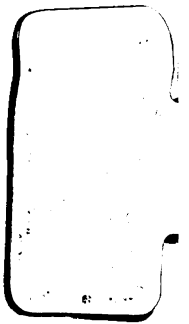
Abrégé des Causes Célèbres, par M. Beidel, 3 v. *in*-12, br. 5 liv.